



GADELOUPE SONAR

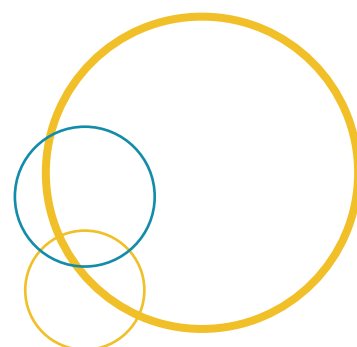
MONOGRAPHIE

Déteeter les fragilités sociales pour orienter votre action

DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

CONTEXTE GÉNÉRAL	5
Population : 383 569 habitants en Guadeloupe	6
Population : 24% de moins de 20 ans contre 29% de 60 ans et plus en Guadeloupe	9
Population immigrée et étrangère : 6% en Guadeloupe	12
Ménages : Près de 40% sont des ménages unipersonnels en Guadeloupe	13
Logements : 75% de résidences principales et 59% de propriétaires en Guadeloupe	15
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	19
Estimation du niveau de vie : plus élevé en Guadeloupe par rapport à l'ensemble des DROM	20
Les impôts des particuliers en Guadeloupe : un quart des foyers fiscaux imposé	22
29% des ménages bénéficient des minima sociaux : 39 400 ménages sont bénéficiaires du RSA	24
Les bénéficiaires des minima sociaux des DROM fortement touchés par des restrictions dans leur vie	25
LES FAMILLES LES ENFANTS ET LES JEUNES	28
Familles : 35% de familles en Guadeloupe dont plus d'une sur deux est une famille monoparentale	29
Un nombre de naissances en baisse	32
Mineurs : une proportion en baisse proche de la moyenne nationale	33
SONAR Mineurs vulnérables	35
L'aide sociale à l'enfance : un nombre de places en établissement inférieur à la moyenne française	37
La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière (AEEH)	38
Les élèves scolarisés en situation de handicap	40
L'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap	41
28 094 jeunes de 18-24 ans en Guadeloupe soit 7% de la population totale	44
Les jeunes de Guadeloupe sont plus nombreux à être actifs que scolarisés	45
Les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) de Guadeloupe : 1,5 fois plus fréquent qu'à l'échelle du territoire français	48



LES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP	50
Les personnes suivies par la MDPH, une source d'information pour la connaissance du public en situation de handicap	51
A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé (AAH) vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi	56
Une aide financière départementale est prévue pour rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie	58
Combien de personnes à risque de handicap ?	59
Les différentes limitations fonctionnelles et restrictions d'activité	60
L'offre médico-sociale à destination des adultes en situation de handicap	65
LES PERSONNES ÂGÉES	70
110 145 seniors sur la Guadeloupe	71
Et d'ici 15 ans ?	73
La question de l'isolement des aînés	74
Les personnes âgées et leur logement	78
SONAR La fragilités des personnes âgées	81
Les personnes âgées et leurs ressources financières	84
L'offre médico-sociale à destination des personnes âgées	86
LES PERSONNES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES (PDS)	89
Les Personnes confrontées à des Difficultés Spécifiques (PDS)	90
SANTÉ	93
SONAR Indice des besoins en matière de santé	94
Un non-recours aux soins assez important sur l'archipel	96
Les médecins généralistes en Guadeloupe : une inégale répartition sur le territoire et un vieillissement de ces professionnels	98
Plus d'un quart des Guadeloupéens bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)	99
EMPLOI ET ACTIVITÉ	100
Formation : 37% de sans diplôme	101
Activité : Un taux d'activité des 15-64 ans de 71% en Guadeloupe	102
Un chômage qui demeure élevé en dépit d'une baisse du nombre de chômeurs depuis plusieurs années	105
Un niveau de salaire plus faible qu'en France	107
La précarité face à l'emploi : focus sur les travailleurs handicapés	108
Lexique	109





Contexte général

Population : 383 569 habitants en Guadeloupe

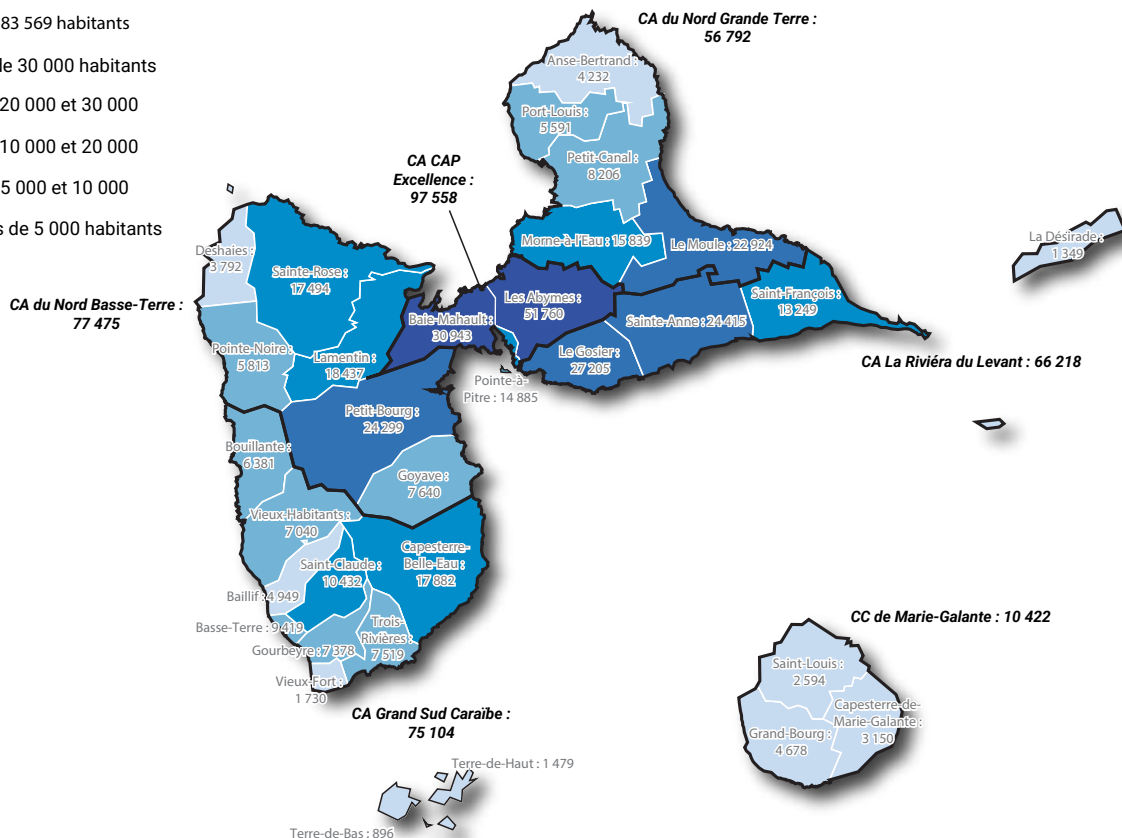
Population au 1er Janvier 2022 en Guadeloupe

Source : Insee, Rp 2022

Population au 1er Janvier 2022

Guadeloupe : 383 569 habitants

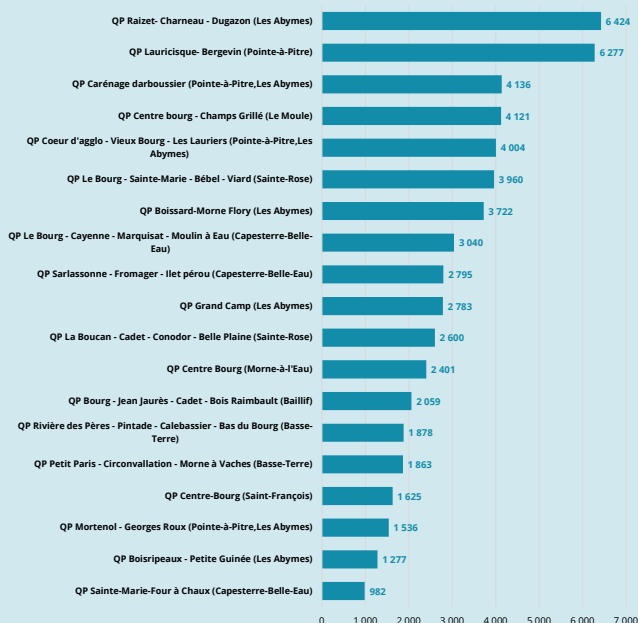
- Plus de 30 000 habitants
- Entre 20 000 et 30 000
- Entre 10 000 et 20 000
- Entre 5 000 et 10 000
- Moins de 5 000 habitants



Au 1er janvier 2022, la Guadeloupe compte 383 569 habitants. Les Abymes demeure la commune la plus peuplée de l'archipel avec 51 760 habitants, soit 14% de la population totale.

Population des Quartiers Politique de la Ville de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, Populations municipales 2021



Plus de 57 483 guadeloupéens vivent au sein des quartiers prioritaires (QP) en 2021 soit 15% des habitants de l'archipel.

Le QP Raizet- Charneau - Dugazon (Les Abymes) est le plus grand en terme de nombre d'habitants avec 6 424 habitants contrairement au QP Sainte-Marie-Four à Chaux (Capesterre-Belle-Eau) qui lui est le plus petit (982 habitants).

A savoir, qu'au 1er Janvier 2025, une nouvelle géographie des quartiers prioritaires a été actualisée pour les départements et régions d'Outre-Mer (au 1er janvier 2024 pour la France hexagonale). Par rapport à la géographie 2015, cinq nouveaux quartiers intègrent la catégorie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), tandis qu'un quartier en sort en Guadeloupe.

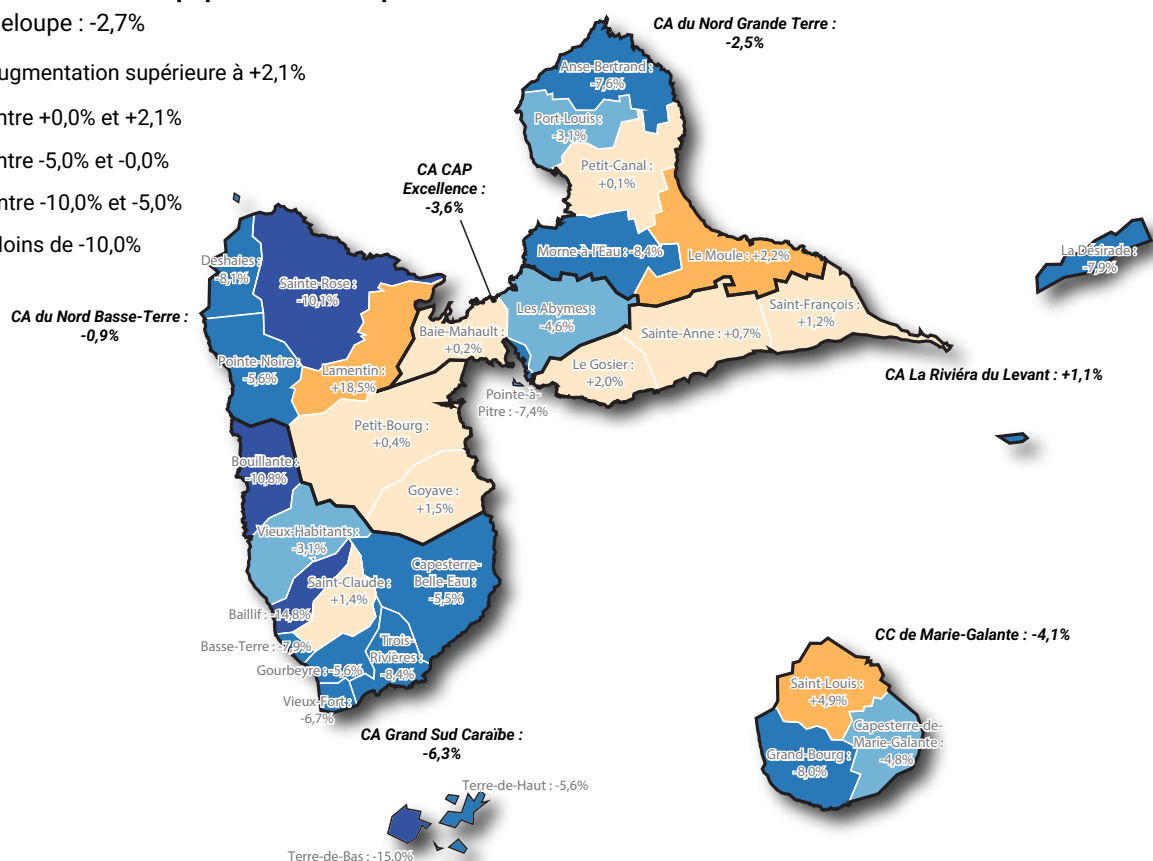
Évolution de la population des communes de la Guadeloupe

Source : Insee, Rp 2016-2022

Taux de variation de la population municipale entre 2016 et 2022

La Guadeloupe : -2,7%

- Augmentation supérieure à +2,1%
- Entre +0,0% et +2,1%
- Entre -5,0% et -0,0%
- Entre -10,0% et -5,0%
- Moins de -10,0%



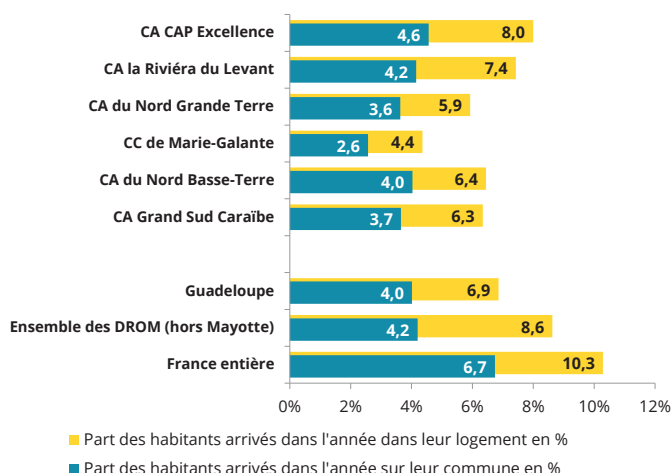
Au 1er Janvier 2022, la population de la Guadeloupe accuse une baisse moyenne de 0,5% par an depuis 2016, soit 10 500 habitants de moins. Le solde naturel s'effrite et ne permet plus de compenser un solde migratoire négatif en raison du départ des jeunes vers la France hexagonale pour la poursuite de leur scolarité ou pour trouver un emploi.

A l'exception du Nord Basse-Terre dont la population est restée stable (-0,9%) sur la période, l'ensemble des EPCI enregistre un recul de leur nombre d'habitants. La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe affiche la plus forte perte, soit 6,3%.

La contraction démographique masque cependant des évolutions contrastées par commune. Certaines communes telles que Le Lamentin, bénéficiant d'une proximité avec les pôles d'activité et offrant un cadre de vie agréable ont vu leur population légèrement croître sur la période, soit +1,7%. À l'inverse, Terre-de-Bas qui souffre d'un éloignement géographique et d'un manque de débouchés pour les jeunes continue de se dépeupler accusant la plus forte baisse (-2,7%) entre 2016 et 2022.

Mobilités résidentielles dans l'année

Source : Insee, Rp 2022

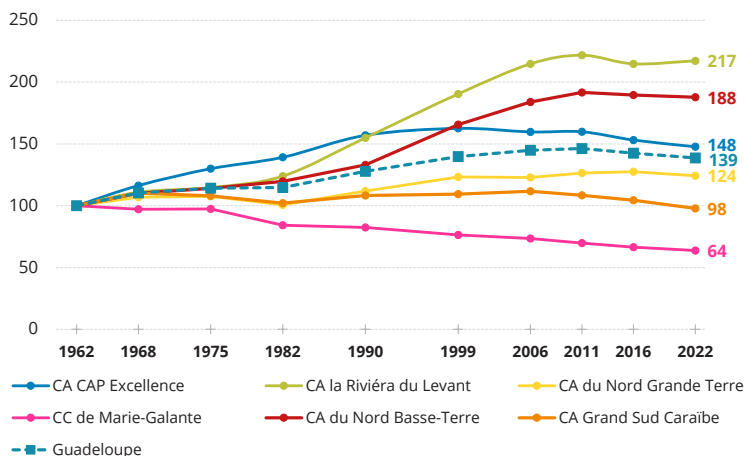


En 2022, près de 7% des habitants de la Guadeloupe ont emménagé dans leur logement dans l'année (26 060 personnes), et parmi eux 58,5% ont changé de commune. Ainsi, les 15 260 habitants ayant changé de commune au cours de l'année représentent 4,0% de la population de la Guadeloupe.

Le profil des populations ayant connu une mobilité résidentielle dans l'année diffère de celui des habitants de la Guadeloupe. À l'image des tendances habituelles, les mobilités résidentielles concernent des populations plus jeunes que l'ensemble de la population de la Guadeloupe : la part des 55 ans et plus n'y est que de 14,1% pour les personnes ayant changé de commune de résidence dans l'année et de 13,7% pour l'ensemble de celles ayant changé de logement, contre 37,2% pour l'ensemble de la population.

Évolution de la population par EPCI entre 1962 et 2022 en base 100

Source : Insee, Rp 1962-2022



En 2022, la Guadeloupe compte 383 569 habitants contre 276 545 habitants près de 60 ans plus tôt. Depuis 1962, la Guadeloupe a gagné 107 024 habitants (+39%), soit une augmentation moyenne d'environ 1 784 habitants par an (+0,5%). Cependant, depuis plus d'une dizaine d'années, le nombre d'habitants ne cesse de diminuer.

A l'exception de la CA du Nord Basse-Terre, qui connaît plutôt une stabilisation de sa population, la baisse du nombre d'habitants est visible sur l'ensemble des EPCI depuis 2016 voire même 2011 pour la CA Cap Excellence, la CA Grand Sud Caraïbe et la CC de Marie-Galante.

Évolutions détaillées de la population de 1990 à nos jours par EPCI

Source : Insee, Rp 1990-2022

	Population municipale						Taux d'évolution en %				
	1990	1999	2006	2011	2016	2022	1990-1999	1999-2006	2006-2011	2011-2016	2016-2022
CA CAP Excellence	103 670	107 391	105 500	105 575	101 163	97 558	+3,6	-1,8	+0,1	-4,2	-3,6
CA la Riviera du Levant	47 219	58 049	65 462	67 592	65 471	66 218	+22,9	+12,8	+3,3	-3,1	+1,1
CA du Nord Grande Terre	51 127	56 336	56 142	57 773	58 267	56 792	+10,2	-0,3	+2,9	+0,9	-2,5
CC de Marie-Galante	13 473	12 488	12 009	11 404	10 867	10 422	-7,3	-3,8	-5,0	-4,7	-4,1
CA du Nord Basse-Terre	54 861	68 324	75 891	79 078	78 179	77 475	+24,5	+11,1	+4,2	-1,1	-0,9
CA Grand Sud Caraïbe	83 081	83 978	85 732	83 213	80 163	75 104	+1,1	+2,1	-2,9	-3,7	-6,3
Guadeloupe	353 431	386 566	400 736	404 635	394 110	383 569	+9,4	+3,7	+1,0	-2,6	-2,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	1 425 504	1 631 506	1 786 384	1 863 056	1 892 866	1 914 318	+14,5	+9,5	+4,3	+1,6	+1,1
France hexagonale	56 615 155	58 518 395	61 399 541	63 070 344	64 468 792	65 846 255	+3,4	+4,9	+2,7	+2,2	+2,1
France entière	58 040 659	60 149 901	63 185 925	64 933 400	66 361 658	67 760 573	+3,6	+5,0	+2,8	+2,2	+2,1

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

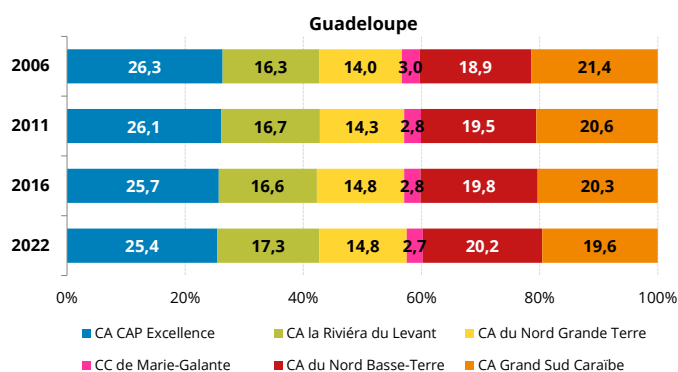
En 2022, la baisse de la population guadeloupéenne s'est accentuée. La population recule de 2,7% par rapport à 2016 contre 2,6% entre 2011 et 2016. Toutefois, cette moyenne masque des différences marquées selon l'EPCI. La population du Nord-Basse-Terre reste stable (-0,9%) tandis qu'elle recule plus fortement dans le Grand Sud Caraïbe (-6,3%) et à Marie-Galante (-4,1%).

L'évolution de la population guadeloupéenne contraste avec celles observées en France hexagonale et en France entière qui s'orientent à la hausse. S'agissant des autres DROM (hors Mayotte), la population est relativement stable entre 2016 et 2022 (+1,1%) après une hausse de 1,6% entre 2011 et 2016.

Évolution de la répartition de la population selon les EPCI de Guadeloupe

Source : Insee, Rp 2006-2022

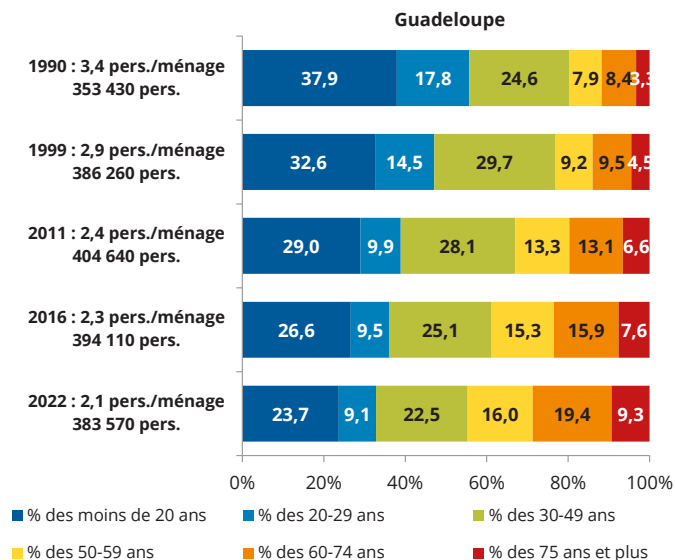
Depuis 2006, la répartition des habitants au sein des différentes intercommunalités a très peu évolué. La différence la plus significative n'excède pas 1,8 point, observée dans la CA Grand Sud Caraïbe (19,6% en 2022 contre 21,4% en 2006).



Population : 24% de moins de 20 ans contre 29% de 60 ans et plus en Guadeloupe

Évolution de la structure par âge et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, Rp 1990-2022



En Guadeloupe, depuis le début des années 1990, la principale hausse démographique constatée concerne la population âgée de 60 ans et plus. Elle représente 28,7% de la population en 2022 (soit 110 145 personnes) contre 11,7% en 1990 (41 581 personnes). Cette augmentation s'effectue au détriment des jeunes. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse passant de 38% en 1990 (134 124 personnes) à 23,7% en 2022 (90 789 personnes).

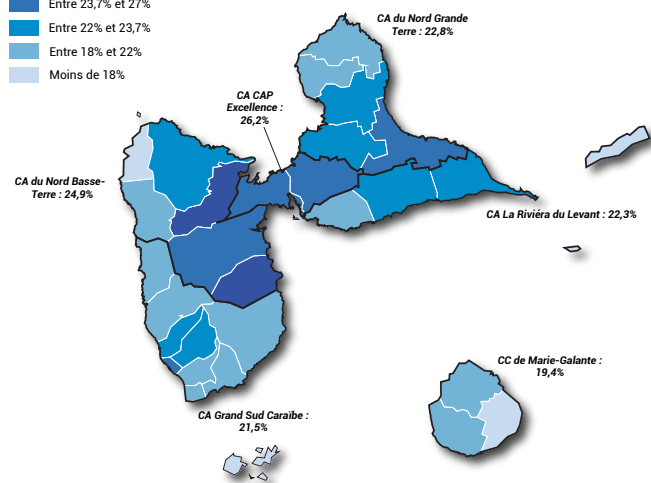
Part des moins de 20 ans et des 60 ans et plus parmi la population

Source : Insee, Rp 2022

Part des moins de 20 ans parmi la population en 2022 (%)

La Guadeloupe : 23,7%

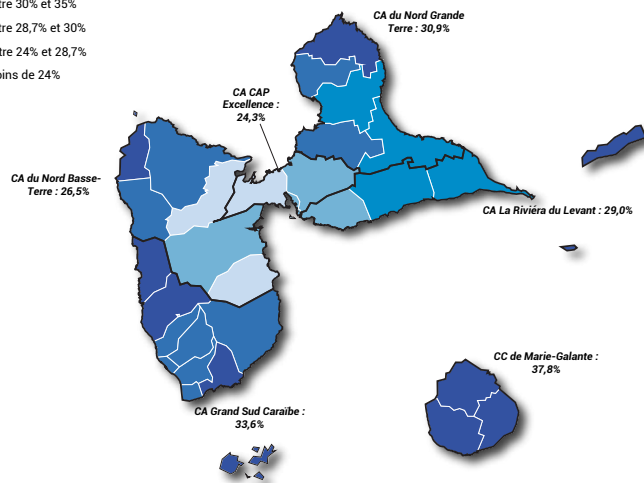
- Plus de 27%
- Entre 23,7% et 27%
- Entre 22% et 23,7%
- Entre 18% et 22%
- Moins de 18%



Part des 60 ans et plus parmi la population en 2022 (%)

La Guadeloupe : 28,7%

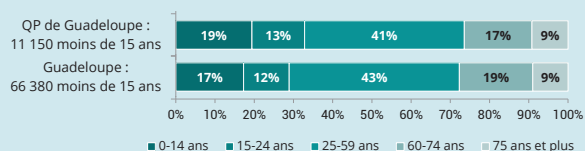
- Plus de 35%
- Entre 30% et 35%
- Entre 28,7% et 30%
- Entre 24% et 28,7%
- Moins de 24%



Les moins de 20 ans représentent 23,7% de la population guadeloupéenne. Ils sont légèrement plus répandus à Cap Excellence (26,2% contre 19,4% à Marie-Galante). Les seniors de 60 ans et plus couvrent 28,7% de la population totale. Ils sont davantage représentés à Marie-Galante, où leur proportion s'élève à 37,8% contre 24,3% à Cap Excellence qui en compte le moins.

Répartition par classes d'âge des habitants des Quartiers Politiques de la Ville de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021



Au sein des QP de Guadeloupe, il est recensé 32% de jeunes de moins de 25 ans dans ces quartiers soit près de 18 850 personnes et 26% de 60 ans et plus (près de 15 180 personnes).

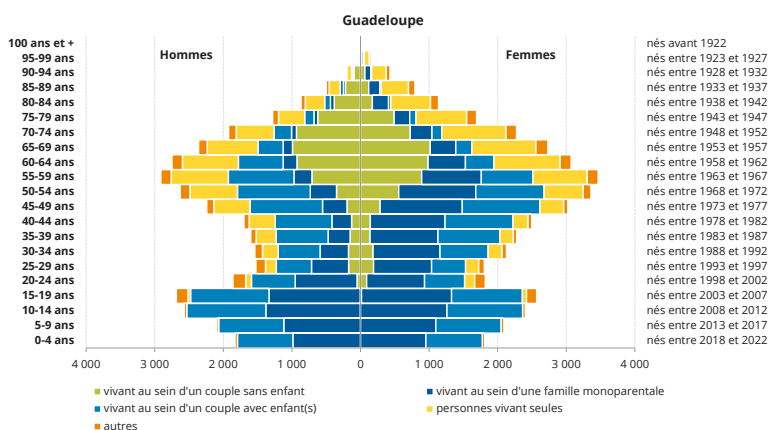
Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, Rp 2022

La pyramide des âges de la Guadeloupe présente une structure en forme de sablier.

Le net rétrécissement de sa base (jeunes de moins de 10 ans) traduit le recul de la natalité et celui observé entre 20 et 44 ans témoigne du départ des jeunes pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Ainsi, le vieillissement de la population est bien amorcé, les seniors de 60 ans et plus représentent 29% de la population totale.

Dans la majorité des cas, ils vivent seuls ou en couple sans enfant avec un isolement qui se renforce avec l'âge (33% des moins de 75 ans vivent seuls contre 42% pour les 75 ans et plus).



Structure par âge de la population par EPCI

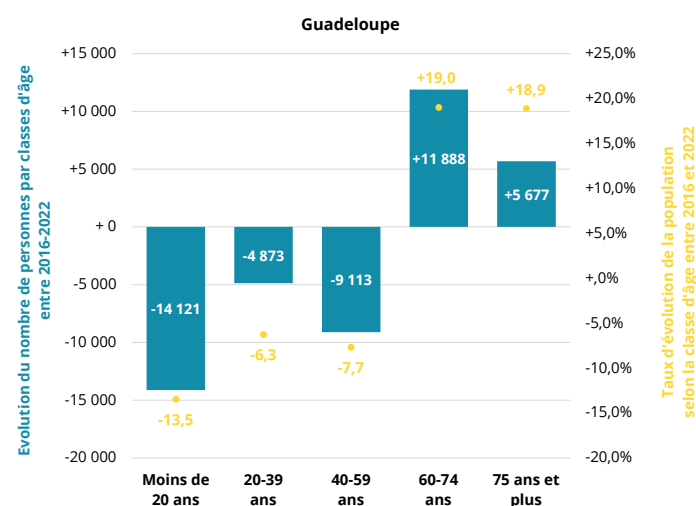
Source : Insee, Rp 2011-2022

Répartition de la population selon l'âge (%)	2011					2022				
	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CA CAP Excellence	30,4	25,0	27,3	11,4	5,8	26,2	22,5	27,0	16,4	7,9
CA la Rivière du Levant	27,8	22,9	29,9	13,7	5,6	22,3	19,1	29,6	20,0	9,0
CA du Nord Grande Terre	28,9	20,7	28,9	14,2	7,3	22,8	17,4	29,0	20,7	10,1
CC de Marie-Galante	25,2	16,8	30,5	17,4	10,2	19,4	13,5	29,3	24,1	13,7
CA du Nord Basse-Terre	30,3	22,1	29,5	12,4	5,7	24,9	18,7	29,8	18,2	8,4
CA Grand Sud Caraïbe	27,5	19,8	30,5	14,3	8,0	21,5	16,7	28,2	22,3	11,3
Guadeloupe	29,0	22,2	29,2	13,1	6,6	23,7	19,0	28,6	19,4	9,3
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	32,2	25,2	27,3	10,5	4,8	28,6	22,4	27,1	15,3	6,6
France hexagonale	24,4	25,1	27,0	14,4	9,1	23,3	23,7	25,8	17,2	9,9
France entière	24,6	25,1	27,0	14,2	9,0	23,5	23,6	25,9	17,2	9,8

Entre 1999 et 2022, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France hexagonale : une personne sur deux, en Guadeloupe, est âgée de moins de 45 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 30 ans vingt-trois ans plus tôt. La population de la CA Cap Excellence est plus jeune que celle des autres EPCI avec un âge médian de la population de 40 ans en 2022 contre 53 ans pour la CC de Marie-Galante. Toutefois, même si la population est plus jeune dans certains EPCI, le vieillissement touche l'ensemble des territoires. En 20 ans, l'âge médian a augmenté de 11 à 20 ans au sein des EPCI.

Evolution de la population selon la structure par âge entre 2016 et 2022

Source : Insee, Rp 2016-2022

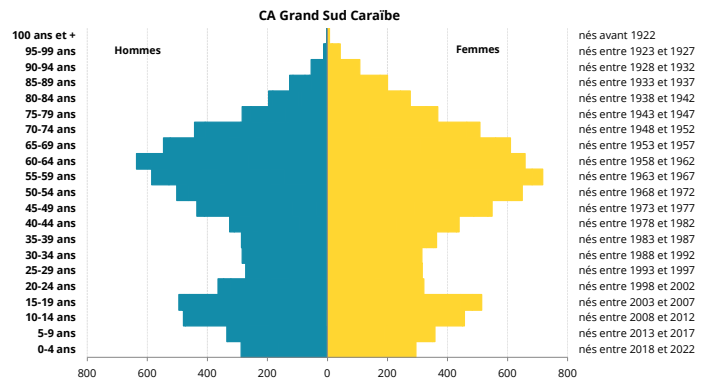
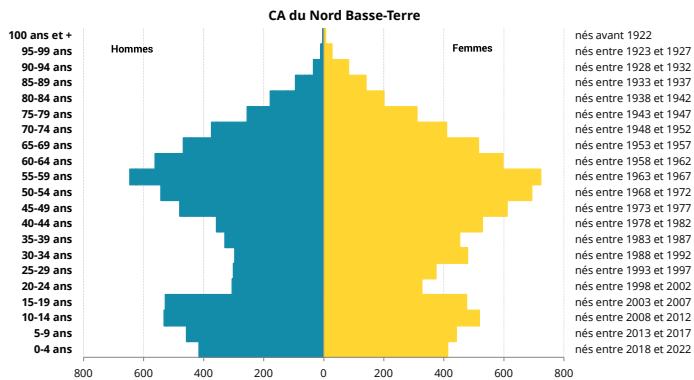
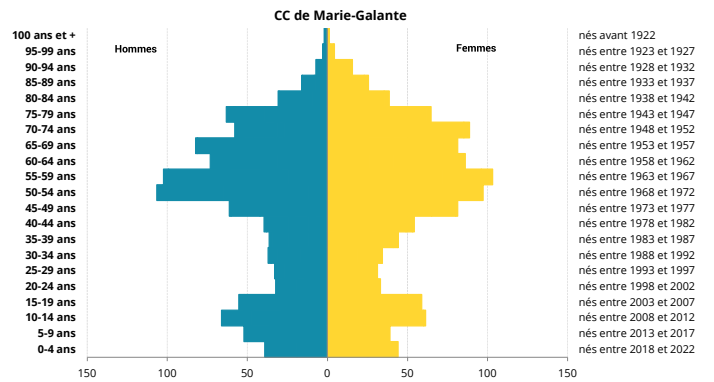
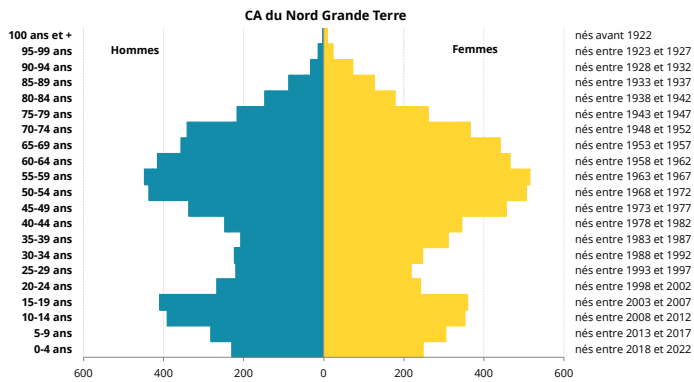
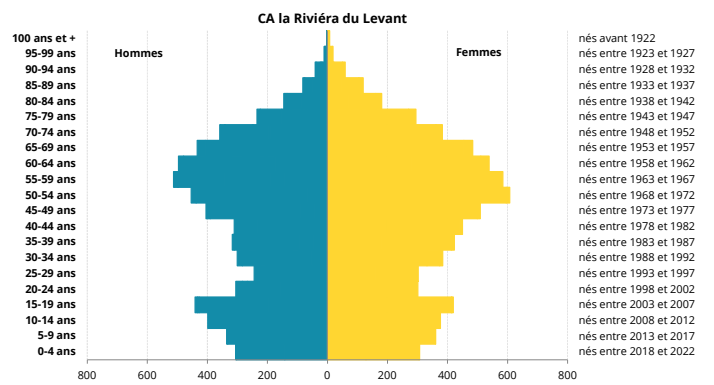
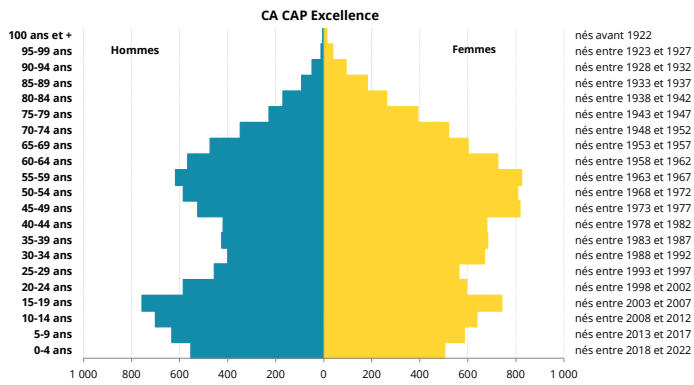


La baisse globale de la population sur le territoire masque des différences selon la tranche d'âge. En effet, la population âgée de moins de 60 ans recule entre 2016 et 2022 tandis qu'elle s'oriente à la hausse pour les 60 ans et plus. La baisse est plus marquée pour les moins de 20 ans avec une perte de plus de 14 100 personnes (-13,5%).

À l'inverse, la hausse du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est portée par l'augmentation des 60-74 ans. Le nombre de seniors âgés de 60 à 74 ans a progressé de 19,0% soit 11 890 personnes en plus. Avec une hausse de 18,9%, le territoire compte près de 5 700 habitants supplémentaires âgés de 75 ans et plus.

Pyramide des âges de la population par EPCI

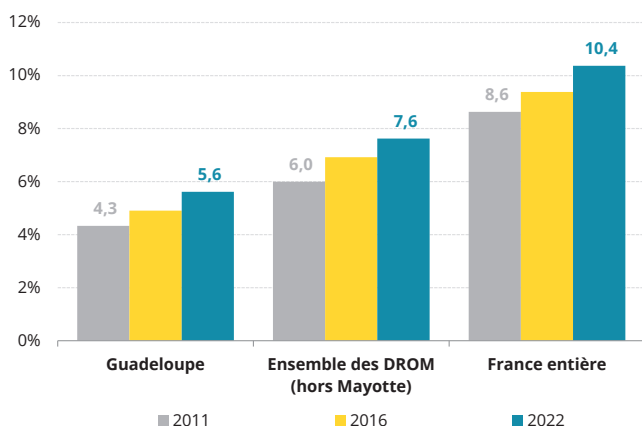
Source : Insee, Rp 2022



Population immigrée et étrangère : 6% en Guadeloupe

Évolution de la part de la population immigrée

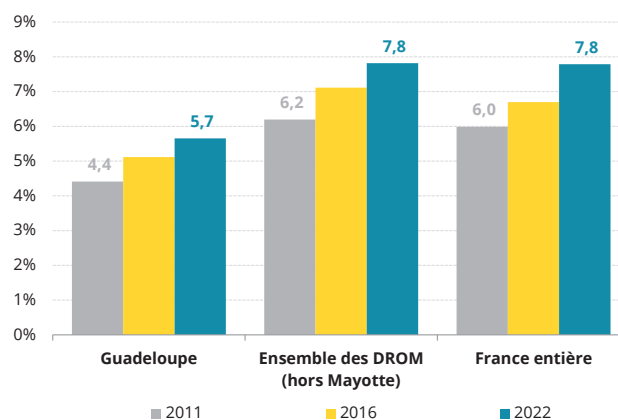
Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, la Guadeloupe compte 21 540 immigrés, soit 5,6% de la population totale (contre 4,3% en 2011, soit 17 521 personnes). Ainsi, le nombre de personnes immigrées a augmenté de 22,9% en 11 ans (4 018 personnes de plus). Leur proportion est ainsi quasiment deux fois moins importante qu'en France entière.

Évolution de la part de la population étrangère

Source : Insee, Rp 2011-2022



La population étrangère représente 5,7% de la population totale en 2022, soit 21 690 personnes (contre 4,4% en 2011, soit 17 850 personnes). Le nombre d'étrangers a augmenté de 21,5% par rapport à 2011. Pour comparaison, la part des personnes étrangères est de 7,8% pour l'ensemble des DROM (hors Mayotte) et de 7,8% en France entière.

Population immigrée selon l'âge

Source : Insee, Rp 2022

Guadeloupe	Répartition de la population immigrée selon l'âge				Ensemble
	Moins de 15 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 ans ou plus	
Immigrés	803	1 813	12 475	6 448	21 539
dont femmes	374	939	8 045	3 676	13 035
Ensemble de la population	64 622	44 364	133 100	141 482	383 568
Part des personnes immigrées parmi l'ensemble de la population (en %)	1,2	4,1	9,4	4,6	5,6

La population immigrée est davantage représentée chez les 25-54 ans. Leur proportion atteint 9,4% contre 1,2% pour les moins de 15 ans. Parmi les immigrés, on recense 13 090 femmes (dont 3 680 sont âgées de 55 ans et plus, soit 28%).

Population étrangère selon l'âge

Source : Insee, Rp 2022

Guadeloupe	Répartition de la population étrangère selon l'âge				Ensemble
	Moins de 15 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 ans ou plus	
Etrangers	4 847	1 677	10 520	4 647	21 692
dont femmes	2 356	877	6 738	2 566	12 536
Ensemble de la population	64 622	44 364	133 100	141 482	383 568
Part des personnes étrangères parmi l'ensemble de la population (en %)	7,5	3,8	7,9	3,3	5,7

Au sein de la population étrangère, les 25-54 ans et les jeunes de moins de 15 ans représentent respectivement 7,9% et 7,5%. En 2022, la Guadeloupe compte 12 540 femmes parmi les personnes étrangères (dont 2 570 sont âgées de 55 ans et plus, soit 20%).

Évolution de la population immigrée selon l'EPCI

Source : Insee, Rp 2022

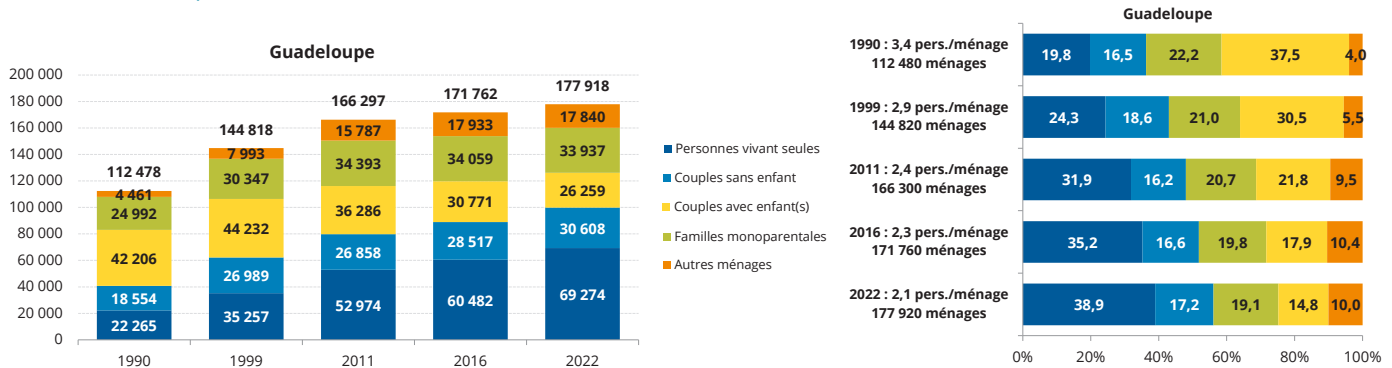
	2011		2016		2022		Evolution 2011 - 2022 en %
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	
CA CAP Excellence	6 131	5,8	6 538	6,5	7 242	7,4	+18,1
CA la Riviera du Levant	3 245	4,8	3 589	5,5	4 017	6,1	+23,8
CA du Nord Grande Terre	1 419	2,5	2 149	3,7	2 249	4,0	+58,5
CC de Marie-Galante	380	3,3	464	4,3	587	5,6	+54,5
CA du Nord Basse-Terre	2 911	3,7	3 078	3,9	3 401	4,4	+16,8
CA Grand Sud Caraïbe	3 435	4,1	3 519	4,4	4 043	5,4	+17,7
Guadeloupe	17 521	4,3	19 337	4,9	21 539	5,6	+22,9
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	111 714	6,0	131 061	6,9	145 900	7,6	+30,6
France hexagonale	5 493 452	8,7	6 095 510	9,5	6 877 690	10,4	+25,2
France entière	5 605 167	8,6	6 226 571	9,4	7 023 591	10,4	+25,3

En 2022, la population immigrée est davantage présente à Cap Excellence s'élevant à 7,4% contre 4,0% dans le Nord Basse-Terre où elle est minoritaire.

Ménages : Près de 40% sont des ménages unipersonnels en Guadeloupe

Évolution de la structure des ménages et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, Rp 1990-2022



Au dernier recensement 2022, la Guadeloupe compte 177 918 ménages, soit 65 440 de plus qu'en 1990. Les personnes seules sont davantage représentées, soit 38,9% des ménages. Leur proportion s'est renforcée depuis 1990 avec notamment le vieillissement de la population.

Les familles monoparentales constituent la deuxième structure familiale la plus fréquente avec 33 937

ménages soit 19% de l'ensemble. Les couples avec enfants ont fortement reculé depuis 1990 (-38%) et s'élève à 26 259 en 2022.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de baisse de la natalité et de départ des jeunes, le nombre de personnes par ménage a considérablement diminué. En 2022, on recense 2,1 personnes par ménage contre 3,4 personnes en 1990.

Composition et taille moyenne des ménages par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

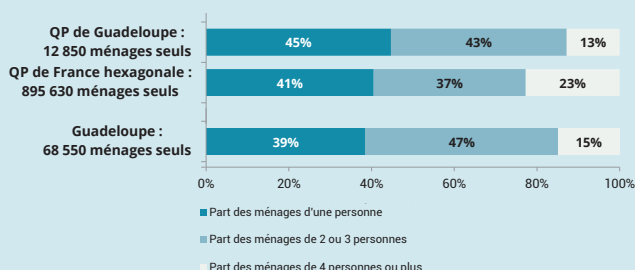
	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales	couples parentaux	autres	
CA CAP Excellence	40,3	12,9	23,9	12,3	10,5	2,09
CA la Rivière du Levant	39,2	20,0	15,9	16,4	8,5	2,12
CA du Nord Grande Terre	39,3	18,0	16,8	16,2	9,8	2,16
CC de Marie-Galante	46,7	18,6	14,0	10,4	10,4	1,95
CA du Nord Basse-Terre	34,8	18,9	19,4	17,7	9,2	2,23
CA Grand Sud Caraïbe	39,6	17,8	17,7	13,1	11,7	2,11
Guadeloupe	38,9	17,2	19,1	14,8	10,0	2,13
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	33,8	17,4	20,2	19,9	8,8	2,39
France hexagonale	38,7	26,1	7,9	22,2	5,1	2,14
France entière	38,6	25,9	8,2	22,1	5,2	2,15

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

En 2022, quel que soit l'EPCI, les personnes seules sont plus répandues. Leur proportion est plus élevée à Marie-Galante s'élevant à 46,7% contre 34,8% dans le Nord Basse-Terre où elle est y est moindre. Les familles monoparentales sont davantage représentées à Cap Excellence où leur part s'élève à 23,9% contre 14,0% à Marie-Galante. Cap Excellence se singularise par une proportion de couples sans enfant nettement inférieure à celle des autres EPCI (12,9%).

Répartition des ménages des Quartiers Politique de la Ville de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021



Une des caractéristiques des ménages des QP de l'archipel est l'isolement. En effet, 45% sont des ménages personne seule contre 41% de ceux des QP de la France hexagonale. Les QP de la CA du Nord Grande Terre enregistrent la plus grande part de ménages d'une personne avec 47% en moyenne mais le QP Carénage darboussier (Les Abymes-Pointe-à-Pitre) enregistre la plus forte part (58%).

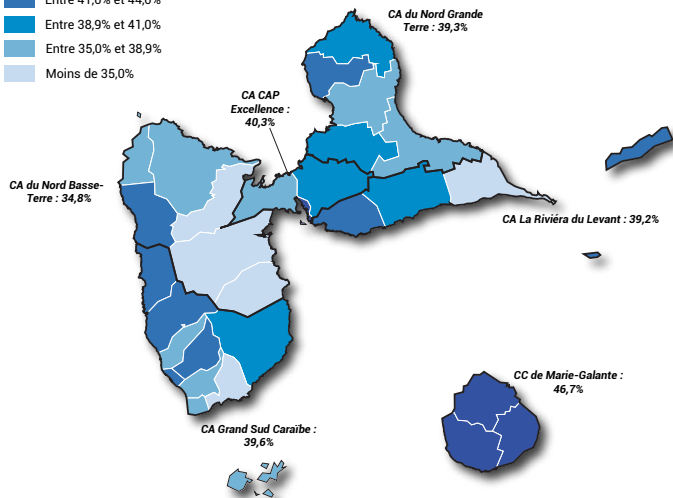
Part des personnes seules et des familles parmi les ménages

Source : Insee, Rp 2022

Part des personnes seules parmi les ménages en 2022

La Guadeloupe : 38,9%

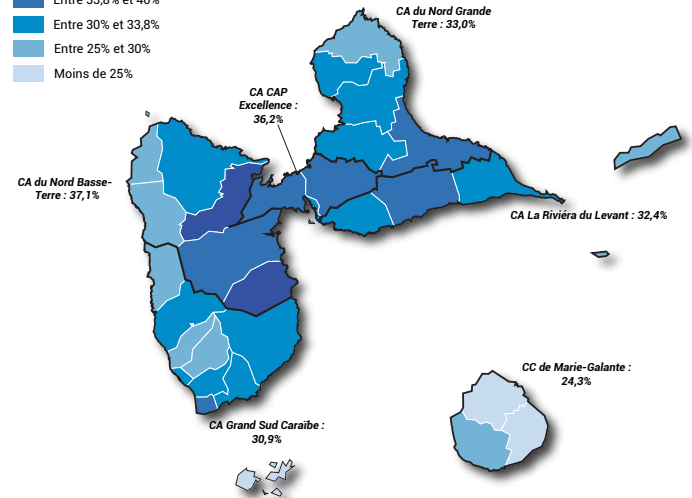
- Plus de 44,0%
- Entre 41,0% et 44,0%
- Entre 38,9% et 41,0%
- Entre 35,0% et 38,9%
- Moins de 35,0%



Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi les ménages en 2022

La Guadeloupe : 33,8%

- Plus de 40%
- Entre 33,8% et 40%
- Entre 30% et 33,8%
- Entre 25% et 30%
- Moins de 25%



Avec 69 274 personnes vivant seules sur le territoire, la part des foyers unipersonnels est quasi identique à celle observée en France en 2022 (38,6%). Pointe-à-Pitre enregistre la plus forte part de ménages d'une personne soit 49,6% contre 31,0% pour le Lamentin qui en compte le moins.

En 2022, 60 197 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont recensées sur le territoire dont 33 937 familles monoparentales. Les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans représentent 33,8% de l'ensemble des ménages. Toutefois, cette moyenne masque des différences marquées selon les communes. Le Lamentin compte 44,4% de familles avec enfant(s) tandis que cette proportion atteint 18,2% à Terre-de-Bas.

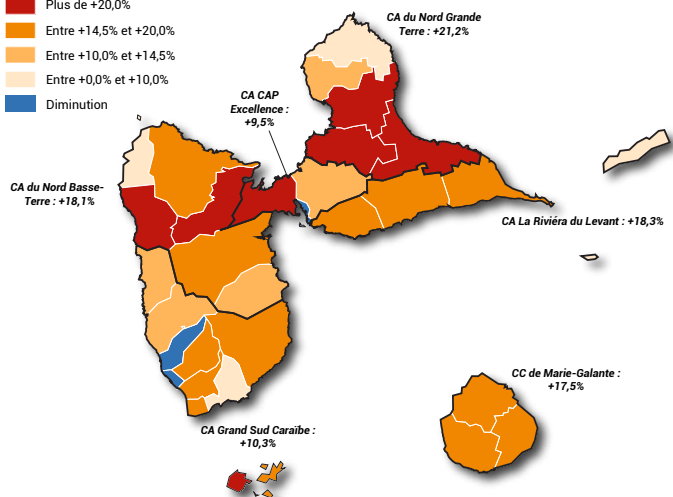
Évolution du nombre de personnes seules et du nombre de familles entre 2016 et 2022

Source : Insee, Rp 2016-2022

Evolution du nombre de ménages personnes seules entre 2016 et 2022 (%)

La Guadeloupe : +14,5%

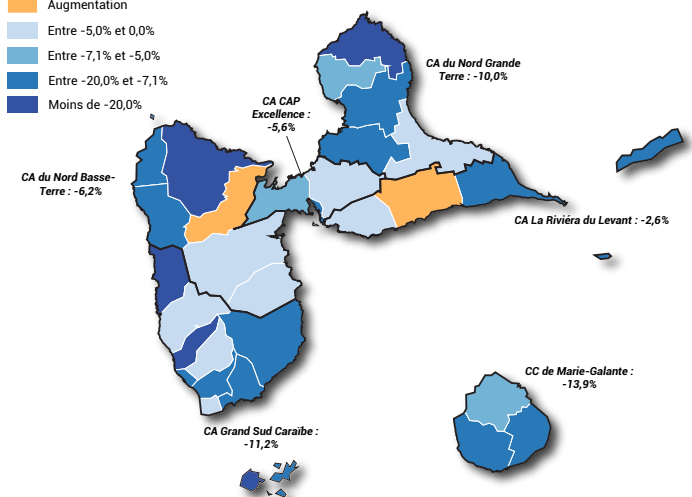
- Plus de +20,0%
- Entre +14,5% et +20,0%
- Entre +10,0% et +14,5%
- Entre +0,0% et +10,0%
- Diminution



Evolution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans entre 2016 et 2022 (%)

La Guadeloupe : -7,1%

- Augmentation
- Entre -5,0% et 0,0%
- Entre -7,1% et -5,0%
- Entre -20,0% et -7,1%
- Moins de -20,0%



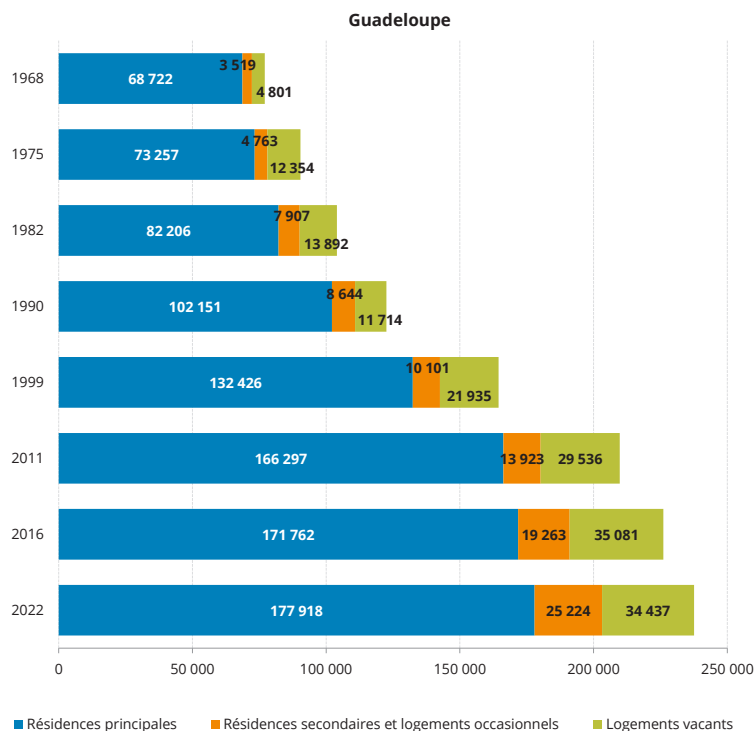
Entre 2016 et 2022, le nombre de ménages unipersonnels est en hausse de 14,5%, soit 8 792 ménages de plus. Le renforcement de l'isolement des ménages est notamment dû au desserrement des ménages et est corrélé à la baisse de la taille moyenne des ménages. Notons cependant, que certaines communes connaissent une baisse du nombre de personnes seules : Pointe-à-Pitre (-8,5%), Basse-Terre (-6,4%) et Baillif (-0,3%).

Contrairement aux ménages composés d'une seule personne, le nombre de familles est en baisse. Entre 2016 et 2022, le territoire compte 4 634 familles en moins, soit une baisse de -7,1%. Deux communes enregistrent une hausse du nombre de familles : Le Lamentin (+14,1%) et Sainte-Anne (+0,1%).

Logements : 75% de résidences principales et 59% de propriétaires en Guadeloupe

Évolution du nombre de logements

Source : Insee, Rp 2022



Guadeloupe		2011	2016	2022
Résidences principales	Nbre	166 297	171 762	177 918
	Part (%)	79,3	76,0	74,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	Nbre	13 923	19 263	25 224
	Part (%)	6,6	8,5	10,6
Logements vacants	Nbre	29 536	35 081	34 437
	Part (%)	14,1	15,5	14,5
Ensemble des logements	Nbre	209 756	226 105	237 578
	Part (%)	100	100	100

En 2022, la Guadeloupe compte 237 578 logements. Les résidences principales représentent trois-quarts des logements présents sur le territoire. Par ailleurs, 10,6% sont des résidences secondaires ou logements occasionnels et 14,5% sont des logements vacants.

Le nombre de logements est en hausse de 13,3% par rapport à 2011. Dans le détail, les résidences principales ont augmenté de 7,0%, les résidences secondaires et logements occasionnels de 81,2% enfin, les logements vacants de 16,6%.

Évolutions détaillées des logements sur les dix dernières années par EPCI

Source : Insee, Rp 2011-2022

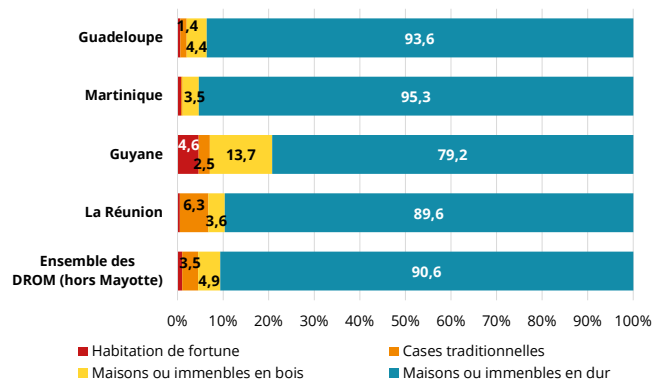
	Logements			Taux d'évolution (%)	Résidences principales			Part des résidences principales parmi les logements (%)		
	2011	2016	2022	2011-2022	2011	2016	2022	2011	2016	2022
CA CAP Excellence	53 474	55 517	56 875	+6,4	44 274	44 957	45 652	82,8	81,0	80,3
CA la Rivière du Levant	38 333	43 126	47 995	+25,2	28 465	28 836	31 092	74,3	66,9	64,8
CA du Nord Grande Terre	29 918	32 586	34 417	+15,0	23 037	24 784	26 103	77,0	76,1	75,8
CC de Marie-Galante	7 524	8 163	8 309	+10,4	5 167	5 113	5 307	68,7	62,6	63,9
CA du Nord Basse-Terre	38 376	41 256	44 429	+15,8	31 191	32 742	34 694	81,3	79,4	78,1
CA Grand Sud Caraïbe	42 132	45 457	45 553	+8,1	34 164	35 331	35 070	81,1	77,7	77,0
Guadeloupe	209 756	226 105	237 578	+13,3	166 297	171 762	177 918	79,3	76,0	74,9
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	812 612	889 292	958 899	+18,0	693 749	740 094	788 459	85,4	83,2	82,2
France hexagonale	32 859 695	34 645 734	36 568 980	+11,3	27 347 625	28 496 794	30 100 134	83,2	82,3	82,3
France entière	33 672 307	35 535 026	37 527 879	+11,5	28 041 374	29 236 888	30 888 593	83,3	82,3	82,3

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Entre 2011 et 2022, la hausse du nombre de logements a été plus forte que celle observée sur l'ensemble du territoire français (13,3% contre 11,5%). A l'échelle de la Guadeloupe, cette augmentation a été plus marquée dans la CA la Rivière du Levant, soit 25,2% contre 6,4% à Cap Excellence où elle a été plus timide. En 2022, la proportion de résidences principales poursuit sa baisse. Elle demeure plus importante à Cap Excellence soit 80,3% contre 74,9% en moyenne sur le territoire.

Répartition des résidences principales selon le type d'habitation

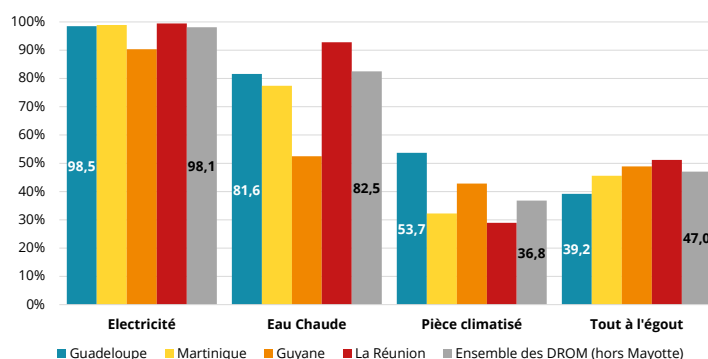
Source : Insee, Rp 2022



En 2022, 93,6% des résidences principales sont des structures en dur soit une proportion inférieure de 1,7 point à celle de la Martinique et supérieure de 3,0 points par rapport à la moyenne des DROM (hors Mayotte). Contrairement à la Guyane, il y a très peu d'habitations de fortune (0,6% contre 4,6%).

Répartition des résidences principales selon leurs confort

Source : Insee, Rp 2022



En Guadeloupe, presque toutes les résidences principales disposent de l'électricité et près de quatre sur cinq ont accès à l'eau chaude. Plus de la moitié ont au moins une pièce climatisée et près de deux sur cinq sont raccordées au tout à l'égout en 2022.

Détail répartition des résidences principales selon le type d'habitation par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Type d'habitation des résidences principales			
	Habitation de fortune (%)	Cases traditionnelles (%)	Maisons ou immeubles en bois (%)	Maisons ou immeubles en dur (%)
CA CAP Excellence	0,4	1,2	3,5	94,9
CA la Riviera du Levant	0,4	1,7	4,4	93,4
CA du Nord Grande Terre	0,6	2,1	4,5	92,8
CC de Marie-Galante	1,6	2,4	5,6	90,4
CA du Nord Basse-Terre	0,5	1,3	4,9	93,3
CA Grand Sud Caraïbe	0,9	0,8	4,7	93,5
Guadeloupe	0,6	1,4	4,4	93,6
Martinique	0,8	0,4	3,5	95,3
Guyane	4,6	2,5	13,7	79,2
La Réunion	0,5	6,3	3,6	89,6
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	1,0	3,5	4,9	90,6

Valeur supérieure à la Guadeloupe

Globalement, l'ensemble des EPCI est caractérisé par une forte présence de maisons ou immeubles en dur. En 2022, les cases traditionnelles sont plus fréquentes dans la CA du Nord Grande Terre et la CC de Marie-Galante. Marie-Galante se singularise par une présence plus importante de maisons ou immeubles en bois (5,6%) et d'habitations de fortune (1,6%) par rapport aux autres EPCI.

Détail répartition des résidences principales selon leurs confort par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

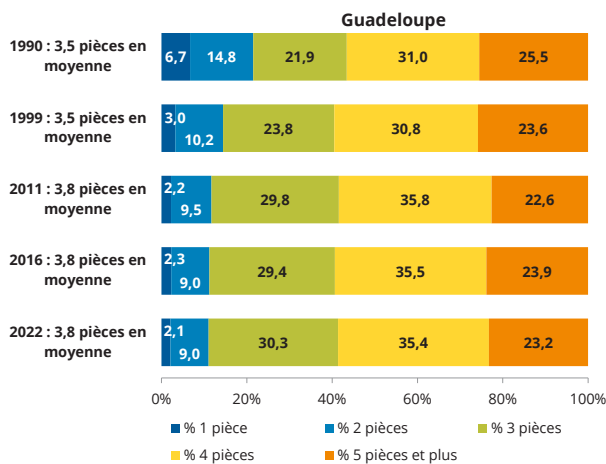
	Confort des résidences principales			
	Electricité (%)	Eau Chaude (%)	Pièce climatisé (%)	Tout à l'égout (%)
CA CAP Excellence	99,3	78,3	58,1	66,3
CA la Riviera du Levant	98,2	85,6	63,7	24,7
CA du Nord Grande Terre	98,1	79,1	55,6	28,7
CC de Marie-Galante	96,5	72,8	32,4	22,8
CA du Nord Basse-Terre	98,1	84,6	57,1	30,9
CA Grand Sud Caraïbe	98,6	82,4	37,4	35,2
Guadeloupe	98,5	81,6	53,7	39,2
Martinique	98,9	77,4	32,3	45,6
Guyane	90,3	52,5	42,8	48,9
La Réunion	99,4	92,8	29,0	51,2
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	98,1	82,5	36,8	47,0

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

Le niveau de confort des résidences principales diffère fortement par EPCI s'agissant de l'eau chaude, la climatisation de pièces et le tout à l'égout. L'accès à l'eau chaude varie de 72,8% à Marie-Galante à 85,6% à la Riviera du Levant. 63,7% des résidences principales de la Riviera du Levant ont au moins une pièce climatisée contre 37,4% dans le Grand Sud Caraïbe. Enfin, en raison du type de logements, 66,3% des résidences principales de Cap Excellence sont raccordées au tout à l'égout contre 22,8% à Marie-Galante.

Évolution du nombre de pièces des résidences principales

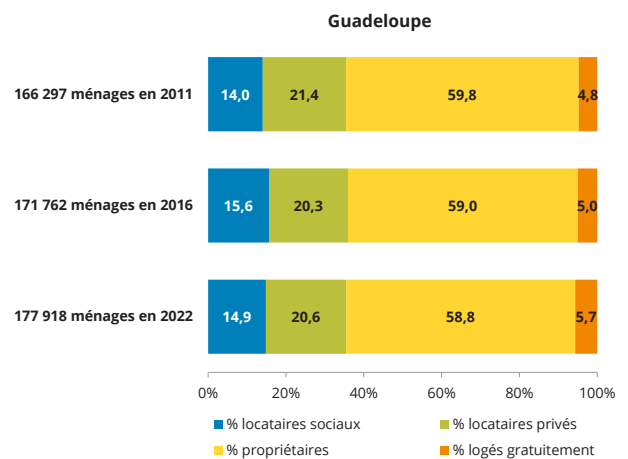
Source : Insee, Rp 1990-2022



En 2022, le nombre moyen de pièces par logement reste stable par rapport à 2016 et 2011 s'élevant à 3,8. A partir de 1999, le nombre de logements de petite taille a fortement diminué (13,2% contre 21,5% en 1990). Ils représentent désormais 11,1% des logements occupés.

Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, Rp 2011-2022



Près de trois ménages sur cinq sont occupés par des propriétaires. La proportion de propriétaires est en légère baisse par rapport à 2011 (-1,0 point). Le parc locatif est dominé par le privé soit 20,6% des ménages contre 14,9% de locataires du parc social.

Enfin, 5,7% sont logés à titre gracieux, proportion en légère hausse par rapport à 2011 (+0,9 point).

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces et par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Nombre de pièces des résidences principales									
	1 pièce		2 pièces		3 pièces		4 pièces		5 pièces ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CA CAP Excellence	1 366	3,0	4 882	10,7	16 168	35,4	15 006	32,9	8 231	18,0
CA la Riviera du Levant	732	2,4	3 295	10,6	8 873	28,5	11 005	35,4	7 187	23,1
CA du Nord Grande Terre	409	1,6	1 891	7,2	7 387	28,3	9 727	37,3	6 689	25,6
CC de Marie-Galante	108	2,0	391	7,4	1 525	28,7	1 853	34,9	1 430	26,9
CA du Nord Basse-Terre	352	1,0	2 444	7,0	10 370	29,9	13 504	38,9	8 024	23,1
CA Grand Sud Caraïbe	770	2,2	3 062	8,7	9 623	27,4	11 830	33,7	9 786	27,9
Guadeloupe	3 737	2,1	15 963	9,0	53 946	30,3	62 925	35,4	41 347	23,2
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	30 678	3,9	90 458	11,5	213 026	27,0	259 273	32,9	195 023	24,7
France hexagonale	1 750 899	5,8	3 920 186	13,0	6 386 155	21,2	7 270 502	24,2	10 772 390	35,8
France entière	1 781 577	5,8	4 010 644	13,0	6 599 181	21,4	7 529 775	24,4	10 967 413	35,5

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

La taille des résidences varie selon les EPCI. La part des grands logements (5 pièces ou plus) est plus importante à Marie-Galante soit 26,9% contre 18,0% à Cap Excellence. En comparant avec la taille des ménages, il apparaît que la sous-occupation soit marquée à Marie-Galante car le nombre de personnes seules y est plus important (46,7%). Au sein de Cap Excellence, on retrouve plus de logements de petites tailles que dans les autres Communautés d'Agglomération en raison d'une plus forte présence de logements sociaux.

Détail des statuts d'occupation des résidences principales par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Statut d'occupation des résidences principales (%)				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
CA CAP Excellence	42,9	24,2	29,1	3,8	45 652
CA La Rivière du Levant	63,0	25,9	5,4	5,7	31 092
CA du Nord Grande Terre	68,2	15,2	9,6	7,0	26 103
CC de Marie-Galante	71,4	14,4	7,4	6,7	5 307
CA du Nord Basse-Terre	62,8	17,4	13,9	5,8	34 694
CA Grand Sud Caraïbe	63,0	19,5	10,7	6,8	35 070
Guadeloupe	58,8	20,6	14,9	5,7	177 918
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	51,8	25,7	16,8	5,7	788 459
France hexagonale	57,7	25,7	14,5	2,1	30 100 134
France entière	57,5	25,7	14,6	2,2	30 888 593

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

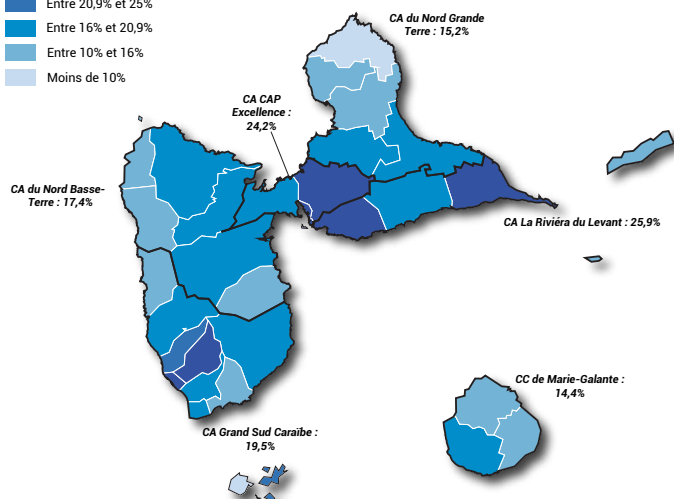
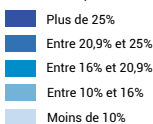
En Guadeloupe, la proportion de propriétaires et de locataires du parc social est proche de celles observées sur la France entière. En revanche, les locataires du parc privé sont moins nombreux (20,6% contre 25,7%). A l'échelle du territoire, les propriétaires sont plus nombreux à Marie-Galante (71,4% contre 42,9% à Cap Excellence). En raison de la densité de logements sociaux, les locataires du parc social sont deux fois plus nombreux à Cap Excellence qu'en moyenne régionale.

Part des locataires du parc privé et du parc social parmi les résidences principales

Source : Insee, Rp 2022

Part des locataires du parc privé parmi les résidences principales en 2022 (%)

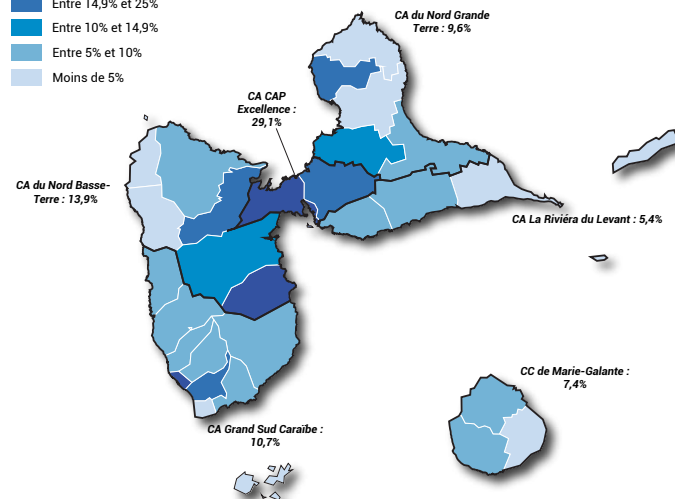
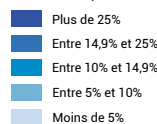
La Guadeloupe : 20,6%



En 2022, la part de locataires du parc privé est plus importante au Gosier, soit 31,2% contre 20,6% en moyenne. A l'inverse, Terre-de-Bas et Anse-Bertrand en comptent le moins, soit respectivement 5,3% et 6,3% des résidences principales du territoire.

Part des locataires sociaux parmi les résidences principales en 2022 (%)

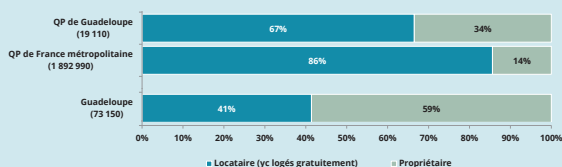
La Guadeloupe : 14,9%



S'agissant du parc social, 52,4% des ménages de Pointe-à-Pitre y sont locataires. Les logements sociaux sont également fortement représentés à Goyave (30,9%) et à Basse-Terre (29,7%). La taille démographique de la commune influence fortement la présence du parc social. Plus la population est faible au sein d'une commune, moins la part du parc social est élevée. Les communes de moins de 5 000 habitants ont une part inférieure à 10% et pour la plupart moins de 5%.

Statut d'occupation dans les Quartiers Politique de la Ville de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021



67% des ménages vivant dans les QP de Guadeloupe sont locataires contre 86% des ménages des QP de la France hexagonale. Toutefois, sur l'ensemble du département, la part est de 41% comme sur l'ensemble de la France (42%). Suivant les QP des EPCI de Guadeloupe, la part des propriétaires varie de 20% dans les QP de la CA Cap Excellence à 52% dans ceux de la CA du Nord Basse-Terre.



Les ressources financières

Estimation du niveau de vie : plus élevé en Guadeloupe par rapport à l'ensemble des DROM

Répartition par quartile des niveaux de vie estimés par EPCI

Source : Estimations © Compas d'après les données Insee, Rp 2021

	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Ecart inter-quartiles	Taux de pauvreté estimé (au seuil de 60%)
CA CAP Excellence	1 102 €	1 548 €	2 154 €	1 051 €	28,1%
CA La Riviera du Levant	1 149 €	1 679 €	2 351 €	1 201 €	25,4%
CA du Nord Grande Terre	1 091 €	1 535 €	2 048 €	957 €	28,8%
CC de Marie-Galante	922 €	1 265 €	1 695 €	774 €	42,2%
CA Nord Basse-Terre	1 118 €	1 604 €	2 277 €	1 159 €	27,0%
CA Grand Sud Caraïbe	1 043 €	1 495 €	2 110 €	1 067 €	31,4%
Guadeloupe	1 088 €	1 552 €	2 165 €	1 077 €	28,8%
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	1 020 €	1 465 €	2 169 €	1 149 €	32,8%

Montants de référence en €	2019	2020	2021
RSA personne seule	560	565	565
Seuil de pauvreté Insee à 50%	918	933	965
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 102	1 120	1 158

Les données sur les revenus n'étant pas disponibles pour la Guadeloupe, ce sont les estimations réalisées par le bureau d'études COMPAS qui sont étudiées ici.

En 2021, le niveau de vie médian estimé est de 1 552 €, soit un niveau plus faible que celui publié par l'INSEE pour la France hexagonale (1 930 €). Ainsi, la moitié de la population guadeloupéenne vit avec moins de 1 552 €. Ce niveau de vie médian est plus élevé à la Riviera du Levant (estimation à 1 679 €) alors qu'il est le plus faible à Marie-Galante où il est estimé à 1 265 €.

D'après ces estimations, un quart de la population vit avec moins de 1 088 € (1er quartile) lorsqu'un autre quart de la population vit avec plus de 2 165 € (3ème quartile). Près de trois personnes sur dix vivent sous le seuil de pauvreté soit avec moins de 1 158 € par mois. Le taux de pauvreté est de 42,2% à Marie-Galante contre 25,4% à La Riviera du Levant.

Estimation des niveaux de vie en Guadeloupe ©Compas :

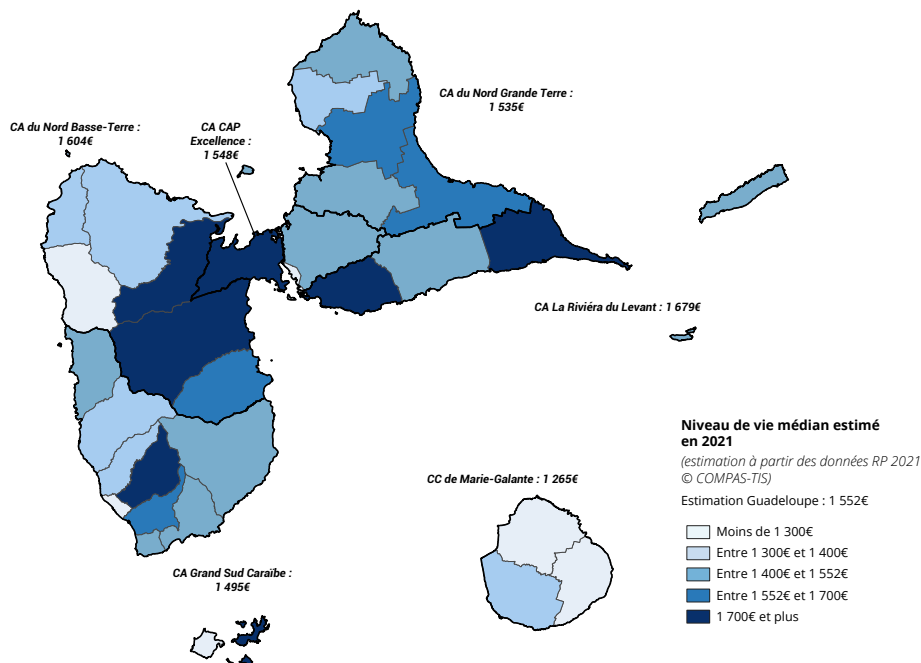
Les données fiscales Filosofi n'étant pas disponibles pour la Guadeloupe, le bureau d'étude COMPAS-TIS propose une estimation des niveaux de vie. Elle est calculée à partir de différentes variables issues du recensement de la population (statuts d'occupation, type de logement, PCS, taux de chômage, typologie des familles) et de leur corrélation avec les niveaux de vie de la Réunion et de la Martinique (seuls DROM pour lesquels les données fiscales sont disponibles). Les mêmes niveaux de corrélation sont ensuite appliqués aux indicateurs de la Guadeloupe.

L'Insee estime à partir de l'enquête Budget des familles 2017, un niveau de vie médian de 1 310€ pour la Guadeloupe, en précisant que les montants calculés sont sous-estimés par rapport aux données fiscales, pour la Réunion, la Martinique et la France hexagonale. Cette publication de l'Insee ne précise pas les montants à une échelle infra-départementale.

Le calcul présenté ici permet de disposer à l'échelle intercommunale et communale du niveau de vie médian et du taux de pauvreté. Ces chiffres sont à utiliser avec précaution, ils sont probablement sur-estimés au regard des montants issus de l'enquête Budget des familles 2017.

Niveau de vie médian estimé en 2021

Source : Estimations © Compas d'après les données Insee, Rp 2021



En 2021, le niveau de vie médian estimé varie de 974 € à Terre-de-Bas à 1 943 € à Saint-Claude

Les 6 communes avec le plus faible niveau de vie de chaque EPCI :

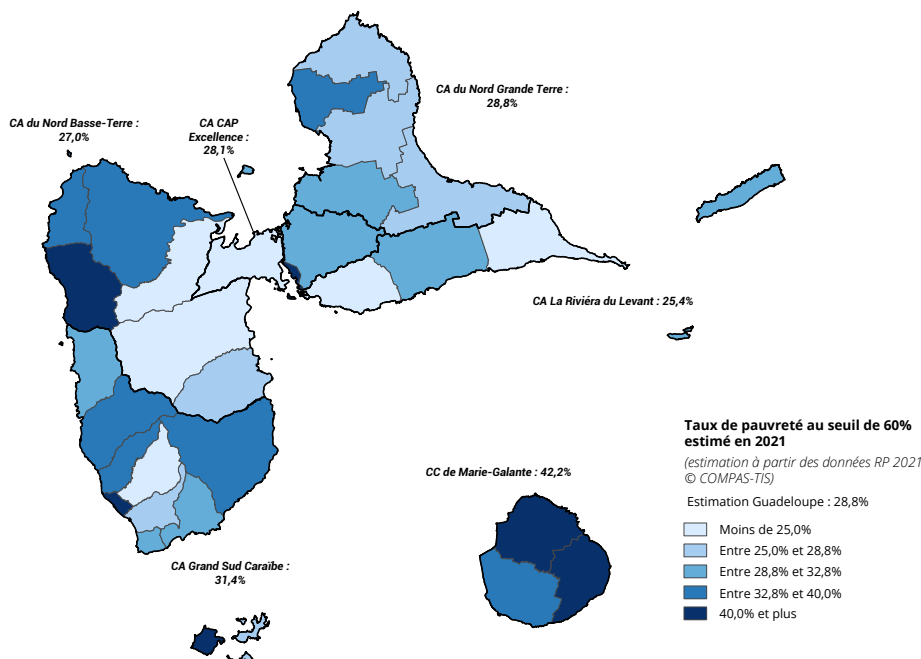
- Pointe-à-Pitre : 1 087€
- La Désirade : 1 494€
- Port-Louis : 1 352€
- Saint-Louis : 1 138€
- Pointe-Noire : 1 235€
- Vieux-Habitant : 974€

Les 6 communes avec le plus fort niveau de vie de chaque EPCI :

- Baie-Mahault : 1 913€
- Le Gosier : 1 815€
- Le Moule : 1 640€
- Capesterre-de-Marie-Galante : 1 378€
- Petit-Bourg : 1 757€
- Saint-Claude : 1 943€

Taux de pauvreté au seuil de 60% estimé en 2021

Source : Estimations © Compas d'après les données Insee, Rp 2021



En 2021, le taux de pauvreté estimé au seuil de 60% varie entre 69,1% à Terre-de-Bas et 19,8% à Baie-Mahault.

Les 6 communes avec le plus faible taux de pauvreté de chaque EPCI :

- Baie-Mahault : 19,8%
- Le Gosier : 22,2%
- Petit-Canal : 25,1%
- Grand-Bourg : 34,2%
- Lamentin : 21,5%
- Saint-Claude : 20,8%

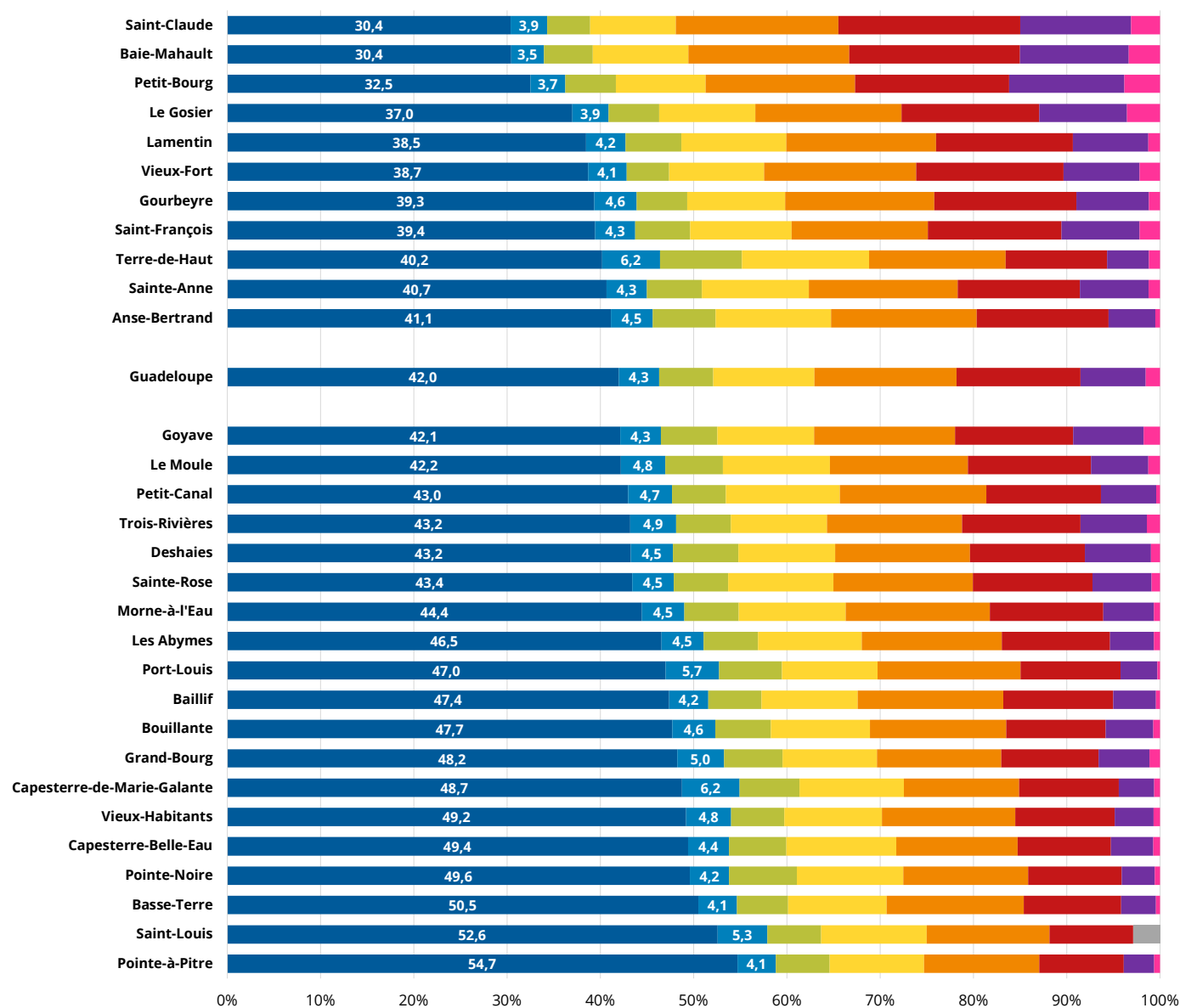
Les 6 communes avec le plus fort taux de pauvreté de chaque EPCI :

- Pointe-à-Pitre : 40,8%
- La Désirade : 32,3%
- Port-Louis : 37,6%
- Saint-Louis : 51,7%
- Pointe-Noire : 44,0%
- Vieux-Habitant : 69,1%

Les impôts des particuliers en Guadeloupe : un quart des foyers fiscaux imposé

Répartition par tranche du revenu fiscal de référence 2024 (sur les revenus de 2023) selon la commune

Source : Impôt 2024 sur les revenus de 2023



Note : Les données ne sont pas disponibles pour les communes de La Désirade et Terre-de-Bas

Tranche Revenu fiscal de référence :

■ 0 à 10 000 (tri croissant) ■ 10 001 à 12 000 ■ 12 001 à 15 000 ■ 15 001 à 20 000 ■ 20 001 à 30 000 ■ 30 001 à 50 000 ■ 50 001 à 100 000 ■ + de 100 000 ■ Non communiqué

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est calculé à partir du revenu annuel net imposable ainsi que des revenus et plus-values imposés à un taux forfaitaire. Ce RFR est utilisé dans la vie quotidienne comme seuil pour bénéficier d'aides telles que Ma Prime Rénov', le prêt PTZ, le chèque énergie, l'indemnité exceptionnelle carburant, coup de pouce énergie de la région Guadeloupe... ainsi que pour l'obtention de prestations sociales ou d'exonérations fiscales.

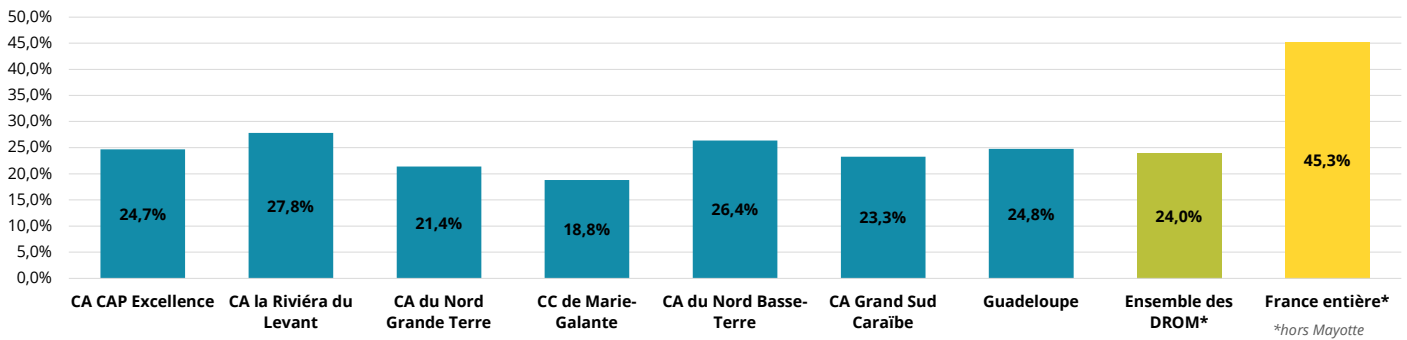
Selon les déclarations d'impôts de 2024 portant sur les revenus de 2023, le RFR médian en Guadeloupe

se situe dans la tranche de 12 001 à 15 000 euros et 42,0% des foyers fiscaux ont un RFR inférieur à 10 000 euros.

Cependant, des disparités apparaissent selon les communes. A Pointe-à-Pitre, 55% des foyers fiscaux (ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus) ont un RFR inférieur à 10 000, contre 30% à Saint-Claude. Notons que la part des foyers fiscaux français dont le RFR est inférieur ou égal à 10 000 est de 20%, et le RFR médian se situe entre 20 001 à 30 000 euros

Part des foyers fiscaux imposés en 2024 par EPCI

Source : Impôt 2024 sur les revenus de 2023



En 2024, un foyer fiscal est assujéti à l'impôt dès que le revenu net imposable dépasse 17 133 € (pour une personne seule), et ce montant augmente en fonction du nombre de parts (par exemple : 32 000 € pour un couple, 43 294 € pour un couple avec deux enfants mineurs...).

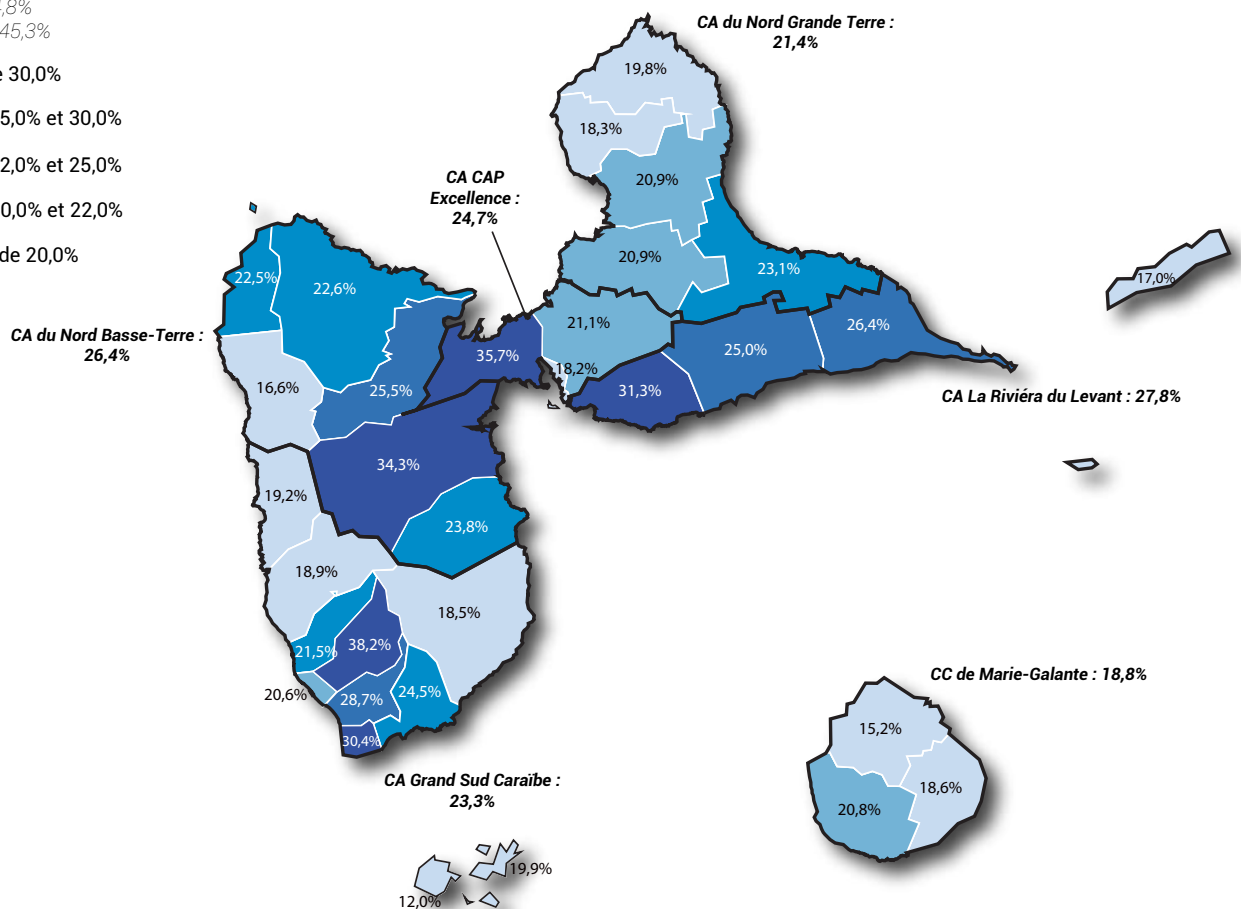
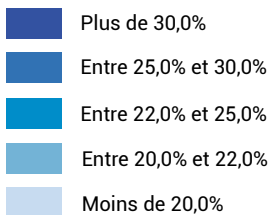
En Guadeloupe, près d'un quart des foyers fiscaux dépasse ces seuils et sont donc imposés, un niveau quasi équivalent à celui de l'ensemble des DROM, mais reste bien inférieur à celui de la France (45%). Cette proportion varie entre 19% sur la CC de Marie-Galante et 28% sur la CA la Rivière du Levant.

Détail des foyers fiscaux imposés par commune en 2024

Source : Impôt 2024 sur les revenus de 2023

Part des foyers fiscaux imposés (%)

Guadeloupe : 24,8%
France entière : 45,3%



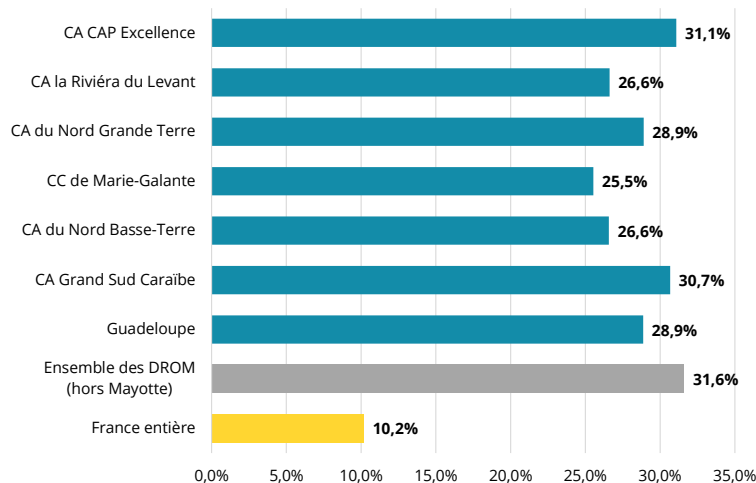
En 2024, Saint-Claude, Baie-Mahault et Petit-Bourg sont les trois communes qui enregistrent les parts les plus élevées de foyers fiscaux imposés, soit respectivement 38%, 36% et 34%. Un tiers des communes de l'archipel ont une proportion de foyers fiscaux imposables inférieure à 20%. Il s'agit

principalement de petites communes ou communes rurales notamment celles des îles du Sud à l'exception de Grand-Bourg, la façade ouest de la Basse-Terre et celles du Nord Grande Terre. A noter que Pointe-à-Pitre enregistre également moins de 20% de foyers fiscaux imposables.

29% des ménages bénéficiant des minima sociaux : 39 400 ménages sont bénéficiaires du RSA

Taux de couverture des ménages par les minima sociaux par EPCI

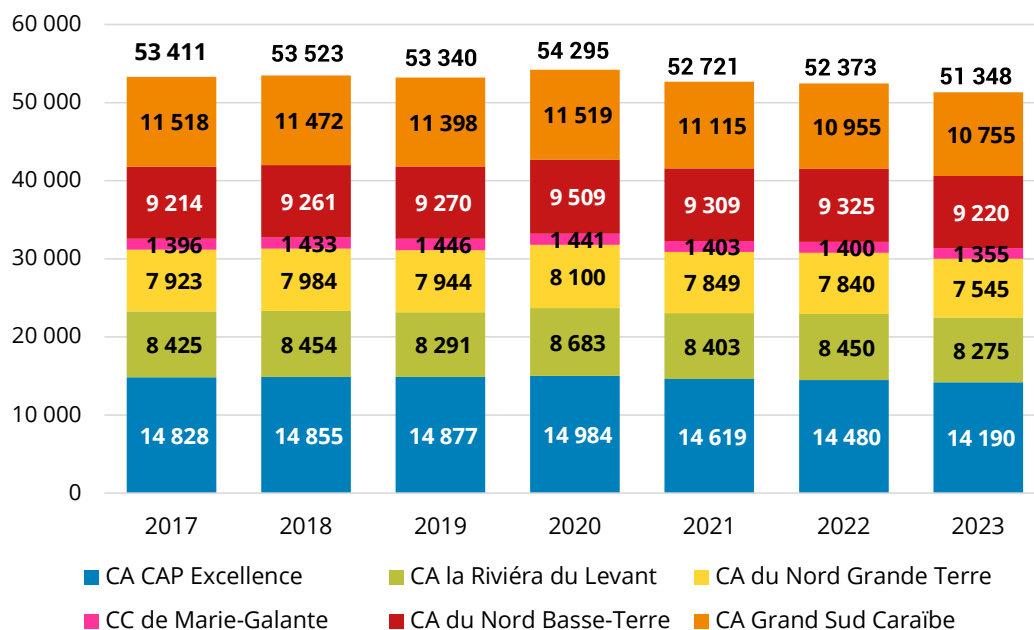
Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022



En 2023, 51 348 des ménages bénéficient de minima sociaux (bénéficiaires soit de l'AAH, du RSA ou RSO). Ces allocataires représentent 28,9% des ménages du territoire au dernier recensement. Ce taux est près de trois fois plus élevé que celui observé sur la France entière (10,2%). Selon les EPCI de Guadeloupe, la part oscille entre 25,5% pour la CC de Marie-Galante et 31,1% pour la CA Cap Excellence.

Évolution des allocataires des minima sociaux par EPCI

Source : Cnaf, 2023



En 2023, le nombre de ménages allocataires de minima sociaux a diminué sur un an (-2,0%). Cette baisse s'observe au sein de l'ensemble des EPCI. Les ménages bénéficiant de l'AAH sont en hausse (+3,6%), ceux ayant le RSO et le RSA accusent un repli respectivement de 13,3% et 3,2%.

Allocataires Caf des minima sociaux (AAH, RSA, RSO) par EPCI

Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022

	Allocataires couverts par les minima sociaux	Taux de couverture des ménages par les minima sociaux en %	Allocataires CAF des minima sociaux en 2023					
			AAH	Nombre RSA	RSO	AAH	Part (%) RSA	RSO
CA CAP Excellence	14 190	31,1	2 820	11 215	155	19,9	79,0	1,1
CA la Rivière du Levant	8 275	26,6	1 745	6 450	80	21,1	77,9	1,0
CA du Nord Grande Terre	7 545	28,9	1 790	5 650	105	23,7	74,9	1,4
CC de Marie-Galante	1 355	25,5	360	935	60	26,6	69,0	4,4
CA du Nord Basse-Terre	9 220	26,6	1 880	7 240	100	20,4	78,5	1,1
CA Grand Sud Caraïbe	10 755	30,7	2 580	7 915	260	24,0	73,6	2,4
Guadeloupe	51 348	28,9	11 177	39 405	766	21,8	76,7	1,5
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	249 286	31,6	47 627	194 974	6 685	19,1	78,2	2,7
France entière	3 145 309	10,2	1 314 846	1 823 760	6 703	41,8	58,0	0,2

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

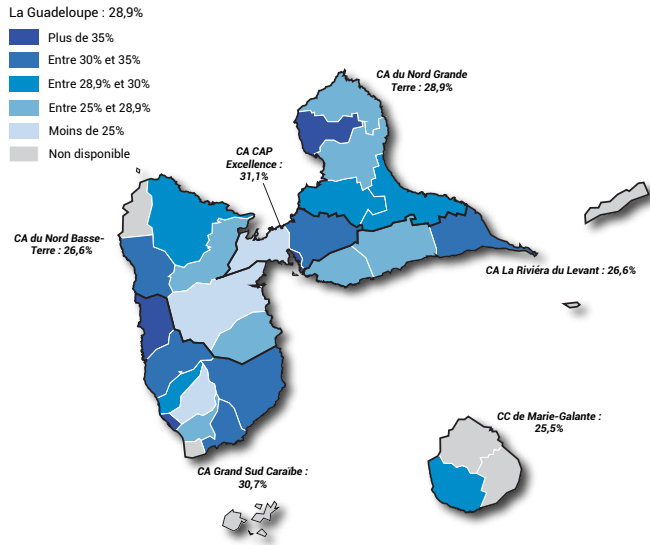
Parmi les ménages bénéficiaires de minima-sociaux, plus de trois sur quatre perçoivent le RSA et plus d'un sur cinq, l'AAH. Cette répartition diffère fortement de celle observée en France entière où trois ménages sur cinq touchent le RSA et deux sur cinq l'AAH.

Selon les EPCI, la proportion de ménages bénéficiant de ces dispositifs varie de 25,5% à Marie-Galante à 31,1% à Cap Excellence. La part de bénéficiaires du RSA fluctue entre 69,0% à Marie-Galante à 79,0% à Cap Excellence. S'agissant de l'AAH, elle oscille entre 19,9% à Cap Excellence et 26,6% à Marie-Galante.

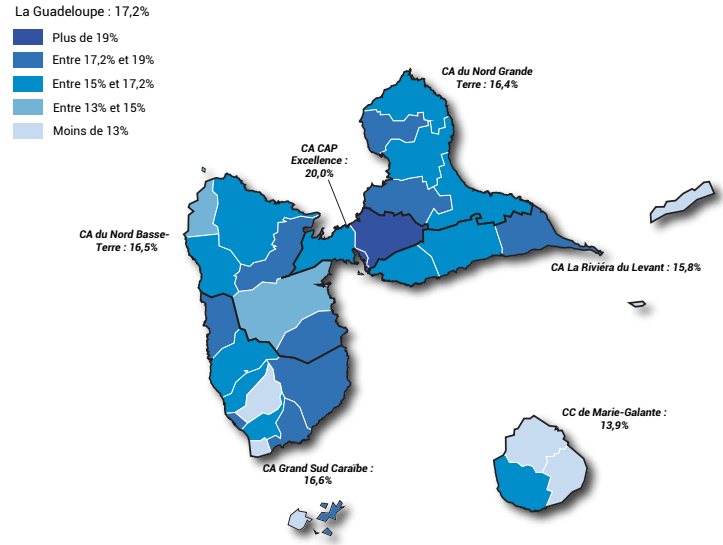
Part des Allocataires Caf des minima sociaux et des allocataires de la prime d'activité parmi les ménages

Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022

Part des ménages couverts par les minima sociaux (AAH, RSA et RSO) en 2023 (%)



Part des ménages bénéficiaires de la prime d'activité en 2023 (%)

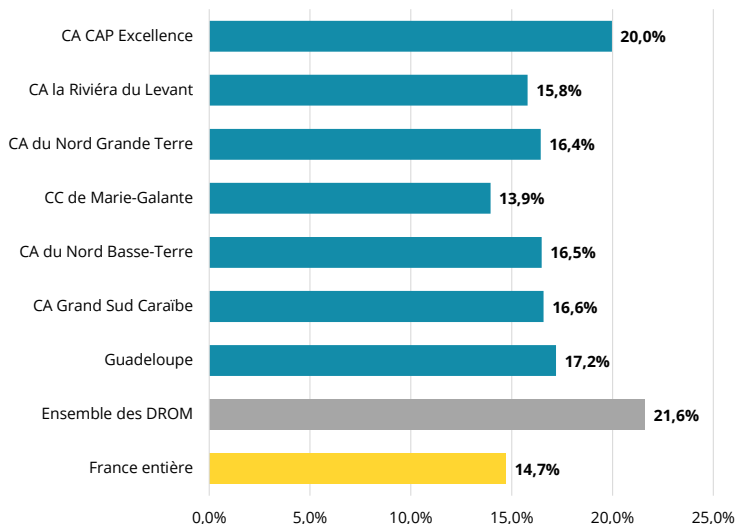


En 2023, Pointe-à-Pitre, Bouillante et Basse-Terre sont les trois communes qui comptent les plus forts taux de couverture des minima sociaux (respectivement 39,6%, 38,2 et 36,6%). À l'inverse, trois communes comptent une part de ménages couverts par les minima sociaux inférieure à 25% notamment à Saint-Claude (17,6%), Baie-Mahault (19,2%) et Petit-Bourg (21,1%).

Concernant la prime d'activité, la part des ménages qui en bénéficient varie de 11,9% à Saint-Claude à 21,8% aux Abymes. En comparaison, en 2023, 58% des foyers fiscaux de Saint-Claude déclarent des traitements ou salaires contre 55% aux Abymes (comme à l'échelle du département). Deux facteurs influencent le taux de couverture : le niveau des salaires et la connaissance de l'aide.

Taux de couverture des ménages par la prime d'activité par EPCI

Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022



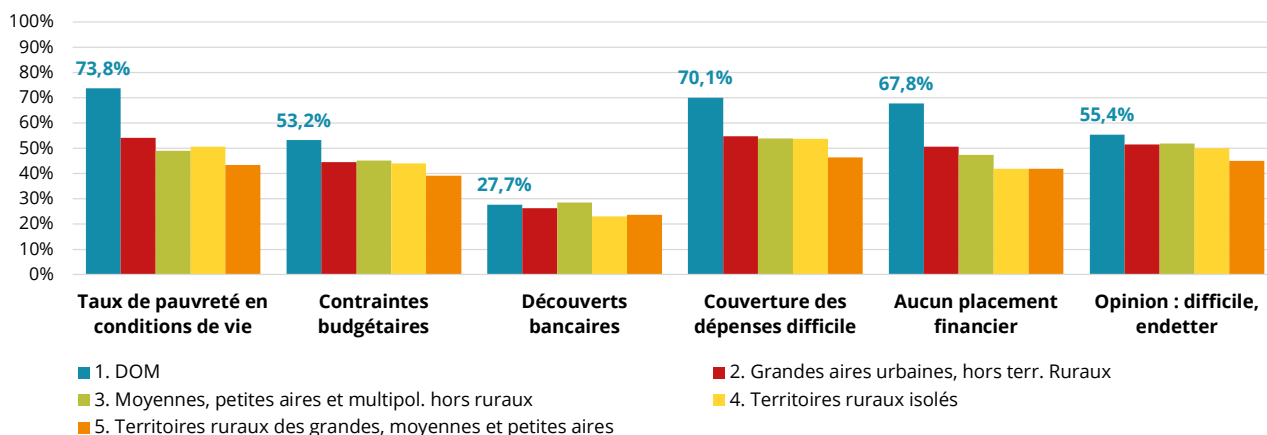
Au 31 décembre 2023, 30 588 ménages du département sont allocataires de la prime d'activité de la Caf, soit 17,2% de l'ensemble des ménages. Cette proportion est inférieure à celle enregistrée sur l'ensemble des DROM (21,6%) mais reste supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire français (14,7%).

Parmi les intercommunalités du territoire, la CA Cap Excellence enregistre le plus fort taux de couverture de la prime d'activité (20,0%) tandis que la CC de Marie-Galante a le plus faible (13,9%).

Les bénéficiaires des minima sociaux des DROM fortement touchés par des restrictions dans leur vie

Pauvreté et conditions de vie des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité

Source : Enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) (Drees 2018)



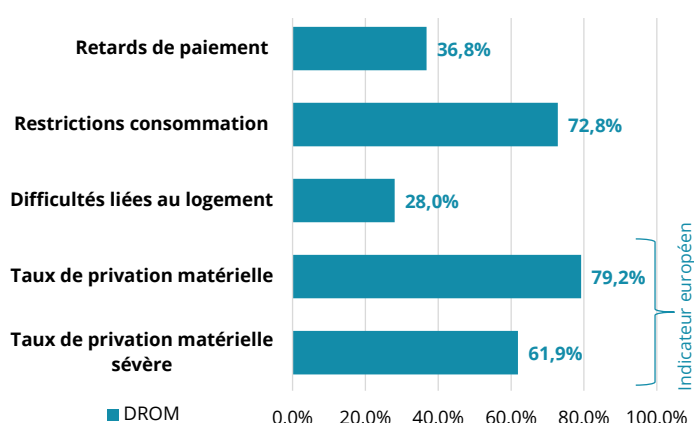
En 2018, le taux de pauvreté en conditions de vie des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité résidant dans les Outre-mer s'élève à 74%, contre 50% pour ceux résidant dans les communes moyennes, petites aires multipôles hors ruraux et les territoires ruraux isolés. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie de l'Insee regroupe vingt-sept difficultés, couvrant quatre dimensions : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés liées au logement. Par convention, un ménage est dit « pauvre en conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit difficultés parmi ces vingt-sept. Pour être considéré en difficulté vis-à-vis de l'une des quatre dimensions, le nombre de privations ou difficultés qu'un ménage doit rencontrer diffère selon la dimension considérée. La pauvreté est donc plus importante dans les DROM que dans le reste du territoire.

De plus, les bénéficiaires des Outre-mer sont également plus nombreux à déclarer des contraintes budgétaires, à avoir des difficultés à couvrir leurs dépenses courantes, à n'avoir aucun placement financier (tels que livret A, épargne logement, assurance vie...) ainsi qu'à déclarer des difficultés financières et à ne pas y arriver sans faire de dettes. En effet, alors que dans l'hexagone, environ la moitié des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité ont des difficultés à couvrir leurs dépenses, la part monte à 70% pour ceux des DROM. 68% n'ont pas de placement financier qui leur permet de prévenir des dépenses imprévues ou de mettre de l'argent de côté, contre 40% et 50% dans les autres territoires de l'hexagone.

À noter que pour les bénéficiaires de l'AAH, le taux de pauvreté en conditions de vie est de 45% pour l'ensemble du territoire français. Ils sont un tiers à connaître des contraintes budgétaires, 46% à avoir des difficultés à couvrir leurs dépenses, et 42% déclarent avoir des difficultés financières ou à ne pas y arriver sans faire de dettes. Ces données ne sont pas disponibles pour les allocataires de l'AAH des DROM uniquement.

Pour en revenir aux bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité des DROM, 37% ont des retards de paiement, avec notamment 30% qui n'ont pas pu payer à temps une ou des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, et 11% leur loyer. 73% connaissent des restrictions de consommation (partir en vacances une fois par an, remplacer des meubles, acheter des vêtements neufs, recevoir des proches, avoir un logement à bonne température...). Près d'un sur dix a des difficultés liées au logement.

Le taux de privation matérielle est de 79%, et 61% pour la privation sévère. Il s'agit de la proportion de personnes incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Les ménages ayant au moins cinq privations seront considérés en situation de privation matérielle et sociale, et ceux regroupant au moins sept privations seront considérés en situation de privation matérielle et sociale sévère.



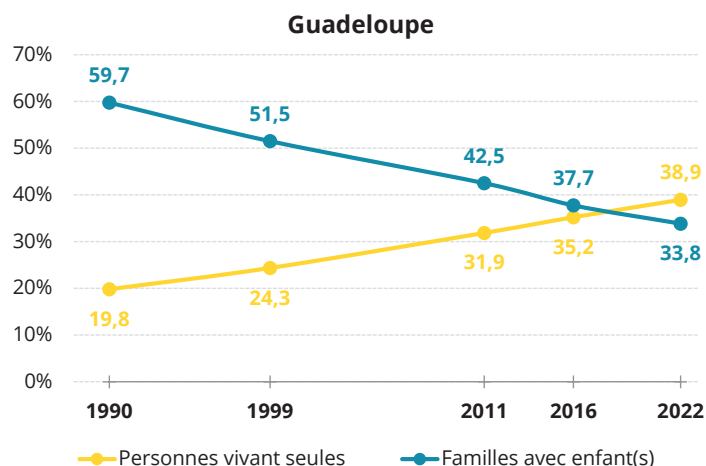


Les familles, les enfants et les jeunes

Familles : 35% de familles en Guadeloupe dont plus d'une sur deux est une famille monoparentale

Évolution de la part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, Rp 1990-2022



Depuis le début des années 90, la part de personnes seules augmente tandis que le poids des familles avec enfant(s) diminue.

Entre 2016 et 2022, la part de personnes vivant seules parmi les ménages a augmenté passant de 35,2% à 38,9%. Dans le même temps, l'évolution de la part de familles avec enfant(s) est passée de 37,7% en 2016 à 33,8% en 2022. Ainsi, en 2022, Guadeloupe compte 69 274 personnes vivant seules (contre 60 482 en 2016) et 60 196 familles avec enfant(s) (contre 64 831 en 2016).

Évolution des familles avec enfant(s) par EPCI

Source : Insee, Rp 2016-2022

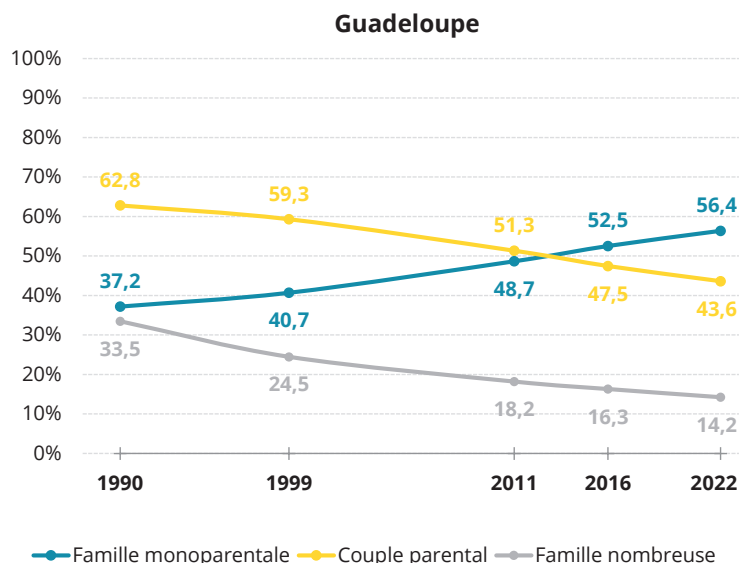
	Familles avec enfant(s)		Evolution entre 2016 et 2022		Part parmi les ménages (%)	
	2016	2022	Nbre	Part (%)	2016	2022
CA CAP Excellence	17 535	16 547	-988	-5,6	39,0	36,2
CA la Riviera du Levant	10 324	10 060	-263	-2,6	35,8	32,4
CA du Nord Grande Terre	9 564	8 604	-960	-10,0	38,6	33,0
CC de Marie-Galante	1 500	1 292	-208	-13,9	29,3	24,3
CA du Nord Basse-Terre	13 719	12 863	-856	-6,2	41,9	37,1
CA Grand Sud Caraïbe	12 189	10 830	-1 359	-11,2	34,5	30,9
Guadeloupe	64 831	60 197	-4 634	-7,1	37,7	33,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	320 473	315 637	-4 837	-1,5	43,3	40,0
France hexagonale	9 055 984	9 061 374	+5 390	+0,1	31,8	30,1
France entière	9 376 457	9 377 011	+554	+0,0	32,1	30,4

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Entre 2016 et 2022, la baisse du nombre de familles avec enfant(s) s'observe au sein de l'ensemble des intercommunalités. Elle est plus marquée à Marie-Galante où le nombre de familles avec enfant(s) diminue de 13,9% contre 7,1% en moyenne sur le territoire. Elle est moindre au sein de la Riviera du Levant soit un repli de 2,6% par rapport à 2016.

Type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, Rp 1990-2022



Depuis le début des années 90, la part de familles monoparentales augmente au détriment des couples avec enfant(s) et des familles nombreuses.

Entre 2016 et 2022, la part de familles monoparentales a augmenté passant de 52,5 à 56,4%, soit 3,9 points de plus en 6 ans. Dans le même temps, l'évolution des couples parentaux a été de -3,9 points, passant de 47,5% en 2016 à 43,6% en 2022. De même, les familles nombreuses reculent de 2,1 points pour s'établir à 14,2% en 2022.

Part des familles selon le type parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) par EPCI

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022

	Familles avec enfant(s)		Couples parentaux		Familles monoparentales		Familles nombreuses	
	Nbre	Part parmi les ménages (%)	Nbre	Part parmi les familles (%)	Nbre	Part parmi les familles (%)	Nbre	Part parmi les familles (%)
CA CAP Excellence	16 625	36,5	5 626	34,0	10 922	66,0	2 397	14,5
CA la Rivière du Levant	10 277	33,6	5 108	50,8	4 953	49,2	1 445	14,4
CA du Nord Grande Terre	8 851	34,6	4 221	49,1	4 383	50,9	1 342	15,6
CC de Marie-Galante	1 327	25,5	551	42,6	741	57,4	250	19,4
CA du Nord Basse-Terre	12 964	37,5	6 147	47,8	6 716	52,2	1 624	12,6
CA Grand Sud Caraïbe	11 204	31,9	4 607	42,5	6 223	57,5	1 514	14,0
Guadeloupe	61 248	34,7	26 259	43,6	33 937	56,4	8 572	14,2
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	315 324	40,5	156 664	49,6	158 972	50,4	62 863	19,9
France hexagonale	9 105 468	30,6	6 679 065	73,7	2 382 296	26,3	1 614 508	17,8
France entière	9 420 792	30,9	6 835 729	72,9	2 541 268	27,1	1 677 370	17,9

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

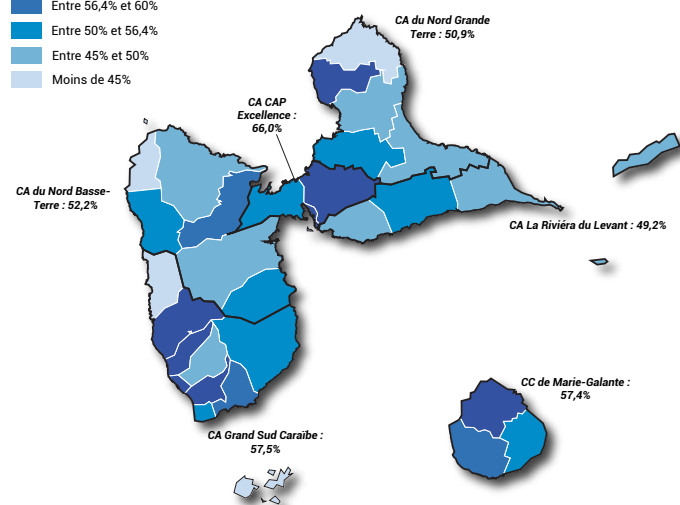
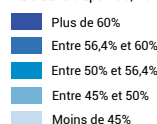
Depuis quelques années, contrairement à l'ensemble du territoire français, la famille monoparentale est la structure familiale la plus répandue. Elle est plus présente à Cap Excellence où la proportion s'élève à 66,0% contre 56,4% en moyenne régionale. A l'image des autres DROM, on dénombre quasiment autant de familles monoparentales que de couples avec enfant(s) au sein de la Rivière du Levant et dans le Nord Grande Terre.

Les familles monoparentales en 2022 et leur évolution entre 2016 et 2022

Source : Insee, Rp 2022

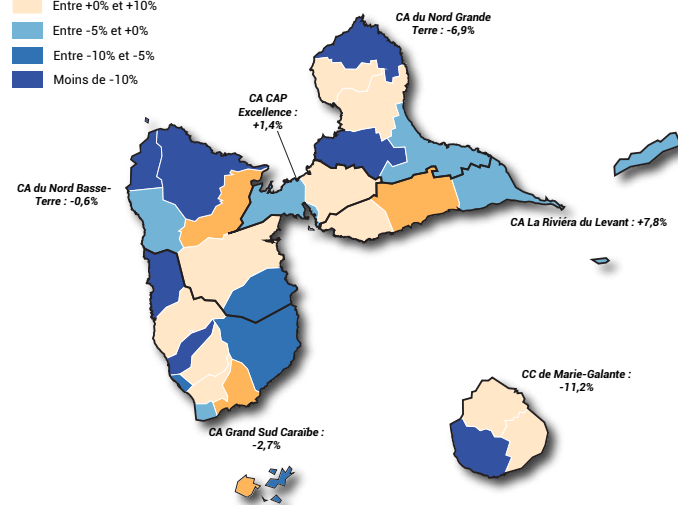
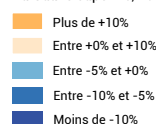
Part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi les familles en 2022 (%)

La Guadeloupe : 56,4%



Taux de variation du nombre de familles monoparentales avec enfant(s) entre 2016 et 2022 (%)

La Guadeloupe : -0,4%



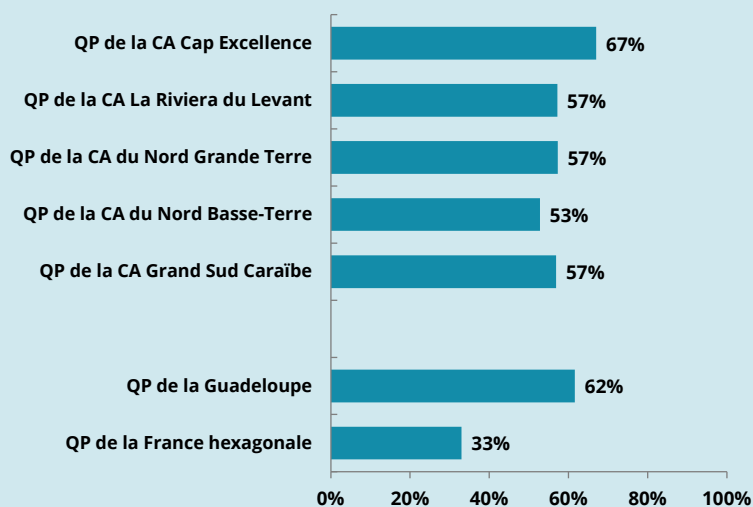
La proportion moyenne de familles monoparentales masque de fortes disparités par commune. Les familles monoparentales sont moins représentées aux Saintes et à Anse-Bertrand où leur proportion n'excède pas 40%. 13 communes de l'archipel comptabilisent moins de familles monoparentales que de couples avec enfant(s).

À l'inverse, Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et Les Abymes ont les parts les plus élevées de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles de leurs communes, avec respectivement 78,0%, 70,9% et 69,4%.

Entre 2016 et 2022, le nombre de familles monoparentales reste stable (-0,4%). Toutefois, cette moyenne masque des évolutions différentes par commune. Ainsi, le nombre de familles monoparentales a augmenté de plus de 10% à Sainte-Anne, au Lamentin, à Trois-Rivières et à Terre-de-Bas. En revanche, il a diminué de plus de 10% à Baillif, Morne-à-l'Eau, Deshaies, Anse-Bertrand, Grand-Bourg, Sainte-Rose et Bouillante.

Familles monoparentales des Quartiers Politique de la Ville de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021



En 2021, la part des familles monoparentales dans les QP de la Guadeloupe est de 62%, contre 33% pour l'ensemble des QP de France hexagonale.

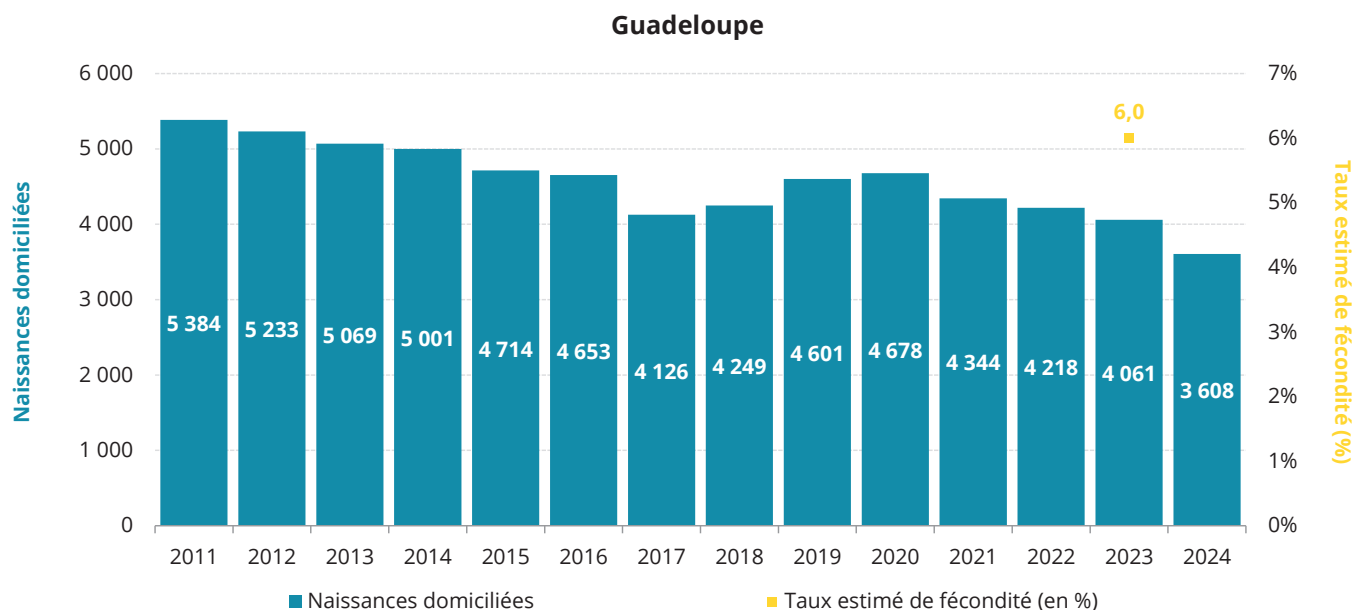
Suivant les EPCI ayant un QP, la part des familles monoparentales varient de 53% à Nord Basse-Terre à 67% à Cap Excellence.

Quel que soit le QP du département, plus de la moitié des familles sont des familles monoparentales. La proportion oscille entre 51% pour le QP Le Bourg - Sainte-Marie - Bébel - Viard (Sainte-Rose) à 77% pour le QP Grand Camp (Les Abymes).

Un nombre de naissance en baisse

Naissances domiciliées et taux estimé de fécondité

Source : Insee, Etat-Civil 2011-2024 & Rp 2022



3 610 naissances domiciliées sont dénombrées en 2024 pour La Guadeloupe. Sur la période 2011-2024, il y a eu en moyenne 4 570 naissances par an. Avec 3 960 naissances observées par an en moyenne entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024, le taux estimé de fécondité de la Guadeloupe est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2023. A l'échelle des communes du département, la commune des Abymes enregistre le plus de naissances en 2024 avec 630 naissances (contre 708 en 2023). Le taux de fécondité estimé le plus élevé en 2023 est observé sur Saint-François (8 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants).

Naissances domiciliées et taux estimé de fécondité par EPCI

Source : Insee, Etat-Civil 2010-2024 & Rp 2022

	Nombre de naissances domiciliées (moyenne lissée sur 3 ans)					Taux estimé de fécondité en 2023
	moy. 2010 - 2011 - 2012	moy. 2013 - 2014 - 2015	moy. 2016 - 2017 - 2018	moy. 2019 - 2020 - 2021	moy. 2022 - 2023 - 2024	
CA CAP Excellence	1 535	1 436	1 282	1 368	1 201	6,1
CA la Rivière du Levant	956	874	777	812	706	6,2
CA du Nord Grande Terre	674	639	594	589	527	5,9
CC de Marie-Galante	113	99	86	100	71	5,5
CA du Nord Basse-Terre	1 031	975	841	910	801	6,0
CA Grand Sud Caraïbe	1 010	904	761	763	656	5,8
Guadeloupe	5 320	4 928	4 343	4 541	3 962	6,0
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	30 430	29 743	29 417	29 511	27 256	7,4
France hexagonale	793 648	772 500	729 520	702 738	649 808	5,5
France entière	824 079	802 243	758 937	742 105	687 050	5,6

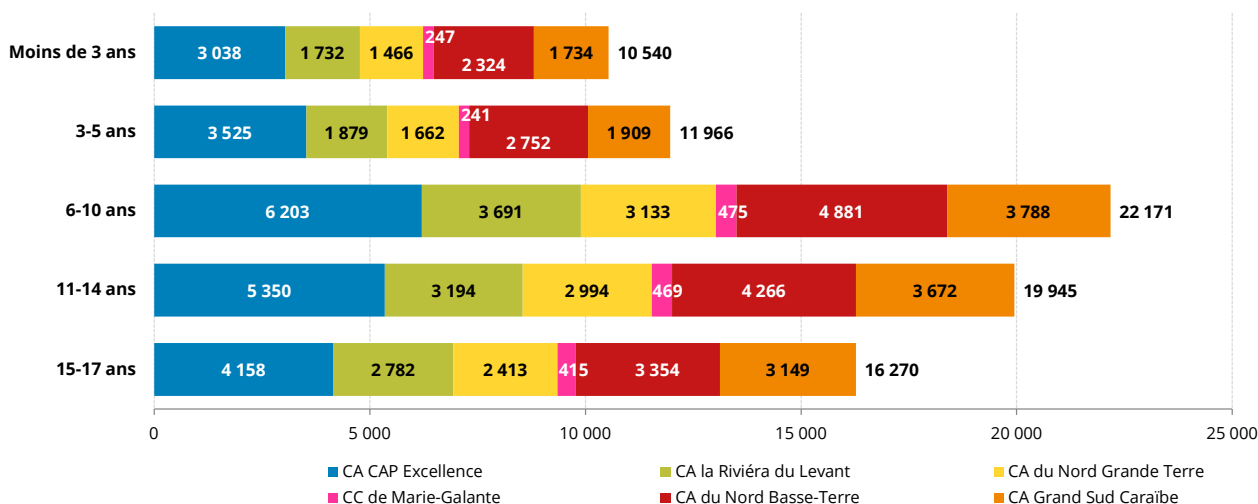
Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024, la Guadeloupe enregistre 3 962 naissances en moyenne par an. Le taux estimé de fécondité est de 6,0 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2023. La CA la Rivière du Levant enregistre le plus fort taux de fécondité en 2023 avec 6,2 enfants pour 100 femmes de 15-44 ans. À l'inverse, la CC de Marie-Galante est celle qui enregistre le taux de fécondité le plus faible (5,5). La CA Cap Excellence comptabilise le plus grand nombre de naissances domiciliées avec en moyenne 1 200 naissances par an ces dernières années.

Mineurs : une proportion en baisse proche de la moyenne nationale

Répartition des mineurs par tranche d'âge et par EPCI

Source : Insee, Rp 2022



En 2022, la Guadeloupe compte 82 959 mineurs. Plus de la moitié d'entre eux est âgée de 6 à 14 ans. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence regroupe davantage de mineurs soit 27%, suivie de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (22%). La structure par âge varie peu selon l'EPCI, les 6-14 ans représentent entre 51% et 53% des mineurs au sein de l'ensemble des agglomérations.

Evolution du nombre de mineurs par EPCI

Source : Insee, Rp 2011-2022

	Nombre de mineurs aux différents RP			Part des mineurs en %* au RP			Evolution des mineurs entre 2011 et 2022	
	2011	2016	2022	2011	2016	2022	Nbre	%
CA CAP Excellence	28 658	25 218	22 273	27,1	24,9	22,8	-6 386	-22,3
CA la Rivière du Levant	17 164	15 305	13 277	25,4	23,4	20,1	-3 886	-22,6
CA du Nord Grande Terre	14 968	13 621	11 667	25,9	23,4	20,5	-3 301	-22,1
CC de Marie-Galante	2 675	2 328	1 847	23,5	21,4	17,7	-828	-31,0
CA du Nord Basse-Terre	21 773	20 163	17 577	27,5	25,8	22,7	-4 196	-19,3
CA Grand Sud Caraïbe	20 622	17 963	14 252	24,8	22,4	19,0	-6 370	-30,9
Guadeloupe	105 860	94 599	80 892	26,2	24,0	21,1	-24 967	-23,6
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	542 429	523 135	493 970	29,1	27,6	25,8	-48 458	-8,9
France hexagonale	13 831 662	14 059 735	13 782 983	21,9	21,8	20,9	-48 678	-0,4
France entière	14 374 090	14 582 871	14 276 954	22,1	22,0	21,1	-97 137	-0,7

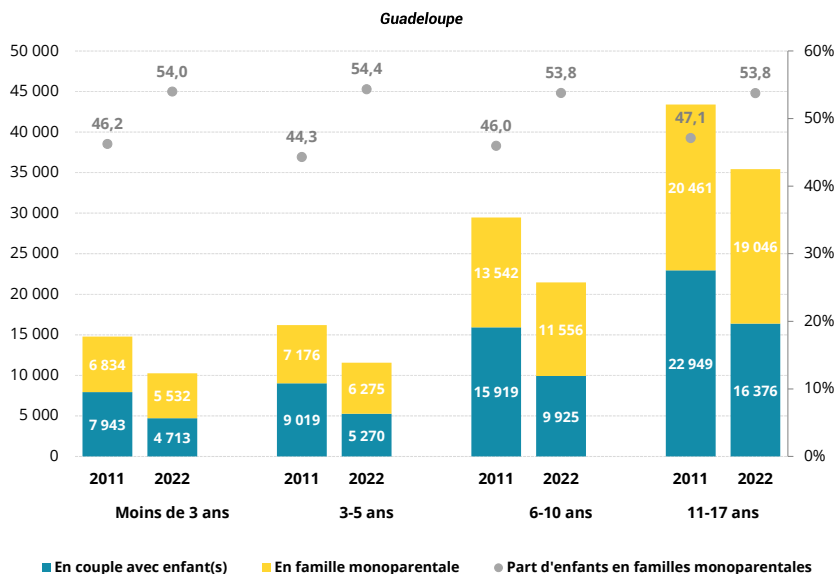
* Au sein de la population municipale

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

Entre 2011 et 2022, le nombre de mineurs a reculé de 23,6% tandis qu'il est resté relativement stable sur la France entière et est en repli de 8,9% sur l'ensemble des DROM. La baisse a été plus marquée que celle de la population totale puisque leur proportion au sein de la population guadeloupéenne est passée de 26,2% à 21,1% sur la période. L'ensemble des EPCI enregistre une baisse du nombre de mineurs depuis 2011. Cette diminution est plus marquée dans le Grand Sud Caraïbe et à Marie-Galante (-31%). Ces deux EPCI comptent moins de mineurs au sein de leur population soit 19,0% dans le Grand Sud Caraïbe et 17,7% à Marie-Galante.

Répartition par type de familles des enfants mineurs

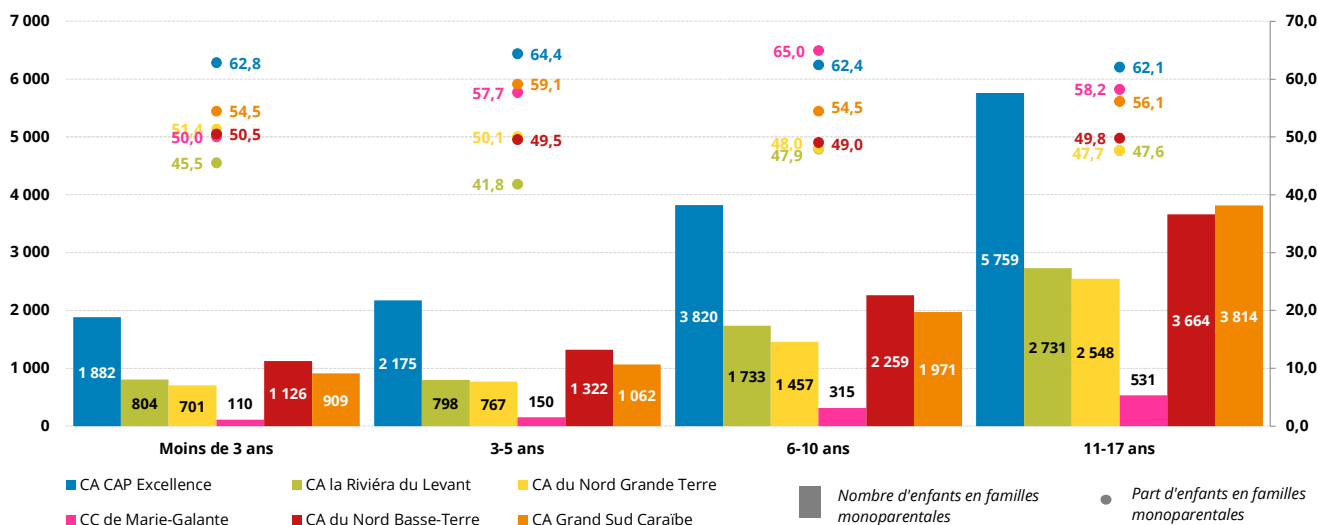
Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, quelle que soit la tranche d'âge, une majorité d'enfants vit avec un seul parent. Cette tendance était différente en 2011, où la majorité des enfants vivait avec leurs deux parents. La proportion d'enfants vivant avec un seul parent est légèrement supérieure chez les 3-5 ans (54,4%).

Les enfants mineurs vivant au sein d'une famille monoparentale selon leur âge et par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

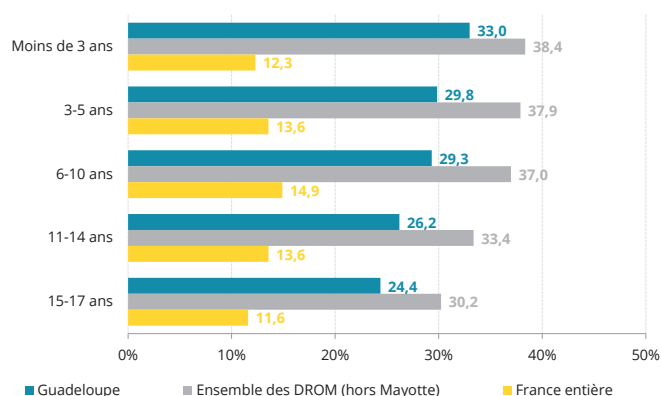


En 2022, à l'exception de la tranche d'âge 6-10 ans, les familles monoparentales sont davantage représentées à Cap Excellence quelle que soit la tranche d'âge. Au sein de cette agglomération, plus de trois mineurs sur cinq vivent dans une famille monoparentale. Pour les 6-10 ans, c'est à Marie-Galante que la proportion d'enfants vivant avec un seul parent est la plus élevée (65,0%).

Les enfants mineurs vivant avec leurs deux parents sont globalement plus répandus à la Riviera du Levant notamment pour la tranche d'âge 3-5 ans (58,2%). Dans le Nord Grande Terre, on recense une majorité d'enfants vivant avec un seul parent jusqu'à 3 ans. Entre 3 et 5 ans, ils sont quasiment aussi nombreux à vivre avec un seul parent qu'avec deux. Enfin, à partir de 6 ans, une majorité vit avec deux parents.

Part des mineurs vulnérables selon l'âge

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022



En 2022, 21 860 mineurs sont en situation de vulnérabilité sur la Guadeloupe, dont près de trois sur dix sont âgés de 6 à 10 ans. La part de mineurs vulnérables s'étend ainsi de 24,4% pour les 15-17 ans à 33,0% pour les moins de 3 ans. Elle est entre 1,9 fois et 2,7 fois supérieure à celle de la France entière selon les différentes tranches d'âge.

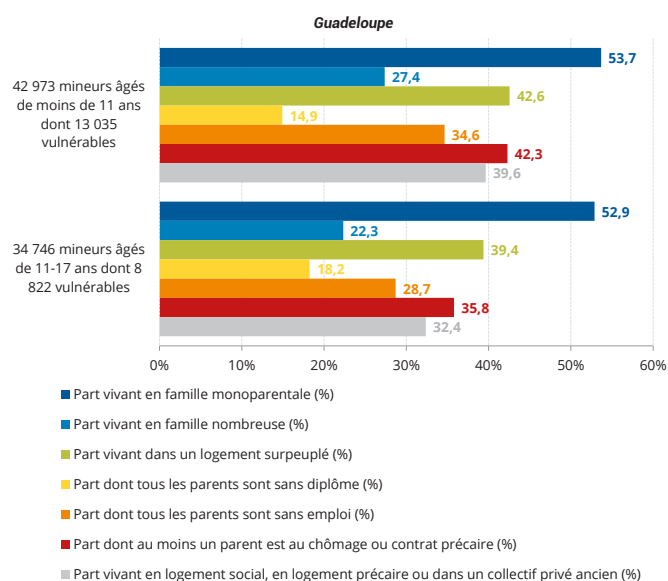
L'indice de vulnérabilité des mineurs © Compas permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient présenter des difficultés socio-éducatives temporaires ou plus durables à un moment ou un autre de leur parcours scolaire.

Sa construction repose sur l'approche de facteurs de risques cumulés. Aucun des 7 critères ne constitue à lui seul un facteur majeur de fragilité des enfants et n'est le signe avéré d'une difficulté scolaire ou éducative. En revanche, la probabilité qu'un enfant présente des difficultés socio-éducatives augmente fortement dès qu'il se retrouve dans plusieurs des situations décrites. C'est le cumul de plusieurs de ces facteurs de risque qui crée la vulnérabilité et ce, quel que soit le quartier d'habitation de l'enfant.

Le choix de ces 7 critères (cf. ci-contre) permet de retrouver les principales dimensions en lien avec la réussite éducative, sans qu'il y ait nécessairement une relation causale. Elles s'articulent autour de l'origine socio-économique (capital culturel, ressources des ménages, reproduction des schémas parentaux ...), de la structure familiale (monoparentalité, effet de la taille des fratries) et des conditions de logements. Plusieurs indicateurs ont été retenus pour approcher le critère économique (risque plus élevé de pauvreté dans une famille nombreuse, monoparentale ou chez les locataires du parc locatif en logement collectifs ancien par exemple).

Part des mineurs vulnérables selon chaque critère

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022



L'indice de vulnérabilité des mineurs se compose de 7 indicateurs socio-démographiques : la monoparentalité, la grandeur des fratries, le surpeuplement du logement, l'activité et la formation des parents et l'ancienneté des logements.

La majorité des mineurs vulnérables vit dans un foyer monoparental. En outre, chez les moins de 11 ans, 42% ont au moins un parent en emploi précaire ou au chômage.

Indice de vulnérabilité : il est considéré qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 7 facteurs de risques :

- vivre dans une famille monoparentale
- vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus)
- vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- vivre en appartement locatif social dans un immeuble ancien
- vivre dans un logement surpeuplé

Détail des facteurs de risque relatifs à la fragilité des enfants par EPCI

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022

	Mineurs vulnérables 0-17 ans	Indice de fragilité des enfants	Au moins un parent au chômage ou en contrat précaire		Parents sans diplôme		Parents sans emploi	
	Nb		Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	6 718	30	8 892	40,1	2 766	12,5	7 524	33,9
CA la Rivière du Levant	2 332	18	5 128	38,6	1 397	10,5	3 474	26,2
CA du Nord Grande Terre	2 612	22	5 017	43,0	1 387	11,9	3 490	29,9
CC de Marie-Galante	453	25	830	45,1	210	11,4	614	33,4
CA du Nord Basse-Terre	3 805	22	7 061	40,2	2 026	11,5	4 980	28,4
CA Grand Sud Caraïbe	3 354	24	6 101	42,9	1 768	12,4	4 711	33,1
Guadeloupe	19 274	24	33 028	40,9	9 553	11,8	24 794	30,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	149 294	30	220 273	44,7	81 582	16,6	172 682	35,0
France hexagonale	1 604 764	12	3 175 054	23,2	1 288 720	9,4	1 387 589	10,1
France entière	1 754 058	12	3 395 327	23,9	1 370 302	9,7	1 560 271	11,0

	Locatif privé dans collectif ancien		Locatif social		Famille monoparentale		Famille nombreuse		Logement sur-peuplé	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	1 622	7,3	10 102	45,5	11 568	52,1	6 164	27,8	8 843	39,9
CA la Rivière du Levant	225	1,7	2 582	19,5	5 147	38,8	3 510	26,4	4 960	37,4
CA du Nord Grande Terre	185	1,6	3 165	27,1	4 748	40,7	3 162	27,1	4 417	37,9
CC de Marie-Galante	22	1,2	614	33,4	785	42,7	566	30,8	719	39,1
CA du Nord Basse-Terre	138	0,8	5 592	31,9	7 509	42,8	4 290	24,4	6 329	36,1
CA Grand Sud Caraïbe	426	3,0	4 367	30,7	6 223	43,8	3 710	26,1	5 205	36,6
Guadeloupe	2 619	3,2	26 422	32,7	35 979	44,6	21 402	26,5	30 473	37,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	20 068	4,1	157 140	31,9	184 470	37,4	190 603	38,7	225 955	45,8
France hexagonale	919 432	6,7	3 341 351	24,4	3 299 678	24,1	4 210 542	30,7	3 354 767	24,5
France entière	939 500	6,6	3 498 490	24,7	3 484 148	24,6	4 401 145	31,0	3 580 723	25,2

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

En 2022, l'indice de fragilité des enfants est deux fois plus élevé que pour l'ensemble du territoire français soit 24 contre 12. La situation en Guadeloupe y est donc beaucoup moins favorable. En effet, la plupart des indicateurs qui compose l'indice est sur-représenté dans le département, par rapport à la France entière, notamment :

- au moins l'un des parents est au chômage ou en contrat précaire (40,9% contre 23,9%) ;
- les parents sans diplôme (11,8% contre 9,7%) ;
- les parents sont sans emploi (30,7% contre 11,0%) ;
- dans une famille monoparentale (44,6% contre 24,6%) ;
- dans un locatif social (32,7% contre 24,7%) ;
- dans un logement sur-peuplé (37,7% contre 25,2%)

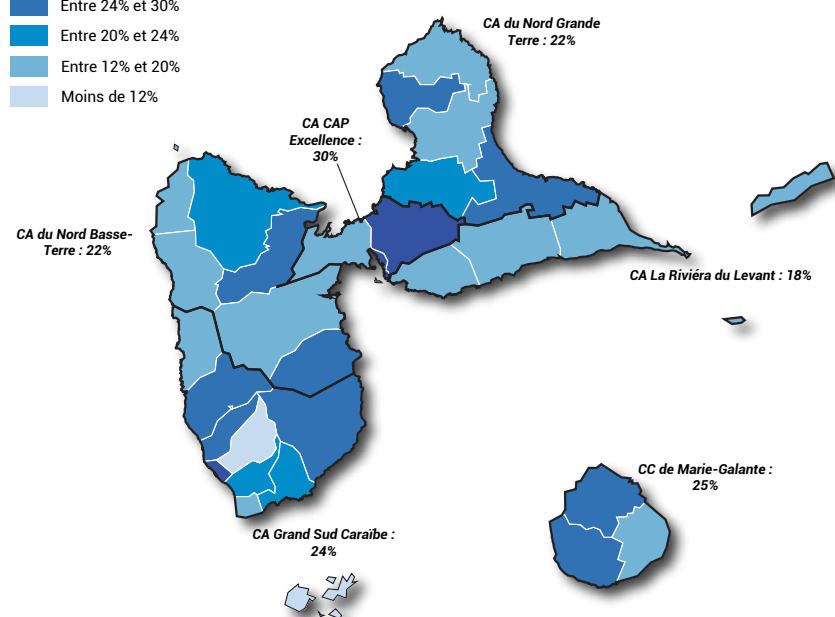
Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022

Part des mineurs en situation de fragilité (%) - Cumulant au moins 4 facteurs de risque

La Guadeloupe : 24%

- Plus de 30%
- Entre 24% et 30%
- Entre 20% et 24%
- Entre 12% et 20%
- Moins de 12%



A Cap Excellence, les différences sont marquées s'agissant du parc locatif et de la monoparentalité.

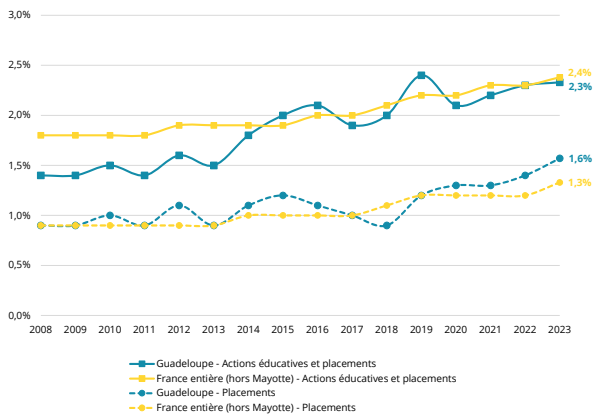
Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les communes et les intercommunalités, témoignant de caractéristiques spécifiques à chacune d'entre elles.

L'indice de fragilité des enfants le plus élevé est enregistré à Cap Excellence (30%) alors qu'il est moindre à La Rivière du Levant (18%). À l'échelon communal, Pointe-à-Pitre enregistre le plus fort indice de fragilité des enfants (49%) dont l'ensemble des indicateurs qui composent l'indice sont sur-représentés dans la commune par rapport à la France entière. À l'inverse, Les Saintes présentent des indices plus faibles : Terre-de-Haut (5%) et Terre-de-Bas (6%).

L'aide sociale à l'enfance : un nombre de places en établissement inférieur à la moyenne française

Les mineurs et jeunes jusqu'à 20 ans concernés par une mesure de placement ou d'actions éducatives

Source : ISD 2008-2023 - DREES, Enquête Aide sociale & Insee



En 2023, 2,3% de la population guadeloupéenne âgée de 0 à 20 ans est concernée par au moins une mesure de placement ou une action éducative, proportion équivalente à celle observée sur l'ensemble du territoire français.

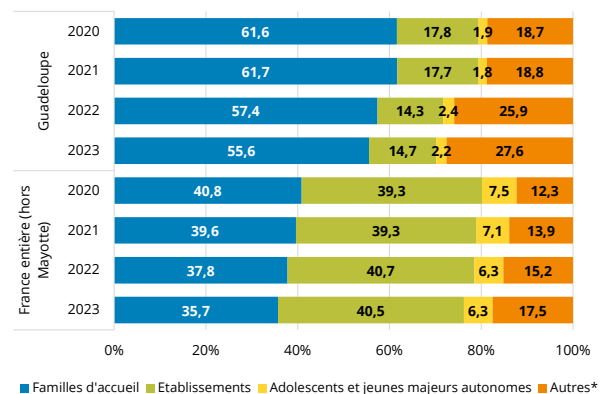
Par ailleurs, 1,6% sont concernés par une mesure de placement contre 1,3% à l'échelle du territoire français.

La répartition par mode d'hébergement principal des enfants confiés

Source : ISD 2020-2023 - DREES, Enquête Aide sociale & Insee

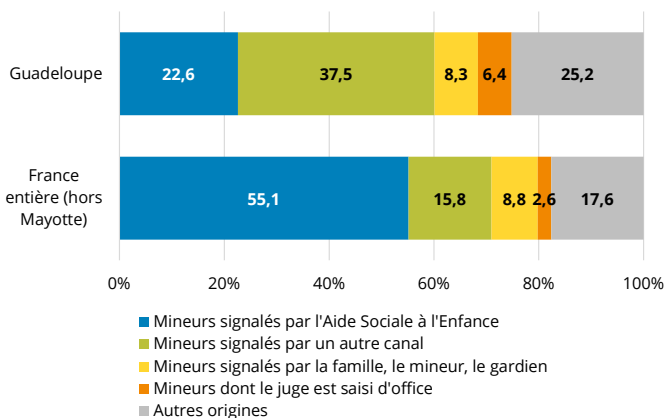
En 2023, bien qu'en recul depuis 2020, la famille d'accueil est le principal mode d'hébergement des individus confiés, 57,4% y sont hébergés.

En France entière (hors Mayotte), la tendance change en 2022 où une majorité d'enfants est désormais confiée à des établissements spécialisés (40,5% en 2023). En Guadeloupe, seuls 14,7% des jeunes ont recours à ce type d'hébergement.



Les mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants au cours de l'année 2022

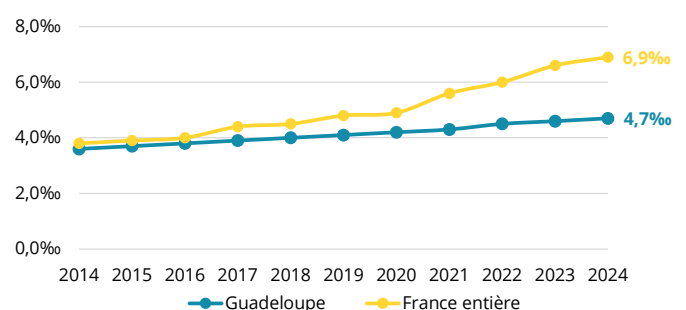
Source : ISD 2022 - DREES, Enquête Aide sociale & Insee



En 2022, 6,8% des mineurs ont fait l'objet d'une saisine du juge des enfants sur l'archipel (contre 9,6% en France). Contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, ce n'est pas l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui a signalé le plus de mineurs au parquet, mais un autre canal (37,5%).

Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0-20 ans

Source : ISD 2014-2024 - DREES, Enquête Aide sociale & Insee

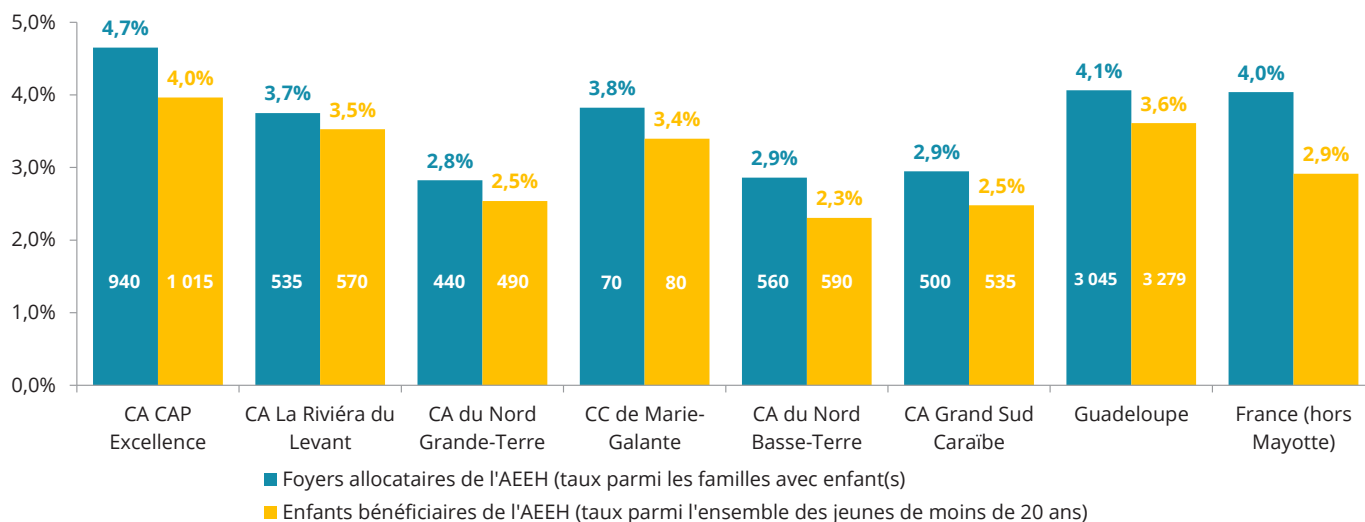


En décembre 2024, la Guadeloupe enregistre 4,7 places en établissements de l'ASE pour 1 000 jeunes de 0 à 20 contre 6,9 pour 1 000 sur l'ensemble du territoire français. La situation est relativement augmentation depuis 2019. La Guadeloupe fait partie des 30% des départements français avec le plus faible nombre de places pour 1 000 jeunes.

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé par EPCI

Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022



Fin 2023, la Guadeloupe compte 3 045 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 4,1% des familles avec enfant(s). Par ailleurs, plus de 3 279 enfants sont bénéficiaires par l'AEEH, soit un taux de couverture parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans de 3,6%.

La part des familles bénéficiaires de l'AEEH varie de 2,8% pour les CA du Nord Grande Terre (440 foyers allocataires au 31/12/2023) à 4,7% pour la CA Cap Excellence (940 foyers allocataires). La CC de Marie-Galante compte le nombre de familles allocataires le moins élevé des EPCI de Guadeloupe (70 foyers allocataires de l'AEEH).

Le nombre d'allocataires et la part des familles bénéficiaires de l'AEEH est un indicateur renseignant sur la prévalence du handicap chez l'enfant et le niveau de la réponse apportée par la collectivité aux familles qui ont un enfant handicapé. Les effectifs d'enfants handicapés ne sont pas connus, seul le nombre d'enfants handicapés aidés par la CAF est disponible.

La qualité et le niveau de vie des familles ayant un enfant en situation de handicap sont souvent aggravés en raison des dépenses supplémentaires liées au handicap de leur enfant si on les compare avec d'autres familles ayant les mêmes conditions socio-économiques. Certains handicaps nécessitent des organisations et des structures conséquentes (présence permanente du parent, scolarité et transports adaptés, soins) dont la prise en charge financière peut être importante pour les familles. Les aides ne sont pas toujours en rapport avec ces financements, fragilisant les familles et les exposant à des situations de précarité (arrêt d'une activité professionnelle, surendettement...).

Les familles qui ont en charge un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap peuvent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette allocation est versée, sans conditions de ressources, par la Caf ou la Msa. Elle permet de faire face aux dépenses, parfois importantes, liées au handicap de l'enfant. Le montant de base (151,80€ par mois depuis avril 2025) peut être augmenté dans certains cas, en particulier si le handicap de l'enfant nécessite des dépenses coûteuses ou entraîne une cessation de l'activité professionnelle de son parent ou encore l'embauche d'une tierce personne. Ces compléments sont déterminés en fonction de la nature du handicap de l'enfant et peuvent varier de 113€ à 1 288€. Les familles monoparentales peuvent bénéficier, selon les mêmes conditions, d'une allocation supplémentaire qui varie de 61€ à 507€.

L'évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH par EPCI

Source : Cnaf, 2016-2023

	Nombre d'enfants bénéficiaires AEEH							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA CAP Excellence	756	856	892	959	972	917	1 000	1 015
CA La Riviera du Levant	449	496	492	493	539	515	545	570
CA du Nord Grande-Terre	409	431	466	480	499	465	470	490
CC de Marie-Galante	70	76	86	86	79	82	75	80
CA du Nord Basse-Terre	527	582	559	548	521	463	570	590
CA Grand Sud Caraïbe	609	638	609	564	527	450	520	535
Guadeloupe	2 820	3 079	3 104	3 130	2 137	2 892	3 182	3 279
France (hors Mayotte)	248 603	266 704	286 104	290 619	339 424	368 474	432 105	463 885

Entre 2016 et 2023, le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH a progressé de 16,3% avec toutefois des évolutions contrastées sur la période.

La CA Cap Excellence enregistre la plus forte hausse (34,3%) avec toutefois une progression inférieure à la moyenne entre 2022 et 2023 (+1,5% contre +3,0% sur l'ensemble du territoire).

Seule la CA Grand Sud Caraïbe voit son nombre de bénéficiaires diminuer entre 2016 et 2023 (-12,2%) malgré une hausse de 2,9% (15 bénéficiaires) entre 2022 et 2023.

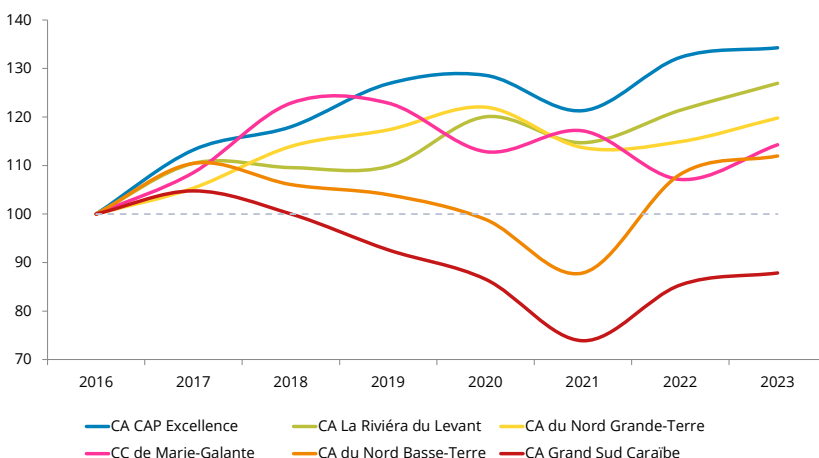
Sur cette dernière année, la Riviera du Levant affiche une nette hausse de 4,6% soit 25 bénéficiaires de plus par rapport à 2022.

	Nombre d'enfants bénéficiaires AEEH			
	Evolution 2016-2023		Evolution 2022-2023	
	Nb	%	Nb	%
CA CAP Excellence	+259	+34,3	+15	+1,5
CA La Riviera du Levant	+121	+26,9	+25	+4,6
CA du Nord Grande-Terre	+81	+19,8	+20	+4,3
CC de Marie-Galante	+10	+14,3	+5	+6,7
CA du Nord Basse-Terre	+63	+12,0	+20	+3,5
CA Grand Sud Caraïbe	-74	-12,2	+15	+2,9
Guadeloupe	+459	+16,3	+97	+3,0
France (hors Mayotte)	+215 282	+86,6	+31 780	+7,4

Evolution supérieure à celle observée sur la Guadeloupe

L'évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (base 100 en 2016) par EPCI

Source : Cnaf, 2016-2023

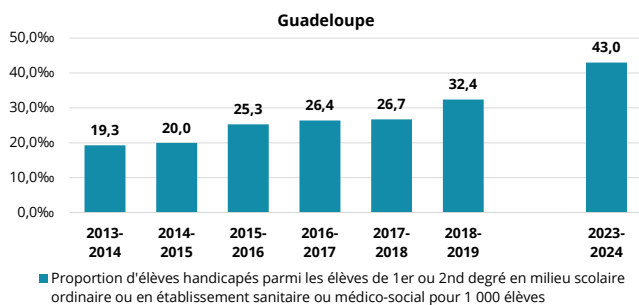


Depuis 2016, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH de Guadeloupe a augmenté de 459 enfants (+16,3%). Cette évolution masque des différences importantes selon les EPCI. L'évolution a été de 259 enfants en plus pour la CA Cap Excellence et de 74 en moins pour le Grand Sud Caraïbe. Cette dernière est la seule agglomération à présenter un indice inférieur à 100 (88).

Les élèves scolarisés en situation de handicap

Élèves handicapés de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social

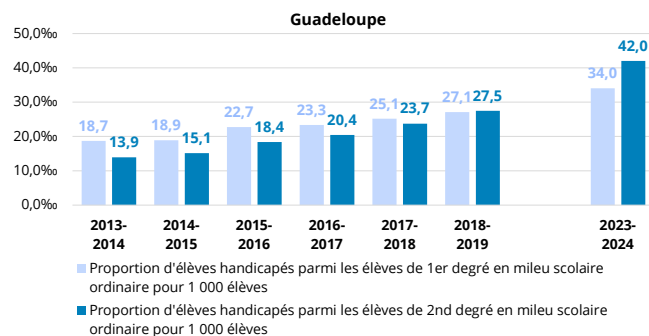
Source : Ministère Éducation nationale, DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et N°32



Entre l'année scolaire 2013-2014 et 2023-2024, la proportion d'élèves en situation de handicap en maternelle/primaire/collège et lycée en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social a fortement augmenté. Elle est passée de 19 élèves handicapés pour 1 000 élèves en 2013-2014 à 43 pour 1 000 élèves en 2023-2024.

Élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire selon le cycle scolaire

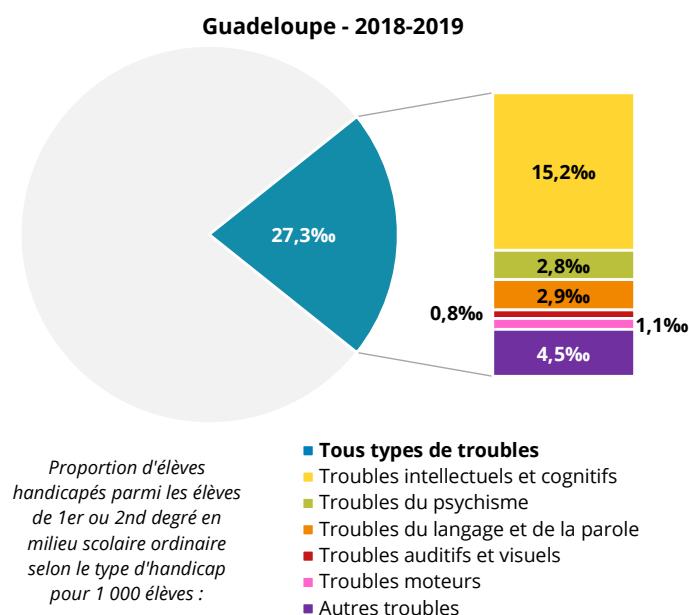
Source : Ministère Éducation nationale, DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et N°32



En milieu ordinaire, la proportion d'élèves de 1er degré en situation de handicap est passée de 19 pour 1 000 élèves en 2013-2014 à 34 élèves handicapés pour 1 000 élèves en 2023-2024. Pour le 2nd degré, elle est passée de 14 pour 1 000 à 42 pour 1 000 élèves.

Élèves handicapés de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire selon le type de handicap

Source : Ministère Éducation nationale, DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et N°32



En milieu ordinaire, la proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de 1er ou 2nd degré est de 27 élèves pour 1 000 élèves en Guadeloupe durant l'année scolaire 2018-2019*.

Dans le détail :

- . 15 élèves atteints troubles intellectuels et cognitifs pour 1 000 élèves ;
- . 3 élèves atteints troubles du psychisme pour 1 000 élèves ;
- . 3 élèves atteints troubles du langage et de la parole pour 1 000 élèves ;
- . 1 élève atteint troubles auditifs et visuels pour 1 000 élèves ;
- . 1 élève atteint troubles moteurs pour 1 000 élèves ;
- . 4 élèves atteints d'autres troubles pour 1 000 élèves.

*dernière année disponible pour ces données.

L'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap

L'offre d'hébergement pour les enfants en situation de handicap

Source : FINESS, 2025 & DREES - Panorama Statistique de la cohésion sociale, 2024

Au 01-11-2025	Institut Médico-Éducatif (I.M.E.)		Institut pour Déficiants Auditifs et Institut pour Déficiants Visuel		Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)		Etablissement Expérimental pour Enfance Handicapée		Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés		Total Hébergement pour enfants	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
Les Abymes	1	15	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15
Baie-Mahault	2	75	-	-	-	-	-	-	1	30	3	105
Pointe-à-Pitre	1	30	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30
CA CAP Excellence	4	120	0	0	0	0	0	0	1	30	5	150
La Désirade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Gosier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-François	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Anne	-	-	-	-	1	20	-	-	-	-	1	20
CA La Riviéra du Levant	0	0	0	0	1	20	0	0	0	0	1	20
Anse-Bertrand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Morne-à-L'Eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Moule	1	84	-	-	-	-	-	-	-	-	1	84
Petit-Canal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Port-Louis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Grande-Terre	1	84	0	0	0	0	0	0	0	0	1	84
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Grand-Bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-Louis	1	65	-	-	-	-	-	-	-	-	1	65
CC de Marie-Galante	1	65	0	0	0	0	0	0	0	0	1	65
Deshais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Goyave	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Lamentin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Petit-Bourg	1	30	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30
Pointe-Noire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Rose	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Basse-Terre	1	30	0	0	0	0	0	0	0	0	1	30
Baillif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Basse-Terre	-	-	1	35	-	-	-	-	-	-	1	35
Bouillante	1	96	-	-	-	-	-	-	-	-	1	96
Capesterre-Belle-Eau	1	42	1	15	-	-	-	-	-	-	2	57
Gourbeyre	1	124	-	-	-	-	-	-	-	-	1	124
Saint-Claude	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Haut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Trois-Rivières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Fort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Habitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	3	262	2	50	0	0	0	0	0	0	5	312
Guadeloupe	10	561	2	50	1	20	0	0	1	30	14	661

Au 1er novembre 2025, 14 établissements médico-sociaux œuvrent dans l'hébergement pour les enfants en situation de handicap proposant 661 places sur la Guadeloupe. Plus de la moitié des hébergements sont des Instituts Médico-Éducatif (I.M.E) concentrant près de 85% des places.

Près de deux structures sur cinq sont implantées dans la Communauté d'Agglomération Cap Excellence proposant 185 places dont 120 au sein des quatre Instituts Médico-Éducatif (I.M.E).

Au 31 décembre 2023, le taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés est de 8,3 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans sur l'archipel (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) contre 5,8 sur les Antilles-Guyane et 7,4 sur la France entière.

L'offre de services pour les enfants en situation de handicap

Source : FINESS, 2025

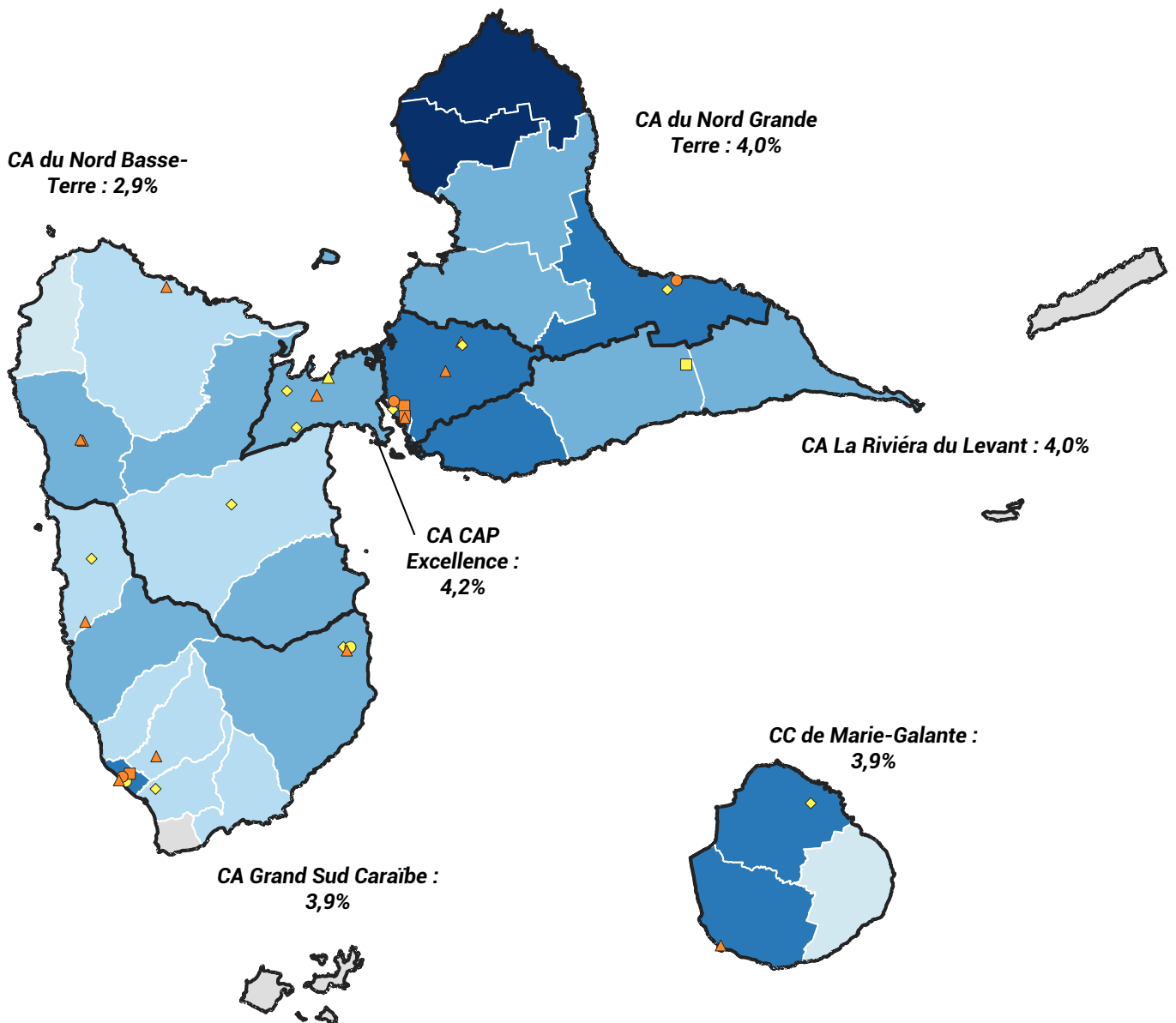
Au 01-11-2025	Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)		Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)		Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)		Total Services à domicile et ambulatoire pour enfants	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
	Les Abymes	1	110	1	100	2	191	4
Baie-Mahault	-	-	-	-	1	10	1	10
Pointe-à-Pitre	1	80	-	-	1	50	2	130
CA CAP Excellence	2	190	1	100	4	251	7	541
La Désirade	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Gosier	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-François	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Anne	-	-	-	-	1	20	1	20
CA La Rivière du Levant	0	0	0	0	1	20	1	20
Anse-Bertrand	-	-	-	-	-	-	0	0
Morne-à-L'Eau	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Moule	-	-	1	250	-	-	1	250
Petit-Canal	-	-	-	-	-	-	0	0
Port-Louis	-	-	-	-	1	25	1	25
CA du Nord Grande-Terre	0	0	1	250	1	25	2	275
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	0	0
Grand-Bourg	-	-	-	-	1	50	1	50
Saint-Louis	-	-	-	-	-	-	0	0
CC de Marie-Galante	0	0	0	0	1	50	1	50
Deshaies	-	-	-	-	-	-	0	0
Goyave	-	-	-	-	-	-	0	0
Lamentin	-	-	-	-	-	-	0	0
Petit-Bourg	-	-	-	-	-	-	0	0
Pointe-Noire	-	-	-	-	2	72	2	72
Sainte-Rose	-	-	-	-	1	20	1	20
CA du Nord Basse-Terre	0	0	0	0	3	92	3	92
Baillif	-	-	-	-	-	-	0	0
Basse-Terre	1	50	1	320	1	60	3	430
Bouillante	-	-	-	-	-	-	0	0
Capesterre-Belle-Eau	-	-	-	-	1	50	1	50
Gauby	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-Claude	-	-	-	-	1	35	1	35
Terre-de-Bas	-	-	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Haut	-	-	-	-	-	-	0	0
Trois-Rivières	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Fort	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Habitants	-	-	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	1	50	1	320	3	145	5	515
Guadeloupe	3	240	3	670	13	583	19	1493

Fin 2025, 19 structures proposent une offre de services pour les enfants en situation de handicap qui permettent une prise en charge globale sur le plan médical, psychologique, social et scolaire. Le nombre total de places proposées s'élève à 1 493. Dans le détail, le territoire dispose de trois Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), trois Centres Médico-Sociale Psycho-Pédagogique (CMPP) et 13 Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Les CMPP concentrent près de la moitié des places.

Plus des deux tiers de ces services sont recensés dans la CA Cap Excellence et la CA Grand Sud Caraïbe.

L'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap et la part des familles bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé par commune

Source : FINESS, 2023 & Cnaf, 2021



EMS : Hébergement pour enfants

- ▲ Etab.Enf.ado.Poly.
- ☆ Etab.Expér.Enf.Hand.
- ◇ I.M.E.
- I.T.E.P.
- Inst.Déf.Auditifs ou Visuels

EMS : Services pour enfants

- C.A.M.S.P.
- C.M.P.P.
- ▲ S.E.S.S.A.D.

Part des familles bénéficiaires de l'AAEH en 2021* (en %)

- Plus de 5,0%
- Entre 3,6% et 5,0%
- Entre 3,0% et 3,6%
- Entre 2,0% et 3,0%
- Moins de 2,0%
- Non disponible

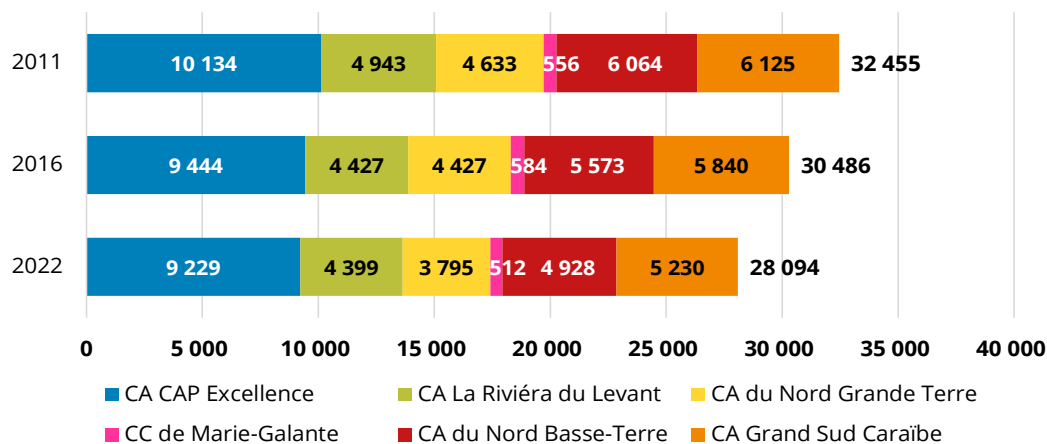
□ EPCI

*dernière année disponible pour ces données à l'échelon communale.

28 094 jeunes de 18-24 ans en Guadeloupe soit 7% de la population totale

Répartition des jeunes adultes âgés de 18-24 ans par EPCI

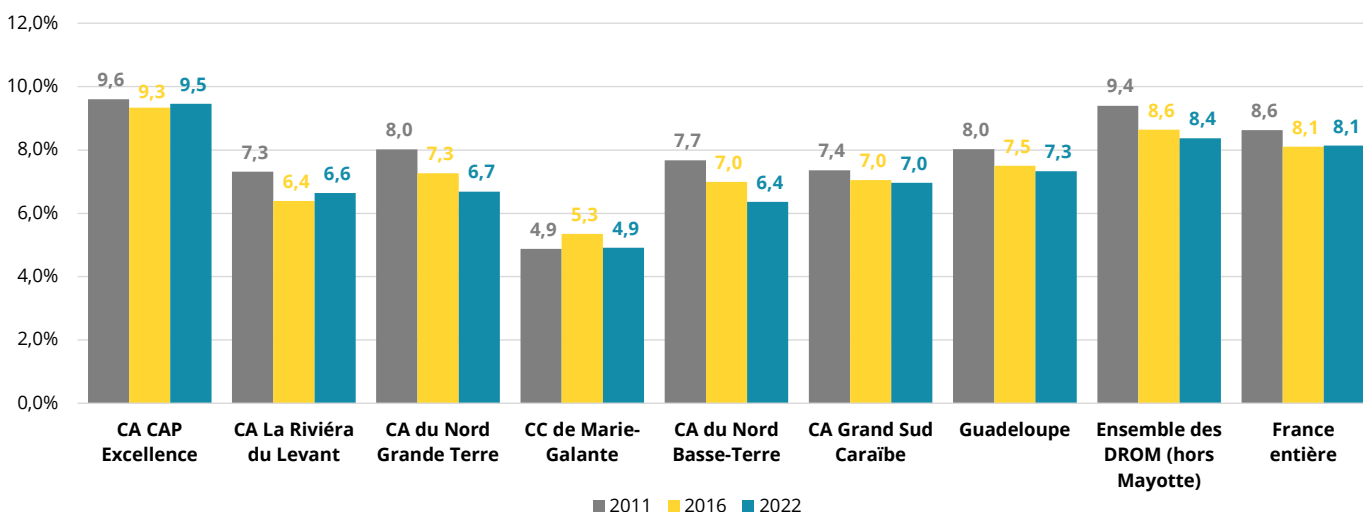
Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, près de 28 100 jeunes de 18-24 ans sont recensés sur la Guadeloupe. Au cours des 11 dernières années (2011-2022), leur nombre a diminué de 13,4%, soit 4 361 jeunes de moins. L'ensemble des EPCI a connu une diminution du nombre de jeunes. Cette baisse a été plus marquée dans le Nord Basse-Terre, soit un repli de 18,7% (1 136 jeunes). Elle est en revanche plus modérée à Marie-Galante (-7,9% soit 44 jeunes en moins).

Part des jeunes adultes de 18-24 ans dans la population par EPCI

Source : Insee, Rp 2011-2022



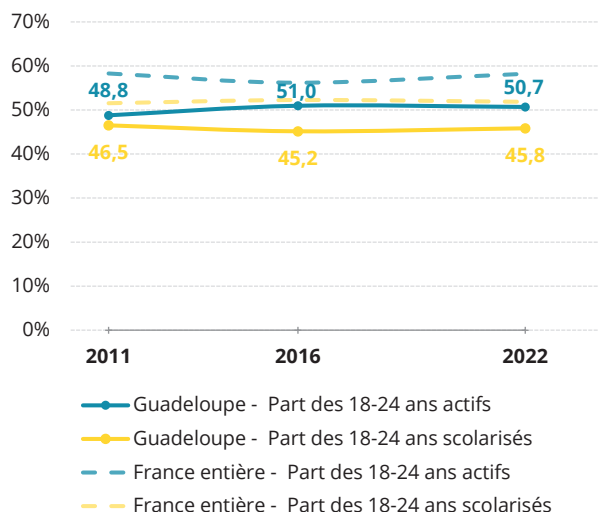
A l'image de la France entière, la proportion de jeunes de 18-24 ans au sein de la population totale est relativement stable depuis 2011 où elle est passée de 8,0% à 7,3% en 2022. Dans l'ensemble des DROM elle est en repli de 1 point passant de 9,4% à 8,4%.

Cette relative stabilité est observée dans quasiment l'ensemble des intercommunalités. La part de jeunes recule de 1,3 point dans le Nord Grande Terre et de 1,3 point dans le Nord Basse-Terre.

Les jeunes de Guadeloupe sont plus nombreux à être actifs que scolarisés

Part des actifs et étudiants parmi les jeunes adultes

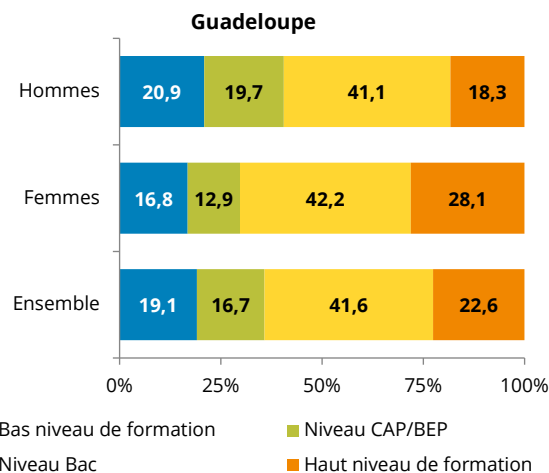
Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, on compte 12 880 jeunes scolarisés et 14 240 jeunes actifs, soit respectivement 45,8 et 50,7% de l'ensemble des 18-24 ans vivant sur la Guadeloupe en 2022 (un jeune peut être scolarisé et actif, tout comme il peut être non scolarisé et inactif, cf pages suivantes). A titre de comparaison, ces proportions sont respectivement de 51,8 et 58,2% sur la France entière. Depuis 2011, la part des jeunes actifs a augmenté de 1,9 point sur le territoire. Concernant la poursuite des études, la part de jeunes scolarisés est restée relativement stable, passant de 46,5% en 2011 à 45,8% en 2022.

Niveaux de formation des jeunes de 15-24 ans non scolarisés

Source : Insee, Rp 2022



Les politiques menées en faveur du développement des compétences ont eu pour effet d'augmenter le niveau de qualification des jeunes. En 2022, plus d'un jeune sur cinq possède un haut niveau de formation. Cette moyenne masque des différences suivant le sexe, les femmes étant plus nombreuses à avoir un haut niveau de formation que les hommes (28,1% contre 18,3%).

Niveaux de formation des jeunes de 15-24 ans non scolarisés par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

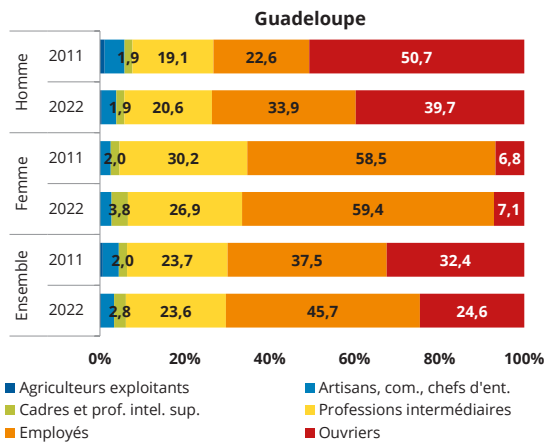
	15-19 ans				20-24 ans			
	Bas niveau de formation	Niveau CAP/BEP	Niveau Bac	Haut niveau de formation	Bas niveau de formation	Niveau CAP/BEP	Niveau Bac	Haut niveau de formation
CA CAP Excellence	41,9	18,9	35,5	3,7	12,9	15,7	47,4	24,0
CA la Riviéra du Levant	38,6	17,1	43,2	1,1	15,5	16,1	38,7	29,6
CA du Nord Grande Terre	36,6	20,8	41,6	1,0	13,8	16,0	39,1	31,2
CC de Marie-Galante	38,4	33,9	27,7	0,0	10,0	29,5	39,9	20,7
CA du Nord Basse-Terre	39,7	20,7	36,7	2,8	14,1	15,3	41,1	29,4
CA Grand Sud Caraïbe	39,6	18,8	39,7	1,9	14,4	15,3	42,0	28,3
Guadeloupe	39,6	19,7	38,4	2,3	13,9	16,0	42,4	27,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	46,8	21,9	29,8	1,4	21,5	20,4	37,6	20,5
France hexagonale	44,2	19,1	35,5	1,3	15,2	16,6	35,1	33,1
France entière	44,3	19,2	35,2	1,3	15,5	16,7	35,2	32,7

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

En 2022, 27,7% des 20-24 ans non scolarisés de la Guadeloupe ont un haut niveau de formation. Ils sont 31,2% dans le Nord Grande Terre contre 20,7% à Marie-Galante. Parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés ayant un bas niveau de formation, ils sont également moins nombreux à Marie-Galante (10,0% contre 13,9% en moyenne). Les jeunes de ce territoire ont davantage des niveaux intermédiaires allant du CAP/BEP au baccalauréat.

Professions et catégories socioprofessionnelles des jeunes de 15-24 ans en emploi

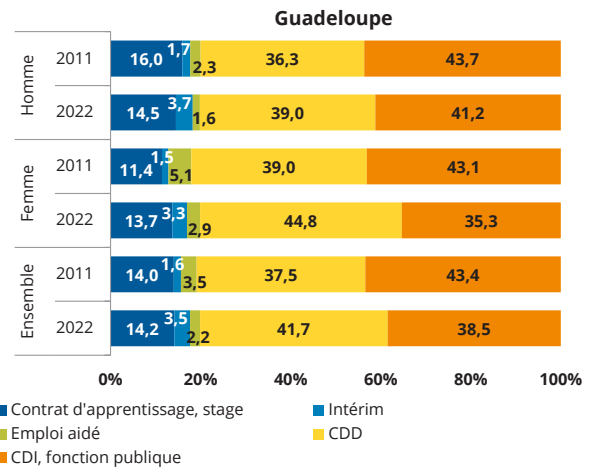
Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, le statut d'employé reste le plus répandu auprès des jeunes de 15-24 ans en emploi. Les femmes le sont davantage (59,4% contre 33,9% pour les hommes, ces derniers occupant davantage des postes d'ouvriers. Le statut de cadre reste faible (2,8% contre 2,0% en 2011). Il est plus favorable aux femmes, soit 3,8% contre 1,9% pour les hommes.

Type de contrat des jeunes de 15-24 ans en emploi

Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, 5 080 jeunes de 15-24 ans ont un emploi précaire (apprentissage, stage, intérim, emploi aidé, CDD), ce qui représente 61,5% des jeunes en emploi. L'emploi précaire s'est renforcé depuis 2011 où il touchait 56,6% des jeunes de 15-24 ans.

Dans la majorité des cas, les jeunes en situation d'emploi précaire sont en CDD (41,7%). La précarisation des emplois touche autant les femmes que les hommes mais plus fortement les femmes (64,7% contre 58,8% pour les hommes).

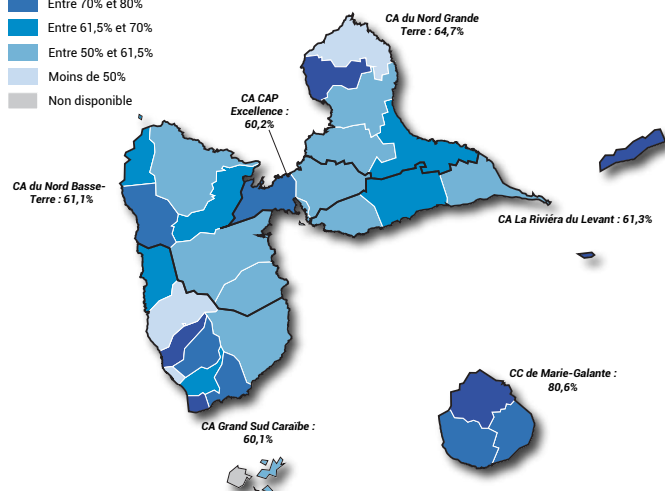
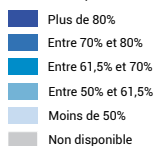
Par ailleurs, tout type de contrats confondus, 2 830 jeunes ont un emploi à temps partiel subi ou choisi, soit 34,3% des salariés de cet âge. Les femmes (41,4%) sont plus nombreuses que les hommes (33,4%) à être dans cette situation (8,0 points d'écart).

La précarité des jeunes face à l'emploi en 2022

Source : Insee, Rp 2022

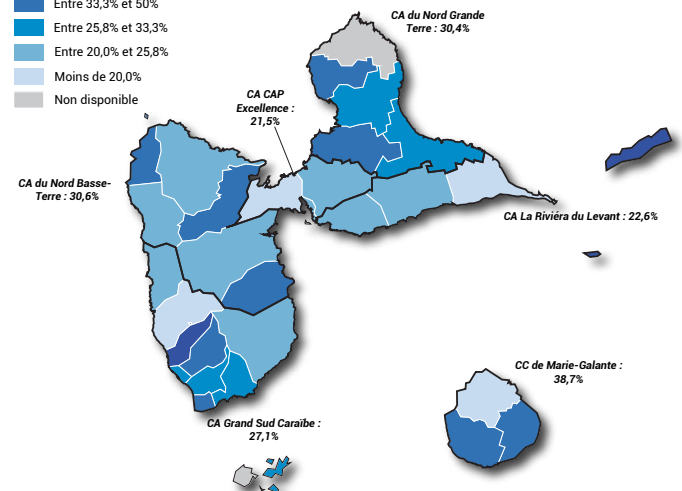
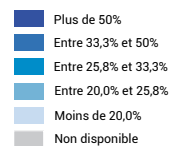
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi en contrat précaire en 2022 (%)

La Guadeloupe : 61,5%



Part des jeunes de 15-24 ans en emploi en temps partiel en 2022 (%)

La Guadeloupe : 25,8%



Professions et catégories socioprofessionnelles des jeunes de 15-24 ans en emploi par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et prof. intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
CA CAP Excellence	0,0	2,9	3,3	19,9	49,4	24,6
CA la Riviera du Levant	0,4	5,2	2,9	24,9	42,9	23,7
CA du Nord Grande Terre	0,4	2,8	1,2	26,5	47,2	22,0
CC de Marie-Galante	0,0	6,1	0,0	18,2	45,5	30,3
CA du Nord Basse-Terre	0,0	1,4	3,9	25,6	46,8	22,3
CA Grand Sud Caraïbe	0,8	3,3	2,1	25,5	38,1	30,2
Guadeloupe	0,2	3,1	2,8	23,6	45,7	24,6
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	0,5	2,2	2,6	24,3	45,2	25,1
France hexagonale	0,3	1,9	8,0	24,8	36,5	28,4
France entière	0,3	1,9	7,9	24,8	36,7	28,4

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Quel que soit l'EPCI, le statut d'employé est le plus répandu au sein des jeunes de 15-24 ans en emploi. Toutefois, leur proportion varie fortement passant de 38,1% dans le Grand Sud Caraïbe à 49,4% à Cap Excellence. Si on recense quasiment autant de professions intermédiaires qu'à l'échelle du territoire français, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (2,8% contre 7,9% pour l'ensemble du territoire français). Leur proportion atteint 3,9% à Nord Basse-Terre. Les ouvriers et les artisans commerçants, chefs d'entreprise sont plus représentés à Marie-Galante soit respectivement 30,3% et 6,1% contre 24,6% et 3,1% en moyenne régionale.

Type de contrat des jeunes de 15-24 ans en emploi par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Salariés en contrat précaire		Salariés à temps partiel	
	Nbre	Part* (%)	Nbre	Part* (%)
CA CAP Excellence	1 678	60,2	600	21,5
CA la Riviera du Levant	823	61,3	304	22,6
CA du Nord Grande Terre	742	64,7	349	30,4
CC de Marie-Galante	125	80,6	60	38,7
CA du Nord Basse-Terre	970	61,1	486	30,6
CA Grand Sud Caraïbe	737	60,1	332	27,1
Guadeloupe	5 075	61,5	2 130	25,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	30 226	62,7	11 974	24,8
France hexagonale	1 329 180	52,8	446 761	17,8
France entière	1 359 406	53,0	458 735	17,9

* part parmi les salariés de 15-24 ans

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

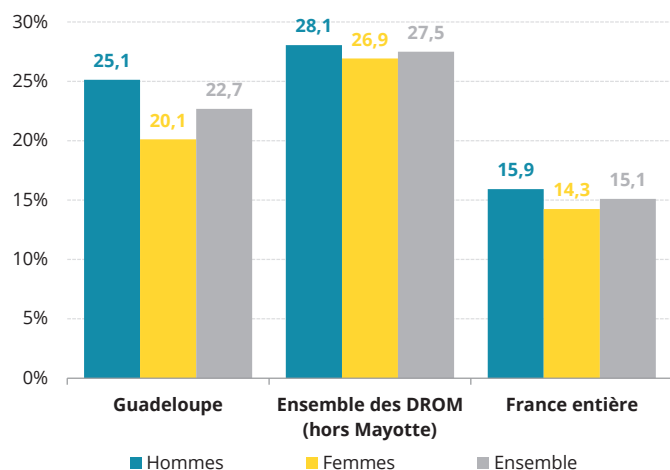
En 2022, à l'exception de Marie-Galante, la part de contrats précaires varie peu par EPCI. A Marie-Galante, 80,6% des jeunes de 15-24 ans ont un emploi précaire contre 61,5% en moyenne sur le territoire. Notons qu'en France entière, la part de salariés en contrat précaire s'élève à 53,0%.

Par ailleurs, le nombre de contrats précaires à temps partiel s'élève à 2 130, soit 25,8% de l'ensemble des emplois. Cette situation est davantage subie à Marie-Galante, la part de contrats précaires à temps partiel atteint 38,7% contre 21,5% à Cap Excellence où elle y est moins importante.

Les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) de Guadeloupe : 1,5 fois plus fréquent qu'à l'échelle du territoire français

Jeunes adultes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation

Source : Insee, Rp 2022



En 2022, 10 064 jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) sur la Guadeloupe, soit 22,7% des jeunes de cette tranche d'âge contre 26,1% en 2011. Les jeunes hommes sont davantage concernés par cette situation puisque 25,1% d'entre eux ne sont ni en emploi ni en formation contre 20,1% pour les femmes. La proportion de NEET est moins élevée que pour l'ensemble des DROM (hors Mayotte) où elle atteint 27,5% mais demeure nettement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire français (15,9%).

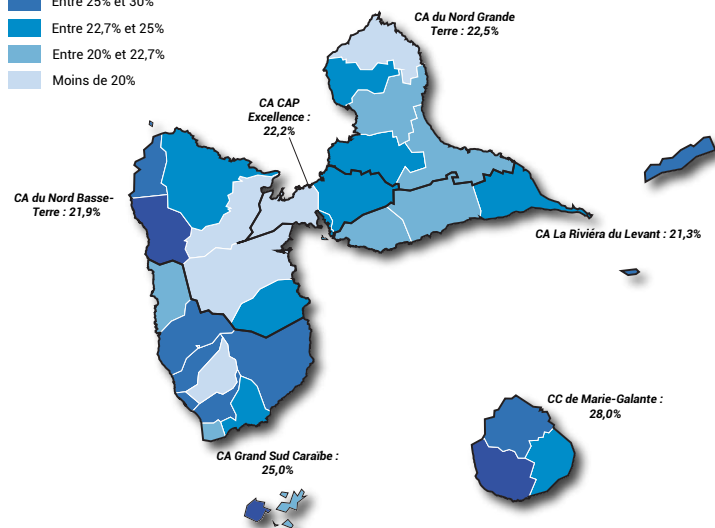
Jeunes adultes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation par commune et EPCI

Source : Insee, Rp 2022

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation (NEET) en 2022 (%)

La Guadeloupe : 22,7%

- Plus de 30%
- Entre 25% et 30%
- Entre 22,7% et 25%
- Entre 20% et 22,7%
- Moins de 20%



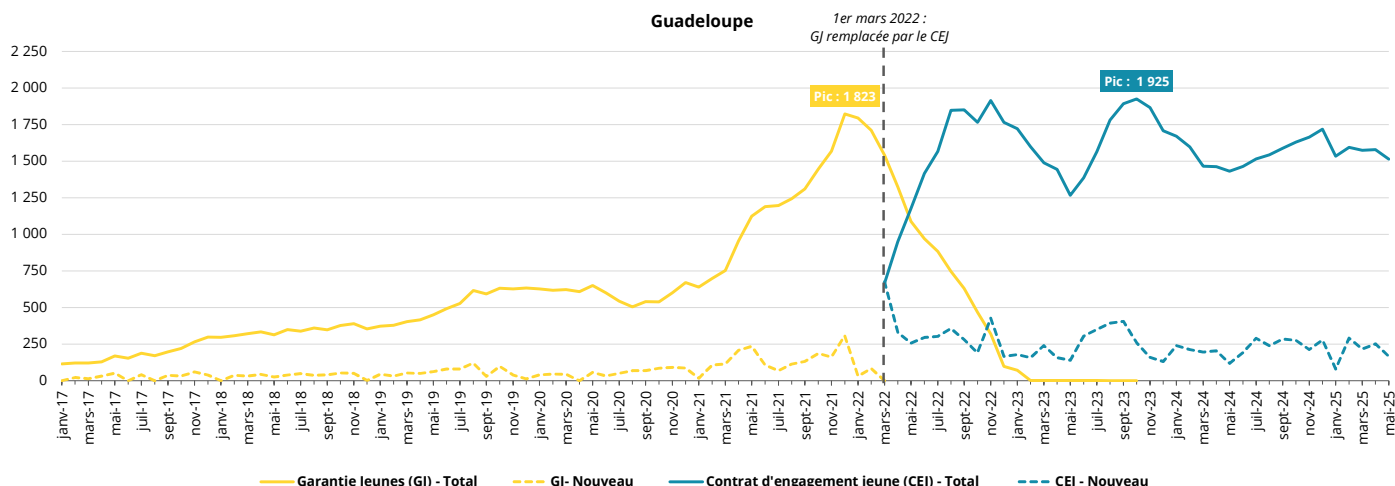
En 2022, la proportion moyenne de jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) dans le département masque des différences par EPCI. Ils sont 28,0% à Marie-Galante contre 21,3% à La Rivière du Levant.

Au niveau communal, leur proportion y est plus élevée à Terre-de-Bas (46,6%), Pointe-Noire (30,7%), Grand-Bourg (30,6%) et Baillif (29,9%).

A l'inverse, Saint-Claude (15,3%), Petit-Bourg (18,8%) et le Lamentin (19,5%) en concentrent le moins.

Les jeunes accompagnés par la Garantie jeunes et le Contrat d'engagement jeunes

Source : Data DREES 2025



Avec le lancement de la Garantie jeunes le 1er janvier 2017, jusqu'à son remplacement le 1er mars 2022 par le Contrat d'engagement jeunes, le nombre de jeunes en Guadeloupe ayant bénéficié de ce dispositif a augmenté au fil des mois. En décembre 2021, plus de 1 820 jeunes bénéficient du dispositif Garantie jeunes de Guadeloupe. Ce même mois est celui où le nombre de jeunes entrés pour la première fois dans le dispositif de la Garantie jeunes est le plus élevé (308 jeunes). Depuis le lancement du Contrat d'engagement jeunes, le nombre de jeunes est passé de 668 jeunes accompagnés en mars 2022 à 1 925 en novembre 2023 après une baisse continue durant le premier semestre 2023 (1 267 en mai). Depuis, le nombre de bénéficiaires est moins en moins important, malgré une hausse sur le deuxième semestre 2024. Fin mai 2025, 1 514 jeunes bénéficient du Contrat d'engagement jeune dans le département de la Guadeloupe, soit une hausse de 5,7% en glissement annuel. De plus, en rapportant au nombre de jeunes NEET d'après le Rp 2022, ces jeunes accompagnés représentent 15,0% des jeunes potentiellement éligibles. Il serait donc intéressant de connaître davantage les caractéristiques de ces jeunes (lieu d'habitation, situation familiale, sexe, depuis combien de temps sont-ils ni en emploi ni en formation ? ...)

La Garantie jeunes (GJ) est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. D'une durée maximale d'un an (dans le cas standard), la GJ mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation assurée par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation. Depuis un décret de mai 2021, le conseiller de la mission locale peut, selon la situation du jeune, moduler la durée maximale d'accompagnement entre 9 et 12 mois. Le dispositif peut, par ailleurs, être prolongé, sans toutefois excéder 18 mois.

Le contrat d'engagement jeunes (CEJ) remplace la Garantie jeunes (GJ) depuis le 1er mars 2022. Le dispositif est plus large que la GJ car il vient également se substituer à une partie de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) de Pôle emploi. Le CEJ peut être prescrit par les missions locales comme par Pôle emploi. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (29 ans révolus pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), ni en études, ni en formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable (mais ces jeunes peuvent être en emploi, contrairement au public que visait la GJ). Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi, d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine et, éventuellement, d'une allocation mensuelle, selon leurs ressources et sous condition de respect de leurs engagements. La durée initiale du CEJ est de 6 à 12 mois et peut être prolongée jusqu'à une durée maximale de 18 mois.



Les adultes en situation de handicap

Les personnes suivies par la MDPH, une source d'information pour la connaissance du public en situation de handicap

Le public ayant déposé une demande à la MDPH de Guadeloupe par secteur géographique et par sexe

Source : MDPH 971, 2024

	MDPH		Femmes		Hommes	
	Nb de personnes ayant fait une demande	% parmi l'ensemble	Nb	% parmi les dossiers du territoire	Nb	% parmi les dossiers du territoire
Les Abymes	6 771	14,4%	3 315	49%	3 455	51%
Baie-Mahault	2 922	6,2%	1 455	50%	1 466	50%
Pointe-à-Pitre	2 047	4,4%	1 036	51%	1 011	49%
CA CAP Excellence	11 740	25,0%	5 806	49%	5 932	51%
La Désirade	151	0,3%	70	46%	81	54%
Le Gosier	3 273	7,0%	1 591	49%	1 681	51%
Saint-François	1 788	3,8%	863	48%	925	52%
Sainte-Anne	2 761	5,9%	1 314	48%	1 447	52%
CA La Rivière du Levant	7 973	17,0%	3 838	48%	4 134	52%
Anse-Berland	567	1,2%	254	45%	313	55%
Morne-à-l'Eau	1 925	4,1%	946	49%	976	51%
Le Moule	2 884	6,1%	1 367	47%	1 514	52%
Petit-Canal	851	1,8%	390	46%	461	54%
Port-Louis	828	1,8%	388	47%	440	53%
CA du Nord Grande-Terre	7 055	15,0%	3 345	47%	3 704	53%
Capesterre-de-Marie-Galante	349	0,7%	163	47%	185	53%
Grand-Bourg	603	1,3%	288	48%	315	52%
Saint-Louis	333	0,7%	155	47%	178	53%
CC de Marie-Galante	1 285	2,7%	606	47%	678	53%
Deshais	458	1,0%	204	45%	254	55%
Goyave	798	1,7%	388	49%	410	51%
Lamentin	1 876	4,0%	918	49%	957	51%
Petit-Bourg	2 365	5,0%	1 109	47%	1 254	53%
Pointe-Noire	890	1,9%	398	45%	492	55%
Sainte-Rose	2 181	4,6%	1 052	48%	1 129	52%
CA du Nord Basse-Terre	8 568	18,3%	4 069	47%	4 496	52%
Baillif	757	1,6%	371	49%	386	51%
Basse-Terre	1 680	3,6%	780	46%	900	54%
Bouillante	1 006	2,1%	477	47%	528	52%
Capesterre-Belle-Eau	2 496	5,3%	1 101	44%	1 395	56%
Gourbeyre	945	2,0%	475	50%	470	50%
Saint-Claude	1 094	2,3%	525	48%	569	52%
Terre-de-Bas	60	0,1%	22	37%	35	58%
Terre-de-Haut	122	0,3%	55	45%	66	54%
Trois-Rivières	997	2,1%	477	48%	520	52%
Vieux-Fort	174	0,4%	73	42%	101	58%
Vieux-Habitants	972	2,1%	444	46%	528	54%
CA Grand Sud Caraïbe	10 303	22,0%	4 800	47%	5 498	53%
Total en Guadeloupe	46 924	-	22 464	48%	24 442	52%

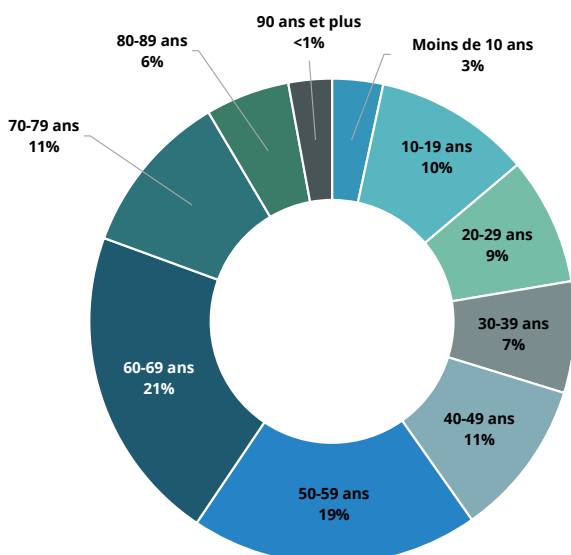
En 2024, plus de 46 920 personnes ont déposé une demande auprès de la MDPH. Un quart des demandes est enregistré dans la CA Cap Excellence

Plus de la moitié des demandes a été formulée par des hommes.

Sans surprise, la ville des Abymes compte davantage de demandes, le poids de ces dernières étant équivalent à sa population totale (14%) sur le territoire.

L'âge des personnes ayant déposées une demande à la MDPH

Source : MDPH 971, 2024



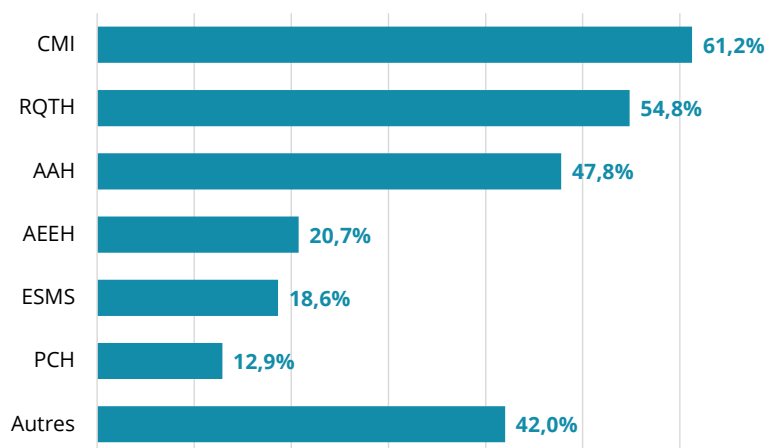
En 2024, deux personnes sur cinq ayant déposé une demande à la MDPH sont âgées de 50 à 69 ans.

13% des demandes concernent les moins de 20 ans.

Globalement deux-tiers des demandes sont adressées aux tranches d'âge de la population active

Les différentes interventions de la MDPH parmi l'ensemble des dossiers ayant reçu un accord

Source : MDPH 971, 2024



La carte de mobilité inclusion constitue le motif principal des différentes interventions de la MDPH. Elle représente 61,2% des demandes ayant reçu au moins une réponse favorable, soit 44 471.

La reconnaissance « travailleur handicapé » (RQTH) représente 54,8% des réponses favorables s'expliquant par une forte représentation de la population active.

Les interventions de la MDPH de Guadeloupe selon le lieu de résidence

Source : MDPH 971, 2024

	Aides accordées							Nombre de dossier distinct*
	RQTH	AAH	AEEH	CMI	PCH	ESMS	Autres	
<i>Les Abymes</i>	3 448	3 050	1 545	3 933	837	1 300	2 801	6 771
<i>Baie-Mahault</i>	1 505	1 151	708	1 703	361	521	1 226	2 922
<i>Pointe-à-Pitre</i>	975	948	409	1 175	214	348	789	2 047
CA CAP Excellence	5 928	5 149	2 662	6 811	1 412	2 169	4 816	11 740
<i>La Désirade</i>	67	90	18	93	28	17	40	151
<i>Le Gosier</i>	1 624	1 348	664	1 926	344	528	1 196	3 273
<i>Saint-François</i>	905	785	319	1 077	228	247	648	1 788
<i>Sainte-Anne</i>	1 419	1 229	535	1 698	325	400	1 031	2 764
CA La Riviera du Levant	4 015	3 452	1 536	4 794	925	1 192	2 915	7 976
<i>Anse-Bertrand</i>	269	259	122	316	70	100	223	567
<i>Morne-à-L'Eau</i>	987	917	378	1 139	265	355	761	1 925
<i>Le Moule</i>	1 444	1 353	536	1 773	409	527	1 031	2 884
<i>Petit-Canal</i>	440	411	176	525	127	128	340	851
<i>Port-Louis</i>	390	421	173	506	108	143	326	828
CA du Nord Grande-Terre	3 530	3 361	1 385	4 259	979	1 253	2 681	7 055
<i>Capesterre-de-Marie-Galante</i>	199	186	49	209	41	47	111	349
<i>Grand-Bourg</i>	340	311	122	338	86	139	209	603
<i>Saint-Louis</i>	185	168	68	196	44	63	124	333
CC de Marie-Galante	724	665	239	743	171	249	444	1 285
<i>Deshajies</i>	251	231	56	236	65	68	160	458
<i>Goyave</i>	443	356	184	428	99	148	388	798
<i>Lamentin</i>	1 032	776	387	1 123	209	341	792	1 876
<i>Petit-Bourg</i>	1 269	975	548	1 354	269	440	1 058	2 365
<i>Pointe-Noire</i>	478	439	148	463	120	177	398	890
<i>Sainte-Rose</i>	1 180	978	402	1 245	260	344	884	2 182
CA du Nord Basse-Terre	4 653	3 755	1 725	4 849	1 022	1 518	3 680	8 569
<i>Baillif</i>	383	337	116	407	67	125	293	757
<i>Basse-Terre</i>	965	889	250	892	223	428	683	1 680
<i>Bouillante</i>	538	506	174	556	123	193	421	1 006
<i>Capesterre-Belle-Eau</i>	1 316	1 135	480	1 399	284	439	1 086	2 496
<i>Gourbeyre</i>	514	404	135	518	111	156	357	945
<i>Saint-Claude</i>	586	486	182	639	114	210	411	1 094
<i>Terre-de-Bas</i>	27	30	≤ 10	35	12	≤ 10	21	57
<i>Terre-de-Haut</i>	66	74	≤ 10	68	18	≤ 10	39	121
<i>Trois-Rivières</i>	541	470	126	602	128	153	354	997
<i>Vieux-Fort</i>	89	78	34	99	24	31	72	174
<i>Vieux-Habitants</i>	506	456	168	566	118	162	406	972
CA Grand Sud Caraïbe	5 531	4 865	1 665	5 781	1 222	1 897	4 143	10 299
Total en Guadeloupe	24 381	21 247	9 212	27 237	5 731	8 278	18 679	46 924

Quel que soit l'EPCI, la carte mobilité est le principal motif suivi de la RQTH. La CMI est plus fortement représentée à Cap Excellence et à la Riviera du Levant.

La durée d'attributions des produits d'intervention

Source : MDPH 971, 2024

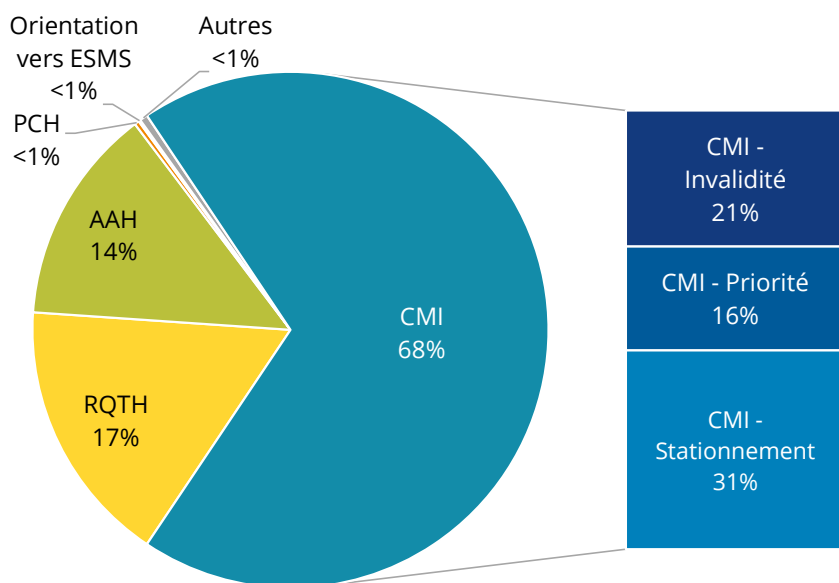
Prestations	Durée moyenne accordée	Durée médiane accordée	Durée la plus accordée
RQTH	5 ans	5 ans	5 ans
AAH	5 ans	5 ans	5 ans
AEEH	2 ans	2 ans	2 ans
CMI	6 ans	5 ans	5 ans
CMI - Invalidité	7 ans	10 ans	5 ans
CMI - Priorité	6 ans	5 ans	5 ans
CMI - Stationnement	6 ans	5 ans	5 ans
PCH	7 ans	5 ans	10 ans
ESMS	4 ans	3 ans	5 ans
Autres	3 ans	2 ans	2 ans

Note : durée à partir des aides accordées à durée limitée

La durée moyenne accordée aux différentes prestations varie de 2 ans pour l'AEEH à 7 ans pour la CMI invalidité et la PCH. La moitié des personnes ayant la CMI invalidité perçoivent la prestation plus de 10 ans mais la majorité l'ont pendant 5 ans. S'agissant de la PCH, la durée médiane accordée est de 5 ans mais pour une majorité, la durée d'attribution est de 10 ans.

La répartition des interventions accordées à vie de la MDPH de Guadeloupe

Source : MDPH 971, 2024



En 2024, la CMI représente près de 70% des interventions accordées à vie dont 31% pour la CMI Stationnement. 17% percevront la RQTH à vie et 14% l'AAH.

Sur l'ensemble des dossiers MDPH déposés en Guadeloupe avant le 1er février 2024, 2 354 dossiers du territoire ont été sélectionnés afin que, en fin d'année 2024 / début 2025, des médecins puissent codifier les déficiences associées aux personnes concernées. Il s'agit d'un échantillon représentatif (âge, sexe, lieu de résidence, prestations). Ces données ont été exploitées par le CR-OIH afin d'observer les différentes déficiences des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Les différentes déficiences des personnes suivies par la MDPH de Guadeloupe selon le genre

Source : MDPH 971, 2024 - Traitements et exploitation CR-OIH

Déficiência principale	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
Déficiences motrices	761	32,3	412	54,1	349	45,9
Déficiences intellectuelles et cognitives	579	24,6	207	35,8	372	64,2
Déficiences viscérales	446	18,9	245	54,9	201	45,1
Déficiences du psychisme	349	14,8	132	37,8	217	62,2
Déficiences visuelles	71	3,0	34	47,9	37	52,1
Déficiences auditives	63	2,7	32	50,8	31	49,2
Déficiences du langage et de la parole	43	1,8	14	32,6	29	67,4
Autres Déficiences	16	0,7	6	37,5	10	62,5
Plurihandicap	13	0,6	8	61,5	5	38,5
Polyhandicap	13	0,6	6	46,2	7	53,8
Total général	2 354	100,0	1 096	46,6	1 258	53,4

Parmi les 2 354 dossiers codifiés, 761 des personnes en situation de handicap ont des déficiences motrices soit 32,3%. A noter que 54,1% sont des femmes.

Les différentes déficiences des personnes suivies par la MDPH de Guadeloupe selon l'âge

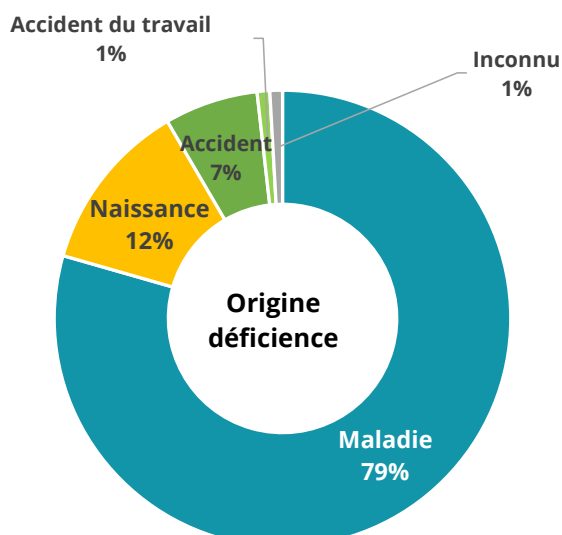
Source : MDPH 971, 2024 - Traitements et exploitation CR-OIH

Déficiência principale	Moins de 20 ans		20-39 ans		40-59 ans		60 ans et plus		Total général
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	
Déficiences motrices	16	2,1	76	10,0	313	41,1	356	46,8	761
Déficiences intellectuelles et cognitives	332	57,3	116	20,0	80	13,8	51	8,8	579
Déficiences viscérales	32	7,2	62	13,9	190	42,6	162	36,3	446
Déficiences du psychisme	20	5,7	95	27,2	187	53,6	47	13,5	349
Déficiences visuelles	<i>secret stat.</i>	-	6	8,5	21	29,6	40	56,3	71
Déficiences auditives	9	14,3	11	17,5	27	42,9	16	25,4	63
Déficiences du langage et de la parole	36	83,7	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	43
Autres Déficiences	7	43,8	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	16
Plurihandicap	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	5	38,5	<i>secret stat.</i>	-	13
Polyhandicap	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	<i>secret stat.</i>	-	6	46,2	13
Total général	461	19,6	375	15,9	833	35,4	685	29,1	2354

Parmi les 2 354 dossiers codifiés, 461 des personnes en situation de handicap ont moins de 20 ans. Parmi elles, 332 ont des déficiences intellectuelles et cognitives (57,3%).

L'origine des déficiences des personnes ayant un droit ouvert à la MDPH de Guadeloupe

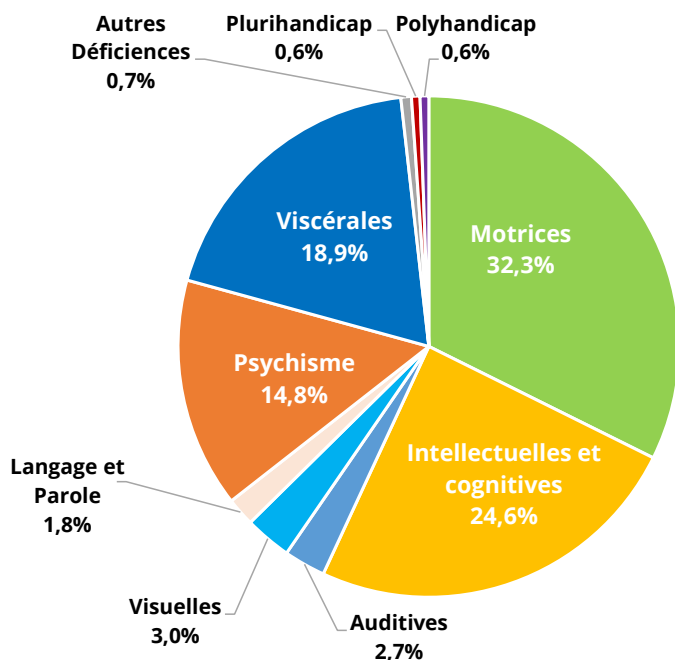
Source : MDPH 971, 2024 - Traitements et exploitation CR-OIH



En 2024, la principale origine des déficiences des personnes en situation de handicap en Guadeloupe est une maladie (79%), tandis que 12% sont d'origine congénitale (présentes depuis la naissance).

Répartition des déficiences des personnes ayant un droit ouvert à la MDPH de Guadeloupe

Source : MDPH 971, 2024 - Traitements et exploitation CR-OIH



La déficience la plus fréquente est liée la motricité. Cela représente en proportion près d'un tiers de l'ensemble des dossiers.

La proportion est de 25% pour les déficiences intellectuelles et cognitives soit un quart des personnes. Les déficiences liées au psychisme concerne 15% des dossiers. Ces deux formes de handicap représentent donc 4 dossiers sur 10.

Les déficiences viscérales représentent plus d'un dossier sur six environ. Les handicaps sensoriels représentent environ 8% de l'ensemble des dossiers. Les autres formes ne représentent moins de 3%.

Les formes les plus fréquentes sont les handicaps de type « psy » puis le handicap physique (moteur uniquement).

Estimation du nombre de personnes suivies par la MDPH de Guadeloupe selon les différentes déficiences

Source : MDPH 971, 2024 - Traitements et estimations CR-OIH

Estimation du personne en situation de handicap selon la déficience *	Guadeloupe	CA CAP Excellence	CA La Riviera du Levant	CA du Nord Grande Terre	CC de Marie-Galante	CA du Nord Basse-Terre	CA Grand Sud Caraïbe
Motrices	14 380	3 630	2 460	2 170	400	2 600	3 130
Intellectuelles et cognitives	10 940	2 760	1 870	1 650	300	1 980	2 380
Viscérales	8 430	2 130	1 440	1 270	230	1 520	1 840
Psychisme	6 590	1 660	1 130	990	180	1 190	1 440
Visuelles	1 340	340	230	200	40	240	290
Auditives	1 190	300	200	180	30	220	260
Langage et Parole	810	210	140	120	20	150	180
Autres Déficiences	300	80	50	50	10	50	70
Plurihandicap	250	60	40	40	10	40	50
Polyhandicap	250	60	40	40	10	40	50
Nombre de personnes en situation de handicap connues par la MDPH 971	44 483	11 227	7 595	6 704	1 227	8 043	9 687

*Estimation du nombre de personnes en situation de handicap par déficience, en appliquant la part de chaque déficience issue de l'échantillon représentatif au nombre de personnes en situation de handicap connues par la MDPH 971. Arrondi à la dizaine.

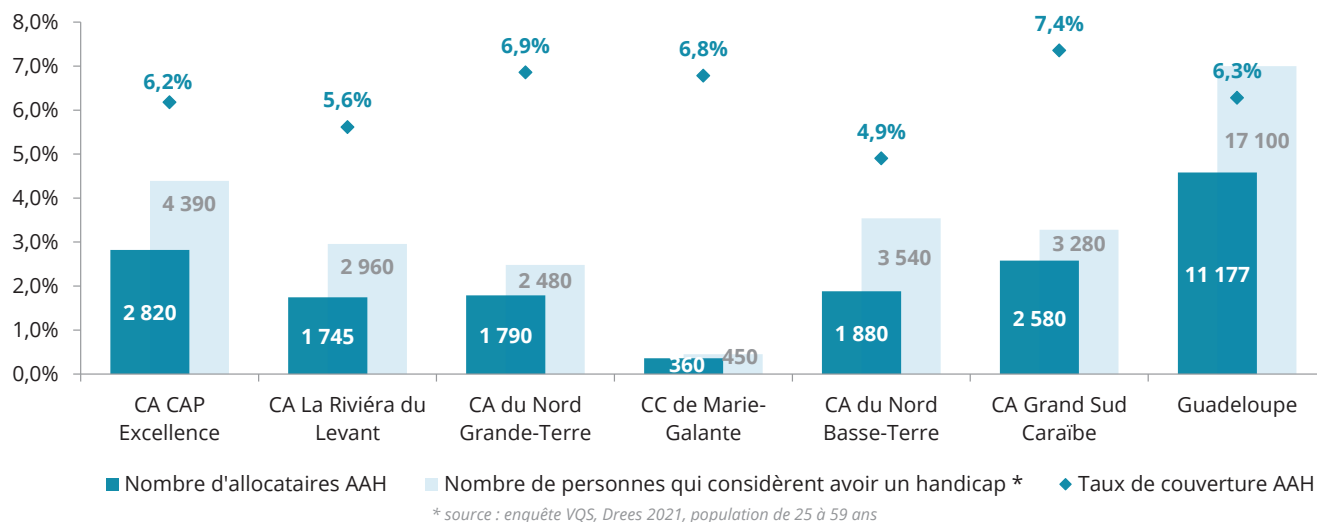
En 2024, en appliquant la répartition des déficiences observée en Guadeloupe suite à la codification, parmi les environ 14 380 présentent des déficiences motrices, 44 483 personnes en situation de handicap en Guadeloupe et 17 530 ont un handicap de type « psy ».

Selon leur lieu de résidence, on estime qu'environ 3 630 des personnes ayant des déficiences motrices, vivent dans l'une des communes de Cap Excellence, 2 460 dans la CA La Riviera du Levant, et 3 130 dans la CA Grand Sud Caraïbe.

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé (AAH) vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi

L'allocation pour adulte handicapé par EPCI

Source : Cnaf, 2023 & Insee, Rp 2022 & Enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)



Fin 2023, 11 177 bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf, soit 6,3% des ménages guadeloupéens. Pour comparaison, le taux de couverture des ménages allocataires de l'AAH à l'échelle de la France entière (hors Mayotte) est de 4,3%.

L'intercommunalité regroupant le plus d'allocataires de l'AAH est Cap Excellence avec 2 820 allocataires de l'AAH, soit 6,2% du nombre de ménages. La proportion de ménages couverts est cependant plus importante dans le Grand Sud Caraïbe, 7,4% correspondant à plus de 2 580 bénéficiaires. La CA du Nord Basse-Terre enregistre la plus faible part de ménages bénéficiaires de l'AAH parmi les EPCI du département soit 4,9%.

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH*) peuvent bénéficier de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH).

Le montant de cette aide varie en fonction de la situation familiale de la personne et de ses revenus. Il est fixé à 1 033,32€ par mois à partir d'avril 2025 pour une personne seule sans ressource (montant maximum de l'AAH). Il peut être réduit si la personne handicapée perçoit des revenus (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire, ...). Le montant de l'allocation sera alors égal à la différence entre la moyenne mensuelle de ses ressources et le montant de base de l'AAH.

Si la personne n'a aucun revenu, elle perçoit le revenu maximum de l'AAH soit un montant inférieur à celui du seuil de pauvreté. Dans le cas où elle séjourne dans un établissement de santé, elle ne perçoit que 30% de son allocation soit 310€.

* CDAPH = commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

L'évolution du nombre d'allocataires de l'AAH par EPCI

Source : Cnaf, 2013-2023

	Nombre d'allocataires AAH										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA CAP Excellence	1 907	1 940	1 988	2 099	2 294	2 516	2 521	2 542	2 511	2 700	2 820
CA La Riviera du Levant	1 106	1 153	1 196	1 260	1 338	1 503	1 584	1 650	1 588	1 715	1 745
CA du Nord Grande-Terre	1 231	1 270	1 311	1 347	1 432	1 623	1 690	1 694	1 656	1 765	1 790
CC de Marie-Galante	246	246	251	253	265	298	315	319	326	350	360
CA du Nord Basse-Terre	1 265	1 333	1 389	1 507	1 590	1 744	1 775	1 761	1 646	1 835	1 880
CA Grand Sud Caraïbe	2 059	2 084	2 086	2 217	2 320	2 461	2 459	2 446	2 334	2 510	2 580
Guadeloupe	7 815	8 026	8 234	9 290	9 824	10 158	10 365	10 416	10 066	10 787	11 177
France (hors Mayotte)	955 618	973 347	993 677	1 094 272	1 127 109	1 157 895	1 184 292	1 200 218	1 215 186	1 258 267	1 314 846

Entre 2013 et 2023, le nombre d'allocataires de l'AAH en Guadeloupe a augmenté de 43,0% passant de 7 815 à 11 177. Cette hausse a été plus marquée qu'en France entière (hors Mayotte), soit 37,6%. A l'échelle des Communautés d'Agglomération, l'augmentation a été plus forte à la Riviera du Levant (+57,8%) tandis qu'elle a été de 25,3% dans le Grand Sud Caraïbe.

Après une année 2021 marquée par un recul du nombre d'allocataires de l'AAH, le nombre d'allocataires repart à la hausse en 2022. Sur la dernière année, c'est Cap Excellence qui enregistre la plus forte hausse, soit 4,4% d'allocataires en plus en 2023 par rapport à 2022 contre 3,6% en moyenne sur le territoire. Sur cette même période, le nombre d'allocataires de France (hors Mayotte) a augmenté plus fortement (+4,5%). L'année 2022 marque un regain du nombre de bénéficiaires laissant croire que la baisse observée en 2021 était certainement liée à la crise sanitaire. Outre le nombre d'allocataires de l'AAH, le nombre de bénéficiaires du RSA et du RSO s'orientaient également à la baisse.

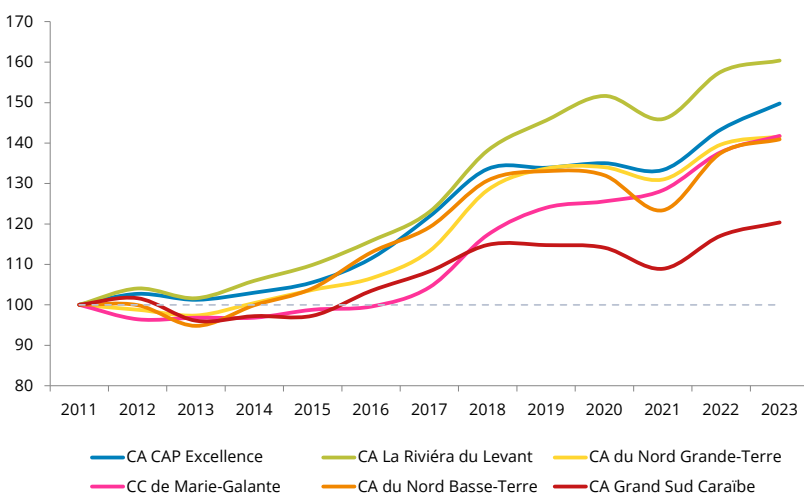
	Nombre d'allocataires AAH			
	Evolution 2013-2023		Evolution 2022-2023	
	Nb	%	Nb	%
CA CAP Excellence	+913	+47,9	+120	+4,4
CA La Riviera du Levant	+639	+57,8	+30	+1,7
CA du Nord Grande-Terre	+559	+45,4	+25	+1,4
CC de Marie-Galante	+114	+46,3	+10	+2,9
CA du Nord Basse-Terre	+615	+48,6	+45	+2,5
CA Grand Sud Caraïbe	+521	+25,3	+70	+2,8
Guadeloupe	+3 362	+43,0	+390	+3,6
France (hors Mayotte)	+359 228	+37,6	+56 579	+4,5

Evolution supérieure à celle observée sur la Guadeloupe

La situation sanitaire (confinement, fermeture des guichets physique...) a donc entraîné une augmentation du non-recours et en même temps un retard dans le traitement des dossiers.

L'évolution du nombre d'allocataires de l'AAH (base 100 en 2011) par EPCI

Source : Cnaf, 2011-2023



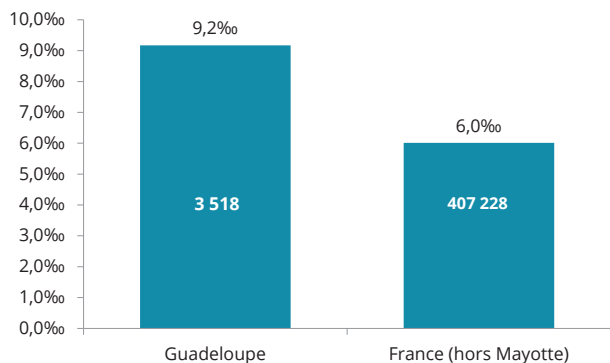
Depuis 2011, le nombre d'allocataires de l'AAH s'est quasiment toujours orienté à la hausse. Seules, les années 2013 et 2021 enregistrent une baisse touchant toutes les Communauté d'Agglomération à l'exception de Marie-Galante.

En 2023, l'indice en base 100 en 2011 s'élève à 160 à la Riviera du Levant contre 120 dans le Grand Sud Caraïbe.

Une aide financière départementale est prévue pour rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie

Taux de couverture par la PCH (ou ACTP) parmi la population (pour mille ‰)

Source : Drees, enquêtes aide sociale 2023



La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aménagement de logement ou du véhicule, recours à une tierce personne...). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et du lieu de résidence.

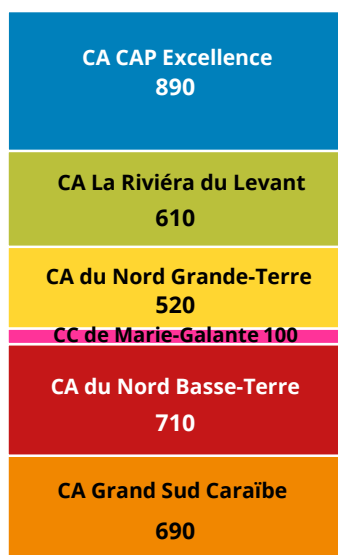
L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) a été remplacée en 2006 par la prestation de compensation du handicap (PCH), mais peut encore être versée si la personne la percevait déjà et continue à respecter les conditions d'attribution.

Au 31 décembre 2023, 3 518 guadeloupéens perçoivent la prestation de compensation du handicap (PCH). Le taux de couverture par la PCH est de 9,2‰ contre 6,0‰ sur l'ensemble de la France (Hors Mayotte).

Estimation du nombre de personnes couvertes par la PCH (ou ACTP) par EPCI

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après Drees, enquêtes aide sociale 2023

Estimation par EPCI



Au 31 décembre 2023, 3 518 guadeloupéens bénéficient de la prestation de compensation du handicap (ou ACTP).

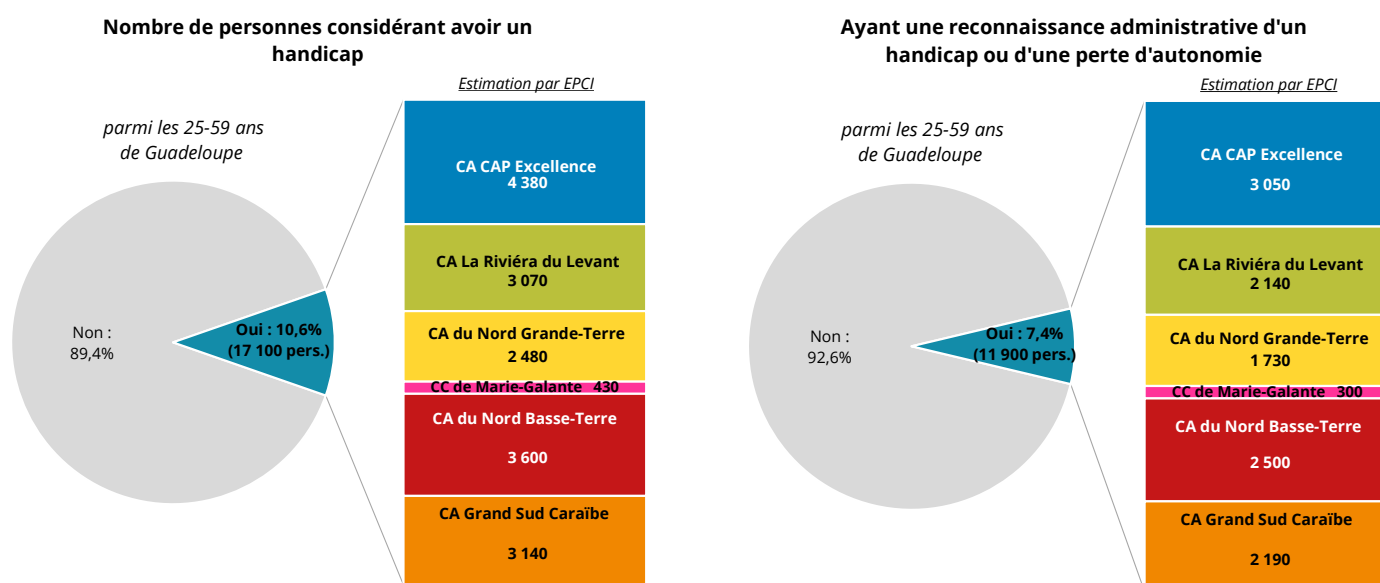
En essayant d'estimer le nombre de bénéficiaires de la PCH (ou ACTP) par EPCI à partir du nombre et du taux de couverture de ces prestations suivant la structure par âge des bénéficiaires de ces prestations et de la population de chaque territoire, environ 890 habitants de la CA Cap Excellence seraient bénéficiaires de la PCH (ou ACTP) contre environ 710 sur la CA du Nord Basse-Terre et environ 610 sur la CA la Riviera du Levant.

Combien de personnes à risque de handicap ?

Afin de disposer de plus de détails sur la typologie du handicap, l'estimation des personnes à risque de handicap âgées de 25 à 59 ans vivant à domicile a été faite à partir de l'enquête Vie Quotidienne et Santé (DREES 2021) en appliquant les taux de prévalence de la Guadeloupe en fonction de répartition de la population dans chacune des intercommunalités du département.

Répartition des personnes de 25-59 ans selon les différentes approches des populations à risque de handicap

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après les taux de prévalence de la Guadeloupe issus de l'enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)



D'après l'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) de la DREES, 17 100 guadeloupéens vivant à domicile de 25 à 59 ans considèrent avoir un handicap en 2021 soit 11% de ce groupe d'âge.

En appliquant les taux de prévalence de l'archipel issus de l'enquête VQS à la population des six EPCI de Guadeloupe, environ 4 380 habitants de Cap Excellence de 25 à 59 ans considèrent qu'ils ont un handicap et 3 600 dans le Nord Basse-Terre.

Parmi les habitants âgés de 25-59 ans vivant dans un logement ordinaire, 11 900 personnes ont une reconnaissance administrative du handicap ou une perte d'autonomie, soit une estimation de 3 050 à Cap Excellence, 2 500 dans le Nord Basse-Terre et 2 190 dans le Grand Sud Caraïbe.

Ces chiffres sont à interpréter avec précaution compte tenu de la méthode utilisée (extrapolation à partir des taux de prévalence du département). Ils constituent néanmoins un ordre de grandeur et une fourchette haute. De nombreux facteurs peuvent influencer le choix du lieu de résidence tels que la présence de logements adaptés, d'établissements spécialisés d'aide pour le travail, la proximité de ses proches... qui conduisent à rendre un territoire plus ou moins attractif et par conséquent peut modifier les besoins de celui-ci.

Les différentes limitations fonctionnelles et restrictions d'activité

Les différentes limitations fonctionnelles et restrictions d'activité selon les groupes d'âges

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)

Guadeloupe	5-25 ans		25-59 ans		60 ans ou plus	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Au moins une limitation physique sévère	2,0	1 800	5,8	9 200	23,8	25 300
Au moins une limitation sensorielle sévère	2,2	2 000	3,7	6 000	10,6	11 300
Au moins une limitation cognitive sévère	5,2	4 600	3,9	6 200	10,3	10 900
Au moins une limitation fonctionnelle sévère	6,8	6 000	10,0	16 000	29,8	31 600
Une forte restriction globale dans les activités que les gens font habituellement (GALI)	1,6	1 400	4,7	7 500	14,1	15 000
Une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité	7,4	6 600	11,4	18 200	31,7	33 700
Considérant avoir un handicap	3,3	2 900	10,6	17 100	19,1	20 300
Ayant une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie	4,1	3 600	7,4	11 900	9,4	10 000

Une personne a une limitation fonctionnelle sévère si elle a déclaré avoir beaucoup de difficultés ou ne pas pouvoir faire du tout une des activités suivantes : voir, entendre, marcher 500m sur un terrain plat, monter un étage d'escalier, se servir de ses mains, lever un bras au-dessus de la tête, comprendre les autres ou se faire comprendre des autres, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours, se concentrer plus de 10 minutes. L'enquête VQS étudie donc trois grands types de limitations : physiques, sensorielles et cognitives. En 2021, 53 600 guadeloupéens ont au moins une limitation fonctionnelle sévère. Ces limitations augmentent avec l'âge touchant 6,8% des 5-25 ans contre 29,8% des 60 ans et plus. Par ailleurs, 58 500 ont une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité qui également croit avec l'âge (7,4% des 5-25 ans et 31,7% des 60 ans et plus).

Les limitations physiques sévères sont plus fréquentes chez les personnes âgées : 24% des personnes âgées de 60 ans et plus (25 300 personnes) en déclarent au moins une contre 6% des adultes de 25-59 ans (9 200 personnes). Il s'agit le plus souvent de limitations touchant des fonctions relatives à la motricité générale (difficultés pour marcher ou monter les escaliers, pour se servir de ses mains, pour lever le bras au-dessus de la tête).

Les limitations sensorielles sévères sont nettement moins fréquentes que les limitations physiques : 4% des adultes de 25-59 ans (6 000 personnes) en déclarent au moins une et 11% des personnes âgées de 60 ans et plus (11 300 personnes). Il s'agit de limitations liées à la vue et à l'ouïe principalement.

Les limitations cognitives sévères sont aussi nettement moins fréquentes que les limitations physiques sévères chez les personnes âgées (10% contre 24%, soit 10 900 personnes de 60 ans et plus), comme pour les 25-59 ans (6% contre 4%, soit 6 200 personnes de 25-59 ans).

Contrairement aux limitations physiques ou sensorielles, à priori plus objectivables, les altérations des fonctions mentales, intellectuelles et psychiques, largement dépendantes du jugement de l'enquête, demeurent difficiles à appréhender (difficultés à comprendre les autres ou à se faire comprendre, à se concentrer plus de 10 minutes, à prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours...).

L'enquête inclut également l'indicateur GALI (Indicateur global de restriction d'activité), indicateur synthétique sur le handicap en France et au niveau européen). À la question « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? », 23 900 personnes de 5 ans et plus vivant en logement ordinaire déclarent être fortement limitées : 7 500 chez les 25-59 ans (5%) et 15 000 chez les 60 ans et plus (14%).

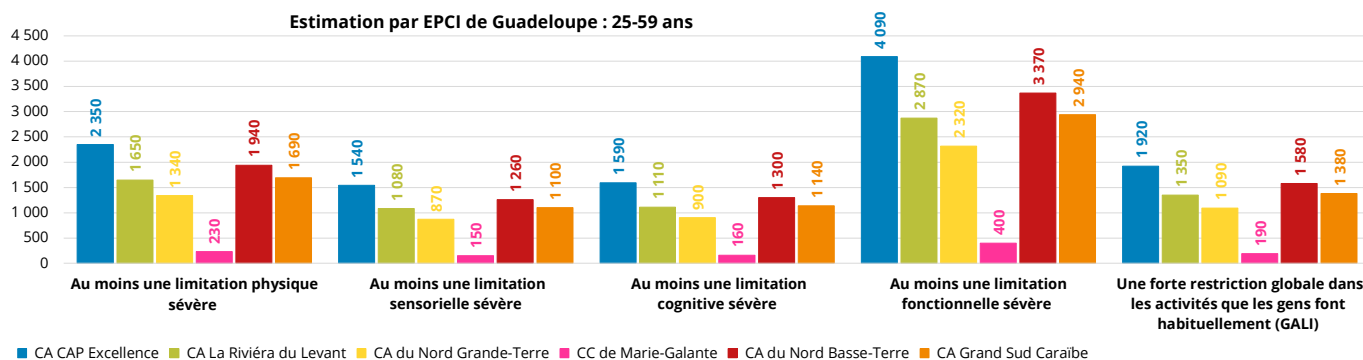
Pour les jeunes âgés de 5 à 25 ans, ce sont les limitations cognitives sévères qui les touchent de manière plus sensible. Si 3 800 jeunes sont concernés par des limitations physique (1 800 individus) et sensorielle (2 000 individus) sévères, près de 2% de leur classe d'âge, soit 4 600 jeunes de 5 à 25 ans, qui ont des limitations fonctionnelles cognitives sévères (5,2% de l'effectif de cette classe d'âge). Sur la donnée de la limitation fonctionnelle sévère ou de la forte restriction d'activité, le chiffre s'élève à 7,4% de l'effectif (6 600 individus).

Enfin, 40 300 personnes considèrent avoir un handicap soit 3,3% des 5-25 ans, 10,6% des 25-59 ans et 19,1% pour les 60 ans et plus. Par ailleurs, 25 500 ont une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

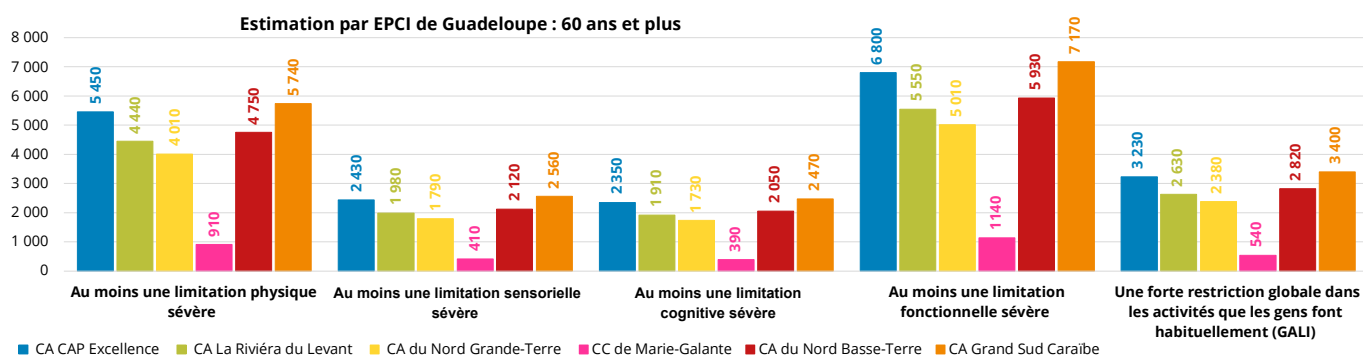
Les différentes limitations fonctionnelles et restrictions d'activité avant et après 60 ans - Estimations par EPCI

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après les taux de prévalence de la Guadeloupe issus de l'enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)

En extrapolant les taux de prévalence départementaux au niveau intercommunal, on obtient une estimation du nombre de personnes concernées par les limitations fonctionnelles et restrictions d'activité. Ces chiffres peuvent être des indicateurs précieux pour guider l'action politique des EPCI, notamment en matière de politique d'accessibilité, de mobilité, de logement, d'emploi... d'anticipation de l'offre de services...



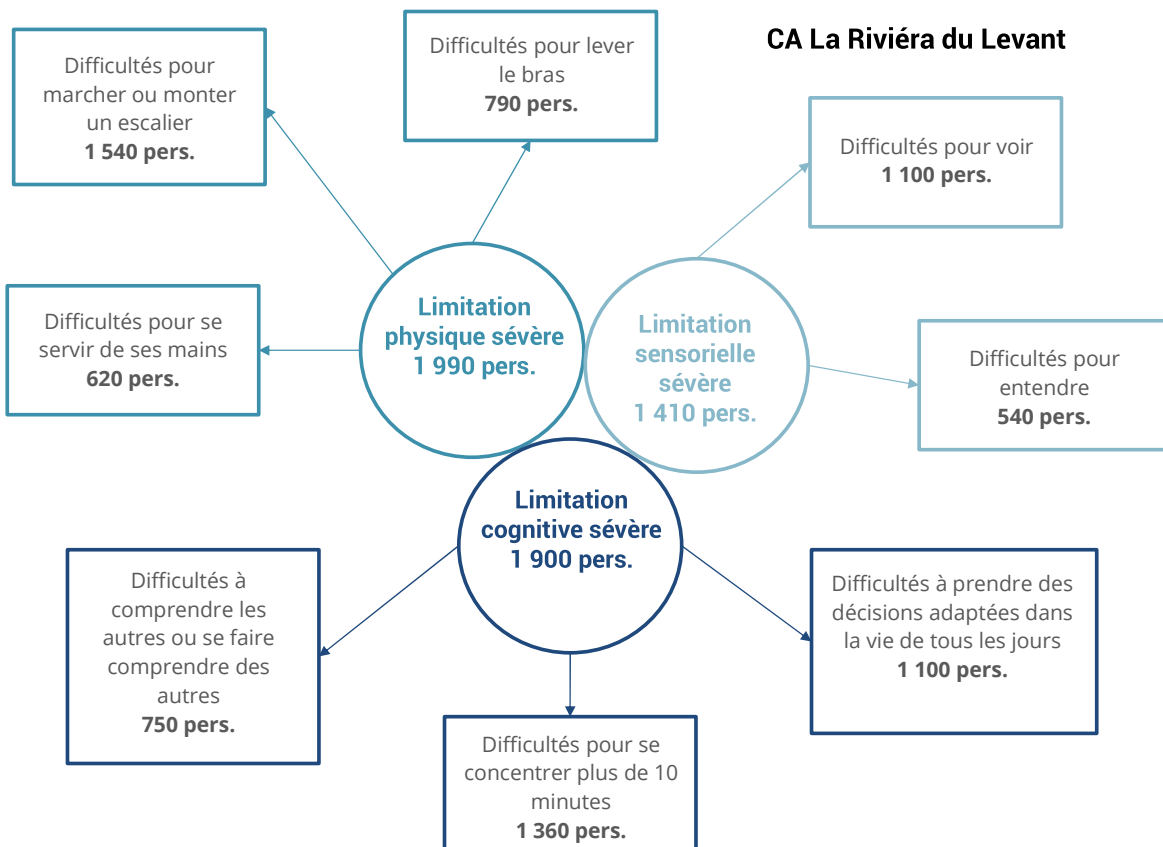
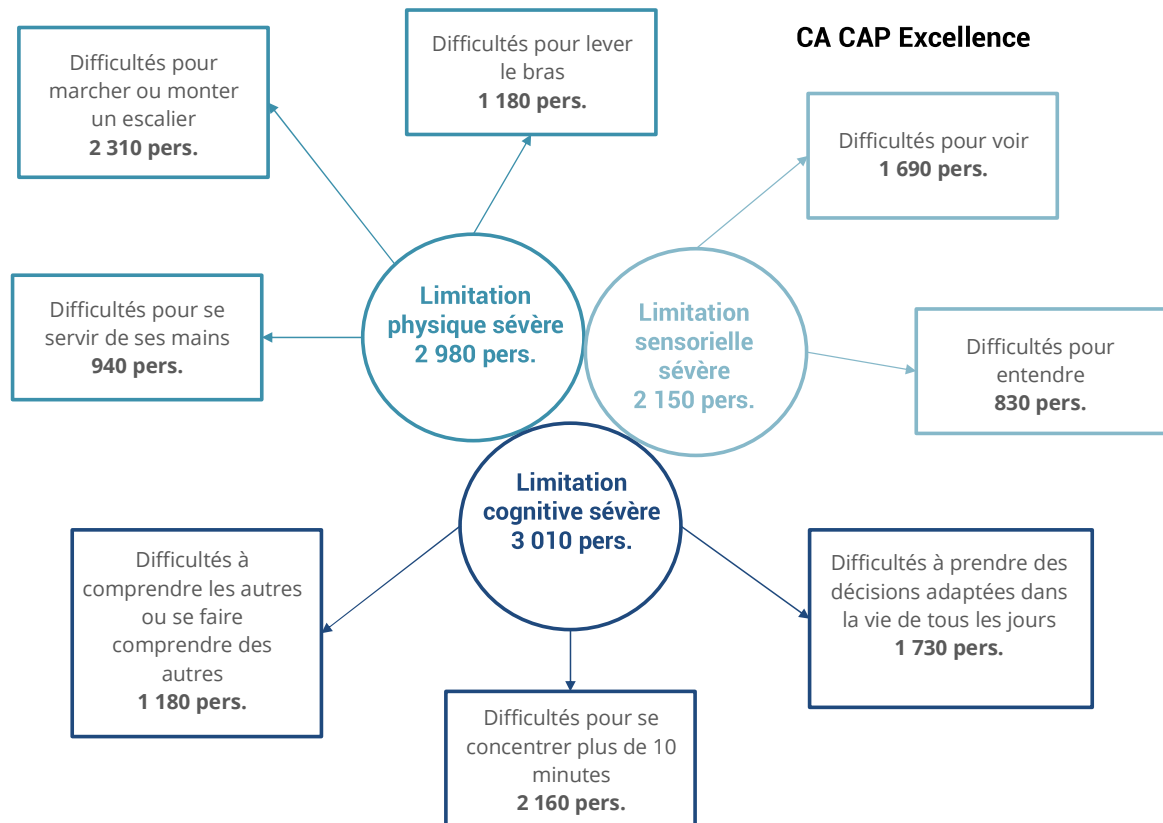
A titre d'exemple, à Cap Excellence, 2 350 habitants de 25-59 ans déclarent avoir au moins une limitation physique sévère, 1 540 au moins une limitation sensorielle sévère et 1 590 au moins une limitation cognitive sévère, soit une estimation de 4 090 personnes de 25-59 ans ayant au moins une limitation fonctionnelle sévère. Concernant ceux déclarant être fortement limités dans les activités que les gens font habituellement, il est estimé 1 920 personnes de 25-59 ans.



En prenant l'exemple de la CA Grand Sud Caraïbe, environ 5 740 habitants de 60 ans et plus déclarent avoir au moins une limitation physique sévère, 2 560 au moins une limitation sensorielle sévère et 2 470 au moins une limitation cognitive sévère, soit une estimation de 7 170 personnes de 60 ans et plus ayant au moins une limitation fonctionnelle au sein de cette intercommunalité. Concernant ceux déclarant être fortement limités dans les activités que les gens font habituellement, il est estimé 3 400 personnes de 60 ans et plus. Quel que soit l'EPCI, le nombre de personnes concernées par une limitation fonctionnelle ou une restriction d'activité est toujours plus important chez les 60 ans et plus que les 25-59 ans.

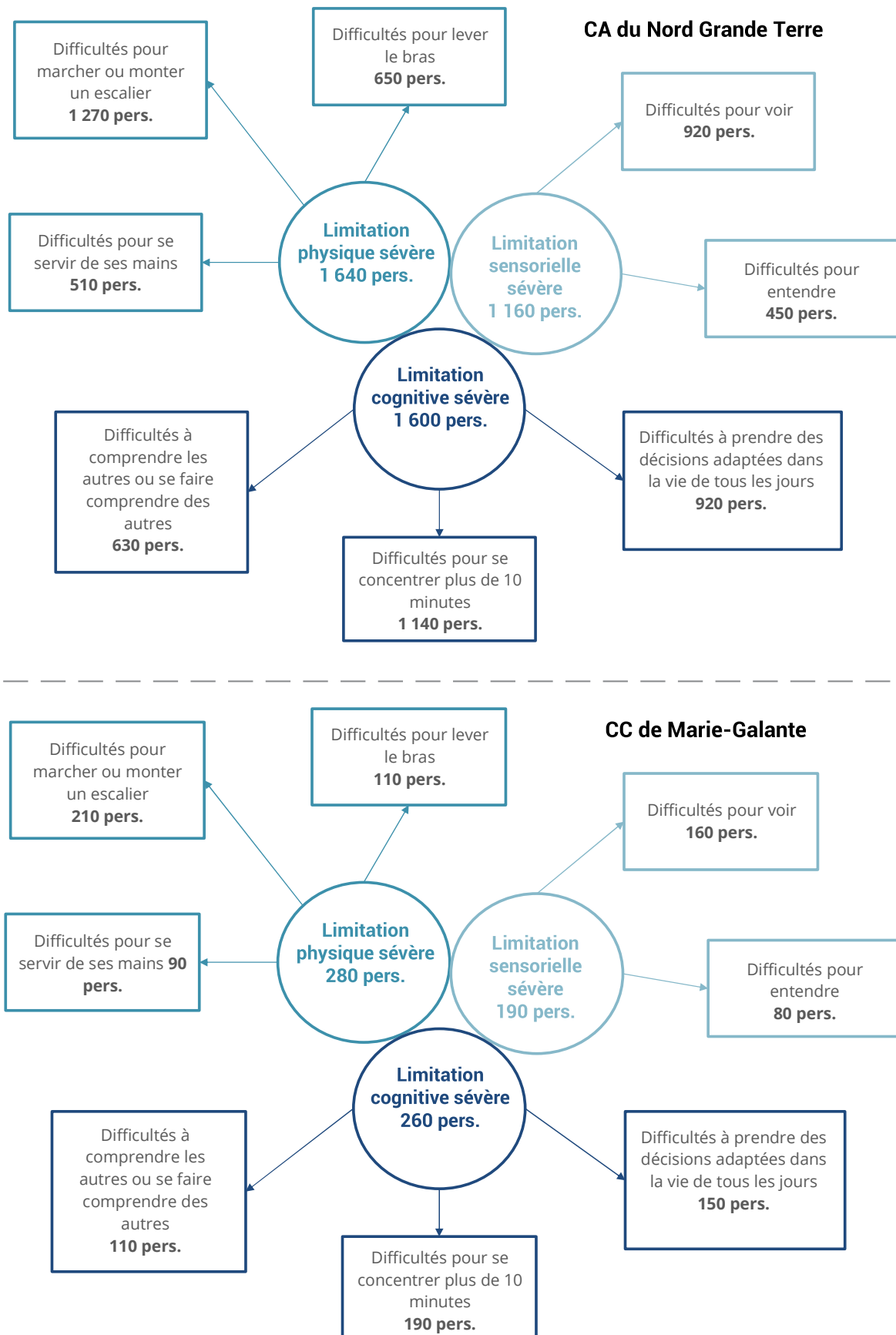
Estimation du nombre de personnes touchées par l'une des différentes limitations fonctionnelles chez les 5-59 ans vivant en logement ordinaire

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après les taux de prévalence de la Guadeloupe issus de l'enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)



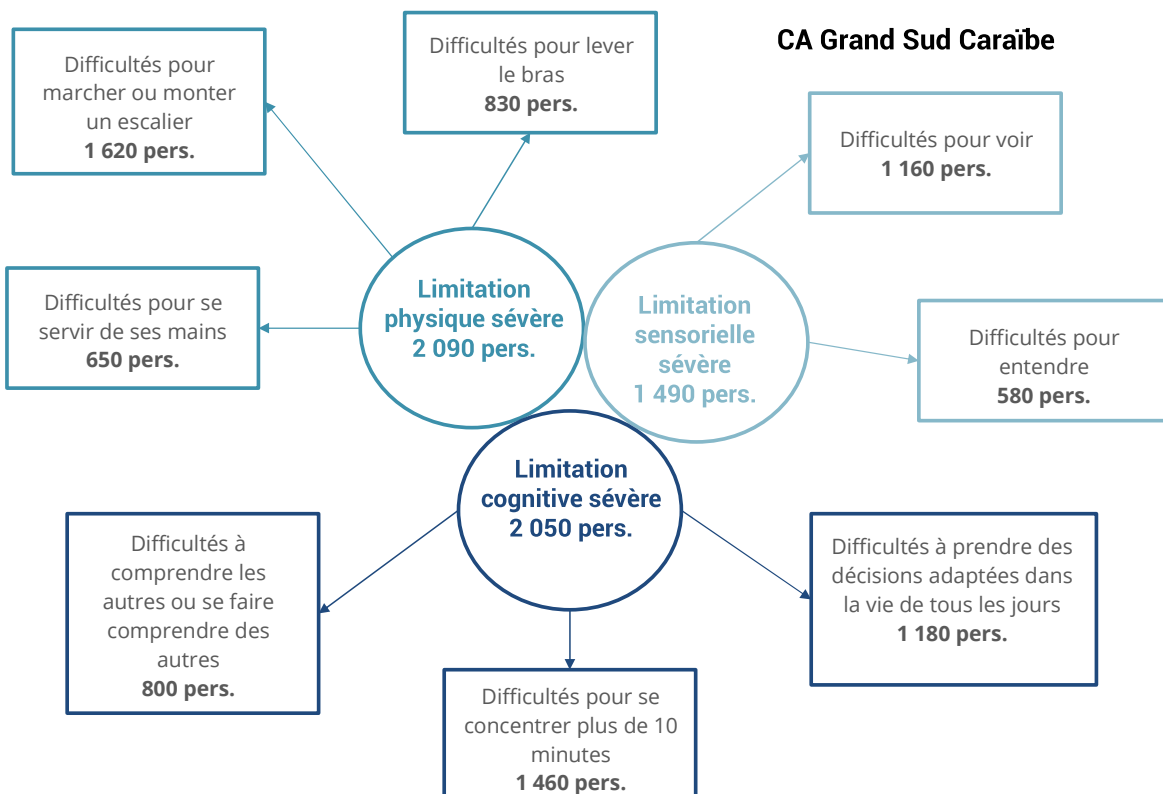
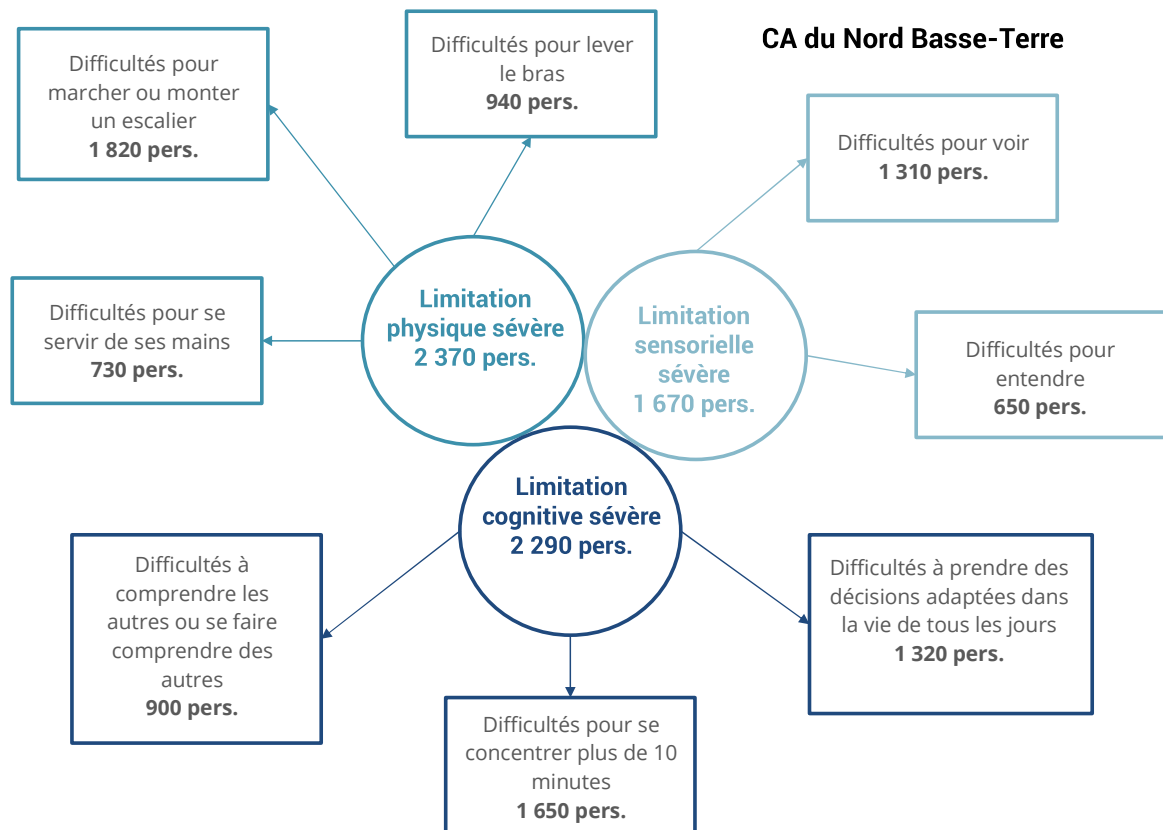
Estimation du nombre de personnes touchées par l'une des différentes limitations fonctionnelles chez les 5-59 ans vivant en logement ordinaire

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après les taux de prévalence de la Guadeloupe issus de l'enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)



Estimation du nombre de personnes touchées par l'une des différentes limitations fonctionnelles chez les 5-59 ans vivant en logement ordinaire

Source : Insee, Rp 2022 et Estimations d'après les taux de prévalence de la Guadeloupe issus de l'enquête Vie Quotidienne et Santé auprès des ménages (Drees 2021)



L'offre médico-sociale à destination des adultes en situation de handicap

L'offre d'hébergement pour les adultes en situation de handicap

Source : FINESS, 2025 & DREES - Panorama Statistique de la cohésion sociale, 2024

Au 01-11-2025	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)		Foyer Hébergement Adultes Handicapés		Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)		Total Hébergement pour adultes	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
Les Abymes	1	15	1	11	-	-	2	26
Baie-Mahault	-	-	-	-	-	-	0	0
Pointe-à-Pitre	-	-	-	-	-	-	0	0
CA CAP Excellence	1	15	1	11	0	0	2	26
La Désirade	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Gosier	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-François	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Anne	-	-	-	-	-	-	0	0
CA La Rivière du Levant	0	0	0	0	0	0	0	0
Anse-Bertrand	-	-	-	-	1	25	1	25
Morne-à-L'Eau	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Moule	-	-	-	-	2	77	2	77
Petit-Canal	-	-	-	-	-	-	0	0
Port-Louis	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Grande-Terre	0	0	0	0	3	102	3	102
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	0	0
Grand-Bourg	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-Louis	-	-	-	-	1	12	1	12
CC de Marie-Galante	0	0	0	0	1	12	1	12
Deshaises	-	-	-	-	-	-	0	0
Goyave	-	-	-	-	-	-	0	0
Lamentin	-	-	-	-	-	-	0	0
Petit-Bourg	-	-	-	-	-	-	0	0
Pointe-Noire	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Rose	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Basse-Terre	0	0	0	0	0	0	0	0
Baillif	-	-	-	-	-	-	0	0
Basse-Terre	-	-	1	18	1	25	2	43
Bouillante	-	-	-	-	-	-	0	0
Capesterre-Belle-Eau	-	-	-	-	-	-	0	0
Gourbeyre	-	-	-	-	1	45	1	45
Saint-Claude	-	-	-	-	1	30	1	30
Terre-de-Bas	-	-	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Haut	-	-	-	-	-	-	0	0
Trois-Rivières	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Fort	1	25	-	-	-	-	1	25
Vieux-Habitants	-	-	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	1	25	1	18	3	100	5	143
Guadeloupe	2	40	2	29	7	214	11	283

Au 1er novembre 2025, l'offre d'hébergement médico-sociale pour les adultes en situation de handicap se compose de 11 établissements : sept Maisons d'Accueil Spécialisée (MAS), deux Foyers d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM) et de deux Foyers Hébergement Adultes Handicapés.

Ces établissements peuvent prendre en charge 283 adultes en situation de handicap. Les Maisons d'Accueil Spécialisée (MAS) concentrent près de quatre places sur cinq ce qui représente, fin 2023, 1,2 place pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (Guadeloupe y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) niveau identique à celui enregistré aux Antilles Guyane et 1,1 sur la France entière.

L'offre proposée à destination des adultes en situation de handicap est principalement implantée dans le Grand Sud Caraïbe avec près d'un établissement sur deux et la moitié des places proposées sur le territoire. Malgré un nombre d'établissements moindre, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre dispose de près de deux places sur cinq.

Notons que la Rivière du Levant et le Nord Basse-Terre n'ont aucun établissement sur leur territoire éloignant probablement plus fortement les publics concernés de leurs proches.

L'offre de service pour les adultes en situation de handicap

Source : FINESS, 2025

Au 01-11-2025	Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés		Foyer de Vie pour Adultes Handicapés		Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)		Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés (S.A.M.S.A.H.)		Unités Evaluation Réentraînement et d'Orient. Soc. et Pro. (U.E.R.O.S)		Total Services pour adultes	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
Les Abymes	-	-	1	40	-	-	-	-	-	-	1	40
Baie-Mahault	-	-	1	20	1	20	-	-	1	10	3	50
Pointe-à-Pitre	-	-	-	-	1	40	1	28	-	-	2	68
CA CAP Excellence	0	0	2	60	2	60	1	28	1	10	6	158
La Désirade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Gosier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-François	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Anne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA La Riviéra du Levant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Anse-Bertrand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Morne-à-L'Eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Le Moule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Petit-Canal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Port-Louis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Grande-Terre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Grand-Bourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Saint-Louis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CC de Marie-Galante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Deshais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Goyave	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Lamentin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Petit-Bourg	-	-	2	53	1	50	-	-	-	-	3	103
Pointe-Noire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Sainte-Rose	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Basse-Terre	0	0	2	53	1	50	0	0	0	0	3	103
Baillif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Basse-Terre	-	-	-	-	1	40	2	58	-	-	3	98
Bouillante	-	-	1	20	-	-	-	-	-	-	1	20
Capesterre-Belle-Eau	1	20	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20
Gourbeyre	-	-	2	56	-	-	-	-	-	-	2	56
Saint-Claude	-	-	1	26	-	-	-	-	-	-	1	26
Terre-de-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Haut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Trois-Rivières	-	-	1	31	-	-	-	-	-	-	1	31
Vieux-Fort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Vieux-Habitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	1	20	5	133	1	40	2	58	0	0	9	251
Guadeloupe	1	20	9	246	4	150	3	86	1	10	18	512

Fin 2025, 18 établissements sont spécialisés dans les services auprès des adultes en situation de handicap. La moitié sont des Foyers de Vie pour Adultes Handicapés dont cinq sont dans la CA Grand Sud Caraïbe. Ces structures ont une capacité d'accueil de 512 places.

L'offre de services proposée est concentrée uniquement dans trois intercommunalités (CA Cap Excellence, CA du Nord Basse-Terre, CA Grand Sud Caraïbe) soumettant les publics du Nord Grande Terre de la Riviéra du Levant à une plus grande mobilité.

L'offre de travail protégé pour les adultes en situation de handicap

Source : FINESS, 2025

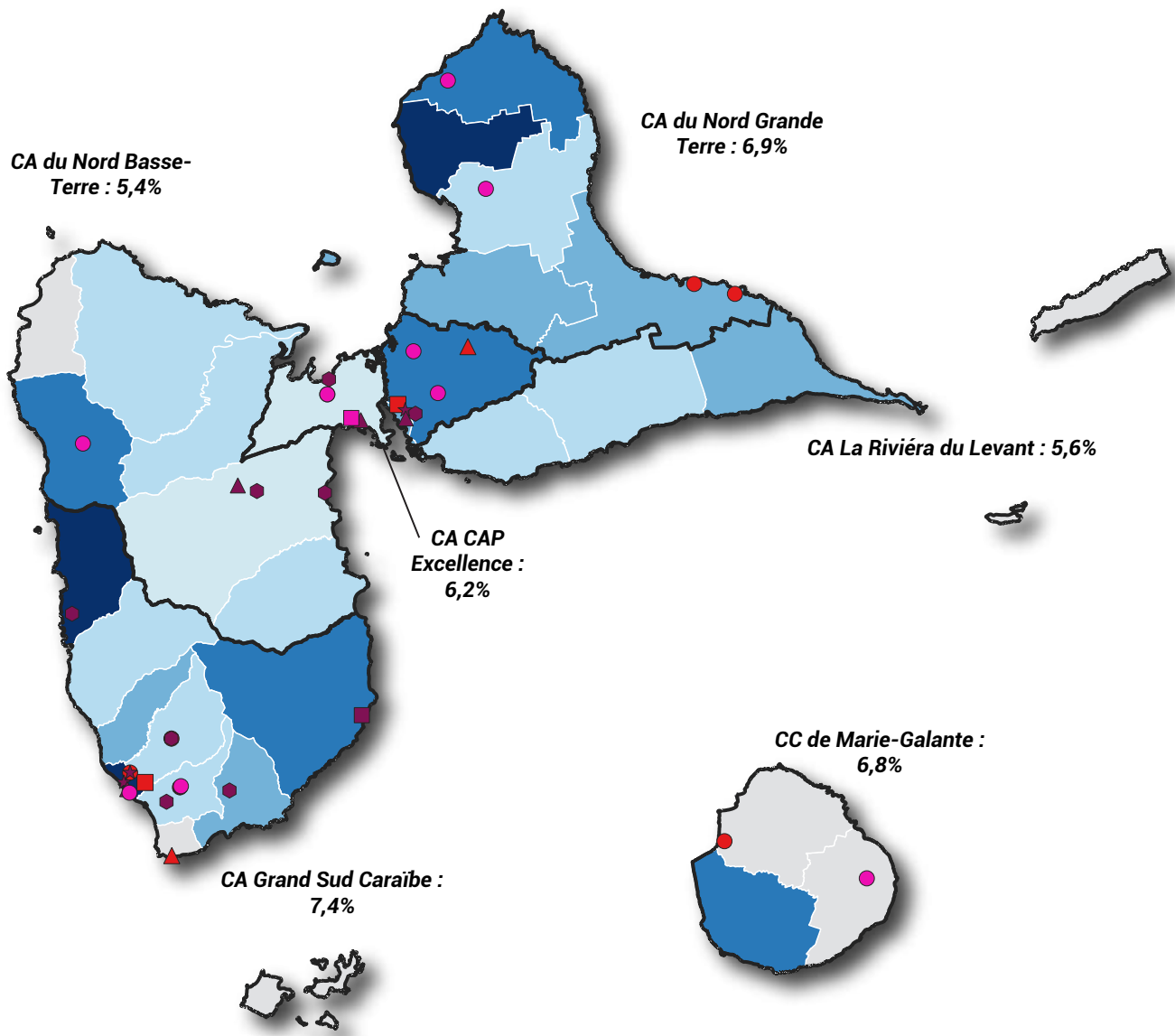
Au 01-11-2025	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)		Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle		Total Travail protégé pour adultes	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
Les Abymes	2	141	-	-	2	141
Baie-Mahault	2	98	1	54	3	152
Pointe-à-Pitre	-	-	-	-	0	0
CA CAP Excellence	4	239	1	54	5	293
La Désirade	-	-	-	-	0	0
Le Gosier	-	-	-	-	0	0
Saint-François	-	-	-	-	0	0
Sainte-Anne	-	-	-	-	0	0
CA La Riviera du Levant	0	0	0	0	0	0
Anse-Bertrand	1	36	-	-	1	36
Morne-à-L'Eau	-	-	-	-	0	0
Le Moule	-	-	-	-	0	0
Petit-Canal	1	60	-	-	1	60
Port-Louis	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Grande-Terre	2	96	0	0	2	96
Capesterre-de-Marie-Galante	1	54	-	-	1	54
Grand-Bourg	-	-	-	-	0	0
Saint-Louis	-	-	-	-	0	0
CC de Marie-Galante	1	54	0	0	1	54
Deshaies	-	-	-	-	0	0
Goyave	-	-	-	-	0	0
Lamentin	-	-	-	-	0	0
Petit-Bourg	-	-	-	-	0	0
Pointe-Noire	1	80	-	-	1	80
Sainte-Rose	-	-	-	-	0	0
CA du Nord Basse-Terre	1	80	0	0	1	80
Baillif	-	-	-	-	0	0
Basse-Terre	1	27	-	-	1	27
Bouillante	-	-	-	-	0	0
Capesterre-Belle-Eau	-	-	-	-	0	0
Gourbeyre	1	85	-	-	1	85
Saint-Claude	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Bas	-	-	-	-	0	0
Terre-de-Haut	-	-	-	-	0	0
Trois-Rivières	-	-	-	-	0	0
Vieux-Fort	-	-	-	-	0	0
Vieux-Habitants	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	2	112	0	0	2	112
Guadeloupe	10	581	1	54	11	635

Au 1er novembre 2025, la Guadeloupe compte 11 structures de travail protégé pour adultes en situation de handicap : 10 Établissements et Services d'Aide par le Travail ESAT et un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRp).

La CA Cap Excellence regroupe près de la moitié de ces établissements (4 ESAT et 1 ESRp) soit 293 places proposées sur les 635 que compte le territoire.

L'offre médico-sociale à destination des adultes en situation de handicap et la part des ménages bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé par commune

Source : FINESS, 2025 & Cnaf, 2023



EMS : Hébergement pour adultes

- ▲ F.A.M.
- Foyer Héberg.A.H.
- M.A.S.

EMS : Services pour adultes

- Foyer de vie A.H.
- Foyer Poly.A.H.
- ★ S.A.M.S.A.H.
- ▲ S.A.V.S.
- U.E.R.O.S

EMS : Travail protégé pour adultes

- E.S.A.T.
- Etab.Serv.Réadap.Pro

Part des ménages bénéficiaires de l'AAH en 2023 (en %)

- Plus de 8%
- Entre 7,0% et 8,0%
- Entre 6,3% et 7,0%
- Entre 5,0% et 6,3%
- Moins de 5,0%
- Non disponible

□ EPCI

L'évolution de l'offre d'établissements médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap

Source : FINESS, 2004-2025

Etablissements médico-sociaux - Equipements pour personnes en situation de handicap	Nombre de structures				Nombre de places			
	2025	2016	2010	2004	2025	2016	2010	2004
Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	10	10	10	5	561	539	514	319
Institut pour Déficients Auditifs et Institut pour Déficients Visuel	2	1	2	4	50	35	36	88
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)	1	1	1	0	20	20	20	0
Etablissement Expérimental pour Enfance Handicapée	0	3	1	1	0	77	47	36
Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	1	1	1	1	30	30	30	30
Hébergement pour enfants	14	16	15	11	661	701	647	473
Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)	3	3	3	3	240	240	240	140
Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)	3	3	3	3	670	1 070	1 070	1 070
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	13	11	10	4	583	556	534	285
Services pour enfants	19	17	16	10	1 493	1 866	1 844	1 495
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)	2	2	2	0	40	40	40	0
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	2	2	1	3	29	30	18	46
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)	7	7	6	3	214	243	223	97
Hébergement pour adultes	11	11	9	6	283	313	281	143
Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés	1	1	1	0	20	20	20	0
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	9	9	8	7	246	256	190	161
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	4	3	1	0	150	120	40	0
Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés (S.A.M.S.A.H.)	3	3	3	0	86	86	86	0
Unités Evaluation Réentraînement et d'Orient. Soc. et Pro. (U.E.R.O.S)	1	1	0	0	10	10	0	0
Services pour adultes	18	17	13	7	512	492	336	161
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	10	10	10	7	581	551	501	250
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	1	1	1	1	54	69	40	40
Travail protégé	11	11	11	8	635	620	541	290

Etablissements médico-sociaux - Equipements pour personnes en situation de handicap	Evolution Nb de structures				Evolution Nb de places			
	2016-2025		2004-2025		2016-2025		2004-2025	
	Evol brute	Taux d'évol	Evol brute	Taux d'évol	Evol brute	Taux d'évol	Evol brute	Taux d'évol
Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	+0	+0,0%	+5	+100,0%	+22	+4,1%	+242	+75,9%
Institut pour Déficients Auditifs et Institut pour Déficients Visuel	+1	+100,0%	-2	-50,0%	+15	+42,9%	-38	-43,2%
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)	+0	+0,0%	+1	nd	+0	+0,0%	+20	nd
Etablissement Expérimental pour Enfance Handicapée	-3	-100,0%	-1	-100,0%	-77	-100,0%	-36	-100,0%
Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	+0	+0,0%	+0	+0,0%	+0	+0,0%	+0	+0,0%
Hébergement pour enfants	-2	-12,5%	+3	+27,3%	-40	-5,7%	+188	+39,7%
Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)	+0	+0,0%	+0	+0,0%	+0	+0,0%	+100	+71,4%
Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)	+0	+0,0%	+0	+0,0%	-400	-37,4%	-400	-37,4%
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	+2	+18,2%	+9	+225,0%	+27	+4,9%	+298	+104,6%
Services pour enfants	+2	+11,8%	+9	+90,0%	-373	-20,0%	-2	-0,1%
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)	+0	+0,0%	+2	nd	+0	+0,0%	+40	nd
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	+0	+0,0%	-1	-33,3%	-1	-3,3%	-17	-37,0%
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)	+0	+0,0%	+4	+133,3%	-29	-11,9%	+117	+120,6%
Hébergement pour adultes	+0	+0,0%	+5	+83,3%	-30	-9,6%	+140	+97,9%
Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés	+0	+0,0%	+1	nd	+0	+0,0%	+20	nd
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	+0	+0,0%	+2	+28,6%	-10	-3,9%	+85	+52,8%
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	+1	+33,3%	+4	nd	+30	+25,0%	+150	nd
Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés (S.A.M.S.A.H.)	+0	+0,0%	+3	nd	+0	+0,0%	+86	nd
Unités Evaluation Réentraînement et d'Orient. Soc. et Pro. (U.E.R.O.S)	+0	+0,0%	+1	nd	+0	+0,0%	+10	nd
Services pour adultes	+1	+5,9%	+11	+157,1%	+20	+4,1%	+351	+218,0%
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	+0	+0,0%	+3	+42,9%	+30	+5,4%	+331	+132,4%
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	+0	+0,0%	+0	+0,0%	-15	-21,7%	+14	+35,0%
Travail protégé	+0	+0,0%	+3	+37,5%	+15	+2,4%	+345	+119,0%

En pratiquement 20 ans, l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap s'est fortement développée. En 2025, on dénombre 14 hébergements pour enfants handicapés contre 11 en 2004 et 11 hébergements pour adultes handicapés contre 6 en 2004.

Sur la période, le nombre de places d'hébergement pour enfants en situation de handicap a été multiplié par 1,4 alors qu'il a plus que doublé s'agissant des adultes sous l'effet du vieillissement de la population.

L'offre de services affiche la même tendance haussière. Elle est plus marquée s'agissant des adultes dont le nombre d'établissements a été multiplié par 2,6 (contre 1,7 pour les enfants) et le nombre de places par 3,2 (contre une stabilité chez les enfants).

Enfin, les structures de travail protégé enregistrent le même nombre d'établissements depuis 2010 (11 contre 8 en 2010) mais le nombre d'emplois proposés est en constante hausse depuis 2004 notamment grâce aux dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap. Le nombre d'emplois proposés en milieu protégé a donc été multiplié par 2,2 entre 2004 et 2025 passant de 290 à 635.

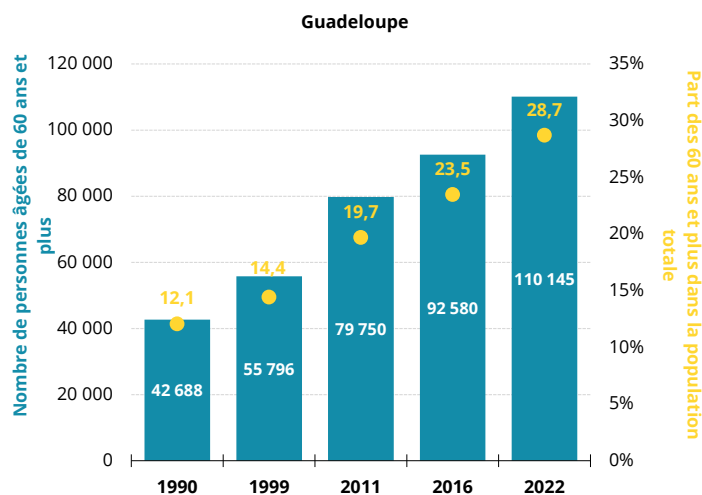


Les personnes âgées

110 145 seniors sur la Guadeloupe

Évolution de la population âgée de 60 ans et plus entre 1990 et 2022

Source : Insee, Rp 1990-2022

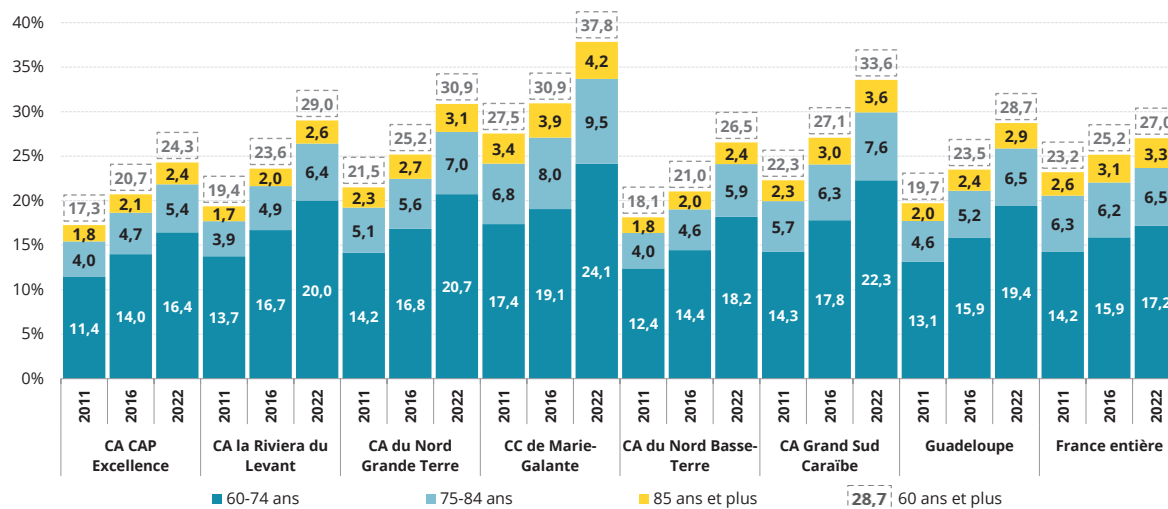


En 2022, la Guadeloupe compte 110 145 personnes âgées de 60 ans et plus dont un tiers (35 729) a au moins 75 ans.

La proportion de seniors de 60 ans et plus a progressé de 5 points par rapport à 2016 passant de 24% à 29%. Le territoire fait donc face à un vieillissement de sa population en raison d'une baisse de la fécondité, d'un déficit migratoire important et de l'allongement de l'espérance de vie.

Évolution de la part des personnes âgées de 60 ans et plus entre 2011 et 2022 par EPCI

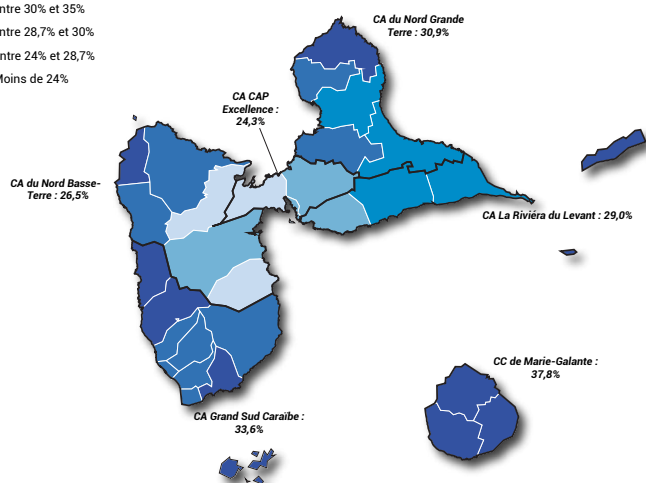
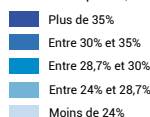
Source : Insee, Rp 2011-2022



Sur la période 2011-2022, quelle que soit la tranche d'âge, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus s'oriente à la hausse dans toutes les Communautés d'Agglomération du territoire. Le Grand Sud Caraïbe enregistre la plus forte croissance, soit une hausse de 11,3 points contre 9,0 en moyenne sur le territoire et 3,8 points en France entière.

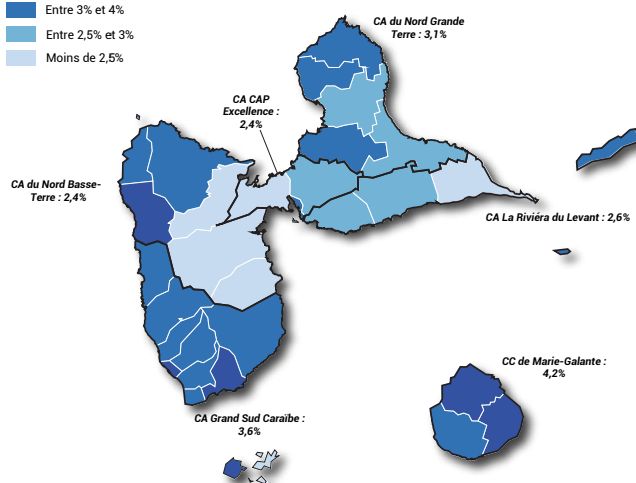
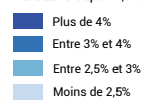
Part des 60 ans et plus parmi la population en 2022 (%)

La Guadeloupe : 28,7%



Part des 85 ans et plus parmi la population en 2022 (%)

La Guadeloupe : 2,9%



Répartition par âge de la population âgée de 60 ans et plus en 2022 par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Nombre de personnes de...						Ensemble des 60 ans et plus	Part des 60 ans et plus parmi la population (%)
	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans et plus		
CA CAP Excellence	6 384	5 272	4 375	3 026	2 245	2 390	23 693	24,3
CA la Riviera du Levant	5 123	4 512	3 628	2 567	1 664	1 714	19 207	29,0
CA du Nord Grande Terre	4 441	3 884	3 446	2 360	1 614	1 785	17 531	30,9
CC de Marie-Galante	973	863	680	583	411	434	3 944	37,8
CA du Nord Basse-Terre	5 607	4 730	3 755	2 755	1 829	1 886	20 562	26,5
CA Grand Sud Caraïbe	6 329	5 779	4 633	3 346	2 382	2 738	25 208	33,6
Guadeloupe	28 858	25 040	20 518	14 637	10 145	10 947	110 145	28,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	119 913	98 130	74 649	53 282	36 861	36 260	419 093	21,9
France hexagonale	4 063 765	3 834 361	3 458 626	2 487 358	1 811 148	2 231 035	17 886 293	27,2
France entière	4 183 677	3 932 491	3 533 275	2 540 639	1 848 008	2 267 295	18 305 385	27,0

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Le vieillissement de la population est plus ou moins marqué selon les EPCI de l'archipel. Au sein de la communauté de communes de Marie-Galante, les 60 ans et plus représentent 38% de la population contre 24% dans l'agglomération Cap excellence. Cette tendance reste identique chez les 75 ans et plus dont la

part s'élève à 13% dans la Communauté de Communes de Marie-Galante contre 8% dans l'agglomération de Cap excellence. Plus généralement, le vieillissement de la population est plus important dans les communes rurales éloignées des pôles d'activité.

Répartition par âge de la population âgée de 85 ans et plus en 2022 par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Nombre de personnes de...				Ensemble des 85 ans et plus	Part des 85 ans et plus parmi la population (%)	Taux d'évolution entre 2016 et 2022
	85-89 ans	90-94 ans	95-99 ans	100 ans et plus			
CA CAP Excellence	1 377	712	228	74	2 390	2,4	+14,3
CA la Riviera du Levant	1 024	495	147	47	1 714	2,6	+32,5
CA du Nord Grande Terre	1 059	509	170	47	1 785	3,1	+12,7
CC de Marie-Galante	244	131	42	17	434	4,2	+3,3
CA du Nord Basse-Terre	1 120	556	175	35	1 886	2,4	+19,7
CA Grand Sud Caraïbe	1 628	802	265	43	2 738	3,6	+14,1
Guadeloupe	6 452	3 205	1 027	263	10 947	2,9	+16,9
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	22 252	9 986	3 234	788	36 260	1,9	+19,1
France hexagonale	1 333 368	679 541	192 482	25 645	2 231 035	3,4	+9,5
France entière	1 355 620	689 526	195 716	26 433	2 267 295	3,3	+9,7

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

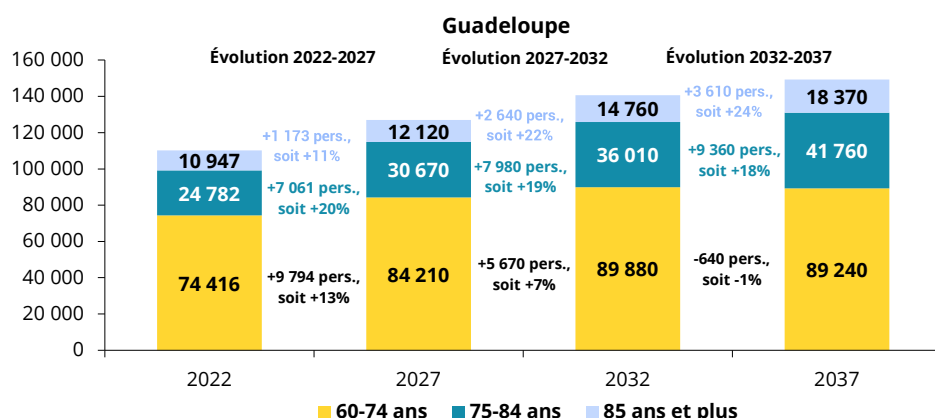
En 2022, plus de 10 900 guadeloupéens sont âgés d'au moins 85 ans en Guadeloupe, soit 3% de la population totale. Parmi eux, 260 sont centenaires. Entre 2016 et 2022, le nombre d'habitants de 85 ans et plus a augmenté plus fortement qu'à l'échelle de la France entière (16,9% contre 9,7%). La Communauté de Communes de Marie-Galante concentre davantage de

seniors de 85 ans et plus, soit 4% contre 2,4% dans le Nord Basse-Terre qui en compte le moins. Toutefois, contrairement à la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant qui enregistre une hausse plus marquée du nombre de personnes âgées d'au moins 85 ans et plus, contrairement à Marie-Galante où la hausse est plus modérée (+3,3%).

Et d'ici 15 ans ?

Évolution des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2037

Source : Insee, Rp 2022 - Traitements & projections © Compas



Selon les projections du Compas, si les tendances constatées ces six dernières années (2016-2022) se maintiennent, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait croître de 15% entre 2022 et 2027, soit une augmentation de 16 850 personnes. Dans le détail, cela concernerait une hausse de 9 790 personnes de 60-74 ans (+13%) et de 7 060 personnes de 75 ans et plus (+20%). Sur les cinq années suivantes, le territoire pourrait enregistrer une hausse de 13 650 personnes : 5 670 personnes de 60-74 ans (+7%) et 7 980 personnes de 75 ans et plus (+19%).

A noter que les projections réalisées par l'Insee prévoient 132 200 guadeloupéens de 60 ans et plus en 2030 (81 800 pour les 60-74 ans et 50 400 pour les 75 ans et plus).

Méthode :

La projection de population proposée par le COMPAS repose sur un prolongement des tendances passées sur le profil des arrivants et partants, une prolongation du rythme d'évolution du parc de logements et la prise en compte des tendances attendues en terme de fécondité et de mortalité.

Dans le situation de la Guadeloupe, la projection prolonge donc la baisse de la Taille Moyenne des ménages, du poids des résidences principales ainsi que du nombre de naissance.

Projection de la population à l'horizon 2047 selon les classes d'âge

Source : Insee, Rp 2022 - Traitements & projections © Compas

	La Guadeloupe					
	RP	Projections Compas				
	2022	2027	2032	2037	2042	2047
60-74 ans	74 416	84 210	89 880	89 240	82 250	77 690
75-84 ans	24 782	30 670	36 010	41 760	47 850	49 880
85 ans et plus	10 947	12 120	14 760	18 370	21 760	26 030
Total des 60 ans et plus	110 145	127 000	140 650	149 370	151 860	153 600

	Taux d'évolution en %*					
	RP	Projections Compas				
	2022	2027	2032	2037	2042	2047
60-74 ans	+19,0	+13,2	+6,7	-0,7	-7,8	-5,5
75-84 ans	+19,8	+23,8	+17,4	+16,0	+14,6	+4,2
85 ans et plus	+16,9	+10,7	+21,8	+24,5	+18,5	+19,6
Total des 60 ans et plus	+19,0	+15,3	+10,7	+6,2	+1,7	+1,1

*Évolutions moyennes calculées sur les 5 années précédentes, sauf pour le RP 2022 (6 années précédentes)

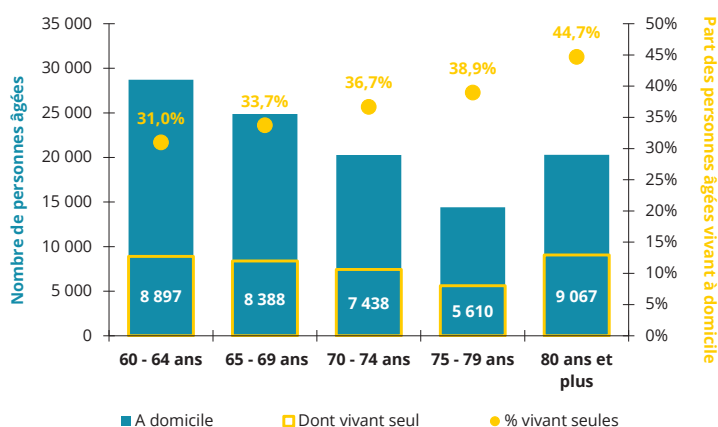
D'ici 2037, le territoire devrait compter 39 220 habitants âgés de 60 ans et plus supplémentaires dont 7 420 personnes âgées de 85 ans et plus. Ainsi, le vieillissement de la population y serait plus marqué. Les seniors de 60 ans et plus pourraient ainsi représenter 38% de la population totale (contre 29% actuellement) et les 85 ans et plus représenteraient 5%, soit 18 370 personnes.

A l'instar de la plupart des territoires de France hexagonale, l'augmentation de l'espérance de vie, combinée au passage aux âges élevés des générations issues du baby-boom, devrait générer en Guadeloupe une augmentation conséquente de la part des populations les plus âgées dans la population. Les générations issues du baby-boom sont celles nées entre 1945 et le milieu des années 1970. Elles ont commencé à atteindre l'âge de 60 ans depuis 2005, sont entrées dans la tranche d'âge des 75 ans et plus à partir de 2020 et entreront dans celle des 85 ans et plus à partir de 2030.

La question de l'isolement des aînés

Les personnes âgées vivant seules à domicile

Source : Insee, Rp 2022



L'isolement des seniors augmente avec l'âge passant de 31,0% pour les 60-64 ans à 44,7% pour les 80 ans et plus.

Plus de trois personnes sur cinq vivant seules sont des femmes. La probabilité d'être veuf(ve) augmente également avec l'âge et explique ce phénomène, les femmes ayant une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Cette situation est un facteur de risque d'isolement, même si vivre seul(e) ne signifie pas forcément être isolé. L'isolement augmente les risques de perte d'autonomie, par la perte des capacités liées à l'immobilité et au repli sur soi et de ce fait limite les possibilités de maintien à domicile.

En 2022, 39 399 guadeloupéens âgés de 60 ans et plus vivent seuls à domicile, soit 36% de l'ensemble des seniors de 60 ans et plus du territoire (32% pour la France entière).

Les personnes âgées vivant seules à domicile par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Personnes à domicile vivant seules								Ensemble des 60 ans et plus	
	60-69 ans		70-74 ans		75-79 ans		80 ans et plus		Nbre	Part* (%)
	Nbre	Part* (%)	Nbre	Part* (%)	Nbre	Part* (%)	Nbre	Part* (%)		
CA CAP Excellence	4 236	36,5	1 767	40,8	1 297	43,4	2 040	45,7	9 340	40,0
CA la Rivière du Levant	3 105	32,3	1 231	34,1	1 058	41,6	1 441	43,6	6 835	35,8
CA du Nord Grande Terre	2 596	31,4	1 242	36,4	910	39,3	1 636	50,9	6 384	37,1
CC de Marie-Galante	601	32,8	305	45,4	230	40,1	381	46,4	1 517	38,9
CA du Nord Basse-Terre	3 001	29,1	1 268	34,0	981	35,9	1 492	41,2	6 743	33,1
CA Grand Sud Caraïbe	3 745	31,3	1 624	35,8	1 133	34,8	2 078	42,7	8 581	34,8
Guadeloupe	17 285	32,3	7 438	36,7	5 610	38,9	9 067	44,7	39 399	36,3
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	62 847	29,0	24 423	33,1	17 789	34,0	28 153	40,2	133 212	32,3
France hexagonale	2 015 103	25,8	1 002 113	29,5	791 380	32,6	1 708 373	48,4	5 516 969	32,1
France entière	2 077 950	25,9	1 026 536	29,5	809 169	32,7	1 736 526	48,2	5 650 181	32,1

* Parmi les personnes vivant à domicile

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

La proportion de seniors vivant seuls à domicile varie selon les EPCI. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence et la CC de Marie-Galante enregistrent les parts les plus importantes de seniors vivant seuls. Au sein de la CA Cap Excellence, la part des 60 ans et plus vivant seuls s'élève à 40,0% contre 33,1% dans le Nord Basse-Terre. Chez les 80 ans et plus, les personnes seules sont davantage représentées dans le Nord Grande Terre atteignant 50,9% contre 44,7% sur le territoire.

Les 75 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, Rp 2022

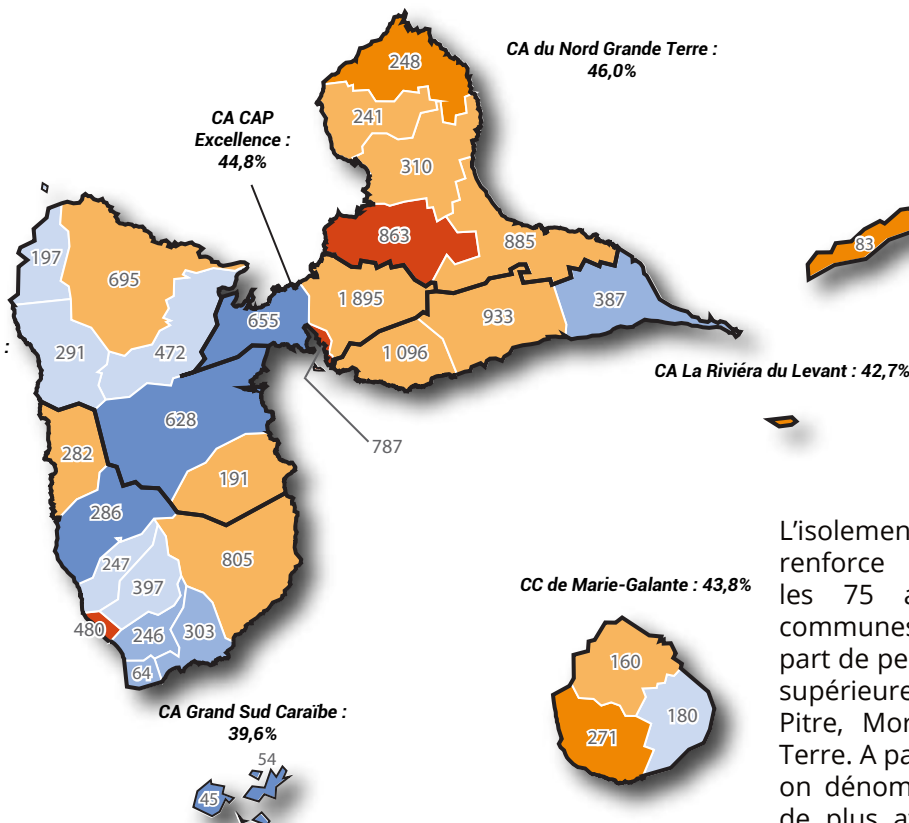
Guadeloupe : 42,3%

France entière : 41,9%

- Plus de 49,0%
- Entre 45,0% et 49,0%
- Entre 42,3% et 45,0%
- Entre 38,0% et 42,3%
- Entre 35,0% et 38,0%
- Moins de 35,0%

787 Nb de personnes de 75 ans et plus vivant seules

CA du Nord Basse-Terre : 38,9%



L'isolement des seniors se renforce avec l'âge. Chez les 75 ans et plus, trois communes présentent une part de personnes vivant seules supérieure à 49,0% : Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau et Basse-Terre. A partir de 85 ans et plus, on dénombre neuf communes de plus ayant une proportion de personnes seules supérieure à 49,0% : Anse-Bertrand, Bouillante, Grand-Bourg, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Lois, Saint-Louis et Terre-de-Haut.

Les 80 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, Rp 2022

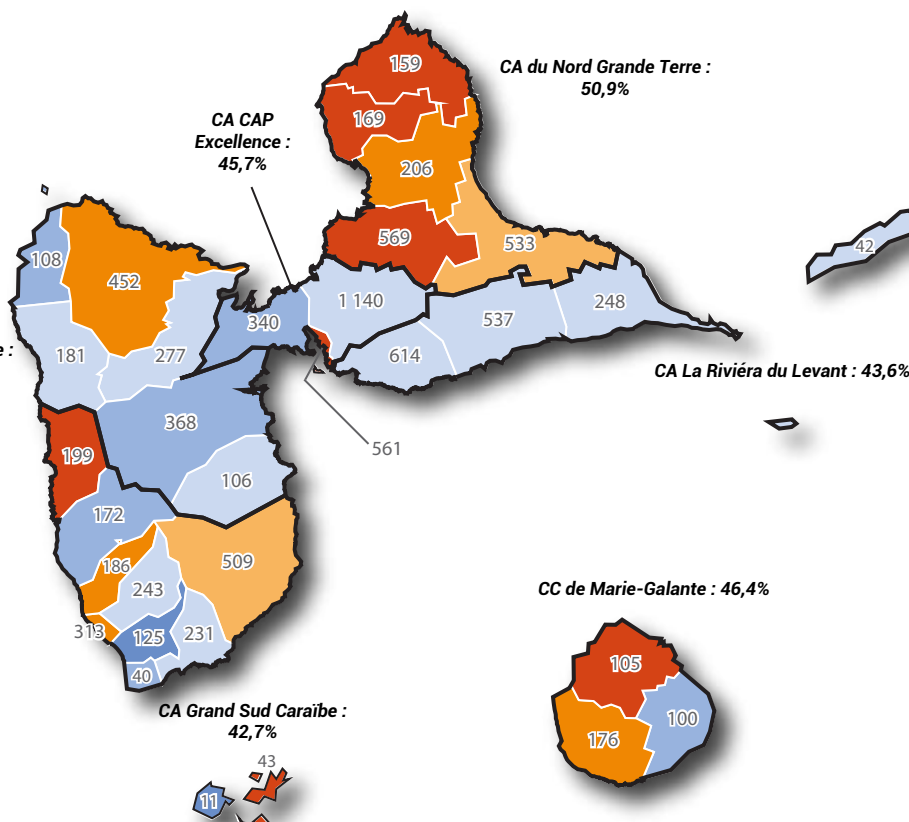
Guadeloupe : 44,7%

France entière : 48,2%

- Plus de 50,0%
- Entre 47,0% et 50,0%
- Entre 44,7% et 47,0%
- Entre 40,0% et 44,7%
- Entre 33,3% et 40,0%
- Moins de 33,3%

561 Nb de personnes de 80 ans et plus vivant seules

CA du Nord Basse-Terre : 41,2%



Le ratio aidants / aidés par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	55-64 ans (aidants potentiels)	85 ans et plus (vivant à domicile)	Ratio aidant / aidé
CA CAP Excellence	13 338	2 260	5,9
CA la Riviera du Levant	10 602	1 664	6,4
CA du Nord Grande Terre	9 211	1 674	5,5
CC de Marie-Galante	1 987	416	4,8
CA du Nord Basse-Terre	12 173	1 825	6,7
CA Grand Sud Caraïbe	12 884	2 572	5,0
Guadeloupe	60 195	10 410	5,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	256 126	34 145	7,5
France hexagonale	8 348 440	1 816 702	4,6
France entière	8 604 566	1 850 847	4,6

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Répondre aux besoins des personnes âgées du territoire, notamment en matière d'isolement relationnel, implique en partie une prise en charge par les générations suivantes. Même si le premier aidant est, quand il est présent, le conjoint, les aidants (potentiels) sont souvent âgés d'une soixantaine d'années et n'ont pas toujours de liens familiaux avec les personnes les plus âgées vivant à proximité de chez eux. Ils peuvent être l'expression d'une présence ou d'alerte potentielle en cas de besoins.

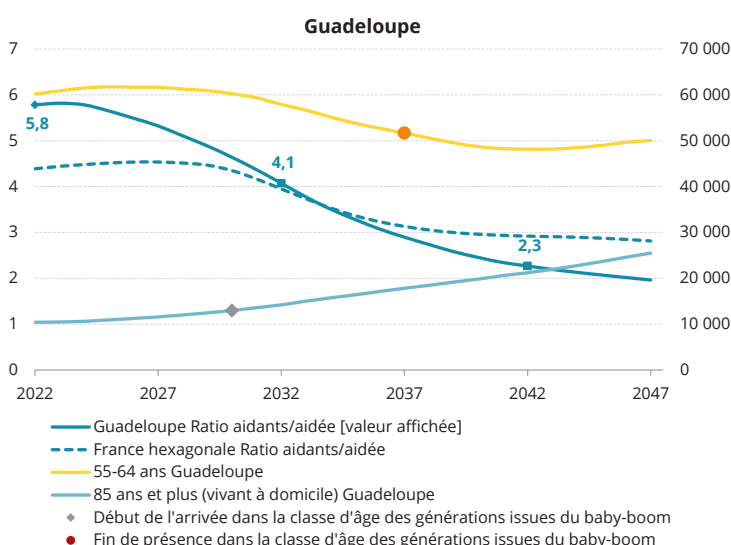
Le ratio aidants/aidé, qui rapporte les 55-64 ans (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées), donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

En 2022, ce ratio s'élève à 5,8 contre 4,6 pour la France entière et masque des différences marquées selon les Communautés d'Agglomération du territoire. Il varie de 4,8 pour la Communauté de Communes de Marie-Galante à 6,7 pour la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

Ce constat général en France oblige les territoires, en particulier la Guadeloupe, à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées. Avec le vieillissement, le rôle joué par l'entourage deviendra central pour le maintien à domicile et réaffirme l'importance du soutien aux aidants. Parallèlement, étant donné la baisse attendue de ce nombre d'aidants par personne à aider, la professionnalisation de cette aide, aujourd'hui informelle, devient nécessaire.

Projection du ratio aidants / aidé à l'horizon 2047

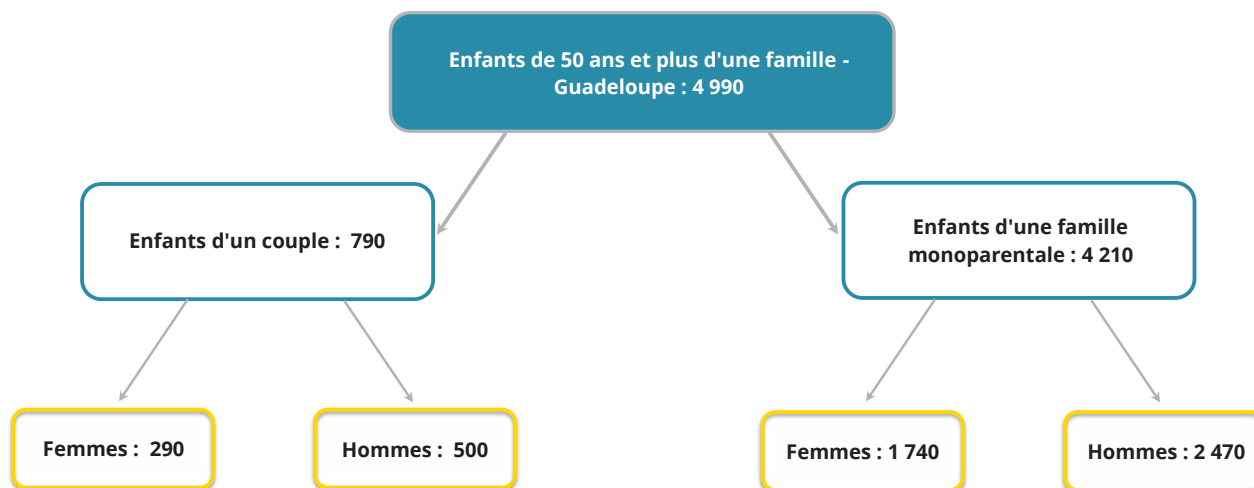
Source : Insee, Rp 2027 - Traitements & projections © Compas



A l'image de la France, le ratio aidants/aidés est en baisse par rapport à 2010 mais de façon plus contenue (il était de 6,0 en Guadeloupe et comme en France entière en 2011). La baisse de ce ratio devrait se poursuivre dans les années à venir sous l'effet du vieillissement de la population. Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2,3 aidants pour une personne à aider à l'horizon 2040 tandis qu'il serait de 2,9 en France hexagonale. Cela nécessitera notamment un renforcement de la prise en charge par des structures ou dispositifs adaptés.

Les enfants âgées vivant au sein des familles

Source : Insee, Rp 2022



En 2022, 4 990 personnes âgées de 50 ans et plus vivent chez leur(s) parent(s), soit 3% des 50 ans et plus du territoire. Parmi elles, 41% de ces enfants sont des femmes (2 030 femmes) et 16% le sont d'un couple (790 personnes). Ainsi, 84% des enfants âgés appartiennent à une famille monoparentale dont 59% sont des hommes. Parmi les 4 210 enfants de 50 ans et plus d'une famille monoparentale, 1 320 sont âgés de 60 ans et plus (31%). Pour l'ensemble des 4 990 enfants de 50 ans et plus, 1 390 sont âgés de 60 ans et plus soit 28%.

D'après l'enquête Migrations, Famille et Vieillessement 2 (MFV-2) de l'INED INSEE, en 2020, près de 40% des personnes âgées de 50 à 79 ans ayant au moins un

enfant vivant cohabitent avec un de leurs enfants. De plus, 20% ont au moins un enfant installé sur la même commune. Ce sont donc près de 60% des 50-79 ans qui peuvent trouver un soutien auprès de leur(s) enfant(s).

En revanche, il faut noter qu'environ deux-tiers des 50-79 ans ayant au moins un de leurs enfants qui résident en dehors du département, et même près d'un quart ont l'ensemble de leurs enfants qui résident hors du territoire. Cette dernière proportion est en hausse de 6 points par rapport à l'enquête de 2010 traduisant ainsi un renforcement de l'isolement de certains seniors.

Répartition des enfants âgés de 50 ans et plus vivant au sein d'une famille monoparentale par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

	Enfants de famille monoparentale											
	50-59 ans				60-69 ans				70 ans et plus			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	Nb	Part* (%)	Nb	Part* (%)	Nb	Part* (%)	Nb	Part* (%)	Nb	Part* (%)	Nb	Part* (%)
CA Cap Excellence	226	2,8	339	5,7	131	2,0	134	2,6	21	0,3	<10	0,1
CA La Riviera du Levant	166	2,8	228	4,7	82	1,6	70	1,5	17	0,3	<10	0,2
CA du Nord Grande Terre	151	3,0	306	6,9	46	1,0	85	2,2	<10	0,1	10	0,3
CC de Marie-Galante	50	5,0	120	11,5	<10	0,6	25	3,2	10	0,9	<10	0,7
CA du Nord Basse-Terre	230	3,3	344	5,8	101	1,8	106	2,1	26	0,4	23	0,5
CA Grand Sud Caraïbe	274	4,0	451	8,4	164	2,6	178	3,1	33	0,5	29	0,6
Guadeloupe	1 098	3,2	1 789	6,5	530	1,8	598	2,4	114	0,4	78	0,4

*part parmi le groupe d'âge

Valeur supérieure à la Guadeloupe

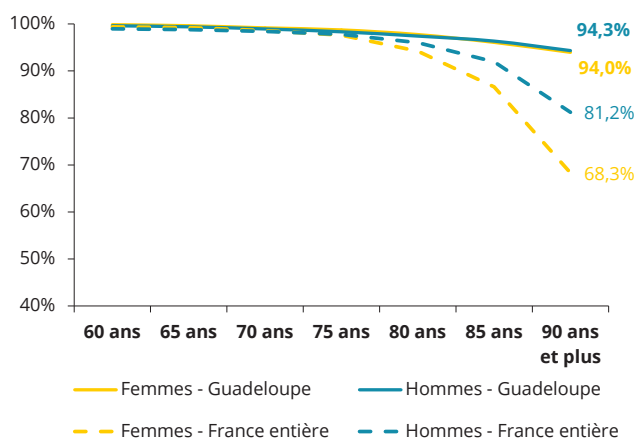
Les enfants âgés de 50 ans et plus sont donc des seniors vivant avec leurs parents. Leurs parents ont donc 65 ans et plus. Ces enfants sont en règle générale les premiers aidants potentiels pour leurs parents, alors même qu'ils peuvent aussi avoir des besoins liés au vieillissement.

D'après l'enquête MFV-2 (2020-2021), 12% des femmes de 55-64 ans apportent et reçoivent de l'aide, contre 7% des hommes de ce groupe d'âge. De plus, pour ce même groupe d'âge, 47% des femmes apportent de l'aide contre 40% chez les hommes (respectivement 31% et 26% chez les 65-79 ans). Concernant ceux qui reçoivent de l'aide, ils sont 24% de femmes et 18% d'hommes chez les 55-64 ans, contre 32% (femmes) et 24% (hommes) chez les 65-79 ans.

Les personnes âgées et leur logement

Part des personnes âgées vivant à domicile selon l'âge et le sexe

Source : Insee, Rp 2022



En Guadeloupe, jusqu'à 75 ans, la proportion de personnes vivant à domicile est relativement identique à celle observée sur l'ensemble du territoire français. Après 75 ans, si peu de différences apparaissent selon le sexe en Guadeloupe, à l'échelle du territoire français, les hommes sont plus nombreux à vivre à domicile. A partir de 90 ans, sur l'ensemble du territoire français, la proportion d'hommes et de femmes vivant à domicile atteint respectivement 81% et 68% tandis qu'elle s'élève à environ 94% en Guadeloupe pour les hommes et les femmes.

Le manque de structures d'hébergement et à proximité en Guadeloupe, une plus grande proximité avec un membre de la famille, ainsi que les difficultés d'accès à l'offre de services en raison du coût pourraient expliquer cette différence.

Part des personnes âgées vivant à domicile selon le type de logement et le statut d'occupation

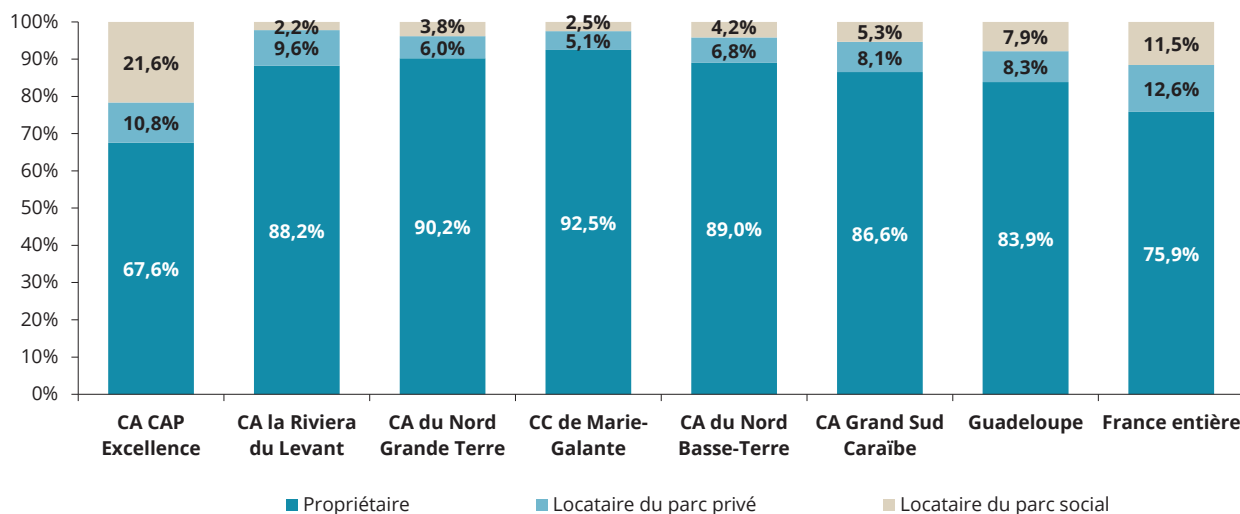
Source : Insee, Rp 2022



En 2022, 14% des ménages de 65 ans et plus, vivant à domicile, résident dans un appartement. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau des DROM (20%). En 2022, 41 910 ménages de 65 ans et plus disposent d'un patrimoine immobilier sur la Guadeloupe. La part des aînés propriétaires de leur logement est supérieure à celle enregistrée au niveau national (84% contre 76%).

Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et l'âge de la personne de référence et par EPCI

Source : Insee, Rp 2022



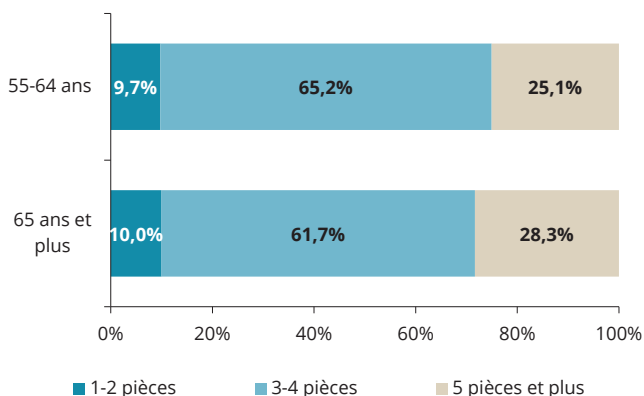
La proportion de propriétaires âgés de 65 ans et plus varie fortement selon la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération de Marie-Galante concentre davantage de propriétaires, soit 92,5%. A l'inverse, Cap Excellence qui abrite davantage de logements sociaux compte moins de propriétaires (67,6%).

Le patrimoine immobilier constitue une ressource potentielle pour les retraités tant il peut permettre, au moment de sa cession, de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou encore l'entrée dans une institution. Autant de ressources que les 8 060 aînés locataires de leur résidence principale sur la Guadeloupe ne peuvent pas mobiliser, augmentant ainsi leur fragilité.

Quels que soient le statut d'occupation et le patrimoine disponible, se pose la question de l'aménagement du logement face au vieillissement, à mesure que les limitations fonctionnelles des aînés augmentent : dispositifs d'adaptation du logement (installation de barres d'appui, d'une salle de bain ou de toilettes adaptés...) ; travaux d'accessibilité sur les parties communes des immeubles...

Répartition des ménages selon la taille des logements et l'âge de la personne de référence

Source : Insee, Rp 2022

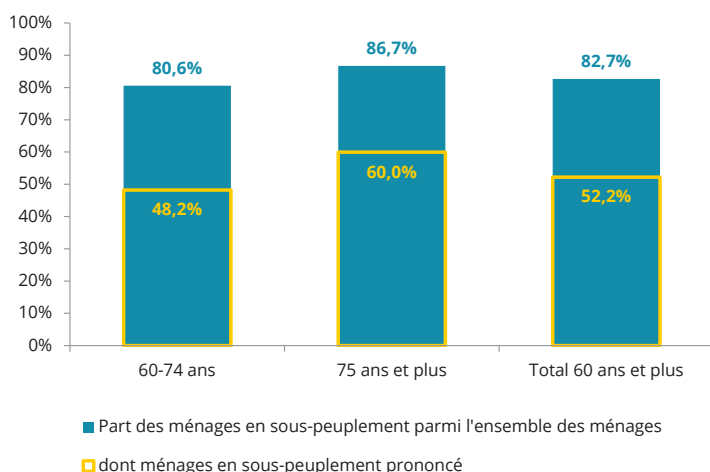


Étant donné l'évolution de la structure des ménages au niveau national, la logique voudrait que la part des ménages occupant un grand logement soit plus élevée chez les 25-54 ans que chez les générations plus âgées. Ensuite, les phénomènes de décohabitation (départ des enfants) réduisent la taille des ménages ce qui devrait se répercuter sur la taille des logements occupés par les générations les plus âgées. Dans les faits, la part des 65 ans et plus occupant des grands logements (5 pièces et plus) est souvent importante.

En 2022, 90% des ménages de 65 ans et plus vivent dans un logement de 3 pièces ou plus. Sur les 52 630 ménages de 65 ans et plus recensés en 2022, 10% vivent dans un logement de petite taille (1 à 2 pièces), 62% vivent dans un logement de 3-4 pièces et 28% vivent dans un grand logement (5 pièces et plus).

Les ménages âgés en sous-peuplement

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022



En 2022, 83% des ménages de Guadeloupe dont le référent est âgé de 60 ans ou plus vivent en situation de sous-peuplement (soit 60 770 ménages). La part de ménages en situation de sous-peuplement est un peu plus élevée chez les ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus (87%).

Par ailleurs, parmi ces 60 770 ménages en sous-peuplement, 52% sont en situation de sous-peuplement prononcé (soit 38 390 ménages).

La tendance à la sous-occupation chez les ménages âgés s'explique par la relative stabilité des aînés dans leur logement : ancrage dans le logement motivé par la volonté de recevoir sa famille, par l'attachement à son chez soi, à son quartier, à son voisinage, à son réseau social.

Cet ancrage pose aussi la question du vieillissement et de la vétusté potentielle des logements occupés depuis très longtemps par des personnes âgées et de la nécessaire adaptation à l'évolution de leurs besoins.

Méthode :

Les fichiers détail de l'Insee permettent de construire des indicateurs de peuplement basés sur le nombre de pièces et la composition des ménages.

Pour réaliser notre estimation, le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple,
- une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe,
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Exceptions : une personne seule en studio est réputée satisfaire la norme et un couple en studio est en sur-peuplement modéré (plutôt qu'accentué).

Pour chaque norme d'occupation, on retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaire. On associe à chacun de ces écarts relatifs un indicateur de peuplement (IP) :

- Sous-peuplement prononcé : $IP \geq 2/3$
- Sous-peuplement modéré : $0 < IP < 2/3$
- Peuplement normal : $IP = 0$
- Surpeuplement modéré : $-0,4 < IP < 0$
- Surpeuplement accentué : $IP \leq -0,4$.

Les ménages âgés disposant ou non d'une voiture par EPCI

Source : Insee, Rp fichiers détail 2022

	Part des ménages selon la présence ou non d'une voiture							
	PRM* 65-79 ans				PRM* 80 ans et plus			
	Ensemble des ménages		Vivant seules		Ensemble des ménages		Vivant seules	
	Aucune	Au moins 1 voiture	Aucune	Au moins 1 voiture	Aucune	Au moins 1 voiture	Aucune	Au moins 1 voiture
CA CAP Excellence	36,2	63,8	46,7	53,3	61,6	38,4	76,5	23,5
CA la Riviera du Levant	27,9	72,1	41,3	58,7	55,7	44,3	71,0	29,0
CA du Nord Grande Terre	32,5	67,5	46,2	53,8	65,0	35,0	81,1	18,9
CC de Marie-Galante	41,8	58,2	54,9	45,1	68,3	31,7	81,2	18,8
CA du Nord Basse-Terre	31,9	68,1	45,9	54,1	58,9	41,1	76,4	23,6
CA Grand Sud Caraïbe	38,7	61,3	51,5	48,5	63,9	36,1	78,8	21,2
Guadeloupe	34,1	65,9	46,9	53,1	61,6	38,4	77,1	22,9

* PRM : Personne de référence du ménage

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

En Guadeloupe, la part de ménages disposant d'au moins une voiture décroît avec l'âge passant de 65,9% pour les ménages dont le référent est âgé de 65 à 79 ans à 38,4% pour ceux dont le référent est âgé de 80 ans et plus. Ils représentent respectivement 53,1% et 22,9% chez les personnes seules.

Selon les EPCI du département, quel que soit l'âge du référent du ménage et qu'il vive seul ou non, la part des ménages disposant d'au moins une voiture est plus élevée à La Riviera du Levant et plus faible à Marie-Galante.

SONAR La fragilités des personnes âgées

Baromètre - Fragilité des personnes âgées

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022 - Traitements © Compas

La crise sanitaire a mis en avant les fragilités des seniors face à la problématique de santé. La crainte de la contamination a légitimement été plus forte chez les seniors. À l'identique de celle de 2003 avec la canicule, celle de 2020 renforce encore plus le besoin d'une action sociale de proximité fortement orientée vers l'accompagnement et la prise en charge de cette population fragile.

La question de la fragilité des seniors s'est fortement posée lors du confinement mais elle se posera encore plus dans les mois et les années à venir. Plusieurs facteurs (isolement, condition de logement, revenus, ...) se combinent défavorablement.

Les seniors apparaissent de plus en plus éloignés de l'accès aux droits et de l'accès à l'information en raison du développement du numérique de plus en plus prégnant.

Les jeunes seniors (60/75 ans) très investis dans le monde associatif de solidarité avec les personnes âgées isolées se sont retirés pour beaucoup dans le cadre de la crise sanitaire.

Indice de fragilité des personnes âgées : il est considéré qu'une personnes âgée est fragile dès lors qu'elle cumule 4 de ces 7 critères :

- vivre dans un logement ancien de 4 pièces ou plus
- vivre dans un logement collectif sans ascenseur
- vivre dans un logement social, un logement précaire ou locataires dans collectif privé ancien
- vivre seule dans son logement
- vivre dans un ménage non équipé d'une voiture
- la personne référente du ménage (PRM) possède un bas niveau de formation
- la personne référente du ménage (PRM) est immigrée

Les 7 critères choisis pour composer le baromètre©Compas de fragilité des personnes âgées de 75 ans et plus sont déclinés en 7 indicateurs distincts.

- vivant dans un logement ancien de 4 pièces ou plus : ce critère permet de mettre en évidence les conditions de vie des personnes âgées au sein de ces grands logements anciens (construits avant 1990 de 4 pièces ou plus), présentant plus de contraintes d'isolation, de coûts d'entretien (chauffage, électricité...) et de vétusté.

- vivant dans un logement collectif sans ascenseur : ce critère implique une mobilité plus difficile pour ces personnes âgées qui peut créer un isolement et des fragilités importantes.

- vivant dans un logement social, un logement précaire ou locataires dans du collectif privé ancien : ce critère sous entend a priori une fragilité monétaire plus grande que pour les autres ménages.

- vivant seule dans son logement : ce critère est important pour déterminer la fragilité des personnes âgées en mesurant la question de l'isolement résidentiel.

- vivant dans un ménage non équipé d'une voiture : ce critère renforce le risque d'isolement et le manque d'autonomie pour les personnes loin des services de transport.

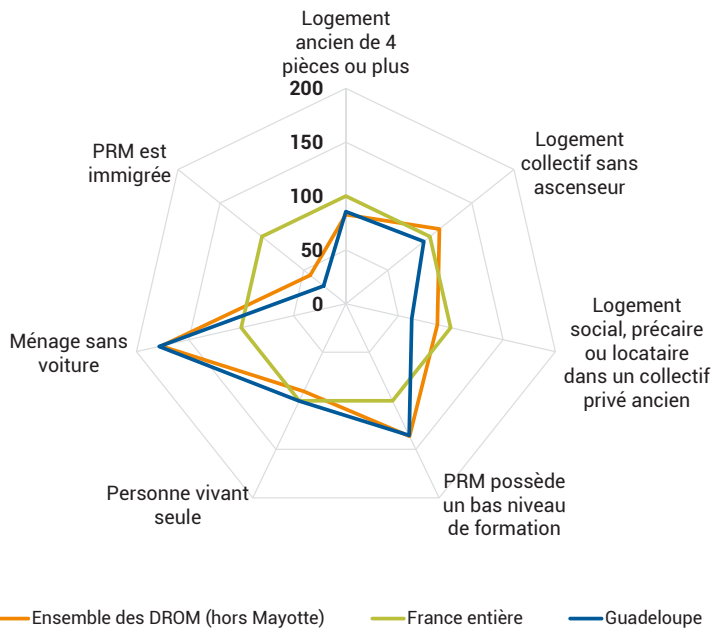
- dont la personne référente du ménage (PRM) possède un bas niveau de formation : ce critère permet de mettre en avant les questions d'accès au droit et aux difficultés liées à l'usage du numérique par exemple ou aux démarches administratives.

- dont la personne référente du ménage (PRM) est immigrée : ce dernier critère peut révéler des difficultés plus importantes sur les questions de lecture ou écriture de la langue française.

La grande majorité des personnes âgées rencontre l'un ou l'autre de ces critères. La fragilité n'apparaît donc pas lorsqu'un seul facteur est rempli, mais sitôt qu'ils se cumulent.

Indice de fragilité des personnes âgées

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022 - Traitements © Compas



En Guadeloupe, l'indice de fragilité des personnes âgées est de 17 contre 14 en France.

Les principales différences avec la France entière sont observées sur le niveau de formation et l'équipement en voiture. En effet, la part des personnes référentes du ménage de 75 ans ou plus ayant un bas niveau de formation s'élève à 71% contre 52% à l'échelle nationale et celle des ménages sans voiture atteint 46% contre 26% en moyenne nationale.

Détail des facteurs de risque relatifs à la fragilité des personnes âgées selon les EPCI

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022 - Traitements © Compas

	Personnes âgées de 75 ans et plus*		Indice de fragilité des personnes âgées**		Logement ancien de 4 pièces ou plus		Logement collectif sans ascenseur		Logement social, précaire ou locataire dans un collectif privé ancien	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	7 455	7,6	1 760	24	3 809	51,1	1 763	23,7	1 721	23,1
CA la Riviera du Levant	5 849	8,8	852	15	2 816	48,1	676	11,6	365	6,2
CA du Nord Grande Terre	5 529	9,7	894	16	2 743	49,6	258	4,7	374	6,8
CC de Marie-Galante	1 395	13,4	231	17	668	47,9	<10	-	72	5,2
CA du Nord Basse-Terre	6 359	8,2	929	15	3 357	52,8	321	5,0	390	6,1
CA Grand Sud Caraïbe	8 111	10,8	1 349	17	4 444	54,8	639	7,9	673	8,3
Guadeloupe	34 699	9,0	6 014	17	17 838	51,4	3 666	10,6	3 595	10,4
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	122 374	6,4	21 066	17	60 851	49,7	15 518	12,7	17 600	14,4
France hexagonale	5 957 939	9,0	856 169	14	3 591 132	60,3	677 108	11,4	983 734	16,5
France entière	6 080 313	9,0	877 235	14	3 651 983	60,1	692 627	11,4	1 001 333	16,5

* Uniquement en logement ordinaire

** Cumulant au moins 5 facteurs de risque

	PRM*** possède un bas niveau de formation		Personne vivant seule		Ménage sans voiture		PRM*** est immigrée	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	5 012	67,2	3 367	45,2	3 494	46,9	274	3,7
CA la Riviera du Levant	3 990	68,2	2 486	42,5	2 363	40,4	97	1,6
CA du Nord Grande Terre	4 282	77,4	2 455	44,4	2 689	48,6	74	1,3
CC de Marie-Galante	1 056	75,7	654	46,9	747	53,5	12	0,9
CA du Nord Basse-Terre	4 342	68,3	2 408	37,9	2 752	43,3	164	2,6
CA Grand Sud Caraïbe	5 781	71,3	3 249	40,1	4 063	50,1	157	1,9
Guadeloupe	24 463	70,5	14 619	42,1	16 108	46,4	777	2,2
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	86 818	70,9	46 440	37,9	56 181	45,9	4 371	3,6
France hexagonale	3 073 342	51,6	2 508 899	42,1	1 526 622	25,6	506 769	8,5
France entière	3 160 160	52,0	2 555 339	42,0	1 582 803	26,0	511 139	8,4

*** Personne référente du ménage

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

L'indice de fragilité des personnes âgées diffère fortement selon la Communauté d'Agglomération du territoire. L'indice est plus élevé à Cap Excellence soit 24 contre 15 pour les Communautés d'Agglomération du Nord Basse-Terre et de la Riviera du Levant qui enregistrent le niveau le plus bas. Cette agglomération cumule les difficultés en raison des caractéristiques de ses populations et de ses logements. La proportion de logements collectifs sans ascenseur, de logements sociaux, précaires ou de locataires dans un collectif privé ancien et la proportion d'immigrés au sein des référents du ménage y sont plus fortement représentés.

Indice de fragilité des personnes âgées

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022 - Traitements © Compas

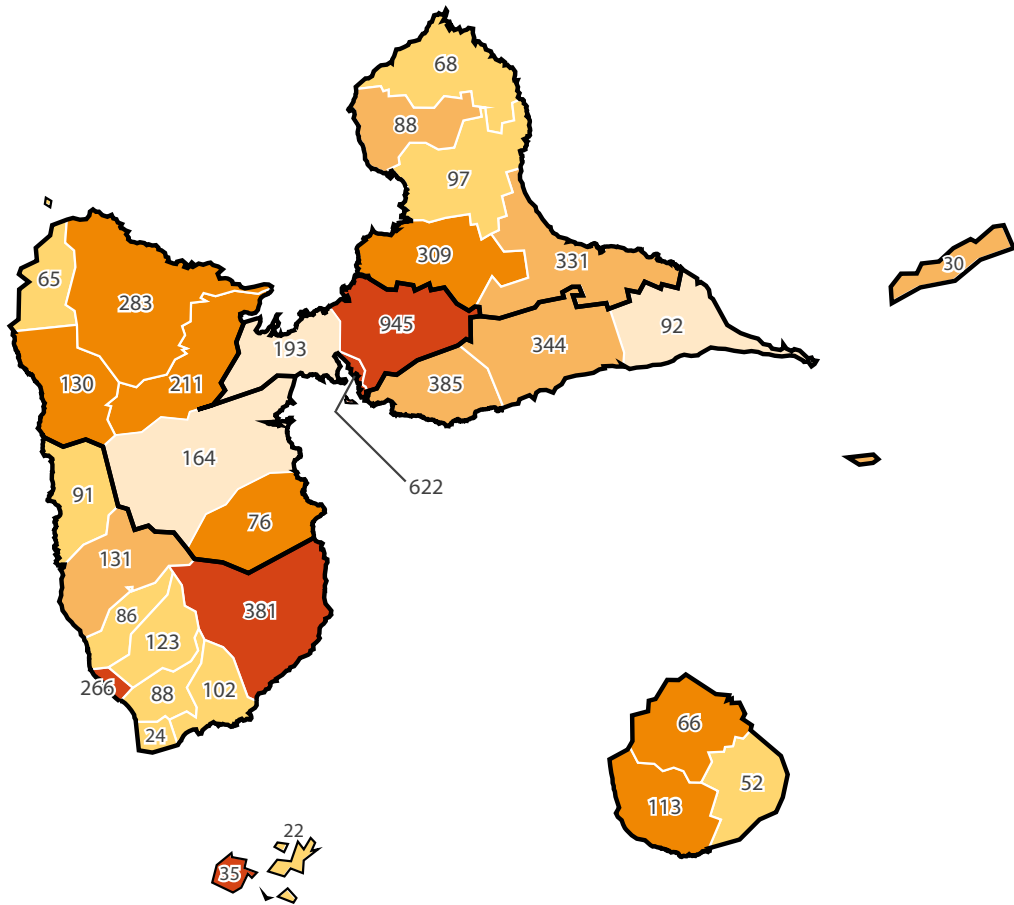
Part des personnes âgées de 75 ans et plus en situation de fragilité en 2022 (%) Cumulant au moins 5 points de facteurs de risque

Guadeloupe : 17%

France entière : 14%

- Plus de 20%
- Entre 17% et 20%
- Entre 14% et 17%
- Entre 11% et 14%
- Moins de 11%

622 Nombre de pers. âgées de 75 ans et plus en situation de fragilité



Les villes de Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et des Abymes ont les plus fortes parts de personnes âgées de 75 ans et plus en situation de fragilité, soit respectivement 50%, 27% et 22%.

Les personnes âgées et leurs ressources financières

Les données Revenus (Filosofi) n'étant pas disponibles pour la Guadeloupe, la situation financière des personnes âgées est approchée par d'autres sources. D'après l'enquête Budget des familles (2017), 11% des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus avaient moins de 790 € par mois et par unité de consommation et 16% avaient entre 790 € et 1 010 € par mois et par unité de consommation.

Les retraités au minimum vieillesse par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, 2024

	Retraités au minimum vieillesse de l'Interrégime* en 2024									
	55 ans et plus		55-74 ans		75-84 ans		85-94 ans		95 ans et plus	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	3 757	23,3	1 799	21,0	1 284	24,2	572	28,8	102	36,3
CA La Riviera du Levant	2 604	20,2	1 280	17,8	887	21,3	371	27,0	66	38,8
CA du Nord Grande Terre	2 494	21,4	1 139	18,5	863	22,5	422	28,7	70	31,5
CC de Marie-Galante	625	24,7	303	23,5	208	24,4	102	29,6	12	25,5
CA du Nord Basse-Terre	2 982	22,0	1 431	19,4	1 011	23,5	458	28,4	82	37,8
CA Grand Sud Caraïbe	4 159	26,3	1 997	23,4	1 317	26,9	698	34,0	147	46,4
Guadeloupe	16 612	22,9	7 949	20,3	5 570	23,8	2 623	29,7	479	38,2
France entière	651 271	4,5	412 302	5,1	171 930	3,9	58 464	4,2	8 575	3,9

*du régime générale et de la MSA

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, plus d'un retraité sur cinq est bénéficiaire du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite. Cette proportion est 5,5 fois plus élevée que celle de la France entière (4,5%), le montant des pensions de droit direct étant nettement inférieur. La Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbe compte la plus forte part de bénéficiaires, soit 26,3% contre 20,2% pour la Riviera du Levant qui enregistre la proportion la plus faible.

Les bénéficiaires d'une pension de réversion par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, 2024

	Bénéficiaires d'une pension de réversion de l'Interrégime* en 2024									
	55 ans et plus		55-74 ans		75-84 ans		85-94 ans		95 ans et plus	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	2 166	13,4	709	8,3	786	14,8	564	28,4	107	38,1
CA La Riviera du Levant	1 720	13,3	591	8,2	628	15,1	434	31,6	67	39,4
CA du Nord Grande Terre	1 976	16,9	625	10,2	760	19,8	493	33,5	98	44,1
CC de Marie-Galante	487	19,2	121	9,4	196	23,0	142	41,2	28	59,6
CA du Nord Basse-Terre	1 864	13,8	584	7,9	666	15,5	511	31,7	103	47,5
CA Grand Sud Caraïbe	2 150	13,6	673	7,9	710	14,5	625	30,4	142	44,8
Guadeloupe	10 363	14,3	3 303	8,4	3 746	16,0	2 769	31,3	545	43,5
France entière	2 399 807	16,5	741 624	9,2	796 575	18,1	732 543	40,0	129 065	58,9

*du régime générale et de la MSA

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, 14,3% des guadeloupéens de 55 ans et plus sont bénéficiaires d'une pension de réversion, soit un niveau légèrement inférieur à celui observé sur la France entière (16,5%). La part des bénéficiaires augmente significativement avec l'âge passant de 8,4% pour les 55-74 ans à 43,5% pour les 95 ans et plus. Elle diffère également selon l'intercommunalité, de 13,3% pour la Riviera du Levant à 19,2% à Marie-Galante.

Les retraités exonérés de la CSG par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, 2024

	55 ans et plus		Retraités de l'Interrégime* exonérés de la CSG en 2024							
	Nb	Part (%)	55-74 ans		75-84 ans		85-94 ans		95 ans et plus	
			Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	9 206	57,1	4 411	51,6	3 171	59,8	1 397	70,3	227	80,8
CA La Riviera du Levant	7 001	54,2	3 555	49,4	2 324	55,7	979	71,3	143	84,1
CA du Nord Grande Terre	7 341	62,9	3 407	55,4	2 548	66,5	1 189	80,7	197	88,7
CC de Marie-Galante	1 784	70,4	789	61,2	655	76,8	298	86,4	42	89,4
CA du Nord Basse-Terre	7 817	57,8	3 708	50,1	2 689	62,5	1 233	76,5	187	86,2
CA Grand Sud Caraïbe	9 958	63,0	4 845	56,7	3 208	65,5	1 620	78,8	285	89,9
Guadeloupe	43 107	59,4	20 715	53,0	14 595	62,5	6 716	75,9	1 081	86,2
France entière	3 548 765	24,4	1 787 188	22,1	1 056 350	24,0	619 686	33,8	85 541	39,1

*du régime générale et de la MSA

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, près de trois retraités sur cinq sont exonérés de CSG contre près d'un sur cinq sur l'ensemble du territoire français. L'exonération de ce prélèvement social s'applique lorsque les retraités perçoivent un avantage vieillesse ou d'invalidité non contributif, attribué sous condition de ressources, ou s'ils disposent de faibles ressources. Le niveau d'exonération varie fortement selon l'intercommunalité passant de 54,2% à la Riviera du Levant à 70,4% au sein de la communauté de communes de Marie-Galante.

A noter que d'après l'enquête Budget de Famille 2017 de l'INSEE, 27% des ménages dont la personne de référence du ménage (PRM) est âgée de 65 ans et plus avaient un niveau de vie inférieur à 1 010 €.

L'offre médico-sociale à destination des personnes âgées

L'offre d'hébergement permanent pour les personnes âgées

Source : FINESS, 2025

Au 01-11-2025	E.H.P.A.D. - Maison de retraite		Résidence autonomie		Total Hébergement permanent pour personnes âgées	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
<i>Les Abymes</i>	3	190	-	-	3	190
<i>Baie-Mahault</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Pointe-à-Pitre</i>	1	18	2	139	3	157
CA CAP Excellence	4	208	2	139	6	347
<i>La Désirade</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Le Gosier</i>	1	52	-	-	1	52
<i>Saint-François</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Sainte-Anne</i>	1	76	-	-	1	76
CA la Riviera du Levant	2	128	0	0	2	128
<i>Anse-Bertrand</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Morne-à-L'Eau</i>	1	38	-	-	1	38
<i>Le Moule</i>	4	171	-	-	4	171
<i>Petit-Canal</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Port-Louis</i>	1	84	-	-	1	84
CA du Nord Grande-Terre	6	293	0	0	6	293
<i>Capesterre-de-Marie-Galante</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Grand-Bourg</i>	1	30	-	-	1	30
<i>Saint-Louis</i>	1	40	-	-	1	40
CC de Marie-Galante	2	70	0	0	2	70
<i>Deshaises</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Goyave</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Le Lamentin</i>	1	28	-	-	1	28
<i>Petit-Bourg</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Pointe-Noire</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Sainte-Rose</i>	1	68	-	-	1	68
CA du Nord Basse-Terre	2	96	0	0	2	96
<i>Baillif</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Basse-Terre</i>	1	60	-	-	1	60
<i>Bouillante</i>	1	60	-	-	1	60
<i>Capesterre-Belle-Eau</i>	1	95	-	-	1	95
<i>Gourbeyre</i>	1	91	-	-	1	91
<i>Saint-Claude</i>	1	33	-	-	1	33
<i>Terre-de-Bas</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Terre-de-Haut</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Trois-Rivières</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Vieux-Fort</i>	-	-	-	-	0	0
<i>Vieux-Habitants</i>	-	-	-	-	0	0
CA Grand Sud Caraïbe	5	339	0	0	5	339
Guadeloupe	21	1134	2	139	23	1273

Au 1er novembre 2025, 23 établissements proposent un hébergement permanent pour les personnes âgées sur le territoire : 21 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et deux résidences autonomes. Le nombre total de places proposées s'élève à 1 273, soit une moyenne de 54 places en EHPAD et 70 en résidence autonomie. S'agissant des EHPAD, l'offre d'établissements est plus dense dans le Nord Grande Terre (6) mais le nombre de places y est plus important que dans le Grand Sud Caraïbe (339). Quant aux deux résidences autonomes, elles sont implantées à Pointe-à-Pitre.

Note : Le nombre de place diffusés dans ce document correspond à la capacité maximale autorisée, cependant aucune indication n'est apportée concernant la disponibilité des places ou si toutes les places sont occupées.

L'offre des dispositifs de maintien à domicile pour les personnes âgées et de répit pour les aidants

Source : FINESS, 2023

Au 01-11-2025	Dispositifs de maintien à dom.		Dispositifs de répit pour les aidants					
	S.S.I.A.D. / S.P.A.S.A.D.		Hébergement temporaire		Accueil de jour		Accueil de nuit	
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb de places
Les Abymes	1	45	-	-	1	16	-	-
Baie-Mahault	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-à-Pitre	-	-	-	-	-	-	-	-
CA CAP Excellence	1	45	0	0	1	16	0	0
La Désirade	1	23	-	-	-	-	-	-
Le Gosier	1	36	-	-	-	-	-	-
Saint-François	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Anne	1	46	1	8	2	16	-	-
CA la Riviera du Levant	3	105	1	8	2	16	0	0
Anse-Bertrand	-	-	-	-	-	-	-	-
Morne-à-L'Eau	1	37	-	-	-	-	-	-
Le Moule	1	40	2	10	2	14	-	-
Petit-Canal	-	-	-	-	-	-	-	-
Port-Louis	1	44	1	6	1	6	-	-
CA du Nord Grande-Terre	3	121	3	16	3	20	0	0
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand-Bourg	1	53	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis	-	-	-	-	-	-	-	-
CC de Marie-Galante	1	53	0	0	0	0	0	0
Deshaies	-	-	-	-	1	12	-	-
Goyave	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Lamentin	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit-Bourg	1	50	-	-	-	-	-	-
Pointe-Noire	1	53	-	-	-	-	-	-
Sainte-Rose	1	50	1	5	1	10	-	-
CA du Nord Basse-Terre	3	153	1	5	2	22	0	0
Baillif	1	57	-	-	-	-	-	-
Basse-Terre	1	45	-	-	1	12	-	-
Bouillante	-	-	1	10	1	10	-	-
Capesterre-Belle-Eau	1	60	1	7	1	12	-	-
Gourbeyre	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Claude	-	-	1	3	-	-	-	-
Terre-de-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-
Terre-de-Haut	1	20	-	-	-	-	-	-
Trois-Rivières	-	-	-	-	-	-	-	-
Vieux-Fort	-	-	-	-	-	-	-	-
Vieux-Habitants	-	-	-	-	-	-	-	-
CA Grand Sud Caraïbe	4	182	3	20	3	34	0	0
Guadeloupe	15	659	8	49	11	108	0	0

Au 1er novembre 2025, 15 Services de Soins Infirmiers et d'aides à Domicile (SSIAD/SPASAD), proposant près de 660 places, prennent en charge les personnes âgées ayant un besoin de soins et d'aide dans des actes de la vie quotidienne. La Communauté d'Agglomération Grande Sud Caraïbe dispose de plus de services (4) offrant la possibilité à 172 personnes d'être prises en charge. A l'inverse, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ne dispose que d'un seul service qui peut suivre jusqu'à 45 personnes âgées.

Dans le même temps deux types dispositifs de répit pour les aidants sont proposés sur le territoire. L'hébergement temporaire qui avec 8 établissements proposent 47 places. Il offre une solution d'hébergement sur une période déterminée pour les personnes âgées vivant à domicile en cas d'indisponibilité de(s) aidant(s). Par ailleurs, 11 structures proposent un accueil de jour permettant aux personnes âgées vivant à domicile d'être accueillies en journée pour des activités adaptées. Cet accueil permet de rompre l'isolement et favorise le répit pour leur proche. 112 places en accueil de jour y sont proposées au 31 décembre 2023. Ces dispositifs de répit sont davantage représentés au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe disposant de six structures pour 66 places.

L'offre des dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies apparentées

Source : FINESS, 2025

Au 01-11-2025	Dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies apparentées			
	Equipe spécialisée Alzheimer (E.S.A.)		Pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.)	Unité d'hébergement renforcée (U.H.R.)
	Nb structure	Nb de places	Nb structure	Nb structure
CA CAP Excellence	0	0	0	0
<i>Le Gosier</i>	-	-	1	-
<i>Sainte-Anne</i>	1	15	1	-
CA la Riviera du Levant	1	15	2	0
<i>Morne-à-L'Eau</i>	-	-	1	-
<i>Port-Louis</i>	-	-	1	-
CA du Nord Grande-Terre	0	0	2	0
<i>Grand-Bourg</i>	1	10	-	-
CC de Marie-Galante	1	10	0	0
<i>Pointe-Noire</i>	1	10	-	-
CA du Nord Basse-Terre	1	10	0	0
<i>Baillif</i>	2	20	-	-
<i>Saint-Claude</i>	-	-	1	-
CA Grand Sud Caraïbe	2	20	1	0
Guadeloupe	5	55	5	0

Deux types de dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies apparentées pour les personnes âgées sont déployés sur le territoire. Cinq structures ont une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) proposant 55 places au 1er novembre 2025. Ces cinq équipes sont localisées dans quatre EPCI différents (CA la Riviera du Levant, CC de Marie-Galante, CA du Nord Basse-Terre et CA Grand Sud Caraïbe). Cinq pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) sont également présents sur le territoire dont quatre sur la Grande-Terre.

L'évolution de l'offre d'établissements médico-sociaux pour les personnes âgées

Source : FINESS, 2004-2025

Etablissements médico-sociaux - Equipements pour personnes âgées	Nombre de structures				Nombre de places			
	2025	2016	2010	2004	2023	2016	2010	2004
E.H.P.A.D. - Maison de retraite	21	18	10	4	1134	988	437	101
Résidence autonomie	2	2	2	0	139	125	142	-
Hébergement permanent	23	20	12	4	1273	1113	579	101
S.S.I.A.D. / S.P.A.S.A.D.	15	15	14	13	659	649	615	486
Dispositifs de maintien à domicile	15	15	14	13	659	649	615	486
Hébergement temporaire	8	6	2	0	49	35	17	-
Accueil de jour	11	9	4	2	108	78	42	nd
Accueil de nuit	0	0	0	0	-	-	-	-
Dispositifs de répit pour les aidants	19	15	6	2	157	113	59	nd
Equipe spécialisée Alzheimer (E.S.A.)	5	3	2	0	55	30	6	-
Pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.)	5	5	0	0	nd	nd	-	-
Unité d'hébergement renforcée (U.H.R.)	0	0	0	0	-	-	-	-
Dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies apparentées	10	8	2	0	nd	nd	6	0

Etablissements médico-sociaux - Equipements pour personnes âgées	Evolution Nb de structures			
	2016-2025		2004-2025	
	Evol brute	Taux d'évol	Evol brute	Taux d'évol
E.H.P.A.D. - Maison de retraite	+3	+16,7%	+17	+425,0%
Résidence autonomie	+0	-	+2	-
Hébergement permanent	+3	+15,0%	+19	+475,0%
S.S.I.A.D. / S.P.A.S.A.D.	+0	-	+2	+15,4%
Dispositifs de maintien à domicile	+0	-	+2	+15,4%
Hébergement temporaire	+2	+33,3%	+8	-
Accueil de jour	+2	+22,2%	+9	+450,0%
Accueil de nuit	+0	-	+0	-
Dispositifs de répit pour les aidants	+4	+26,7%	+17	+850,0%
Equipe spécialisée Alzheimer (E.S.A.)	+2	-	+5	-
Pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.)	+0	-	+5	-
Unité d'hébergement renforcée (U.H.R.)	+0	-	+0	-
Dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies apparentées	+2	-	+10	-

En près de 20 ans, l'offre de prise en charge pour les personnes âgées s'est fortement étoffée, passant de 19 structures en 2004 à 67 en 2025. Les besoins de prise en charge des personnes âgées ayant fortement augmenté, du fait notamment du vieillissement de la population, cela a nécessité de renforcer l'offre sur le territoire. Les dispositifs de répit pour les aidants et le nombre d'hébergements permanents enregistrent les plus fortes hausses soit respectivement 17 et 19 structures de plus.

Cette augmentation du nombre de structures et de services a entraîné une hausse significative du nombre de places proposées. Le nombre de places en hébergement permanent est passé de 101 à 1 273 entre 2004 et 2025.



Les Personnes confrontées à des Difficultés Spécifiques (PDS)

Les Personnes confrontées à des Difficultés

Spécifiques (PDS)

Les Personnes confrontées à des Difficultés Spécifiques (PDS)

De 2020 à 2023, l'ARS de Guadeloupe a lancé plusieurs appels à projet pour la création de places d'hébergement médicalisé sur les territoires de Guadeloupe et Saint-Martin. Parallèlement, une étude sur les besoins du public cible de ses dispositifs, les Personnes en Difficultés Spécifiques a été menée au CR-OIH de juin 2023 à juin 2024.

Les personnes en Difficultés Spécifiques (PDS) sont la cible de dispositifs combinant intervention sociale et médicale : structures d'addictologie, équipes mobiles médicosociales, Lits Halte Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) et ACT « un chez soi d'abord ». Il s'agit des personnes sans-domicile dont les problématiques de santé sont incompatibles avec les dispositifs classiques des secteurs hospitaliers et de l'hébergement/logement. Ce public est défini par l'absence de solution face à ces situations dans un contexte de cloisonnement institutionnel important entre les secteurs du social, du sanitaire et du médicosocial. Cette étude, comportant un volet quantitatif et un volet qualitatif et présentée en cinq parties, a permis de formuler 48 recommandations pratiques pour améliorer l'accompagnement de ce public.

La première partie présente un public très hétérogène tant sur le plan des problématiques de santé, des formes d'habitat, des trajectoires que des conditions de vie. Ce public peut être regroupé en trois catégories de situations : une partie flottante alliant sans-domicilisme et problématiques de santé ponctuelles (sorties d'hospitalisation, grossesses à risque, accidents divers, etc.), nécessitant une prise en charge en urgence ; une partie stable composée de personnes sans domicile présentant dans le même temps des maladies chroniques, des troubles psychiques, des addictions, un handicap ou un vieillissement, nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire à long terme ; et une partie constituant le halo autour des PDS, comprenant des personnes en risque de basculement vers l'une des deux premières catégories.

Le sans-domicilisme est un état provisoire dans lequel sont alternées des périodes en logement, en hébergement et des absences de solution, sans ordre prédéfini. S'il n'y a pas de trajectoire-type menant à ces situations, les trajectoires des personnes sans domicile sont très éloignées du parcours en escalier qui structure le secteur AHI (Accueil – Hébergement –

Insertion). Au fil du temps, ces personnes adoptent un rapport au temps et des modes d'habiter très éloignés des normes de la société des inclus, complexifiant les prises en charge et les accompagnements médicosociaux. De l'avis des professionnels, certaines problématiques de santé prennent de l'ampleur chez les plus précaires : la présence de maladies chroniques, le vieillissement de la population précaire et la précarisation de la population vieillissante, ainsi que les pluri-addictions. Il s'agit de problématiques similaires à celles de la population générale mais difficilement prises en charge dans ces cas parce que ce public cumule les problématiques socio-sanitaires et en présente des cas extrêmes.

La deuxième partie porte sur l'accès aux droits, maillon essentiel des chaînes d'inclusion. L'organisation des institutions et administrations est centrée sur un public domicilié, inséré, disposant de diverses compétences et d'équipements, ce qui en complique l'accès pour ce public et débouche souvent sur des abandons, des renoncements et des impossibilités. Ce public éprouve des difficultés à faire face aux attentes administratives (documents écrits, rendez-vous, présentation, comportement, lecture, compréhension, etc.). Une partie importante ne connaît pas ses droits, les procédures, les démarches à effectuer, etc. Le travailleur social devient indispensable pour effectuer une médiation entre administrés et administrations, ce qui accroît le travail des professionnels, allonge les délais de formulation de demandes et génère des renoncements de la part des usagers. Les services de droit commun sont difficilement accessibles aux personnes sans-domicile. La faible mobilité de ce public, pour des raisons de santé ou pour des raisons matérielles et organisationnelles, complique l'accès aux droits dans la mesure où la présence de l'utilisateur est requise pour effectuer des démarches en son nom et que certaines d'entre elles imposent une prise de rendez-vous dans des services de droit commun. Enfin, certaines situations ne donnent pas accès aux droits, notamment celles des personnes étrangères en situation irrégulière. Dans ces cas la réponse institutionnelle n'est pas suffisante.

La troisième partie montre que le secteur de l'hébergement social est à la fois clivé, hiérarchisé entre l'urgence et l'insertion et très concurrentiel pour les demandeurs. La rareté des places et leur ciblage, les délais de prise en charge prédéfinies, les lieux de prise en charge, les processus de sélection des demandes,

l'organisation et le fonctionnement des structures, etc. Tout cela génère une âpre concurrence entre demandeurs d'accueil en hébergement. Les Personnes en Difficultés Spécifiques présentent bien souvent des profils pour lesquels les perspectives de réinsertion sont éloignées dans le temps et incertaines. Certains PDS accèdent pourtant à l'hébergement social mais ces solutions sont rarement satisfaisantes. Pour les anciens de la rue, les contraintes conséquentes et le continuum entre les différents types d'accueils collectifs (CHRS-prison-hôpital) ne permettent pas de rompre le cycle d'alternance d'habitats contraints. A mesure qu'ils s'adaptent aux modes de vie en institutions, ils s'éloignent dans le même temps des modes de vie en logement autonome.

Les lieux de vie des PDS impactent fortement leur accès aux services médicosociaux, des disparités importantes s'observent sur le territoire. Certains secteurs sont bien pourvus en services et équipes mobiles, d'autres sont partiellement couverts, d'autres encore sont dépourvus. Pour les professionnels, cela génère des difficultés à travailler en partenariat avec des équipes complémentaires ou des absences de solution lorsqu'il est question d'orienter les usagers. Pour eux, cela entraîne des prises en charge partielles, incomplètes, des ruptures de prises en charge, des renoncements et des refus. Certaines réponses manquent à l'échelle du territoire, notamment pour l'accueil des personnes sortantes d'hospitalisation, qu'elle soit somatique, psychiatrique ou addictologique. Si les sorties d'hospitalisation somatiques pourraient être prises en charge en mettant en place le dispositif LHSS (Lits Halte Soins Santé), un accueil post-cure doit également être mis en place pour les hospitalisations psychiatriques et addictologiques qui nécessitent systématiquement la poursuite des soins et de l'accompagnement après l'hospitalisation. Ce manque de solutions génère des tensions entre les structures et entre les professionnels et entraînent des prises en charge inadaptées, des ruptures de soins et retours à la rue pour les patients.

L'accès au logement reste difficile pour ceux qui ont de faibles ressources et impossible pour ceux qui n'en ont pas, dans un contexte de manque de logements sociaux et de prix élevés dans le parc privé. Malgré cela, la principale difficulté reste le maintien dans le logement, particulièrement pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques. La plupart ont déjà eu un ou plusieurs logements mais n'ont pas réussi à s'y maintenir à long terme. Les modes d'habiter développés par ces personnes sont souvent très éloignés des normes d'habiter en logement individuel.

La quatrième partie traite des besoins en santé variés de ce public. Ils sont difficiles à évaluer, les privations multiples chroniques affectent l'identification et la hiérarchisation des besoins de cette population.

Ces personnes sont amenées à réduire leurs besoins ou à les satisfaire de façon alternative, ce qui nuit à la transformation de ces besoins en demandes. La pratique de l'« aller vers » développée par les équipes mobiles semble alors être la meilleure réponse pour faciliter cette transformation, grâce à la relation développée entre accompagnant/soignant et accompagné/soigné. Les conditions de vie extrêmes auxquelles sont soumises ces personnes usent les corps rapidement. La dégradation de l'état de santé a tendance à dégrader des conditions de vie déjà précaires et les conditions de vie, à leur tour, participent à dégrader l'état de santé des personnes et leur accès aux soins. Précarité et difficultés de santé se renforcent mutuellement. Les privations alimentaires et de sommeil sont chroniques et importantes, même si leur intensité varie en fonction des types d'habitat et des ressources des personnes. Ces privations sont déterminantes dans la dégradation des états de santé et les réponses institutionnelles actuelles ne sont pas suffisantes.

Les liens entre grande précarité et troubles de la santé mentale sont complexes. Les troubles de la santé mentale non-diagnostiqués ou non pris en charge ferment l'accès à l'hébergement, au logement et à l'insertion socioprofessionnelle. Ils participent à accroître ou à entretenir la précarité parce que les prises en charge ne sont pas adaptées. Ces prises en charge sont marquées par un important cloisonnement entre réponses sociales, somatiques, addictologiques, psychiatriques et judiciaires. Les prises en charge s'en trouvent dispersées, partielles, inabouties ou non-coordonnées. A l'inverse la grande précarité, et en particulier l'absence de logement personnel stable, freine la détection de troubles précoces, la continuité des soins et l'observance des traitements. L'important cloisonnement entre intervention sociale et médicale et entre services fixes et mobiles nuit à la mise en place d'accompagnements pluridisciplinaires globaux, coordonnés, personnalisés et à long terme, dont ces personnes auraient besoin.

Enfin, la dernière partie s'intéresse aux évolutions des modes de gestion et de financement des secteurs du social et du médical de ces dernières années. Le travail du care et la relation aux usagers/patients, qui forment le socle de ces métiers, sont mis à mal par ces évolutions. Les évaluations et modes de gestion se concentrent de plus en plus sur des quantités de personnes prises en charge et d'actes réalisés, au détriment de la qualité de l'accueil et de la relation. Les appels à projets et commandes publiques qui structurent de plus en plus les activités des organisations, accroissent les incertitudes de financement et précarisent les structures, les projets et les professionnels. Cela dégrade les conditions de travail des professionnels, participe aux difficultés de recrutement du secteur et finalement, nuit aux accompagnements des usagers et aux services qui leur sont proposés. L'absence de continuité dans les équipes de travail et les projets et entre les structures,

le cloisonnement et la dispersion des prises en charge sont aussi liés à ce mode de gestion qui agit au coup par coup et réduit la possibilité d'organiser et de coordonner un système médicosocial global et pérenne. Le cloisonnement institutionnel entre les secteurs du social et du médical segmente l'offre de services et disperse les prises en charge. Les différents services se développent indépendamment les uns des autres et de façon inégale sur le territoire, concourant à produire d'importantes inégalités d'accès aux services médicosociaux en fonction des lieux de vie. Face à ce cloisonnement, la médecine de la précarité se développe sur le territoire, portée par les dispositifs de la PASS et des équipes mobiles.

Les professionnels rencontrés pendant cette enquête aspirent à voir émerger de plus petites structures de proximité, mieux réparties sur le territoire, travaillant en réseau avec des partenaires aux activités et compétences complémentaires. Ils souhaitent voir se développer des collaborations transversales centrées sur la recherche de solutions pratiques, mais aussi davantage d'options diversifiées pour y orienter leurs usagers. Enfin, ils souhaitent pouvoir mettre en place des accompagnements mieux coordonnés, plus complets et dont l'objectif ne serait plus seulement l'accès au logement, mais le bien-être général de la personne dans le logement.

L'offre médico-sociale à destination des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (PDS)

Source : FINESS & CR-OIH, 2023

Au 31-12-2023	C.S.A.P.A. / C.A.A.R.U.D. - Addictologie	L.H.S.S. / L.A.M. - Personnes sans-domicile fixe	Appartement de Coordination Thérapeutique (A.C.T.) *	Total
	Nb structure	Nb structure	Nb structure	Nb structure
Les Abymes	2	-	1	3
Baie-Mahault	-	-	-	0
Pointe-à-Pitre	1	-	-	1
CA CAP Excellence	3	0	1	4
La Désirade	-	-	-	0
Le Gosier	-	-	-	0
Saint-François	-	-	-	0
Sainte-Anne	-	-	-	0
CA La Rivière du Levant	0	0	0	0
Anse-Bertrand	-	-	-	0
Morne-à-L'Eau	-	-	-	0
Le Moule	1	-	-	1
Petit-Canal	-	-	-	0
Port-Louis	-	-	-	0
CA du Nord Grande-Terre	1	0	0	1
Capesterre-de-Marie-Galante	-	-	-	0
Grand-Bourg	2	-	-	2
Saint-Louis	-	-	-	0
CC de Marie-Galante	2	0	0	2
Deshaises	-	-	-	0
Goyave	-	-	-	0
Lamentin	-	-	-	0
Petit-Bourg	-	-	-	0
Pointe-Noire	-	-	-	0
Sainte-Rose	-	-	-	0
CA du Nord Basse-Terre	0	0	0	0
Baillif	-	-	-	0
Basse-Terre	1	-	-	1
Bouillante	-	-	-	0
Capesterre-Belle-Eau	-	-	-	0
Gourbeyre	-	-	-	0
Saint-Claude	-	-	-	0
Terre-de-Bas	-	-	-	0
Terre-de-Haut	-	-	-	0
Trois-Rivières	-	-	-	0
Vieux-Fort	-	-	-	0
Vieux-Habitants	-	-	-	0
CA Grand Sud Caraïbe	1	0	0	1
Guadeloupe	7	0	1	8

Huit structures pour l'accueil et l'accompagnement du public dit personnes en difficultés spécifiques (PDS) sont recensées sur la Guadeloupe. Parmi ces structures, on dénombre six Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), un appartement de coordination thérapeutique (ACT). La moitié des structures est implantée dans l'agglomération centre de Cap Excellence. S'agissant des CSAPA, l'établissement de Pointe-à-Pitre dispose d'une antenne au Moule. Il a également une antenne à Grand-Bourg tout comme celui des Abymes ce qui offre un plus large champ d'intervention.



Santé

SONAR Indice des besoins en matière de santé

La question de la précarité peut s'étudier aussi sous l'aspect santé. Pour faire suite du SONAR Santé d'Octobre 2020, nous proposons ici une actualisation de l'indice des besoins en matière de santé.

Les besoins en matière de santé sont aussi liés à la situation sociale et économique des ménages (qualité de vie, actions de prévention, pratiques sportives, accès aux soins, ...) Nous ne sommes pas tous égaux en matière de santé et les réalités sociales ont un effet important sur la situation des habitants dans ce domaine.

Les populations plus âgées, mais aussi les enfants sont les tranches d'âges où les besoins d'accès aux soins sont les plus importants.

De même, les ménages moins formés ou les ménages ayant des emplois « usants » ont des besoins spécifiques sans nécessairement bénéficier de toutes les actions et informations de prévention

L'intérêt est de travailler sur les déterminants sociaux de santé et d'analyser l'adéquation de ces besoins avec l'offre existante. La construction du baromètre@Compas repose donc sur 7 indicateurs différents renvoyant à 4 grands critères que sont l'âge, la profession et catégorie socio-professionnelle, la pauvreté monétaire et la « mise à l'écart de l'emploi ».

Si cet indice de besoins potentiels en santé ne préjuge pas en soi d'une demande effective de soins de la part des publics ou encore de leur recours effectif à une offre de soins, il doit permettre toutefois d'alerter les acteurs d'un territoire sur la possibilité d'un risque encouru ; et ce en questionnant localement le niveau d'adéquation entre l'offre et le besoin.

Indice des besoins potentiels de santé @Compas:

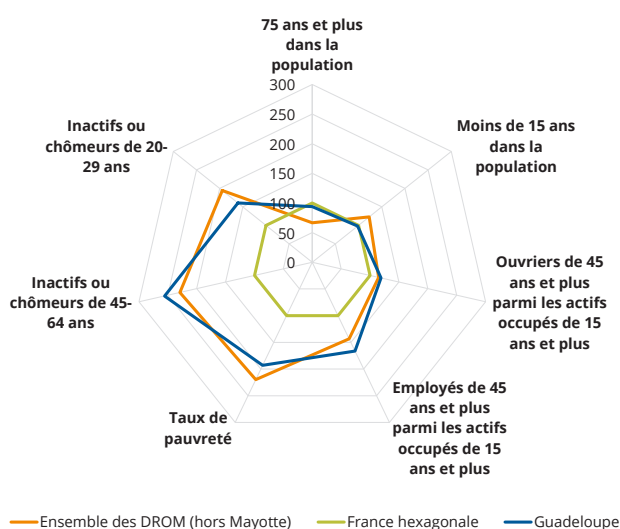
7 indicateurs pris en compte :

- les personnes âgées de 75 ans ou plus
- les personnes âgées de moins de 15 ans
- les ouvriers de 45 ans et plus
- les employés de 45 ans et plus
- le taux de pauvreté
- les inactifs ou chômeurs de 45-64 ans
- les inactifs ou chômeurs de 20-29 ans

Ces indicateurs sont notés de 0 à 5. Leur somme correspond à la valeur de l'indice ; la note maximale possible est donc de 35.

Indice des besoins potentiels en santé

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022



L'indice des besoins potentiels en santé est de 26 en Guadeloupe contre 21 en France hexagonale : la situation demeure moins favorable qu'en moyenne nationale.

Les sur-représentations observées en Guadeloupe, par rapport à la France hexagonale, pouvant être mises en avant pour les indicateurs composant l'indice sont :

- La part d'employés de 45 ans ou plus parmi les actifs occupés de 15 ans et plus qui s'élève à 18,7% contre 11,2% en moyenne nationale.
- Le taux de pauvreté de près de deux fois supérieur (28,8% contre 14,9%).
- La part d'inactifs ou chômeurs de 45-64 ans qui atteint 14,1% contre 5,5% en France hexagonale.

Détail des facteurs des besoins potentiels en santé par EPCI

Source : Insee, Rp & Rp fichiers détail 2022

	Indice de besoins potentiels en santé	75 ans et plus dans la population		Moins de 15 ans dans la population		Ouvriers de 45 ans et plus parmi les actifs occupés de 15 ans et plus	
		Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	27	7 661	7,9	18 115	18,6	3 105	9,2
CA la Riviera du Levant	25	5 945	9,0	10 496	15,9	2 157	9,0
CA du Nord Grande Terre	27	5 760	10,1	9 254	16,3	2 033	11,0
CC de Marie-Galante	27	1 428	13,7	1 432	13,7	325	10,2
CA du Nord Basse-Terre	27	6 470	8,4	14 223	18,4	2 556	9,4
CA Grand Sud Caraïbe	27	8 466	11,3	11 102	14,8	2 564	10,9
Guadeloupe	26	35 729	9,3	64 622	16,8	12 740	9,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	27	126 403	6,6	404 537	21,1	59 726	9,4
France hexagonale	21	6 529 565	9,9	11 335 628	17,2	2 271 911	8,2

	Employés de 45 ans et plus parmi les actifs occupés de 15 ans et plus		Taux de pauvreté	Inactifs ou chômeurs de 45-64 ans		Inactifs ou chômeurs de 20-29 ans	
	Nbre	Part (%)	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
CA CAP Excellence	6 512	19,2	28,1	7 875	12,7	4 369	7,0
CA la Riviera du Levant	3 736	15,6	25,4	5 459	13,1	2 107	5,1
CA du Nord Grande Terre	3 578	19,3	28,8	5 387	15,6	2 029	5,9
CC de Marie-Galante	691	21,8	42,2	1 155	19,2	314	5,2
CA du Nord Basse-Terre	4 779	17,5	27,0	6 446	13,3	2 839	5,9
CA Grand Sud Caraïbe	5 049	21,5	31,4	7 213	16,0	2 962	6,6
Guadeloupe	24 346	18,7	28,8	33 535	14,1	14 620	6,2
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	101 897	16,1	32,8	153 125	12,6	90 098	7,4
France hexagonale	3 106 435	11,2	14,9	2 245 329	5,5	1 559 283	3,8

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

L'indice de besoins potentiels en santé varie peu selon les EPCI passant de 25 pour la Riviera du Levant à 27 pour les autres intercommunalités. Toutefois, des différences importantes apparaissent selon les indicateurs observés. Elles sont plus marquées s'agissant du taux de pauvreté qui varie de 25,4% à la Riviera du Levant à 42,2% à Marie-Galante.

Un non-recours aux soins assez important sur l'archipel

Bénéficiaires sans recours aux soins durant les deux dernières années par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

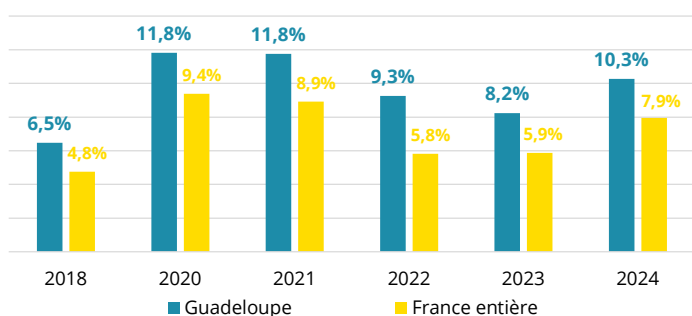
	Bénéficiaires sans recours aux soins durant les 24 derniers mois du régime général en 2024											
	16 ans et plus		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		Plus de 75 ans	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	9 509	11,3	1 791	14,7	5 203	13,5	1 448	9,8	659	6,3	408	5,2
CA La Riviera du Levant	5 783	10,1	1 044	14,9	3 122	12,1	958	8,6	442	5,5	217	3,9
CA du Nord Grande Terre	4 450	9,7	825	14,0	2 284	12,1	782	8,6	386	5,7	173	3,3
CC de Marie-Galante	840	10,6	137	14,0	430	14,0	155	8,9	82	6,5	36	4,1
CA du Nord Basse-Terre	5 864	9,4	1 105	13,4	3 049	11,1	1 018	8,3	453	5,4	239	3,9
CA Grand Sud Caraïbe	6 694	10,4	1 129	14,0	3 363	13,4	1 229	9,3	649	6,2	324	4,1
Guadeloupe	33 140	10,3	6 031	14,2	17 451	12,6	5 590	9,0	2 671	5,9	1 397	4,2
France entière	4 311 937	7,9	771 212	10,2	2 567 289	9,9	477 276	5,9	278 743	4,2	217 417	3,3

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, 10,3% des guadeloupéens âgés de 16 ans et plus n'ont pas eu recours aux soins durant les deux dernières années. Cette proportion est supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire français où elle s'élève à 7,9%. Le non-recours aux soins décroît avec l'âge passant de 14,2% pour les 16-24 ans à 4,2% pour les 75 ans et plus. Quelle que soit la tranche d'âge, la proportion de personnes n'ayant pas eu recours aux soins au cours des deux dernières années est plus importante à Cap Excellence.

Évolution du non-recours aux soins

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2018-2024



L'absence de recours aux soins des guadeloupéens âgés de 16 ans et plus a légèrement augmenté par rapport à 2022 passant de 9,3% à 10,3%, après une baisse en 2023 (8,2%). Sur la période 2018-2024, ce non-recours a été plus important durant les années de COVID (2020 et 2021) où il a quasiment doublé par rapport à 2018 (6,5%). Quelle que soit l'année, le non-recours en Guadeloupe est plus important qu'en France.

Note : Le non recours concerne les bénéficiaires n'ayant pas eu de remboursement d'actes (actes professionnels, prestations de type transports, pharmacie..., et hospitalisations) au cours des 24 derniers mois.

Bénéficiaires sans médecin traitant déclaré par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

	Bénéficiaires du régime général sans médecin traitant déclaré en 2024											
	16 ans et plus		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		Plus de 75 ans	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	23 152	27,5	6 173	50,6	11 775	30,4	2 940	19,9	1 437	13,7	827	10,5
CA La Riviera du Levant	13 388	23,3	3 246	46,4	6 864	26,7	1 854	16,6	946	11,9	478	8,5
CA du Nord Grande Terre	9 171	20,0	2 651	44,9	4 314	22,8	1 301	14,2	618	9,1	287	5,6
CC de Marie-Galante	1 934	24,4	520	53,2	896	29,3	312	17,8	149	11,7	57	6,6
CA du Nord Basse-Terre	12 227	19,6	3 382	41,1	6 091	22,1	1 636	13,4	774	9,3	344	5,6
CA Grand Sud Caraïbe	11 945	18,5	3 346	41,5	5 741	22,9	1 569	11,9	874	8,4	415	5,3
Guadeloupe	71 817	22,3	19 318	45,6	35 681	25,7	9 612	15,4	4 798	10,6	2 408	7,2
France entière	9 121 184	16,8	2 463 100	32,5	4 891 000	18,9	847 706	10,5	534 526	8,0	384 852	6,4

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, 22,3% des guadeloupéens âgés de 16 ans et plus relevant du régime général en Guadeloupe n'ont pas de médecin traitant déclaré contre 16,8% à l'échelle du territoire français. L'absence de déclaration de médecin traitant entraîne un niveau de remboursement par l'Assurance Maladie moins élevé. Les jeunes de 16-24 ans sont les plus touchés par ce phénomène, soit 45,6% contre 7,2% pour les 75 ans et plus. Au sein de la communauté de communes de Marie-Galante, la proportion de jeunes sans médecin traitant déclaré s'élève à 53,2%.

Bénéficiaires n'ayant pas eu de consultation généraliste durant les deux dernière années par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

	Bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation généraliste sur les 24 derniers mois du régime général en 2024											
	16 ans et plus		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		Plus de 75 ans	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	13 811	16,4	2 524	20,7	7 349	19,0	2 146	14,5	1 119	10,6	673	8,5
CA La Riviera du Levant	8 236	14,3	1 454	20,8	4 392	17,1	1 387	12,4	648	8,1	355	6,3
CA du Nord Grande Terre	6 430	14,0	1 202	20,3	3 186	16,8	1 168	12,8	578	8,5	296	5,7
CC de Marie-Galante	1 164	14,7	191	19,6	601	19,6	225	12,9	93	7,3	54	6,2
CA du Nord Basse-Terre	9 049	14,5	1 648	20,0	4 619	16,8	1 636	13,4	775	9,3	371	6,0
CA Grand Sud Caraïbe	10 697	16,5	1 715	21,3	5 185	20,6	2 064	15,6	1 147	11,0	586	7,5
Guadeloupe	49 387	15,3	8 734	20,6	25 332	18,2	8 626	13,9	4 360	9,6	2 335	7,0
France entière	6 776 792	12,5	1 259 211	16,6	3 768 074	14,6	809 803	10,0	528 698	7,9	411 006	6,8

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En Guadeloupe, 15,3% des personnes âgées de 16 ans et plus relevant du régime général n'ont pas consulté de généraliste entre 2022 et 2024, contre 12,5% au niveau national. La part des guadeloupéens de 16 ans et plus n'ayant pas consulté de généraliste varie de 14,0% au Nord Grande Terre à 16,5% dans le Grand Sud Caraïbe. L'absence de consultation généraliste décroît avec l'âge passant de 20,6% pour le 16-24 ans à 7,0% pour les 75 ans et plus. Selon les intercommunalités, elle varie plus fortement chez les 25-54 ans, passant de 16,8% au Nord Grande Terre et au Nord Basse-Terre à 20,6% dans le Grand Sud Caraïbe.

Bénéficiaires n'ayant pas eu de consultation chez le dentiste durant les deux dernière années par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

	Bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation chez un dentiste sur les 24 derniers mois du régime général en 2025											
	16 ans et plus		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		Plus de 75 ans	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	41 934	49,9	5 677	46,6	18 514	47,9	7 254	49,1	5 369	51,0	5 120	64,7
CA La Riviera du Levant	27 225	47,3	3 270	46,8	11 615	45,2	5 078	45,4	3 844	48,2	3 418	60,6
CA du Nord Grande Terre	22 830	49,7	2 756	46,6	8 901	47,0	4 424	48,4	3 421	50,5	3 328	64,3
CC de Marie-Galante	5 525	69,7	562	57,5	2 106	68,8	1 207	68,9	942	74,2	708	81,5
CA du Nord Basse-Terre	29 885	47,9	3 857	46,8	12 373	45,0	5 755	47,1	4 041	48,5	3 859	62,7
CA Grand Sud Caraïbe	34 683	53,6	3 842	47,6	12 905	51,4	6 960	52,7	5 726	54,9	5 250	66,9
Guadeloupe	162 082	50,2	19 964	47,1	66 414	47,8	30 678	49,3	23 343	51,5	21 683	64,5
France entière	20 605 322	38,0	3 146 910	41,6	9 816 863	37,9	2 751 521	33,9	2 304 059	34,4	2 585 969	42,8

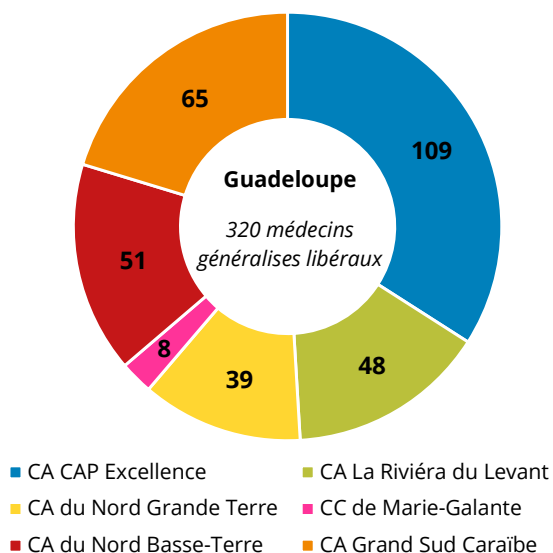
Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, la moitié des guadeloupéens âgés de 16 ans et plus n'a pas eu de consultation chez le dentiste au cours des deux dernières années contre près de deux sur cinq à l'échelle du territoire français. Cette moyenne masque de fortes disparités par EPCI où près de 70% des 16 ans et plus n'ont pas eu de consultation à Marie-Galante contre moins d'une personne sur deux à la Riviera du Levant et dans le Nord Basse-Terre. La proportion de personnes âgées de 16 ans et plus qui n'ont pas eu de consultation croît avec l'âge passant de 47,1% pour les 16-24 ans à 64,5% pour les 75 ans et plus. Quelle que soit la tranche d'âge, la communauté de commune de Marie-Galante regroupe une part plus importante de personnes n'ayant pas eu de consultation chez le dentiste au cours des deux dernières années, variant de 57,5% pour les 16-24 ans à 81,5% pour les 75 ans et plus.

Les médecins généralistes en Guadeloupe : une inégale répartition sur le territoire et un vieillissement de ces professionnels

Les médecins généralistes libéraux en 2024 par EPCI

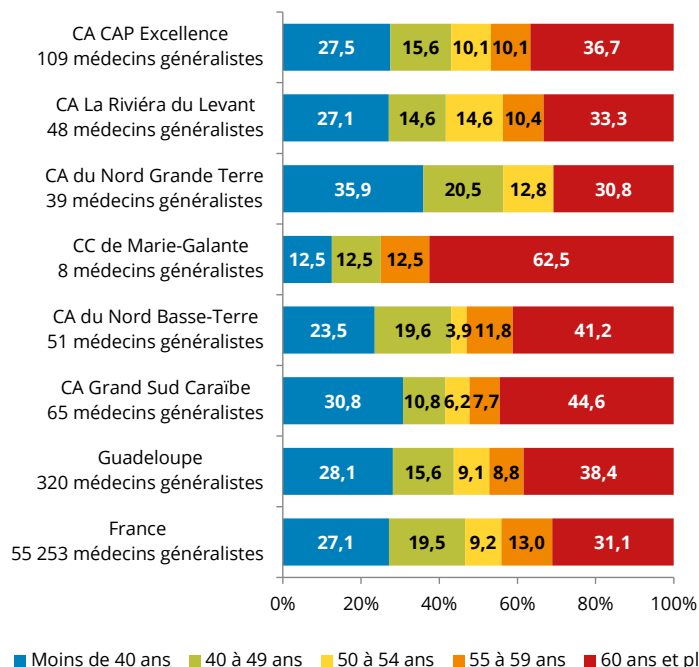
Source : SNDS 2024



En 2024, 320 médecins généralistes libéraux sont recensés sur le territoire. Plus d'un tiers d'entre eux est installé dans la CA Cap Excellence et un sur cinq dans la CA Grand Sud Caraïbe. Au-delà du nombre de médecins par EPCI, l'âge des médecins généralistes en exercice est aussi une information majeure permettant d'anticiper l'évolution de l'offre de soins sur le territoire. Un départ à la retraite sans remplacement ou non anticipée peut réduire l'offre de soins de façon considérable.

Répartition par âge des médecins généralistes par EPCI

Source : SNDS 2024



Parmi les médecins généralistes en exercice sur le territoire, 38,4% ont 60 ans et plus contre 31,1% à l'échelle du territoire français. La CC de Marie-Galante et le Grand Sud Caraïbe concentre davantage de médecins généralistes de 60 ans et plus, soit respectivement 62,5% et 44,6% contre 30,8% pour le Nord Grande Terre. Au sein de cette agglomération, la part des médecins de moins de 40 ans atteint 35,9% contre 28,1% en moyenne régionale.

Les médecins généralistes libéraux en 2024 par EPCI

Source : SNDS 2024 & Insee 2022

EPCI	Médecins généralistes libéraux	Dont âgés de 55 ans et plus		Densité médicale des médecins généralistes libéraux	
		Nombre	Part (%)	Pour 1 000 habitants	Pour 1 000 habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus
CA CAP Excellence	109	51	46,8	1,1	7,7
CA La Rivière du Levant	48	21	43,8	0,7	5,0
CA du Nord Grande Terre	39	12	30,8	0,7	4,4
CC de Marie-Galante	8	6	75,0	0,8	4,2
CA du Nord Basse-Terre	51	27	52,9	0,7	4,4
CA Grand Sud Caraïbe	65	34	52,3	0,9	5,4
Guadeloupe	320	151	47,2	0,8	5,5
France	55 253	24 372	44,1	0,8	5,0

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

La Guadeloupe compte 0,8 médecin pour 1 000 habitants comme en moyenne sur le territoire français. Cette densité médicale varie de 0,7 dans la Rivière du Levant, le Nord Grande Terre et le Nord Basse-Terre à 1,1 à Cap Excellence. La densité médicale au regard des publics cibles s'élève à 5,5 médecins pour 1 000 habitants âgés de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus, soit légèrement plus élevé que sur l'ensemble du territoire français (5,0). Elle varie de 4,2 pour 1 000 dans la CC de Marie-Galante à 7,7 pour 1 000 à Cap Excellence.

Plus d'un quart des guadeloupéens bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Bénéficiaires de la C2S non participative et participative (ex-CMU-C/ACS) en 2024 par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) non participative du régime général en 2024												
	Toute la population		Moins de 16 ans		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65 ans et plus	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	25 075	24,1	7 971	40,1	3 855	31,6	8 334	21,5	3 056	20,7	1 859	10,1
CA La Riviera du Levant	12 864	18,6	3 415	29,6	1 675	24,0	4 441	17,3	2 075	18,5	1 258	9,2
CA du Nord Grande Terre	12 302	22,3	3 458	37,6	1 651	27,9	4 058	21,5	1 984	21,7	1 151	9,6
CC de Marie-Galante	2 190	23,6	546	39,9	315	32,2	667	21,8	417	23,8	245	11,5
CA du Nord Basse-Terre	15 661	20,6	4 585	33,4	2 171	26,4	5 167	18,8	2 323	19,0	1 415	9,8
CA Grand Sud Caraïbe	17 847	23,3	4 617	39,1	2 574	31,9	5 551	22,1	3 033	23,0	2 072	11,3
Guadeloupe	85 939	22,0	24 592	36,4	12 241	28,9	28 218	20,3	12 888	20,7	8 000	10,6
France entière	5 809 798	8,8	1 972 878	16,8	862 332	11,4	2 276 317	8,8	492 706	6,1	205 565	1,6

Valeur supérieure à la Guadeloupe

Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) participative du régime général en 2024												
	Toute la population		Moins de 16 ans		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65 ans et plus	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	4 264	4,1	575	2,9	298	2,4	886	2,3	411	2,8	2 094	11,4
CA La Riviera du Levant	2 451	3,6	290	2,5	151	2,2	498	1,9	282	2,5	1 230	9,0
CA du Nord Grande Terre	2 710	4,9	308	3,4	163	2,8	476	2,5	320	3,5	1 443	12,1
CC de Marie-Galante	574	6,2	73	5,3	34	3,5	104	3,4	63	3,6	300	14,0
CA du Nord Basse-Terre	3 138	4,1	382	2,8	202	2,5	598	2,2	351	2,9	1 605	11,1
CA Grand Sud Caraïbe	4 054	5,3	332	2,8	221	2,7	660	2,6	487	3,7	2 354	12,9
Guadeloupe	17 191	4,4	1 960	2,9	1 069	2,5	3 222	2,3	1 914	3,1	9 026	11,4
France entière	1 779 730	2,7	354 869	3,0	157 949	2,1	519 051	2,0	224 596	2,8	523 265	4,1

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, plus de 103 100 habitants en Guadeloupe bénéficient de la C2S. Les bénéficiaires de la C2S (participative ou non participative) sont proportionnellement plus nombreux sur le département qu'à l'échelle nationale, soit respectivement 22,0% contre 8,8% pour les bénéficiaires de la C2S non participative (ex-CMU-C) et 4,4% contre 2,7% pour la C2S participative (ex-ACS). Parmi les EPCI, Cap Excellence enregistre la plus forte proportion de bénéficiaires de la C2S non participative (24,1%) et la CC de Marie-Galante, celle pour la participative (6,2%). Le bénéfice de la C2S non participative décroît avec l'âge, passant de 36,4% pour les moins de 16 ans à 10,6% pour les 65 ans et plus. A l'inverse, la C2S participative croît avec l'âge, passant de 2,9% pour les moins de 16 ans à 11,4% pour les 65 ans et plus.

Bénéficiaires en affection longue durée (ALD) en 2024 par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, CGSS 2024

Bénéficiaires en affection de longue durée (ALD) du régime général en 2024														
	Toute la population		Moins de 16 ans		16-24 ans		25-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		Plus de 75 ans	
	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)	Nb	Part (%)
CA Cap Excellence	20 250	19,5	882	4,4	557	4,6	4 394	11,4	4 225	28,6	4 869	46,3	5 323	67,3
CA La Riviera du Levant	14 752	21,4	420	3,6	351	5,0	2 991	11,6	3 250	29,0	3 803	47,7	3 937	69,8
CA du Nord Grande Terre	13 264	24,1	428	4,7	287	4,9	2 576	13,6	2 804	30,7	3 390	50,0	3 779	73,0
CC de Marie-Galante	2 196	23,6	49	3,6	42	4,3	384	12,5	529	30,2	580	45,7	612	70,4
CA du Nord Basse-Terre	15 721	20,6	552	4,0	385	4,7	3 196	11,6	3 446	28,2	3 840	46,0	4 302	69,9
CA Grand Sud Caraïbe	19 670	25,7	457	3,9	355	4,4	3 580	14,3	4 344	32,9	5 261	50,4	5 673	72,3
Guadeloupe	85 853	22,0	2 788	4,1	1 977	4,7	17 121	12,3	18 598	29,9	21 743	48,0	23 626	70,3
France entière	12 003 087	18,2	371 781	3,2	337 962	4,5	2 564 558	9,9	2 220 960	27,4	2 790 055	41,7	3 717 771	61,5

Valeur supérieure à la Guadeloupe

En 2024, parmi les bénéficiaires du régime général de Guadeloupe, 22,0% ont une reconnaissance d'affection longue durée contre 18,2% sur la France entière. Ils représentent un quart des bénéficiaires de la CA Grand Sud Caraïbe. La part de bénéficiaires en affection de longue durée (ALD) augmente avec l'âge passant de 4,1% pour les moins de 16 ans à 70,3% pour les 75 ans et plus.

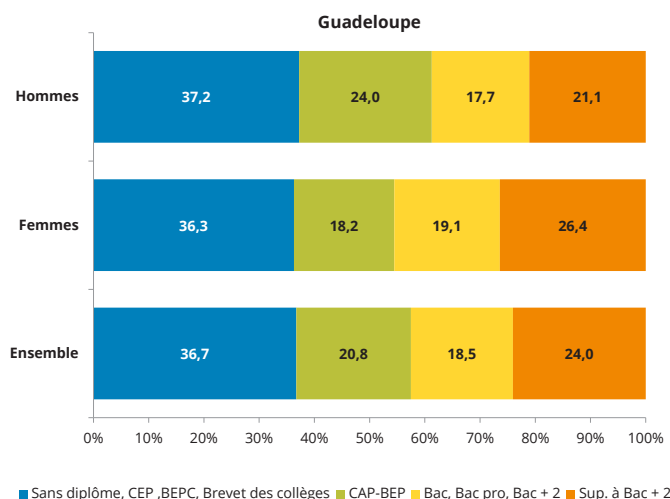


Emploi et activité

Formation : 37% de sans diplôme

Répartition des 15 ans et plus non scolarisés selon le niveau de formation et le sexe

Source : Insee, Rp 2022



En Guadeloupe, selon le dernier recensement de la population de l'INSEE, 36,7% des 15 ans et plus non scolarisés sont sans diplôme contre 24,0% qui ont au moins un bac+2.

Si peu de différences apparaissent entre les hommes et les femmes s'agissant des sans diplôme, les femmes sont en revanche plus nombreuses à avoir un niveau supérieur à bac+2, soit 26,4% contre 21,1% pour les hommes.

Répartition des 15 ans et plus non scolarisés selon le niveau de formation par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

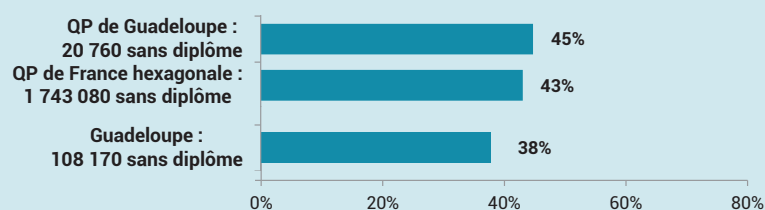
Les 15 ans et plus non scolarisés selon le niveau de formation				
	Sans diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges	CAP-BEP	Bac, Bac pro, Bac + 2	Sup. à Bac + 2
CA CAP Excellence	33,1	20,1	21,1	25,8
CA la Riviera du Levant	34,9	19,6	17,9	27,7
CA du Nord Grande Terre	41,6	21,7	16,7	20,1
CC de Marie-Galante	45,0	24,7	14,7	15,5
CA du Nord Basse-Terre	34,3	20,8	18,2	26,7
CA Grand Sud Caraïbe	40,2	21,4	18,0	20,4
Guadeloupe	36,7	20,8	18,5	24,0
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	39,4	20,1	17,4	23,1
France hexagonale	24,7	23,9	17,8	33,6
France entière	24,7	23,9	17,8	33,6

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

La répartition des 15 ans et plus non scolarisés selon le niveau de formation diffère par EPCI. La proportion de non diplômés atteint 45,0% à Marie-Galante contre 33,1% à Cap Excellence. A l'inverse, la part des détenteurs d'un niveau supérieur au bac+2 s'élève à 27,7% à la Riviera du Levant contre 15,5% à Marie-Galante.

La population n'ayant pas de diplôme dans les QP de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021

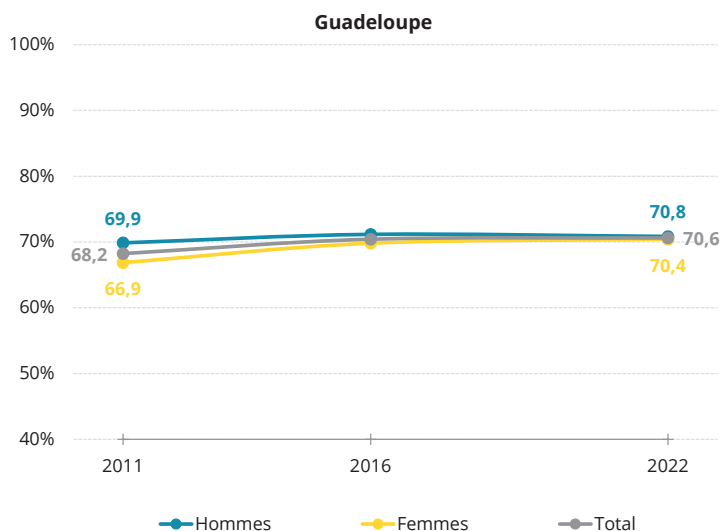


45% des habitants des QP de Guadeloupe sont sans diplôme lorsqu'ils sont 43% parmi les QP de la France hexagonale. La très grande majorité des QP de l'archipel ont plus de 40% des habitants qui n'ont pas de diplôme. Ils sont 30% sur le QP Raizet- Charneau - Dugazon (Les Abymes), 50% sur le QP Bourg - Jean Jaurès - Cadet - Bois Raimbault (Baillif) et 57% sur le QP Rivière des Pères - Pintade - Calebassier - Bas du Bourg (Basse-Terre).

● Activité : Un taux d'activité des 15-64 ans de 70% en Guadeloupe

Taux d'activité des 15-64 ans par sexe

Source : Insee, Rp 2011-2022



En 2022, la Guadeloupe compte 167 829 actifs de 15-64 ans dont 91 596 femmes et 76 233 hommes.

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 70,6% contre 68,2% en 2011. Le taux d'activité des femmes est désormais quasi équivalent à celui des hommes (70,4% contre 70,8%) alors qu'il était de 66,9% contre 69,9% pour les hommes en 2011 et 59,4% contre 73,8% en 1990. Les politiques de l'emploi en faveur des femmes ont permis de réduire les écarts avec les hommes au fil des années.

Taux d'activité et taux d'emploi sur le territoire par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

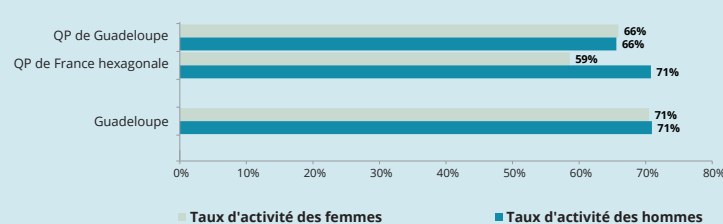
	Nbre d'actifs de 15-64 ans	Nbre d'actifs de 15-64 ans en emploi	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)	
			15-64 ans	25-54 ans	15-64 ans	25-54 ans
CA CAP Excellence	43 401	32 603	69,9	84,7	52,5	63,0
CA la Riviera du Levant	30 237	23 107	72,6	88,0	55,5	67,7
CA du Nord Grande Terre	24 097	17 884	70,0	84,9	51,9	62,9
CC de Marie-Galante	4 108	3 029	68,3	81,8	50,3	59,7
CA du Nord Basse-Terre	34 956	26 480	72,4	86,1	54,8	65,3
CA Grand Sud Caraïbe	31 030	22 452	68,8	83,7	49,8	60,2
Guadeloupe	167 829	125 555	70,6	85,4	52,8	63,7
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	839 292	616 767	69,3	83,4	50,9	62,2
France hexagonale	30 648 489	27 182 556	75,3	90,7	66,8	81,6
France entière	31 487 781	27 799 323	75,2	90,5	66,3	81,0

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Quelle que soit la tranche d'âge, les taux d'activité et d'emploi restent inférieurs à la moyenne nationale mais demeurent supérieurs à ceux de l'ensemble des DROM. La CA la Riviera du Levant reste la Communauté d'Agglomération qui enregistre les taux les plus importants.

Les taux d'activité dans les QP de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021

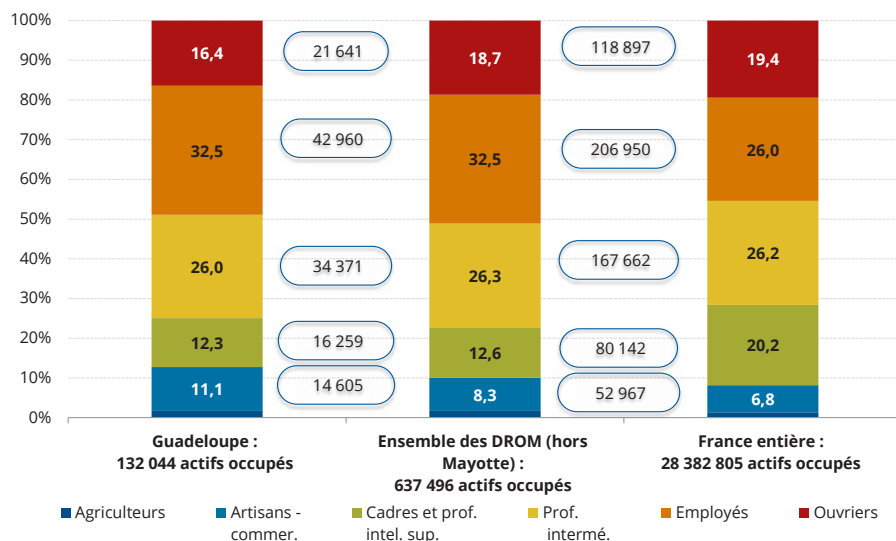


Le taux d'activité des 15-64 ans est plus faible dans les QP de Guadeloupe que sur l'ensemble du département.

Contrairement à ce qui est observé dans les QP de l'hexagone et sur l'ensemble de la France, il n'y a pas de différence entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes sur l'ensemble des QP de Guadeloupe et sur la Guadeloupe.

Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon la PCS

Source : Insee, Rp 2022



A l'image de la France entière, la majorité des actifs occupés de 15 ans et plus a le statut d'employés. Cependant, ils sont sur-représentés en Guadeloupe, soit 32,5% contre 26,0% en France entière. La Guadeloupe se distingue également par un nombre d'artisans commerçants, chefs d'entreprise quasiment deux fois plus élevé qu'à l'échelle du territoire français (11,1% contre 6,8%) et par un déficit de cadres et de professions intellectuelles supérieures (12,3% contre 20,2% en France entière).

Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon la PCS par EPCI

Source : Insee, Rp 2022

Actifs occupés	Agriculteurs	Artisans - commer.	Cadres et prof. intel. sup.	Prof. intermé.	Employés	Ouvriers
CA CAP Excellence	0,4	9,6	11,8	25,4	36,9	15,9
CA La Riviera du Levant	1,3	13,5	15,2	27,2	27,8	15,0
CA du Nord Grande Terre	4,0	11,9	8,8	24,6	32,1	18,6
CC de Marie-Galante	8,7	16,0	8,2	17,7	33,5	16,0
CA du Nord Basse-Terre	1,2	11,9	14,5	26,1	30,6	15,7
CA Grand Sud Caraïbe	1,7	8,3	11,0	27,9	33,6	17,6
Guadeloupe	1,7	11,1	12,3	26,0	32,5	16,4
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	1,7	8,3	12,6	26,3	32,5	18,7
France hexagonale	1,3	6,8	20,4	26,2	25,8	19,4
France entière	1,4	6,8	20,2	26,2	26,0	19,4

Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Quel que soit l'EPCI, le statut d'employé est le plus répandu. Toutefois, on dénombre quasiment autant d'employés que de professions intermédiaires à la Riviera du Levant. Au sein de cette agglomération, les cadres et professions intellectuelles y sont plus représentés. Dans les agglomérations plus rurales telles que Marie-Galante et le Nord Grande Terre, les agriculteurs y sont plus présents avec respectivement 8,7% et 4,0% d'actifs occupés contre 1,7% en moyenne sur le territoire. Enfin, les artisans, commerçants sont plus nombreux à Marie-Galante, soit 16,0% contre 11,1% en moyenne au détriment des cadres et professions intellectuelles supérieures (8,2%) et des professions intermédiaires (17,7%).

Évolution de la part des salariés en emploi stable par EPCI

Source : Insee, Rp 2016-2022

	Part des salariés de 15 ans et plus en emploi stable* en %					
	2016			2022		
	Hommes	Femmes	écart (en point)	Hommes	Femmes	écart (en point)
CA CAP Excellence	79,1	74,5	+4,6	79,5	74,7	+4,8
CA la Riviera du Levant	80,6	69,8	+10,8	85,0	74,9	+10,1
CA du Nord Grande Terre	76,7	70,4	+6,3	79,0	71,6	+7,4
CC de Marie-Galante	53,3	53,7	-0,4	78,1	63,0	+15,2
CA du Nord Basse-Terre	79,6	72,7	+6,9	83,8	74,3	+9,5
CA Grand Sud Caraïbe	79,4	68,8	+10,7	80,8	73,2	+7,6
Guadeloupe	78,5	71,2	+7,3	81,5	73,7	+7,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	75,9	66,2	+9,7	78,3	69,0	+9,4
France hexagonale	82,1	64,4	+17,7	81,9	67,5	+14,4
France entière	82,0	64,5	+17,5	81,8	67,5	+14,3

* travaillant à temps complet et sans limitation de durée (fonction publique, CDI)

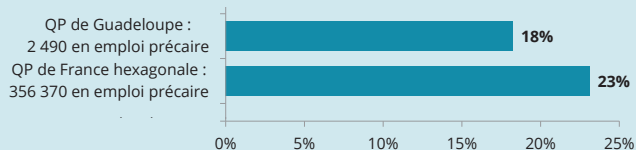
Valeurs supérieures à celle de la Guadeloupe

Entre 2016 et 2022, quel que soit le sexe, la part d'emploi stable a légèrement évolué passant de 78,5% à 81,5% pour les hommes et 71,2% à 73,7% pour les femmes. Si pour les hommes, la proportion d'emploi stable est quasi équivalente à celle observée au niveau national, elle est plus élevée pour les femmes, soit 73,7% contre 67,5% en moyenne nationale.

La part d'emploi stable pour les hommes est plus importante à la Riviera du Levant (85,0%) ainsi que pour les femmes (74,9%). Quel que soit l'EPCI, l'emploi stable est plus favorable aux hommes. Cependant, les disparités sont plus importantes à Marie-Galante : 78,1% des hommes ont un emploi stable contre 63,0% pour les femmes, soit une différence de 15,2 points.

Les actifs en emploi précaire dans les QP de Guadeloupe (Géo 2025)

Source : Insee, estimations démographiques, 2021



Les actifs occupés des QP de Guadeloupe sont moins fréquemment en emploi précaire que sur l'ensemble des QP de la France hexagonale.

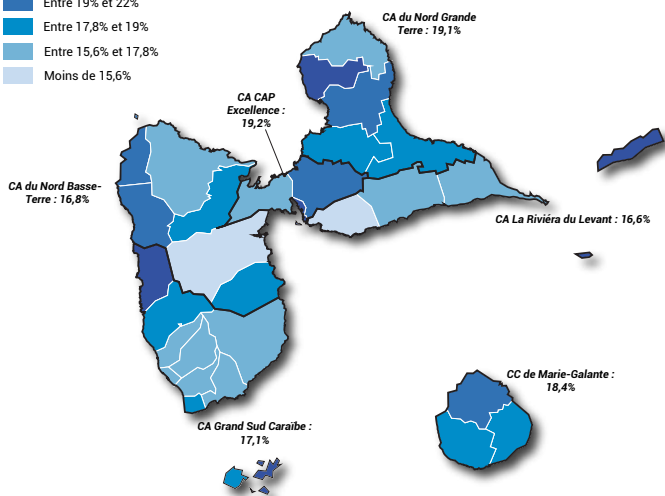
Les salariés en contrat précaire ou en temps partiel

Source : Insee, Rp 2022

Part des salariés en contrat précaire parmi l'ensemble des salariés en 2022 (%)

La Guadeloupe : 17,8%

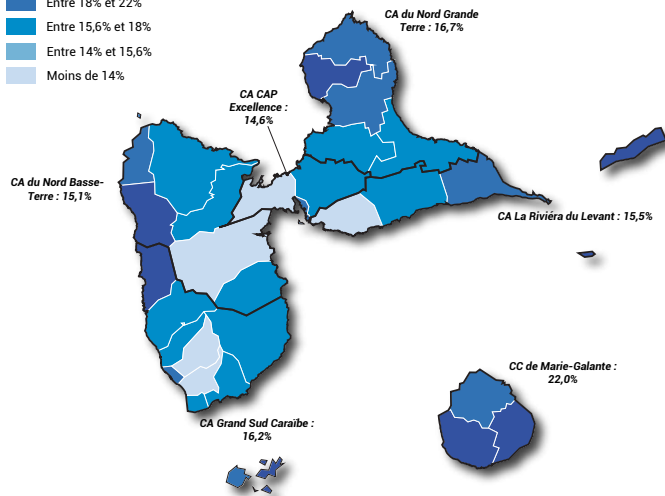
- Plus de 22%
- Entre 19% et 22%
- Entre 17,8% et 19%
- Entre 15,6% et 17,8%
- Moins de 15,6%



Part des salariés en temps partiel parmi l'ensemble des salariés en 2022 (%)

La Guadeloupe : 15,6%

- Plus de 22%
- Entre 18% et 22%
- Entre 15,6% et 18%
- Entre 14% et 15,6%
- Moins de 14%



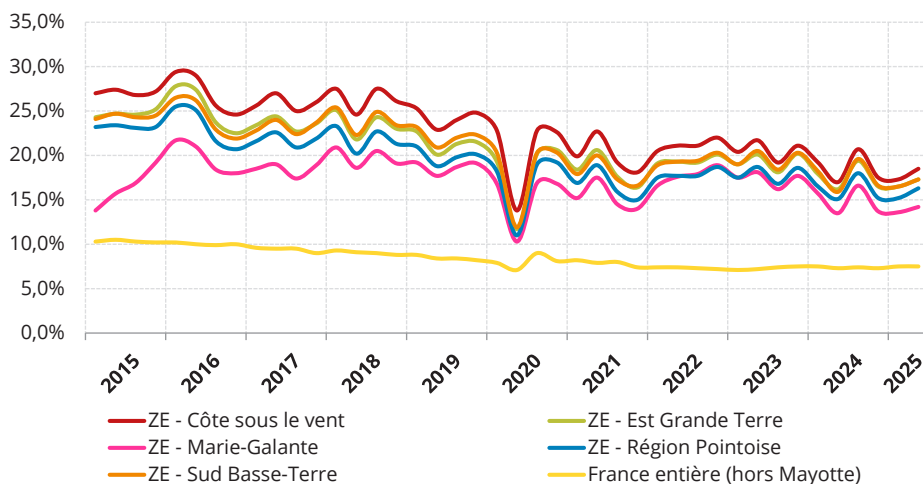
La part des salariés en contrat précaire fluctue fortement par commune. Elle est plus forte à Terre-de-Haut s'élevant à 26,4%, près de deux fois supérieure à celle enregistrée à Petit-Bourg soit 14,0%.

Le temps partiel choisi ou subi est également très variable selon les communes. Il touche 37,0% des salariés de la Désirade contre 10,1% à Saint-Claude où il y est le moins présent.

Un chômage qui demeure élevé en dépit d'une baisse du nombre de chômeurs depuis plusieurs années

Taux de chômage au sens du BIT : Taux de chômage localisé à la zone d'emploi

Source : Dares, 2015-2025

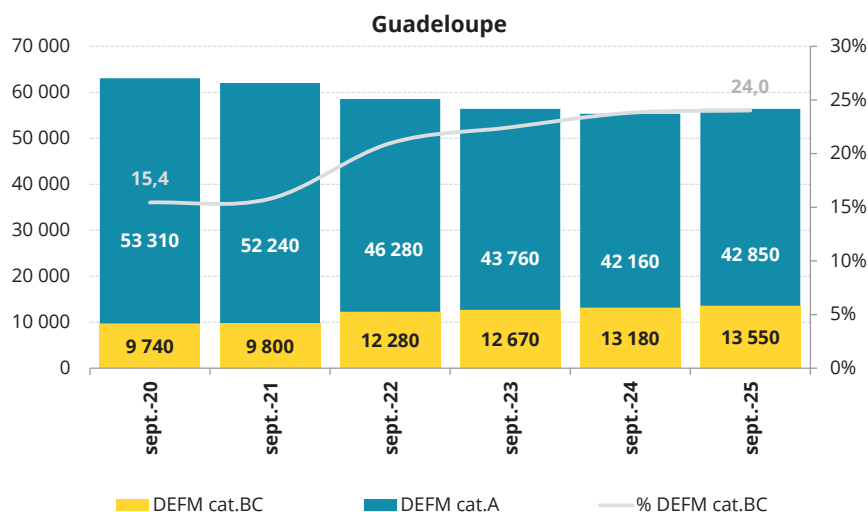


Correspondance Zone d'emploi et Communes de Guadeloupe

ZE - Côte sous le vent	ZE - Est Grande Terre	ZE - Marie-Galante	ZE - Région Pointoise	ZE - Sud Basse-Terre
Bouillante (97106)	Anse-Bertrand (97102)	Capesterre-de-Marie-Galante (97108)	Les Abymes (97101)	Baillif (97104)
Deshaises (97111)	La Désirade (97110)	Grand-Bourg (97112)	Baie-Mahault (97103)	Basse-Terre (97105)
Pointe-Noire (97121)	Le Moule (97117)	Saint-Louis (97126)	Le Gosier (97113)	Capesterre-Belle-Eau (97107)
	Petit-Canal (97119)		Goyave (97114)	Gourbeyre (97109)
	Port-Louis (97122)		Lamentin (97115)	Saint-Claude (97124)
	Saint-François (97125)		Morne-à-l'Eau (97116)	Terre-de-Bas (97130)
			Petit-Bourg (97118)	Terre-de-Haut (97131)
			Pointe-à-Pitre (97120)	Trois-Rivières (97132)
			Sainte-Anne (97128)	Vieux-Fort (97133)
			Sainte-Rose (97129)	Vieux-Habitants (97134)

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A et des catégories B et C

Source : France Travail, 2020-2025

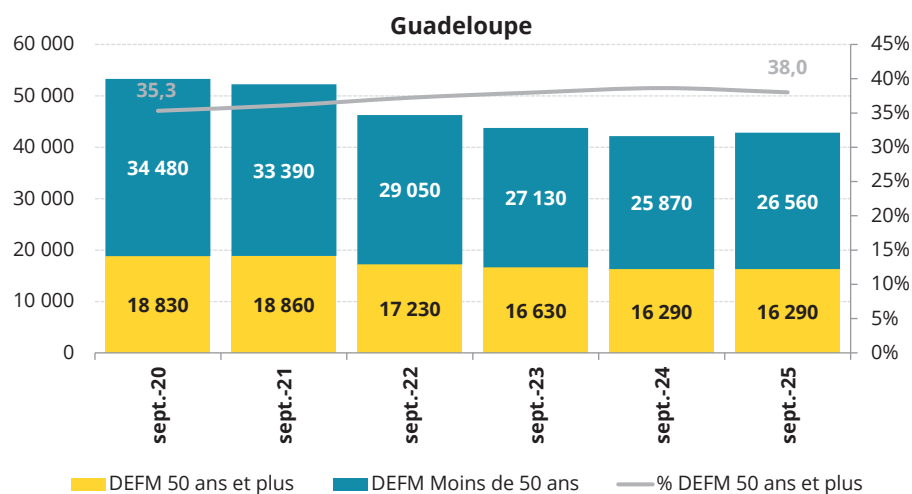


Fin septembre 2025, la Guadeloupe compte 56 400 demandeurs d'emploi de catégories A,B,C. Les demandeurs d'emploi de catégories B et C représentent 24,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A,B et C contre 15,4% en septembre 2020.

Entre 2020 et 2024, le nombre de demandeurs d'emploi est en constante diminution en raison d'un recul de la demande d'emploi de catégorie A, mais est reparti à la hausse en 2025

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A selon l'âge

Source : France Travail, 2020-2025



Fin septembre 2025, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, 16 290 ont 50 ans et plus. La part des demandeurs d'emploi de catégorie A de 50 ans et plus est de 38,0% contre 35,3% en septembre 2020. Ainsi, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur la période a été plus marquée chez les moins de 50 ans.

Demandeurs d'emploi en fin de mois par EPCI - Catégories A

Source : France Travail, 2023-2025

	Demandeurs d'emploi en fin de mois - cat. A		Evolution 2024-2025		Indice de chômage* (%)
	sept 2024	sept 2025	Nbre	Part (%)	sept 2025
CA CAP Excellence	11 180	11 510	+330	+3,0	25,7
CA la Riviera du Levant **	7 180	7 390	+210	+2,9	23,7
CA du Nord Grande Terre	6 380	6 480	+100	+1,6	26,1
CC de Marie-Galante	nd	nd	nd	nd	nd
CA du Nord Basse-Terre ***	7 570	7 620	+50	+0,7	21,3
CA Grand Sud Caraïbe ****	8 040	8 020	-20	-0,2	24,9
Guadeloupe	42 160	42 850	+690	+1,6	24,8
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	211 700	219 810	+8 110	+3,8	25,6
France hexagonale	2 804 210	3 045 800	+241 590	+8,6	9,8
France entière	3 015 910	3 265 610	+249 700	+8,3	10,2

nd : donnée non disponible

* DEFM parmi l'ensemble des actifs

** hors La Désirade

*** hors Deshaies

**** hors Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et Vieux-Fort

Valeur supérieure à celle de la Guadeloupe

En septembre 2025, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A recensés plus d'un quart réside à Cap Excellence. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 1,6% en glissement annuel soit une proportion inférieure que celle observé sur l'ensemble du territoire français.

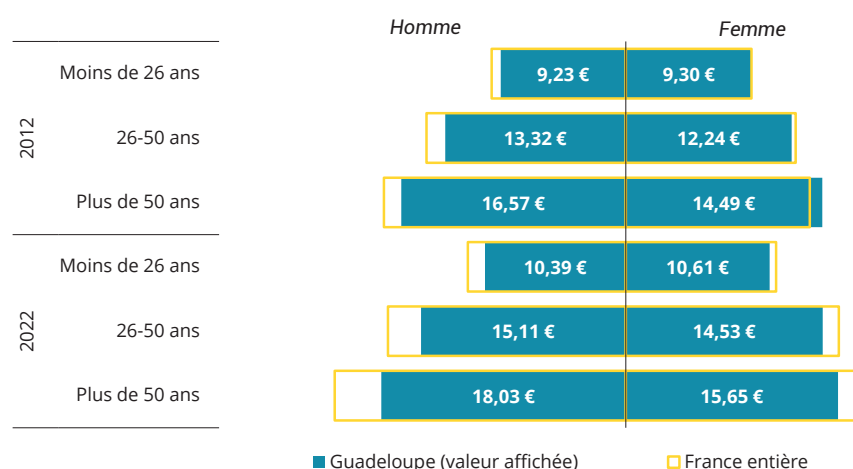
À noter que selon une étude d'octobre 2025 de le DEETS & Pôle Emploi, un demandeur d'emploi indemnisé sur deux perçoit une allocation inférieure à 1 080 € brut par mois en décembre 2024 (1 147 € en France), et 3 sur 4 perçoivent moins de 1 322 € brut (1 499 € en France).

Cette même étude indique qu'en moyenne, les demandeurs d'emploi indemnisés ont une allocation mensuelle brute de 1 170 € en Guadeloupe, soit une baisse de 0,3% par rapport à décembre 2023 (1 173€).

Un niveau de salaire plus faible qu'en France

Salaires net horaire moyen (en euros) par sexe et tranche d'âge

Source : DADS, 2012 & Insee, Base Tous salariés 2022



Le salaire net horaire moyen des salariés de la Guadeloupe est de 15,20€ en 2022 (contre 16,97€ pour la France entière). Dans le territoire d'étude, le salaire net horaire moyen des salariés hommes est plus élevé que celui des femmes (15,73€ contre 14,62€). Pour la France entière, les niveaux de rémunération horaires moyens sont de 17,97€ pour les hommes et de 15,57€ pour les femmes.

L'écart entre les hommes et les femmes est de +1,11€ sur la Guadeloupe contre +2,40€ en France entière en 2022.

	Salaires net horaire moyen (en €)			
	Total	Femmes	Hommes	Ecart H-F
Les Abymes	13,86	13,66	14,05	+0,39 €
Anse-Bertrand	13,57	13,44	13,68	+0,24 €
Baie-Mahault	17,79	16,73	18,99	+2,26 €
Baillif	13,48	13,38	13,57	+0,19 €
Basse-Terre	12,85	12,78	12,93	+0,15 €
Bouillante	13,38	12,87	13,74	+0,87 €
Capesterre-Belle-Eau	13,75	13,58	13,88	+0,30 €
Capesterre-de-Marie-Galante	12,74	12,22	13,12	+0,90 €
Gourbeyre	14,32	13,96	14,70	+0,74 €
La Désirade	nd	nd	nd	nd
Deshaies	13,77	13,3	14,12	+0,82 €
Grand-Bourg	13,55	13,4	13,69	+0,29 €
Le Gosier	17,46	16,09	18,72	+2,63 €
Goyave	16,31	15,39	17,23	+1,84 €
Lamentin	15,64	14,97	16,32	+1,35 €
Morne-à-l'Eau	14,11	13,72	14,45	+0,73 €
Le Moule	14,82	14,39	15,21	+0,82 €
Petit-Bourg	18,59	17,18	19,91	+2,73 €
Petit-Canal	13,67	13,73	13,62	-0,11 €
Pointe-à-Pitre	13,77	13,34	14,12	+0,78 €
Pointe-Noire	12,93	12,38	13,29	+0,91 €
Port-Louis	13,28	13,13	13,42	+0,29 €
Saint-Claude	15,75	15,23	16,25	+1,02 €
Saint-François	15,25	14,31	16,07	+1,76 €
Saint-Louis	12,40	12,59	12,24	-0,35 €
Sainte-Anne	15,00	14,26	15,64	+1,38 €
Sainte-Rose	14,36	13,9	14,73	+0,83 €
Terre-de-Bas	nd	nd	nd	nd
Terre-de-Haut	nd	nd	nd	nd
Trois-Rivières	14,33	14,04	14,6	+0,56 €
Vieux-Fort	nd	nd	nd	nd
Vieux-Habitants	13,18	12,58	13,67	+1,09 €
Guadeloupe	15,20	14,62	15,73	+1,11 €

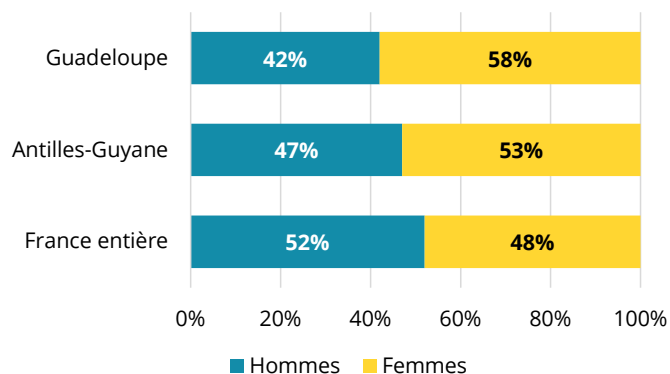
Ecart supérieur à celui de la Guadeloupe

En 2022, sur la Guadeloupe, les hommes de moins de 26 ans perçoivent un salaire net horaire moyen de 10,39€ contre 10,61€ pour les jeunes femmes. Entre 2012 et 2022, l'évolution du salaire net horaire moyen a été de +1,16€ pour les jeunes hommes et de +1,31€ pour les jeunes femmes. Sur la même période, l'écart du salaire net horaire moyen entre hommes et femmes s'est accru pour les moins de 26 ans (0,07€ contre 0,22€).

La précarité face à l'emploi : focus sur les travailleurs handicapés

Les Travailleurs handicapés

Source : Agefiph-Dares, DOETH 2019

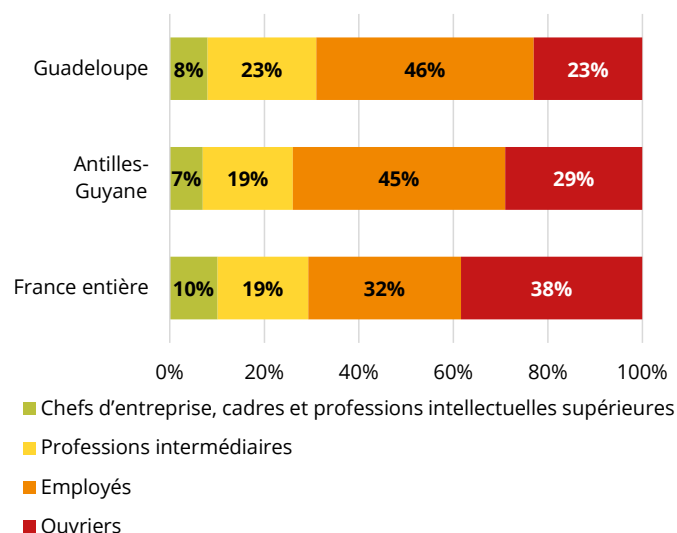


En 2019, 58% des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOE) sont des femmes en Guadeloupe. Elle représente 53% sur les Antilles et la Guyane et seulement 48% en France.

De plus, en Guadeloupe, 12% des BOE ont moins d'un an d'ancienneté contre 59% qui ont au moins 10 ans d'ancienneté. 18% sont âgés de 25 à 39 ans alors que 55% sont âgés de 50 ans et plus.

Travailleurs handicapés par PCS

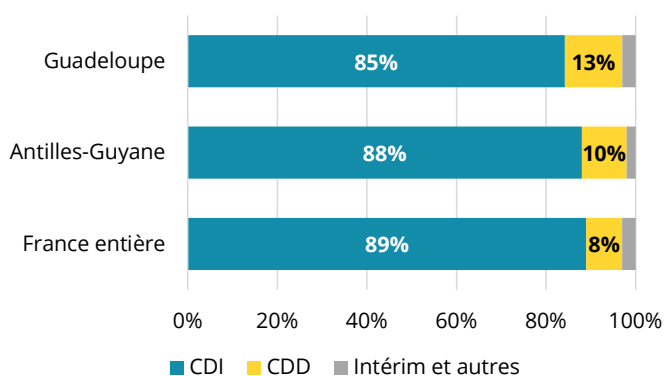
Source : Agefiph-Dares, DOETH 2019



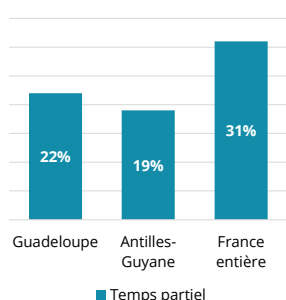
En 2019, 8% des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleur handicapé sont Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures contre 69% qui sont ouvriers ou employés (51% d'ouvriers ou d'employés parmi l'ensemble des actifs. Parmi les trois territoires étudiés, la Guadeloupe enregistre la plus forte part de professions intermédiaires parmi les BOE.

Travailleurs handicapés par type de contrat

Source : Agefiph-Dares, DOETH 2019

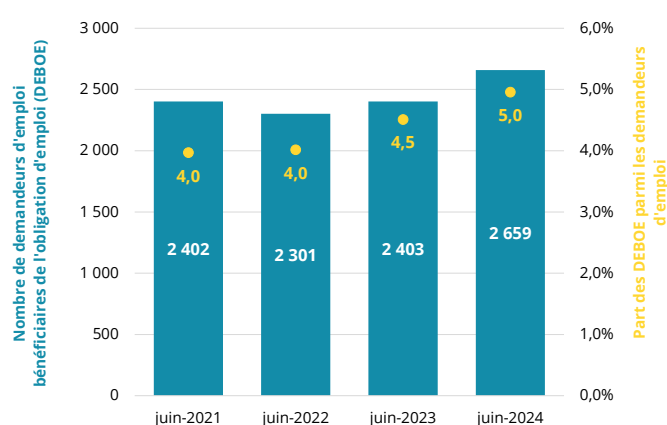


En 2019, 85% des BOE sont en CDI mais près d'un bénéficiaire de l'Obligation d'emploi de travailleur handicapé sur cinq sont en temps partiel contre 17% parmi l'ensemble des salariés. En France entière, 89% sont en CDI mais 31% sont en temps partiel.



Les demandeurs d'emploi handicapés

Source : Agefiph-France Travail 2024



A la fin du 1er semestre 2024, 2 659 demandeurs d'emploi handicapés en catégories A, B, C en Guadeloupe contre 2 403 un an plus tôt soit une hausse de +10,7%. La part des DEBOE fin juin parmi les demandeurs d'emploi est de 5%.

A noter que deux tiers des DEBOE sont des bénéficiaires de l'AAH. De plus 55% sont des femmes (58% pour tout public) et 49% ont 50 ans et plus (37% pour tout public).

Lexique

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéficiaire des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans.

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Allocataires Caf : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les Caf gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..) - Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des Caf et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

L'Aide sociale à l'Enfance (ASE) : la protection de l'enfance en France « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits », selon l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle couvre de nombreux aspects, allant de la prévention au repérage des situations de danger ou de risque de danger, jusqu'à la mise en œuvre de mesures de protection administrative

ou judiciaire des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans. Cette politique est principalement confiée aux conseils départementaux et en particulier à leurs services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). On distingue :

- les aides à domicile : aides financières, appui d'un technicien de l'intervention sociale et familiale, accompagnement en économie sociale et familiale ou intervention d'un service d'action éducative à domicile. Parmi les actions éducatives, sont distinguées les actions éducatives à domicile (AED) et les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Alors que les premières sont décidées en accord avec les familles, les secondes sont contraignantes à leur égard et sont ordonnées par le juge. Les AEMO, contraignantes pour les responsables légaux des mineurs, ne peuvent donc concerner les jeunes majeurs ;

- les mesures de placement : parmi les enfants accueillis à l'ASE, sont distingués ceux qui sont placés directement par le juge, qui définit alors les modalités de placement et pour lesquels le département est uniquement financeur, et ceux qui sont confiés à l'ASE par une mesure administrative ou judiciaire. Il existe aussi des formes d'accueil temporaires.

Bas niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

Catégorie de demandeurs d'emplois A ; B ; C :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (plus de 78 heures au cours du mois)

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.

- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.

- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Le **contrat d'engagement jeunes (CEJ)** remplace la Garantie jeunes (GJ) depuis le 1^{er} mars 2022. Le dispositif est plus large que la GJ car il vient également se substituer à une partie de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) de Pôle emploi. Le CEJ peut être prescrit par les missions locales comme par Pôle emploi. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (29 ans révolus pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), ni en études, ni en formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable (mais ces jeunes peuvent être en emploi, contrairement au public que visait la GJ). Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi, d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine et, éventuellement, d'une allocation mensuelle, selon leurs ressources et sous condition de respect de leurs engagements. La durée initiale du CEJ est de 6 à 12 mois et peut être prolongée jusqu'à une durée maximale de 18 mois.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **Complémentaire Santé Solidaire (C2S ou CSS)** a remplacé la Couverture Maladie Universelle - Complémentaire (CMUC-C) et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) le 1^{er} novembre 2019. Son objectif reste le même : aider les personnes aux ressources modestes dans leurs dépenses de santé. La C2S est reconduite automatiquement chaque année pour les allocataires du RSA et du minimum vieillesse (ASPA), contrairement à la CMUC-C.

Une **déficience** est une perte de substance ou l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. La déficience correspond à l'aspect lésionnel et équivaut, dans sa définition du handicap, à la notion d'altération de fonction. (Loi du 11 fév. 2005). Liée aux problèmes de santé.

Densité médicale : La densité médicale est le ratio qui rapporte les effectifs de médecins (omnipraticiens, spécialistes...) à la population d'un territoire donné. La densité médicale s'exprime en nombre de médecins (par exemple) pour 100 000 habitants.

Département et Région d'Outre-mer (DROM) est un territoire français d'outre-mer qui constitue à la fois un département et une région. Ce statut concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion. Les DROM sont régis par l'article 73 de la Constitution. Les lois et règlements applicables en France hexagonale y sont applicables de plein droit mais des adaptations peuvent exister.

L'**écart inter-quartiles** est la différence entre le troisième et le premier quartile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le troisième quartile est le revenu le plus faible des 25% les plus aisés, le premier quartile est le revenu le plus élevé des 25% les plus pauvres.

Emplois stables : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

Les **établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)** sont structurés et spécialisés en plusieurs catégories pour s'adapter aux besoins des publics spécifiques (adultes et enfants en situation de handicap, personnes âgées, Personnes connaissant des difficultés spécifiques...)

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) peuvent être catégorisés en 3 grands types de structures :

- les structures de prévention, dépistage et accompagnement précoce ;
- les structures permettant un accompagnement en milieu ordinaire de vie ;
- les structures d'accompagnement en institution.

Les définitions des différents ESSMS sont disponibles à la fin du document.

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nombreuse** est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

La **Garantie jeunes (GJ)** est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. D'une durée maximale d'un an (dans le cas standard), la GJ mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation assurée par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation. Depuis un décret de mai 2021, le conseiller de la mission locale peut, selon la situation du jeune, moduler la durée maximale d'accompagnement entre 9 et 12 mois. Le dispositif peut, par ailleurs, être prolongé, sans toutefois excéder 18 mois.

Constitue un **Handicap**, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. (Loi du 11 fév. 2005).

Hauts niveaux de formation : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

Iris signifie « Îlots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

Les **logements du secteur social** selon l'Insee, sont :

- les logement appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple :

- les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ;

- les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ;

- les personnes âgées (minimum vieillesse).

Mobilité professionnelle journalière : Part (ou nombre) d'actifs qui arrivent ou sortent du territoire pour aller travailler.

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'événement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nombre de pièces l'un logement : Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12m²), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, etc.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas l'année précédente quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

Petites résidences principales : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

La **population « municipale »** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, ou les personnes en habitat mobile, etc.

La **population non scolarisée** comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant « compté à part », par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite « sans double compte » : la somme est égale à la population totale.

La **prestation de compensation du handicap (PCH)** est une aide financière versée par le département. Elle permet de

rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement ou transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. Elle remplace l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Les **prestations sociales** : ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

Les **professions et catégories socioprofessionnelles** (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage, le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés

occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées « unités de consommation », ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : Elle permet à son bénéficiaire de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle est attribuée pour une durée d'un à cinq ans renouvelable.

RSA (Revenu de solidarité active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France hexagonale et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

Sédentaires : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune l'année précédente.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France hexagonale.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

Surpeuplement / Sous peuplement : Le fichier détail de l'Insee permet de construire des indicateurs de peuplement basés sur le nombre de pièces et la composition des ménages.

Pour réaliser notre estimation, le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple,
- une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe,
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Exceptions : une personne seule en studio est réputée satisfaire la norme et un couple en studio est en sur-peuplement modéré (plutôt qu'accentué).

Pour chaque norme d'occupation, on retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaire. On associe à chacun de ces écarts relatifs un indicateur de peuplement (IP).

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Taux d'activité Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de couverture des ménages par les minima sociaux : Part ou nombre d'allocataires parmi les ménages d'un territoire.

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

L'**unité de consommation** permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Lexique des ESSMS :

Enfants handicapés

Les **Instituts médico-éducatifs (IME)** ont pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés ayant une déficience intellectuelle. Leur objectif est de fournir une éducation et une formation spécialisées adaptées aux besoins de ces jeunes, en prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques associés à leur déficience intellectuelle. Cela peut inclure l'utilisation de techniques de rééducation pour aider les enfants à atteindre leur plein potentiel.

Les **Instituts pour déficients visuels (IDV) ou auditifs (IDA)** offrent un projet individualisé à de jeunes déficients visuels ou auditifs de 0 à 20 ans pouvant présenter des troubles et/ou handicaps associés. Ils proposent d'intervenir dans le cadre d'une approche globale : éducative, pédagogique, rééducative, sociale, médicale et psychologique.

Les **Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)** ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. L'accueil en ITEP se fait en internat ou demi-pension. L'enseignement est dispensé soit au sein de l'établissement lui-même par des enseignants spécialisés, soit en scolarisation à temps partiel dans des classes ordinaires ou spécialisées, dans des établissements scolaires proches, avec l'appui des professionnels de l'ITEP.

Les **Établissements expérimentaux pour enfance handicapée** sont des lieux de vie dédiés aux personnes en situation de handicap, proposant des prestations spécifiques.

Les **Établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés** accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de leur autonomie. L'accueil se fait le plus souvent en internat ou en semi-internat.

Les **Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** sont des centres qui ont pour objectif d'accueillir des enfants de moins de 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux pour les aider à développer leur autonomie et leurs compétences de communication. L'équipe des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce est formée de médecins spécialistes, personnel de réadaptation, auxiliaires médicaux, psychologues, assistants sociaux et éducateurs pour enfants. Ils guident les familles et facilitent l'inclusion scolaire à la maternelle.

Les **Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)** sont des services médico-sociaux aux frontières du Médico-Social et de la Psychiatrie et généralement gérés par des associations loi de 1901. Les CMPP assurent des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Les CMPP

sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

Les **Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** offrent un soutien et une assistance aux familles en accompagnant les enfants et les adolescents atteints de déficiences intellectuelles, motrices ou auditives et en favorisant leur inclusion scolaire et leur autonomie. Les services sont adaptés aux besoins de chaque enfant et comprennent des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques. Les interventions peuvent avoir lieu à domicile, à l'école, en crèche, dans les centres de vacances et dans les locaux du SESSAD. Dans le cas de l'école, l'intervention des SESSAD permettent d'aider un enfant à intégrer une classe dite «ordinaire» ou un dispositif d'intégration collective comme les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Si les SESSAD s'occupent souvent de jeunes de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement, il existe différents types particuliers de SESSAD en lien avec d'autres types de handicap.

Adultes handicapés

Les **Foyers d'accueil médicalisés (FAM)** ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.

Les **Foyers d'hébergement pour adultes handicapés** assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Il peut également s'agir d'adultes accueillis la journée en Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL). Selon les foyers, il peut s'agir de personnes handicapées physiques ou mentales. Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés ne sont pas médicalisés.

Les **Maisons d'accueil spécialisées (MAS)** proposent un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller,...) sont altérées. Les MAS ont pour mission d'offrir une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée à ces adultes handicapés, en proposant des activités quotidiennes d'éveil ou occupationnelles (musique, relaxation, activités manuelles,...). Elles sont structurées autour d'unités de vie comprenant 8 à 10 chambres individuelles.

Les **Foyers d'accueil polyvalent** sont une catégorie

d'établissements créée en 2005 permettant de comptabiliser les foyers d'hébergement proposant aux adultes handicapés à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée.

Les **Foyers de vie**, encore souvent appelés «foyers occupationnels», offrent un environnement de soins médicaux et sociaux pour les adultes handicapés qui ont une certaine autonomie, mais ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). La plupart des foyers de vie sont des internats. Le but des foyers de vie est de développer ou maintenir l'autonomie des résidents en les impliquant dans des activités quotidiennes variées qui sont adaptées à leurs capacités. Les activités proposées peuvent inclure des travaux manuels tels que la peinture ou la sculpture, des activités physiques comme la gymnastique et la danse, des activités d'expression corporelle, ainsi que des activités d'ergothérapie. Le but est de stimuler leur capacités et leur autonomie tout en prévenant tout recul dans leur condition.

Les **Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les **Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les **Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes Handicapées (SAMSAH)** sont des centres de soins qui permettent aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et indépendante dans leur milieu habituel. Le but principal des SAMSAH est de fournir une aide pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne, tout en leur permettant de conserver leur dignité et leur intégrité. Les SAMSAH proposent des services comme le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses et parfois même l'assistance à la toilette sont assurées par des professionnels qualifiés tels que les auxiliaires de vie. Ces professionnels travaillent de manière à l'écoute pour s'assurer que les personnes handicapées reçoivent le meilleur soin possible. Outre les tâches quotidiennes, les SAMSAH offrent également des activités sociales pour aider les personnes handicapées à sortir de leur isolement. Les activités peuvent inclure des excursions, des sorties en groupe, des activités artistiques, des ateliers de travail, etc. Cela permet aux personnes handicapées de se connecter avec d'autres personnes, de renforcer leur confiance en eux.

Les **Unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)** accueillent et accompagnent les personnes dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise. Les équipes des UEROS informent et conseillent la personne et son entourage. Elles accompagnent

la personne dans l'élaboration de son projet de vie personnelle et l'aident à développer ses compétences en situation de vie pratique, sociale, scolaire et professionnelle.

Les **Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. Les ESAT accueillent des personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou d'exercer une activité professionnelle indépendante. La circulaire NDGAS/3B n° 2008-259 du 1er août 2008 précise que les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide. Le travail proposé en ESAT est adapté selon les handicaps des personnes. Il s'agit souvent de travaux en espaces verts, de ménages, de blanchisseries ou de conditionnement pour la distribution. Le travailleur handicapé intégré à un ESAT n'a pas le statut d'employé salarié. Toutefois, il bénéficie d'une couverture sociale pour les risques autres que le chômage et cotise à ce titre sur ses rémunérations. Certaines règles du droit du travail, concernant la santé, l'hygiène et la sécurité s'appliquent aux ESAT. Par ailleurs, l'orientation dans un ESAT vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) offrent également un soutien médico-social et éducatif afin de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

Les **Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRp)** sont conçus pour aider les personnes reconnues comme travailleur handicapé dans leur processus de reconversion professionnelle ou de préparation d'un projet d'insertion. Le but est de les accompagner dans leur cheminement et de les soutenir en leur offrant différents parcours adaptés à leur situation. L'objectif principal des ESRp est de permettre aux personnes handicapées de retrouver leur place sur le marché du travail et de les aider à trouver un emploi adapté à leurs compétences et à leur situation. Les parcours proposés incluent une formation professionnelle, une orientation professionnelle, un accompagnement pour la recherche d'emploi et une préparation à l'insertion professionnelle.

Personnes âgées

Les **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** sont des structures collectives destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou dépendantes qui ne peuvent plus vivre seules chez elles. Ils proposent un logement en chambre ainsi que des services tels que les soins et les repas. Ce sont des établissements médicalisés et offrent une prise en charge globale incluant le logement, les soins médicaux, la nourriture, les activités et l'animation.

Les **Résidences autonomie** sont des modes d'hébergements collectifs non médicalisés accueillant des personnes âgées autonomes mais qui ont besoins d'un cadre sécurisant et ont occasionnellement besoin d'être aidées. Les Résidences Autonomie disposent de

studios ou de deux pièces offrant aux personnes âgées un logement indépendant avec possibilité de bénéficier de locaux communs et de services collectifs (blanchissage, restauration, salle de réunion, etc.) dont l'usage est optionnel.

Les **Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** sont des services médico-sociaux qui fournissent des soins infirmiers aux personnes âgées de 60 ans et plus qui sont malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans qui présentent un handicap, et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies. Les soins infirmiers peuvent inclure des soins techniques ou des soins de base tels que décrits dans le décret n°2004-613 du 25 juin 2004.

Les **Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)** proposent à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile. Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à un service unique pour la mise en place des interventions qui sont assurées par une même équipe.

Les **Hébergements temporaire** permettent aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée. Il est possible d'être hébergé temporairement dans un établissement pour personnes âgées ou chez des accueillants familiaux.

L'**Accueil de jour** propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Les personnes âgées qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure proposant un accueil de jour. Fréquenter un accueil de jour permet de préserver son autonomie grâce aux activités adaptées proposées. Ces temps passés hors du domicile contribuent également à rompre l'isolement et à permettre aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations.

L'**Accueil de nuit** est généralement proposé dans un EHPAD ou en résidence autonomie pour des personnes vivant à domicile. L'accueil peut s'étendre du dîner au petit-déjeuner. Le personnel de l'établissement assure la surveillance et l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (aide au coucher, lever, habillage, toilette, prise de repas, prise de médicament...). L'accueil de nuit permet aux personnes de rester vivre chez elle, en profitant d'un cadre sécurisé la nuit et aux proches aidants de prendre du repos et de bénéficier de temps de répit.

Les **Equipes spécialisées Alzheimer (ESA)** accompagnent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile et aident leurs proches. L'objectif des interventions est de leur permettre de rester vivre le plus longtemps à domicile. Ces interventions se font sur prescription médicale. Elles se déroulent durant 12 à 15 séances réparties sur 3 mois.

Les **Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)** sont des espaces aménagés dans l'EHPAD dédiés à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives durant la journée. Ils ne

proposent pas d'hébergement. Les PASA sont des espaces conçus pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Ils doivent aussi offrir des lieux de vie sociale pour le groupe, notamment pour l'accueil des familles et proposer une ouverture sur l'extérieur par un prolongement sur un jardin ou sur une terrasse sécurisés, librement accessibles aux résidents. Un PASA accueille au maximum 14 résidents pour proposer un accompagnement personnalisé.

Les **Unités d'hébergement renforcées (UHR)** sont des espaces aménagés dans un EHPAD afin d'héberger des personnes âgées ayant la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée entraînant d'importants troubles du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie. Contrairement aux PASA, les UHR proposent un accompagnement nuit et jour. En moyenne, 12 à 14 personnes y sont accueillies. Les personnes qui y sont accompagnées ont vocation, dans la mesure du possible, à retourner dans leur lieu de vie habituel (leur domicile ou l'EHPAD) une fois les troubles du comportement atténués.

Personnes connaissant des difficultés spécifiques (PDS)

Les **Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)**, accompagnent, les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives ainsi que pour leur entourage. Ils permettent de faire le point avec un professionnel sur les difficultés rencontrées et proposent un accompagnement vers l'arrêt, la consommation modérée de drogues ou vers un traitement de substitution. Les CSAPA peuvent accueillir les usagers en ambulatoire ou bien proposer des services de soin résidentiel. Grâce à la pluridisciplinarité des équipes qui y travaillent, la personne bénéficie d'une prise en charge globale, à la fois psychologique, sociale, éducative et médicale.

Les **Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)** s'adressent à des personnes qui ne sont pas forcément engagées dans une démarche de soin, ou qui sont exposées à des risques majeurs (accidents, infections – notamment hépatite C et VIH, etc.) du fait de leurs modes de consommation ou des produits consommés. Une attention particulière est portée aux usagers les plus marginalisés. Ils développent également des actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues.

Les **Lits halte soins santé (LHSS)** offrent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. Ils permettent aux personnes accueillies d'être hébergées en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et selon les besoins d'un accompagnement social.

Les **Lits d'accueil médicalisé (LAM)** contribuent à la prise en charge sanitaire et sociale de personnes sans domicile fixe atteintes de pathologies lourdes et chroniques, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Les **Appartements de coordination thérapeutique (ACT)** Les ACT sont des structures qui hébergent des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical. Ces structures ont pour objectif d'optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, par la mise en œuvre d'une coordination globale. Ils existent deux formes d'ACT: les ACT comportant un hébergement et les ACT « Un chez-soi d'abord ».

Ces établissements (LHSS, LAM, ACT) s'inscrivent en complémentarité avec l'offre de services des dispositifs du droit commun. Ils n'ont pas vocation à se substituer à eux. Ils ont pour spécificités communes :

d'offrir un accueil inconditionnel incluant notamment l'accueil de personnes présentant des problématiques addictives ou de santé mentale, de personnes ne disposant pas de ressources et de personnes en situation irrégulière au regard du séjour ;

d'apporter une réponse globale à des personnes sans-domicile présentant des problématiques de santé en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire ;

de proposer un accompagnement adapté à la personne, là où elle en est dans son parcours ;

de favoriser la continuité des parcours des personnes accueillies.



CROiH
Observatoire des Inadaptations et des Handicaps
Centre de Ressources

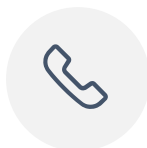


URIOPSS

Guadeloupe



Centre d'Affaires - Espace Rocade
GRAND CAMP - 97142 ABYMES



05 90 21 82 00



secretariat@croih.fr
Directrice : Elizabeth LAUMORD
elizabeth.laumord@croih.fr
www.croih.fr

